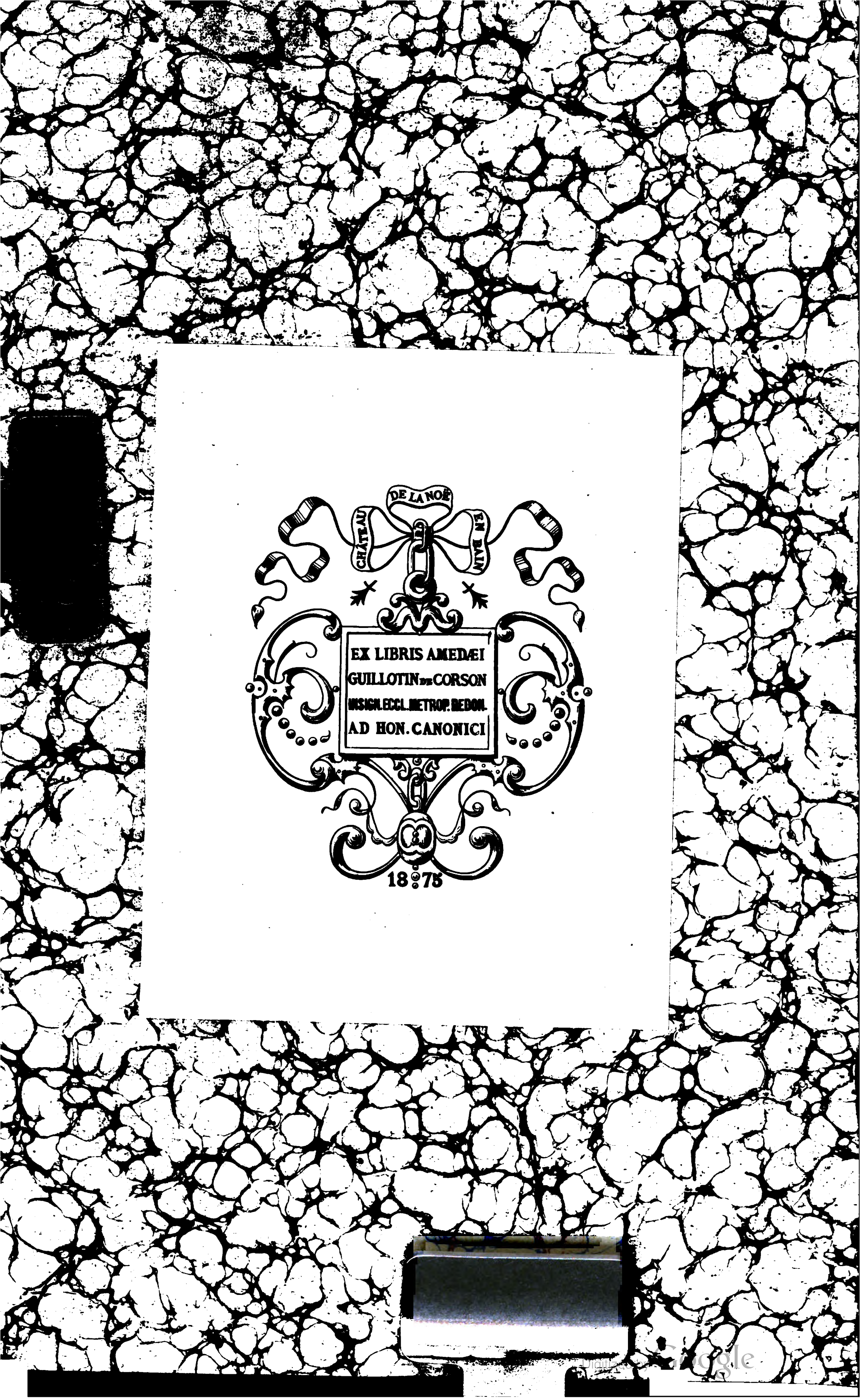
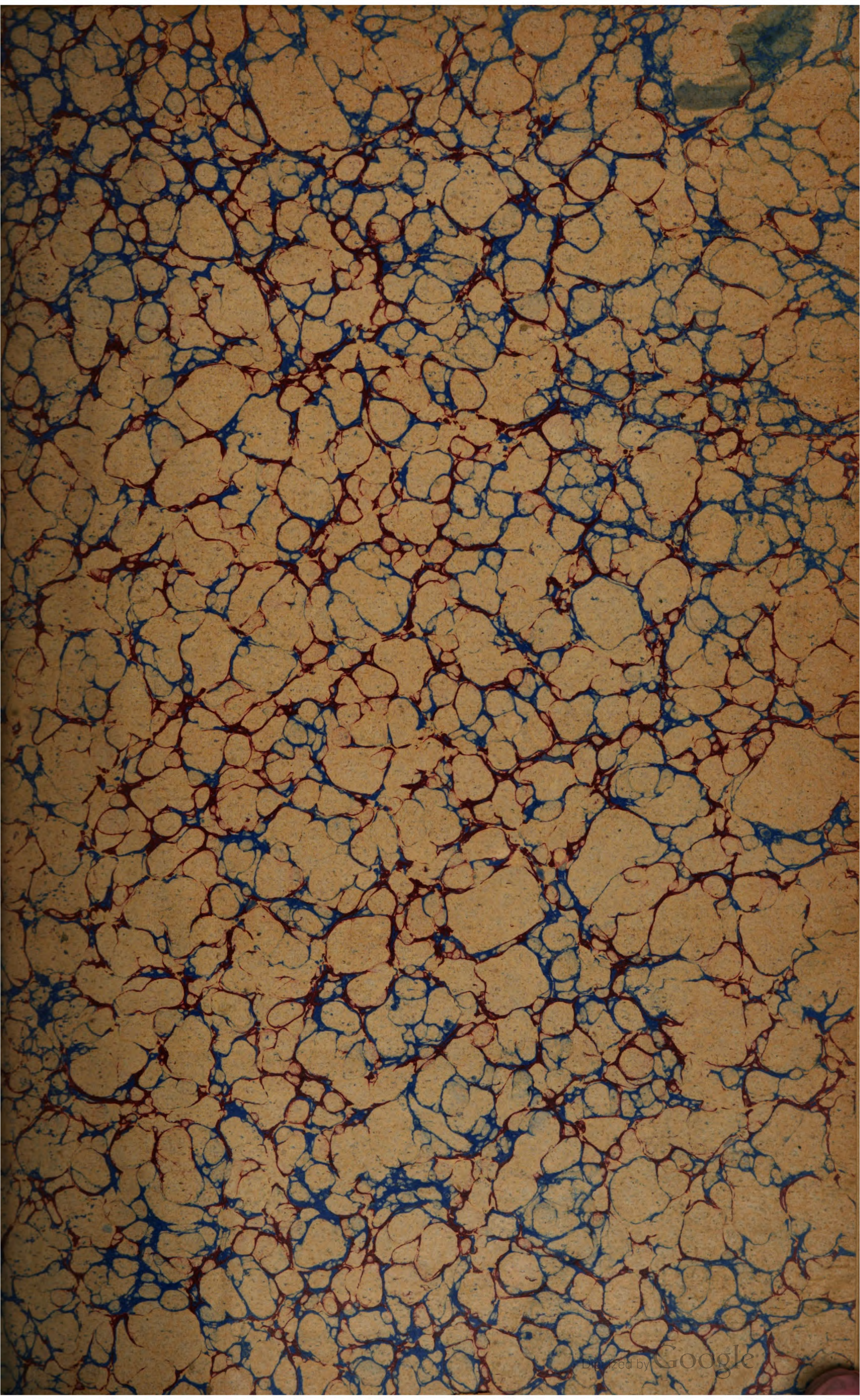



CHÂTEAU DE LA NOË EN BAIN
EX LIBRIS AMEDÆI
GUILLOTIN DE CORSON
INSIGN. ECCL. METROP. REDON.
AD HON. CANONICI
18 75



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

DU MORBIHAN.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE

DU

MORBIHAN.

ANNÉE 1883.

VANNES

IMPRIMERIE GALLES, RUE DE LA PRÉFECTURE.

—

1883.

ALLOCUTION DE M. RENÉ GALLES

EN QUITTANT LE FAUTEUIL DE LA PRÉSIDENCE.

MESSIEURS,

Il convient, selon moi, que les pouvoirs qui disparaissent par le jeu régulier des institutions dont ils émanent, imitent, quelque peu, en se retirant, la rapidité d'allure des pouvoirs qui tombent, et que le passé ne s'attarde pas à faire place à l'avenir.

Je vous remercie, mes chers collègues, de la sympathie aimable, dont vous n'avez cessé de m'entourer, pendant ma présidence. Celle-ci serait jugée bien courte, aux services que j'ai pu vous rendre, si le nombre et la valeur de vos travaux ne portaient, au contraire, à en exagérer la mesure.

Qu'il me soit, ici, permis d'exprimer un regret.

Pour des causes que je ne veux pas rechercher, quelles que soient les garanties accumulées, et par la diligence d'une commission, et par le zèle de notre Secrétaire, et par l'activité d'une presse qui, depuis plus d'un demi-siècle est vôtre, le premier bulletin de l'année finie vient seulement, à l'instant, de paraître; et, peut-être isolé, dans la longue série de vos dynasties présidentielles, je subis, imméritée, une particulière amertume. Je me trouve privé du précieux privilège de passer, devant vous, l'habituelle revue des lectures, qui ont, pourtant, si dignement, rempli les séances, j'allais dire de mon règne; et, pour continuer ma fragile hyperbole, mon discours du trône appartient à peine à vos annales, quand, prêt à en descendre, je vous fais mes adieux.

Malgré la forme légère que je tiens à laisser à ma plainte, comme il est très certain que l'apparition, régulière, de ses éphémérides, caractérise, au dehors, la vitalité d'une association comme la nôtre, vous prendrez, je le sais, en considération sérieuse, le fait sérieux que j'ai dû vous signaler.

Il ne saurait, heureusement, m'imposer le silence, au moins sur l'œuvre du fécond écrivain que, naguère, vous venez d'acclamer ici-même (1).

---

(1) M. de Closmadeuc.

Qui de nous, en effet, pourrait oublier sa brillante étude sur le Président de Robien, sa discussion lumineuse de la légende du Pont de César, et surtout, le voile, adroitement soulevé, de l'énigme d'Er-Lanic, cet ilot mystérieux qui, peu à peu, disparaît, sous les flots, comme le Sphinx de Djiseh, dans les sables du désert, et semble, ainsi que lui,

« Sur le seuil imposant de la cité des tombes
« Garder le long sommeil d'un peuple disparu.

Quelle qu'ait été l'ampleur de votre moisson dernière, je souhaite que la saison nouvelle soit plus fertile encore.

Il est, surtout, une voix, parmi nous silencieuse, que nous aimerons tant à souvent écouter ! Mais, c'est avec une timidité discrète, que j'adresse, à celui que votre affection comme votre estime a déjà nommé, un vœu, pourtant, bien vif et bien sincère. Nous le savons en effet, travailleur infatigable autant qu'habile, il ne se tait, dans notre académie, que pour chercher et recueillir, avec une sagacité merveilleuse, sur tous les points, même les plus cachés, de notre vieille province, les éléments, dispersés et caducs, d'un faisceau d'archives, dont, par des publications partout remarquées, il sauvegarde à jamais l'inestimable trésor (1).

Pour assurer le calme, en même temps que la fécondité de l'avenir, une règle impérieusement s'impose, dont, hier, un savant, plein d'enthousiasme, mais aussi de sagesse, indiquait la formule :

« *Les principes de la discussion des problèmes doivent, toujours,* » écrit-il, « *dominer les questions de personnes ; la science devant,* » *sous peine de déchéance, planer dans les régions impersonnelles.* » *Autrement le progrès serait arrêté, dans chacun de ses efforts, car* » *ses défenseurs auraient, toujours, à ménager quelqu'un, ou à* » *éviter quelque chose* (2). »

Ce conseil est d'un maître ; ma sollicitude éveillée s'est empressée de le recueillir, et mon dévouement m'encourage à vous le léguer pour adieu.

Messieurs, je vous ai parlé d'un regret, laissez-moi vous confier une peine.

En prenant possession de ce siège, j'exprimais, bien haut, ma joie de compter, dans vos rangs, des prêtres. Ah ! c'est que depuis ma lointaine jeunesse, il est, dans mes constantes habitudes, de ne perdre aucune occasion publique d'affirmer l'inviolable respect que ce titre m'impose. Et puis, dans un milieu scientifique, où mon esprit s'élève et m'entraîne, vers toutes les audaces, ce voisinage me rassure, et me défend

---

(1) M. Rosenzweig.

(2) Flammarion, — *Revue d'astronomie.* Juin 1882.

du vertige. C'eût donc été, pour moi, une véritable douleur, que le dernier acte de ma charge, fut de déposer la démission que j'ai reçue de l'honorable et digne abbé Alléosse. Les adieux, dont il l'accompagnait, ne pouvaient que faire partager, à un plus grand nombre d'entre vous, le sentiment que cette retraite m'inspirait. Je suis heureux de savoir qu'il la retire.

Un dernier remerciement me reste à vous adresser au départ ; c'est celui du choix que vous avez fait de mon immédiat successeur (1).

Ce n'est pas ici que l'on peut oublier la Sagesse, avec laquelle aux temps antiques, Rome républicaine honorait la mission que, depuis tant d'années, avec une compétence qui n'est égalée que par son zèle, notre collègue accomplit dans notre cher pays. N'est-ce pas, en effet, Cicéron, lui-même qui confirme mon dire, en se plaisant à rapporter cette loi des douze tables, où se trouve décrit le pouvoir des Censeurs : « *Censores urbis vias, aquas, ærarium, vegtigalia tuentur.* » Et plus tard, Dion Cassius ne nous apprend-il pas que le peuple romain crut faire un honneur insigne à César Auguste, en le nommant tuteur et curateur des grands chemins publics.

Monsieur le Président,

C'est avec confiance que je vous transmets, d'une part, la direction, équitablement pondératrice, de nos débats scientifiques ; de l'autre, et ce n'est pas votre moins haute prérogative, la garde attentive de la dignité de notre compagnie.

René GALLES.

Gramilla, le 29 Janvier 1883.

---

(1) M. Prulhière.

ALLOCUTION DE M. PRULHIÈRE

EN PRENANT LE FAUTEUIL DE LA PRÉSIDENCE.

MESSIEURS,

Mon premier devoir est de vous remercier du grand honneur que vous m'avez fait en me nommant à la plus haute dignité de votre Société ; mais je ne puis me défendre d'une profonde émotion en prenant possession d'un fauteuil qu'ont occupé depuis plus de 56 ans les savants les plus distingués et les esprits les plus élevés de votre compagnie, dont les recherches, les découvertes et les travaux littéraires et scientifiques ont donné à la Société polymathique du Morbihan l'autorité, le renom et l'éclat dont elle jouit parmi les Sociétes du monde savant.

Membre obscur de votre compagnie, absorbé par les devoirs des fonctions que je remplis dans le département depuis 24 ans, et qui ne m'ont guère, jusqu'ici, laissé de loisirs, je n'ai pu prendre part à vos intéressantes discussions ni suivre les travaux de nos laborieux collègues, comme je l'aurais désiré. N'ayant donc aucun titre à la distinction que vous avez voulu me décerner, je n'y ai vu qu'une marque de votre estime et de votre sympathie, à laquelle j'attache, Messieurs, le plus grand prix.

Je me suis incliné devant votre décision et, malgré mon insuffisance, j'ai dû accepter la tâche que vous m'avez imposée.

Toutefois, Messieurs, je dois vous le déclarer sincèrement, en me soumettant j'ai gardé l'espoir que chacun de vous me prêterait son concours et m'accorderait son indulgence, que Messieurs les membres de votre bureau ne me refuseraient ni leur appui, ni leur dévouement, et que le savant archéologue que nous avons élu à la vice-présidence me donnerait le secours de ses lumières et de sa grande expérience.

En échange de ces conditions et de ces exigences que vous voudrez bien, je l'espère, accepter, Messieurs, je vous promets d'apporter dans l'exercice de ma fonction une grande volonté, une activité soutenue et un ardent désir de ne pas laisser amoindrir, pendant l'année où nous entrons, la dignité et le renom de votre Société, dont vous m'avez constitué le gardien. Je présiderai à vos délibérations et à vos discussions

avec une complète impartialité, enfin je mettrai tous mes soins à conserver, au sein de notre compagnie, la concorde et l'union inséparables de sa prospérité.

Permettez-moi, Messieurs, de vous convier à redoubler de zèle et à vous livrer, dès à présent, à de nouvelles recherches et à de sérieux travaux, chacun selon vos goûts et vos préférences, afin que l'année 1883 puisse avoir, comme ses devancières, son contingent d'études et de découvertes.

Nous devrons aussi continuer à fouiller le sol de notre département, afin de compléter et d'augmenter nos collections celtiques et gallo-romaines, déjà si nombreuses et si précieuses.

Je profiterai de mes excursions dans les diverses communes morbihannaises pour m'enquérir des monuments qui peuvent s'y trouver, et, j'espère être assez heureux pour en signaler quelques-uns à votre attention.

Je terminerai, Messieurs, en me faisant l'interprète des sentiments de tous nos collègues, par adresser nos sincères remerciements à l'éminent savant qui vient de quitter le fauteuil de la présidence, pour les soins et l'activité qu'il a apportés dans la gestion de nos affaires, pour l'impartialité et la distinction avec lesquelles il a présidé nos séances, et aussi par ses beaux discours et ses remarquables études scientifiques et philosophiques dont vont s'enricher vos bulletins de 1882.

RAPPORT

DÉPOSÉ A LA SOUS-COMMISSION DES MONUMENTS MÉGALITHIQUES

SUR LES FOUILLES DES DOLMENS DE PORT-BLANC.

(Par M. Gaillard.)

A M. HENRY MARTIN, SÉNATEUR, PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION.

Dès la réception de l'avis annoncé, le dimanche, 18 février, je me suis transporté à Saint-Pierre-Quibéron, accompagné de notre habile contre-maître des travaux des monuments mégalithiques, M. L. Cappé.

Courtoisement accueillis par M. l'Adjoint au Maire et par M. l'Instituteur, auxquels revient l'initiative de la préservation, nous nous rendîmes ensemble sur les lieux.

Au premier examen, nous constatâmes que la défense de continuer la fouille inconsciente et commencée pour extraire une pierre, n'avait pas été observée.

Évidemment, au lieu d'obtempérer à cette sage défense, on y avait vu la confirmation de l'existence d'un trésor caché, et on avait nuitamment continué.

A cette première observation vint bientôt se joindre la conviction que ce qu'on prenait pour un dolmen n'en était que la galerie, et que la pierre soulevée était l'une des tables. Par suite, la chambre existait en grande partie à l'endroit qu'on n'avait pas encore fouillé. Enfin, nous remarquâmes que, parallèlement et à côté de cette chambre, devait exister un 2e dolmen non encore entamé.

En présence de ces premières investigations, nous jugeâmes qu'il y avait péril à attendre, et, dès le lendemain, lundi, 19 février, les mesures furent prises pour commencer nos fouilles.

Elles ont été couronnées de succès, et il y a lieu de s'applaudir d'avoir ainsi obtenu des résultats qui seront, sans nul doute, d'une haute importance scientifique.

PLAN

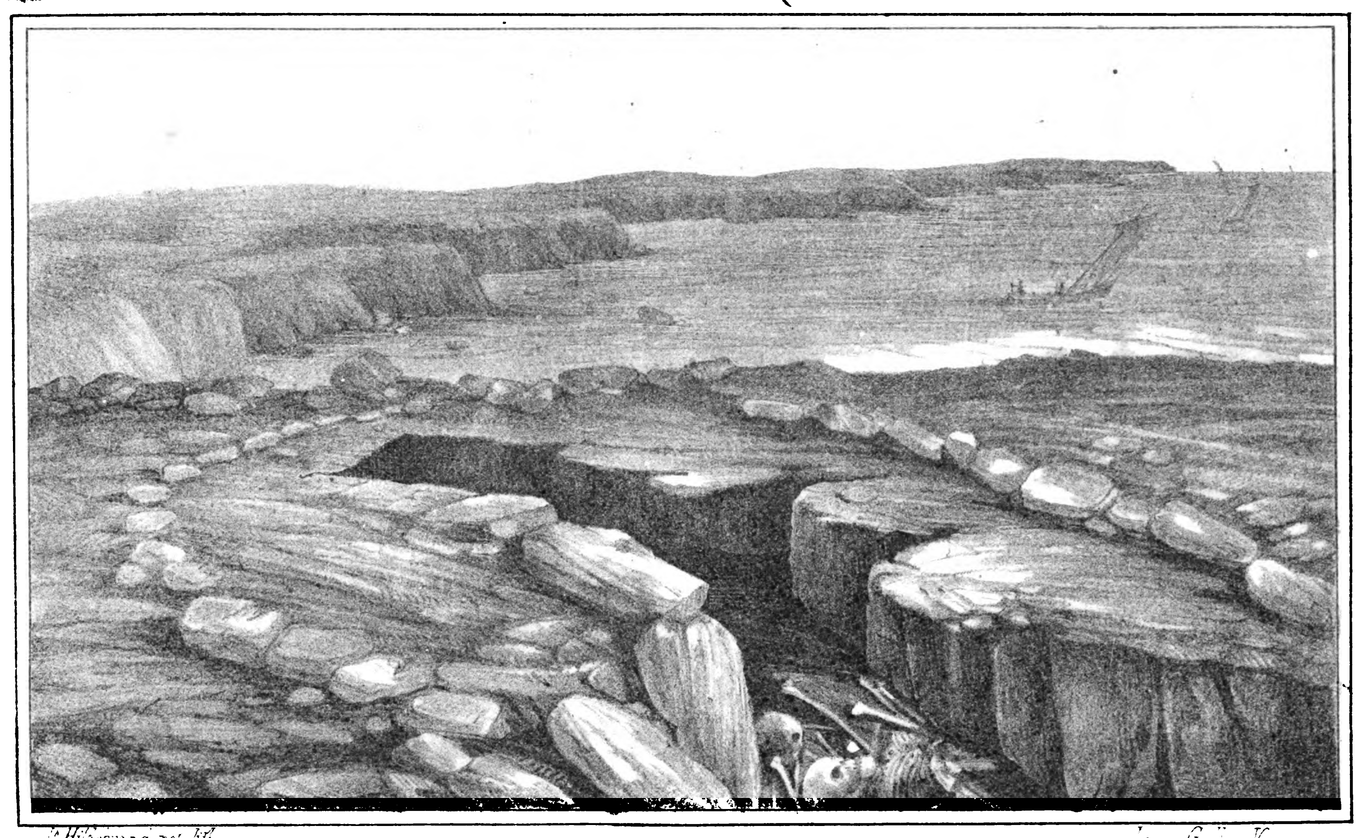
S.O. Coupe par c d N.E.

S.O. Coupe par e f N.E.

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Échelle de 25 Millimètres.

FOUILLES DE PORT-BLANC. Pl. I.



Hilbrenna del. lith. Imp. Galles Vannes.

Vue de la Côte au Sud, prise du Plateau des Dolmens.

Situation des dolmens.

A environ un kilomètre à l'ouest-sud-ouest de la gare de Saint-Pierre-Quiberon, et dans la même orientation par rapport au bourg, se trouve une vaste dune communale, que la côte de l'Océan limite d'une façon très irrégulière. La mer qui vient s'y briser du large est rarement calme; les tempêtes y sont épouvantables, et l'action des continuels et furieux assauts des lames, qui y déferlent sans obstacle, y a formé des abîmes taillés fantastiquement et à pic dans le roc; des excavations, des grottes y existent en de nombreux endroits; le regard est surpris et effrayé à la fois de ces hardies dentelures surplombant de béantes profondeurs et des arceaux gigantesques formés par la mer. Sur une de ces capricieuses et pittoresques altitudes, se trouve un vallon de 100 mètres environ, naturellement creusé par les ouragans; une plage sablonneuse vient y rompre l'aspect terrifiant et sauvage des lieux. C'est là Port-Blanc, dont les écueils multiples et voisins virent de si nombreux sinistres.

Port-Blanc est à 750 mètres sud-sud-ouest du village de Portivy, l'un des petits ports de la presqu'île et où se font la pêche et la préparation des homards et de la sardine.

A l'ouest-nord-ouest, s'étend une pointe de dunes tourmentée sur toute la côte et garnie d'écueils; c'est la pointe qui a nom *Beg-en-aud*.

Au haut de l'enrochement du Port-Blanc, à l'ouest-nord-ouest, d'un côté sur le bord, de l'autre à 7 mètres d'une gorge de 20 mètres de profondeur, se trouvent les dolmens.

De ce sommet, sur lequel la mer déferle, dans les tempêtes, en y faisant, sur les bords, des emprunts continuels de terrain et variant de superficie, l'œil embrasse, au sud, la côte de Quibéron et Belle-Ile, au lointain; à l'ouest, l'horizon sans limites de l'Océan; au nord, les nombreux écueils et îlots, terreur des navigateurs; au nord-ouest, Penthièvre, à l'entrée de la presqu'île, et l'isthme qui la précède.

De la plage de Port-Blanc et du côté de l'escarpement où sont situés les dolmens, on aperçoit une grande et spacieuse cavité creusée dans le roc. Cette grotte est à la perpendiculaire de ces monuments; quand le visiteur y entre, il se trouve ainsi directement au-dessous des dolmens. A pleine mer, l'Océan, comme dans les autres excavations, y produit le formidable bruit de batteries d'artillerie; entendues de l'intérieur de ces sépultures, ces détonations souterraines produisent un indescriptible effet.

Sur ce haut plateau, dormaient de l'éternel sommeil depuis de nombreux siècles les constructeurs de ces multiples monuments mégalithiques si répandus dans le pays.

Description des dolmens.

Sur le point culminant de la côte ouest-nord-ouest de Port-Blanc, la dune présente, quand on la regarde en venant de Portivy, l'aspect d'une sorte de tumulus à base circulaire. Du côté de l'ouest-nord-ouest, la mer et ses embruns ont dénudé le terrain sur le bord de la gorge qui le limite, de façon à y former une espèce de cirque qu'environne le reste de cette hauteur. La mer, en prodiguant ses assauts, y a fait une trouée dans le flanc; c'est sur l'extrémité gauche de ce demi-cercle que sont les dolmens.

Le premier, que nous prenons au nord-est et désignons ainsi parce qu'il fut fouillé le premier, se compose, à la chambre, de :

3 supports au sud-ouest, côté gauche,
2 — au fond nord-ouest,
3 — au nord-est, côté droit.

Au-dessus de toutes ces parois, sont superposées horizontalement de grosses pierres plates, depuis 1^m,20 à 0^m,70 de longueur, et d'une épaisseur moyenne de 0^m,20 à 0^m,25. Elles avancent de 0^m,35 à 0^m,40 sur l'intérieur en affectant la forme de voûte.

L'entrée de la chambre est formée et indiquée par deux menhirs de 1^m,30 et 1^m,20 qui semblent avoir été mis en place après la construction de la chambre, car, posés en travers et de manière à ne laisser que 1^m,10 d'entrée, ils ne sont pas dans l'assemblage des parois.

Dans œuvre, la chambre mesure en longueur 2^m,65, en largeur 2^m,55; la profondeur au-dessous du sol est de 1^m,85.

Le dallage est entièrement composé de pierres plates de la côte.

La galerie se compose de 2 supports de chaque côté, garnis, comme le reste et sur le haut, de pierres horizontales. Elle présente une longueur de 2 mètres et une largeur moyenne de 1 mètre. Une seule table en existe : c'est celle qui fut relevée par les premiers fouilleurs.

Elle mesure 2 mètres en longueur et 0^m,90 en largeur.

Tous les menhirs qui composent ce dolmen sont de provenance de la côte et des blocs roulés par la mer.

Il ouvre au sud-est.

Le 2e dolmen que nous avons pu dégager, alors que personne ne l'avait encore remarqué, est situé parallèlement au premier, à 5 mètres par le travers de la galerie et 3^m,25 par celui de la chambre; ses dimensions sont beaucoup plus grandes que celles du premier; sa forme est tout à fait différente.

La galerie a 3^m,45 de longueur sur une largeur moyenne de 1 mètre. L'entrée de la chambre est marquée à gauche par un seul support qui la rétrécit. Au côté droit manquent ceux qui la complétaient. La galerie en compte quatre au côté gauche, sud-ouest, celui d'entrée non compris, et trois au côté droit, nord-est.

La chambre se trouve tellement rapprochée du précipice voisin que la mer en déferlant en a réduit la profondeur par des emprunts à la

surface. Trois supports au nord-est, à droite, en subsistent seuls et permettent d'en saisir la configuration entière. Elle dut être circulaire et elle mesure, autant qu'on en peut juger par ce qu'il en reste au versant du précipice, plus de 4 mètres de diamètre.

La profondeur varie beaucoup : de l'entrée de la galerie, 1^m,10, au milieu de la chambre, 0^m,80, et à l'extrémité, près de la côte, 0^m,30. On peut juger par là de la violence des coups de mer et de leur action incessante.

Dans ces deux dolmens, et dans les chambres seulement, nous avons bien réellement constaté qu'il existait une couche de petits galets ou cailloux de rivage sur lesquels était posé le dallage de pierres plates. Dans les galeries, pas plus que dans l'annexe dont il est question plus loin, pas plus que dans l'entourage de ces dolmens que nous avons explorés et dans les tranchées que nous avons ouvertes pour sonder le terrain plus loin sur cette éminence, nous n'avons rencontré, non point une couche, mais pas même un seul de ces cailloux.

C'est donc bien intentionnellement que ces galets furent mis là par les constructeurs des dolmens.

A l'examen, et on peut s'en rendre facilement compte par les nombreux échantillons qui en ont été pris, il est encore facile de constater qu'il fut fait, non seulement un choix particulier de ces petits galets, mais encore qu'ils durent subir une préparation, une manipulation prolongée. Ils ont et ils présentent, en effet, un poli et un brillant qui les rendent veloutés au toucher. Leur couleur variée est aussi fort remarquable, à ce point que quelques-uns provoquent l'admiration.

Cette observation doit être ici rapprochée de celle qui a été faite ailleurs, dans d'autres dolmens et lors des restaurations accomplies, à Keriaval, par exemple. D'un autre côté, il est bon aussi de rappeler ce qu'en avait relaté M. Miln dans quelques-unes de ses fouilles ; il leur avait donné la qualification de *pierres choisies;* nous croyons que, vu leur petite dimension et leur préparation préalable, la véritable désignation serait plutôt celle de *cailloux roulés*.

On peut, en tout cas, conclure de cette observation et de celles faites précédemment, que le dallage des dolmens fut souvent, sinon toujours, garni par dessous d'une couche pareille.

Le deuxième dolmen, comme le premier, ouvre au sud-est. Dans les deux, l'entrée des galeries était fermée par des blocs de pierres accumulées.

Tout autour de ces dolmens, le dégagement du terrain nous a révélé l'existence de pareille accumulation de pierres ou galgal d'une épaisseur variable de 1 m. à 1^m,50. Au-delà, rien n'existait.

Mais au nord-est du premier dolmen et à droite de la chambre, une large tranchée, que nous avons ouverte, nous a permis de mettre à jour, d'abord contre l'entourage ou galgal de ce côté, une agglomération de grosses pierres sans ordre bien déterminé; puis, à 5^m,20 des parois nord-est du dolmen, une grande pierre longue, couchée sur champ, et au pied de laquelle se trouvaient les crânes et ossements indiqués plus loin.

Cette pierre est à une profondeur de 2 mètres; elle mesure en hauteur $0^m,60$, en longueur moyenne $1^m,70$ et en épaisseur $0^m,50$.

Doit-on la considérer comme un support? En ce cas, où seraient les autres à cette profondeur? Sa hauteur ne permet guère de la juger ainsi dans le sens où elle est couchée.

Mais, par la forme, elle a une ressemblance parfaite avec les menhirs; ne serait-elle pas, comme on l'a constaté bien des fois, le menhir de témoignage des dolmens? Cependant, avec ce qui a été constaté à la base et qui est décrit plus loin, avec les divers objets particuliers recueillis et disséminés entre cette pierre et le galgal, il y a encore lieu d'en douter.

Le terrain sondé tout autour de ces monuments et sur toute la crête circulaire à droite et à 2 mètres de profondeur, ne nous a donné que du sable; nous n'y avons pas rencontré une seule pierre, pas même de galets. C'est, au surplus, la même composition de tout le terrain de ces dunes, à moins que, comme en certains endroits, la roche n'émerge ou ne soit à faible profondeur.

Ces monuments furent donc érigés dans le terrain sabloneux, tel qu'il est aujourd'hui; partant, on s'explique pourquoi ils étaient comblés de sable, ce qui, avec l'action de l'air salin, a valu d'y rencontrer une si heureuse conservation.

Dans son ensemble, toute la large éminence dont il s'agit ne peut être considérée comme un Mané, dans le sens propre du mot; il n'y a d'accumulation de pierres qu'autour des dolmens seulement, à une épaisseur qui ne permet pas d'appliquer cette dénomination à l'ensemble.

Les emprunts faits par la mer, l'engloutissement de toute la partie sud-ouest dans l'abîme qui y est creusé, ne permettent pas d'y appliquer avec certitude la désignatiou de tumulus. A ce sujet, il ne peut se former que des hypothèses selon l'imagination de l'observateur, puisqu'il faut forcément reconstituer imaginairement ce qui n'existe plus.

Relation des fouilles.

Nous suivrons, dans l'exposé de nos fouilles, le même ordre que celui des travaux; c'est-à-dire, nous commencerons par le premier dolmen A, puis nous passerons au second B, et reviendrons à l'annexe C.

Nos premières recherches furent naturellement faites à la galerie du premier dolmen, et il nous fallut nous dégager des déblais amoncelés au commencement de la chambre par le premier fouilleur, déblais qui n'offraient que des débris faits parmi les ossements, et n'avaient d'intérêt que par ce qu'on pouvait en retirer par un sérieux examen.

Ce premier dégagement accompli, nous arrivâmes au dallage, car on avait malheureusement été jusque là en profondeur; mais déjà nous apparaissaient les premières parois de la chambre et nous avions devant nous une épaisseur intacte qui constituait le fond.



FOUILLES DE PORT-BLANC. Pl. III.

Jn Hildebrand phot. & lith.

Imp. Galles Vannes.

Vue prise de la Plage de Port-Blanc, Falaise au haut de laquelle sont situés les Dolmens.

Aux premières explorations par la surface, ayant constaté la présence de crânes et d'ossements, nous procédâmes au déblai par couches, c'est-à-dire, par plans horizontaux. Cette méthode rationnelle nous a fort bien réussi et nous a permis de constater comment étaient superposés les squelettes ou du moins les agglomérations de crânes et d'ossements.

La coupe par épaisseur ainsi faite, par le dégagement de la partie bouleversée avant nous, nous permit de préjuger, dès l'abord, qu'il existait deux couches de squelettes séparées par une agglomération de pierres à peu près plates.

Sur la couche supérieure, nous apparurent deux squelettes ayant tous deux les crânes au nord-est et les torses parallèlement allongés au sud-est. L'un avait la tête tournée sur le côté gauche et le crâne à 0m,50 des supports, entre le 2e et le 3e du nord-est. Il fut recueilli sur ce squelette une épingle en os. La tête de l'autre était tournée sur le côté droit et à 0m,60 du premier crâne; sur ce squelette et sur ses côtes de gauche, il y avait un poinçon en bronze.

Sur le haut du 3e support de la chambre, au sud-ouest, nous avons recueilli un crâne entier que recouvrait une pierre plate.

Il semble résulter de cette position, que, si on admet que le squelette auquel il appartenait avait été inhumé assis ou accroupi contre cette paroi, quand la désagrégation s'est faite, le crâne, retenu par la pierre qui le maintenait, se sera séparé du corps quand il s'est affaissé.

Dans l'angle sud-ouest, lorsque nous continuâmes le dégagement, le 26 février, nous trouvâmes 4 crânes, dont trois se touchant presque et à 0m,20 du quatrième situé dans l'angle.

Des fémurs amoncelés, entrecroisés avec d'autres nombreux débris, recouvraient le crâne du fond de l'angle et environnaient les autres.

A 0m,40 plus bas, il y avait un 5e crâne très apparent mais encore engagé au-dessous des précédents.

Sur l'un des côtés de l'amoncellement des débris d'un squelette, on trouva un petit vase apode en forme de tulipe.

Le 22 février fut accompli le dégagement de la couche supérieure; nous y recueillîmes de nombreux ossements et autant de crânes qu'il était possible; mais l'énorme quantité des ossements, leur enchevêtrement amenèrent l'écrasement de beaucoup de ces crânes; ils étaient très friables, remplis de sable humide, fort lourds à extraire et transporter, et très difficiles à faire sécher sans dilatation.

Ce dégagement fait, nous étions en présence de ce que nous avons appelé le dallage de la couche supérieure. A proprement parler, cette réunion de pierres, recouvrant une seconde couche de squelettes, ne représentait ni exactement ni régulièrement un dallage; mais il était facile de constater qu'elle avait dû être faite intentionnellement; peut-être même fut-elle primitivement bien arrangée et ne s'était-elle déformée que par suite de la pression du poids du dessus et de la désagrégation du dessous.

Au soir du 22 février, ce dallage était enlevé, et nous avions mis à découvert de nouveaux squelettes, ou pour mieux dire, à cause de leur position mêlée, de nouveaux ossements accumulés.

Onze nouveaux crânes étaient apparents et découverts.

Dans l'angle du fond nord-ouest, et dans l'anfractuosité de la paroi du fond et la troisième du nord-est, il y en avait deux, l'un sur l'autre.

A $0^m,05$ de celui du bas, un troisième.

A $0^m,15$ et parallèlement à la 3e paroi nord-est, un quatrième.

A $0^m,40$ du milieu de la même paroi, un cinquième.

Par le milieu de la paroi nord-est du fond ou paroi à droite et à $0^m,50$ en dedans, un sixième recouvert d'ossements entremêlés.

Contre la paroi de droite au nord-est et presque à sa jonction avec celle de gauche, un septième.

Dans l'encoignure de l'angle sud-ouest du fond, un huitième écrasé.

A $0^m,35$ du même angle et contre la paroi du fond sud-ouest ou de gauche, un neuvième de petite dimension, $0^m,12$ de diamètre, et qui assurément est un crâne d'enfant.

Contre la 3e paroi au sud-ouest et à $0^m,80$ du fond, un dixième.

A égale distance de celui-ci et du huitième et à $0^m,12$ de la même paroi, un onzième.

Au-dessous des ossements, apparaissaient encore des pierres allant presqu'au dallage inférieur, celui bien réel du dolmen.

Dans le chaos où se trouvaient les ossements de ce dolmen, surtout à cause de leur fragilité, et d'autant que la partie de la chambre touchant l'entrée avait été déjà bouleversée sans examen, il a été impossible de se rendre compte exactement du nombre de cadavres qu'il contenait; mais de ce qu'il a été observé sur ce que nous avons fouillé, c'est-à-dire la moitié de la chambre jusqu'au fond, il résulte, d'abord et sans qu'il y ait doute, puisque nous l'avons bien constaté, qu'il y avait réellement deux couches de squelettes séparées par une sorte de dallage ou d'amas de pierres, et ensuite, que le nombre des squelettes a pu être d'une quarantaine ou une cinquantaine.

Le dallage mis à découvert était parfaitement régulier et bien assemblé, entièrement composé de pierres plates de la côte.

Les divers objets recueillis au cours de ces fouilles sont détaillés plus loin, à la nomenclature spéciale.

Parmi les crânes provenant de la couche inférieure du 1er dolmen, il a été possible d'en vider et conserver un qui doit faire l'objet d'une étude spéciale. Il en a été fait un cliché tout particulier.

Ce crâne semble présenter la trace de la trépanation. La rondelle qui en aurait été enlevée a un diamètre de $0^m,06$ en largeur et $0^m,05$ en longueur. La vérification attentive, scrupuleuse, amène cette conclusion que l'opération du trépan fut faite par une section bien marquée par un instrument tranchant d'un côté, ce qui justifierait l'opinion émise par M. de Mortillet sur ce genre d'opération; de l'autre côté et d'une façon tout aussi apparente, l'enlèvement aurait été opéré par grattage sur l'épaisseur de la boîte crânienne, selon l'opinion du docteur Broca sur cette même opération. Les deux systèmes opposés se trouveraient donc ici réunis, et, par suite, ce crâne serait une pièce de la plus haute importance scientifique.

Il a été recueilli, dans ce dolmen, des vases indiqués plus loin; mais aucune constatation de charbon ou de cendre n'y a été faite.

FOUILLES DE PORT-BLANC

GROUPE DES SQUELETTES DU DOLMEN SUD-OUEST

Le dégagement du 2e dolmen sud-ouest, commencé par la galerie, mit à découvert, à l'extrémité près de la chambre, mais dans la galerie même, un groupe de squelettes.

Le crâne du premier était à 2 mètres dans l'intérieur de la galerie du côté de l'entrée, et le corps allongé vers la chambre, parallèlement aux parois; ce crâne était couché sur le côté gauche et le tronc sur les côtes.

Les trois autres squelettes étaient allongés en sens contraire et tournés vers l'ouverture. Dans ce groupe, il n'était pas douteux que les corps avaient été adossés aux parois ou couchés, les membres repliés; les os des bras avaient conservé leur position; des fémurs et des tibias également; puis tout autour des crânes se trouvaient de nombreuses phalanges.

Dans l'intérieur de la chambre, à 2 mètres nord-ouest de la dernière paroi avancée en dedans de la galerie et à 0m,80 sud de la première paroi nord, un crâne avec quelques ossements.

Trois autres crânes furent encore trouvés.

Les deux derniers, à peu de distance de la troisième paroi. A cet endroit, la profondeur n'était plus que de 0m,30 et la surface du gazon n'était qu'à 0m,18 des crânes. Ils se trouvaient entièrement sous le sentier qui borde la falaise escarpée.

Enfin, à 1m,80 sud de la troisième paroi, un cinquième crâne presque sur le versant; il n'avait que 0m,10 de terre au dessus de lui; puis, à le toucher, les débris d'un grand vase avec traces et restes de charbon et de cendres.

La mer déferle dans les gros temps sur ce terrain de la chambre qui n'a que 0m,30 de profondeur, tandis que la moyenne de la galerie est d'un mètre. On s'explique dès lors facilement pourquoi les crânes en cet endroit étaient entourés de peu d'ossements; l'humidité de la mer a désagrégé et consommé ces os; l'examen qu'on en peut faire le démontre clairement; tandis que, dans la galerie, à une distance que la mer n'atteint pas, la conservation a été bien meilleure.

Dans l'annexe C, la tranchée ayant été dégagée et élargie, nous avons mis à jour, le long de la pierre couchée, dix crânes agglomérés au-dessus d'un amas d'ossements très restreint relativement au nombre de ces crânes, qui, au surplus, étaient très rapprochés les uns des autres et dont quelques-uns étaient appliqués contre la pierre.

Ce groupe présentait une superficie de 0m,95 de long et de large; l'épaisseur de la couche était de 0m,40 environ. La pierre se trouve à 5m,20 des parois nord-est du premier dolmen et au nord-est; son orientation va de l'est à l'ouest.

Il semble résulter, de cette première constatation, qu'il fut opéré en cet endroit un déblai extérieur ou un dépôt extrait du premier dolmen A, et pour faciliter de nouvelles inhumations. Nous donnâmes à ce groupe la dénomination de groupe extérieur au nord-est du premier dolmen.

Dix crânes apparents le composaient; il a dû en exister un plus grand nombre, car plusieurs ont dû être brisés au cours des recherches. Des ossements apparaissaient et donnaient à croire que ce groupe renfermait les squelettes de ces crânes.

A la vérification, le résultat a été, que quelques-uns étaient complètement pressés contre la pierre auprès de laquelle ils étaient, et qu'ils reposaient tous sur une plateforme grossièrement faite de petites pierres accumulées sans ordre bien déterminé et à 0m,30 de hauteur.

Dans leur totalité, les ossements que nous en avons retirés ne représentent même pas l'ensemble d'un seul squelette ; ils ont été mis de côté.

Ces crânes furent, assurément et comme nous le pensons, mis là séparés des corps ; il a été impossible de constater l'état des vertèbres et, par suite, si ces crânes provenaient d'une décollation.

Les ossements qui existaient dans ce groupe ont servi à caler et à soutenir ces crânes sur le plateau de 0m,95 ; il n'y en avait aucun au-dessus. S'il doit être admis que ce fut un dépositoire extérieur de la sépulture des dolmens, il a été constaté que c'était principalement de crânes.

Ainsi que dans le premier dolmen A, il n'y a été trouvé aucune trace de charbon, de cendres ou d'incinération ; mais au-dessus, autour et au-dessous des pierres amoncelées, comme au groupe des crânes, il y avait de nombreux débris de poteries, les vases brisés désignés à la nomenclature et, observation toute particulière, les différents percuteurs d'une sorte d'atelier de travail.

Nomenclature et désignation des objets recueillis.

1er Dolmen A.

Galerie. — Au côté nord-est, dans l'angle, deux vases superposés l'un sur l'autre.

Chambre. — Provenant des débris produits par le premier fouilleur et notre récolte, un vase ornementé caliciforme.

Sur la couche supérieure, des squelettes.

1° Sur les ossements de l'un deux, du côté sud-ouest, un petit vase apode, moitié seulement.

2° Sur les côtes d'un squelette, du côté nord-est, un poinçon en bronze de 0m,07 de long.

3° Sur les côtes d'un second squelette, une épingle en os à tête circulaire aplatie verticalement, cassée à sa tige, mesurant néanmoins, tête et tige, 0m,04.

Dans les déblais de cette couche supérieure :

1° Un grain de collier en talc-serpentine, de couleur bleu-noir, de forme ronde, diamètre 0m,025.

2° Une défense de sanglier mesurant 0m,13.

Sous la couche inférieure de squelettes et sur le dallage :

1° Un celtæ en diorite, de 0m,13 de long.

2° Un autre celtæ en diorite, de 0m,09.

3° Une pierre celtiforme, de 0m,10

4° Un éclat de silex de 0m,095 de long sur 0m,042 de large.

FOUILLES DE PORT-BLANC

ENTRÉE DU DOLMEN NORD-EST, VUE DE LA CHAMBRE

Dolmen B.

Près de la dernière paroi de droite de la galerie et du groupe de squelettes :

Un petit galet perforé en forme de pendeloque.

Dans la chambre, au fond et près du précipice, un crâne, débris de charbon et cendres.

Débris d'un grand vase, dans l'intérieur duquel existait l'empreinte d'un doigt de femme ou d'enfant.

Tranchée C.

A proximité des crânes et des blocs amoncelés :

Une petite pierre polie de forme triangulaire et à angles arrondis, portant au sommet, des deux côtés, un commencement de perforation bien marquée.

Un fragment de celtæ.

A 1m,50 environ du dolmen A, à une profondeur de 1m,10, débris d'un vase.

A un mètre à l'ouest, parmi les pierres superposées sans ordre :

Débris d'un vase.

A deux mètres sud des crânes :

Un vase ornementé.

Disséminés sur la superficie : percuteurs de diverses formes.

Observations générales.

En vidant et préparant des crânes, il fut extrait :

1° De l'un d'eux, deux pattes de crabe de moyenne grandeur ; les plus sérieuses recherches n'ont donné aucune trace de la carapace.

2° D'un autre, 3 débris de poterie ; l'un d'eux, de forme triangulaire, mesurant 0m,04 de base et 0m,035 de hauteur, et deux phalanges de main. Ces objets ont été mis de côté.

3° De divers autres, des pierres de volume variable, atteignant jusqu'à 0m,06 et 0m,07 d'épaisseur.

En outre, le sable qui remplissait ces dolmens, et au surplus comme tout le sable environnant, était mêlé de beaucoup de coquillages, bigorneaux, platènes, etc. ; il y en avait dans plusieurs crânes. Dans les déblais des 2 couches du dolmen A, ont même été trouvées une coquille de Saint-Jacques et une coquille d'ormeau.

Il n'y a donc rien à conclure de ces détails qui semblent résulter naturellement et non accidentellement.

Quelle position durent avoir les squelettes primitivement et quel fut le mode d'inhumation ? La question est importante à déterminer.

Dans le dolmen B, le groupe qui était dans la galerie indiquait parfaitement que les membres avaient été repliés ; ils l'étaient encore.

Dans le dolmen A, le nombre, l'agglomération, l'entrecroisement

des ossements ne permettaient pas une constatation si facile; néanmoins et malgré le chaos où ils se trouvaient, ces ossements ne laissaient constater en aucun endroit, à l'une ou l'autre couche, une seule position horizontale entière ou bien déterminée; au contraire, les crânes reposaient, s'appuyaient sur des fémurs, des tibias, des humérus en tous sens ou en étaient recouverts. De ce mélange, de ce chaos même, on peut aussi conjecturer que les cadavres eurent les membres repliés, eussent-ils été couchés sur le côté et dans cette position ou assis et adossés aux parois.

La majeure partie des crânes se rapprochait des parois; cependant il y en avait aussi au milieu. Tous étaient sur le côté droit ou gauche; il n'en fut trouvé qu'un seul la face en l'air. Or, c'est dans le groupe extérieur C où il n'y avait presque que des crânes, et il faut ajouter qu'ils semblaient être calés par des ossements. Ainsi celui dont je parle était soutenu du côté gauche par un autre crâne et du côté droit par un sacrum qui a été conservé.

De l'examen général des ossements extraits, on peut, sans témérité, conclure que nous sommes en présence d'une sépulture qui ne résulte nullement d'une action ou d'un fait accidentel, mais assurément de la sépulture accoutumée d'une population.

En effet, les ossements qui en ont été extraits démontrent très clairement que là furent inhumés des hommes vieux et jeunes, des femmes et des enfants.

En conséquence, l'importance de cette sépulture est d'autant plus considérable, et la science y possède un beau sujet d'étude.

Parmi les ossements recueillis, il existe un fragment indiquant non point une fracture mais une infirmité, peut-être constitutionnelle, ayant amené la déformation de l'os. Ce fragment a été mis spécialement de côté.

A quel âge de la nuit des temps remonte cette sépulture? Quelle authenticité représente-t-elle?

A cet égard, notre savant collègue de la Société polymathique, M. de Closmadeuc, nous fournit lui-même de précieux arguments.

Dans sa communication, qui figure au bulletin semestriel de 1882 et au sujet de la découverte du cromlech d'Er-Lanic, il établit et démontre qu'effectivement la mer a envahi le territoire intérieur du golfe du Morbihan; or, son action, en cet endroit, doit être relativement prompte, si l'on en juge par l'altitude des terrains et des côtes. Il admet aussi et donne la preuve du même envahissement de l'Océan sur les côtes de Quibéron.

Citant le président de Robien, sur les travaux duquel il a fait une excellente et savante étude, il écrit sur les Birvideaux.

On se rappelle ce que M. de Robien dit de ce dernier plateau, situé à l'ouest de Quibéron : « Il existe dans les archives de Quibéron des mémoires d'une île située à l'ouest de cette presqu'île, nommée Le Birvito, qui a été submergée et qui n'est plus qu'un écueil. »

Puis, dans un renvoi, il ajoute lui-même :

« Aujourd'hui encore, les Quibéronnais nous racontent que les Birvideaux se rattachaient autrefois à la presqu'île, puis qu'ils sont de-

venus île, puis plus tard ont été engloutis par les flots. Un vieux marin de Kermorvan, que j'ai interrogé, a entendu dire à sa grand' mère qu'ils avaient eu des ancêtres à Birvideau, QUI VENAIENT A PIED, le dimanche, à la messe de Saint-Clément. »

Dans le paragraphe II du même mémoire sur Er-Lanic, page 14, il reproduit ce qu'a écrit M. de Penhoët.

« Dans un autre opuscule, publié en 1814, j'extrais les passages suivants : »

« Sur cette côte, où l'Océan envahit chaque jour un peu de terrain, il a détruit les villes des anciens Venètes qui étaient sur les pointes avancées des côtes; à présent, il s'avance vers les tombeaux, qui sûrement avaient été placés dans des endroits assez éloignés des côtes pour que la mer ne pût jamais les atteindre et disperser les cendres qu'ils renfermaient. » (Page 112.)

Les Birvideaux sont une vaste plature et haut fond à 8 kilomètres au large; à mer basse, actuellement, ils sont encore sous 2 mètres de profondeur. Ce fut de tout temps assurément une plature rocheuse mais peu élevée; sans contestation possible, il faut donc admettre que la mer en a pris possession.

Mais ceci admis, il faut inévitablement considérer l'altitude des terrains et leur composition; c'est par là que nous pourrons entrevoir vaguement, car nous nous enfoncerons ici dans l'obscurité des temps, la haute antiquité des dolmens de Port-Blanc.

Celui du sud-ouest B, que nous appelons le 2e, a eu une partie de sa chambre au-dessus du précipice qui le borde; la mer en a englouti cette partie. Or, la profondeur de cette gorge est de 20 mètres à pic. L'escarpement accidenté par la mer n'est que roche. La mer ne vient battre le sommet que dans les grandes tempêtes, et, en déferlant, vient balayer de ses embruns le haut du plateau à 4 et 5 mètres. L'assaut de la mer est donc accidentel, à cette hauteur.

Si on rapproche de cette première observation celle de la profondeur de l'abîme, 20 mètres, et de la composition de la masse désagrégée, l'imagination se retracera difficilement le laps considérable de temps, le nombre de siècles qu'a nécessités le résultat constaté.

Il n'y a donc aucune témérité à conclure que les dolmens de Port-Blanc, par leur situation actuelle, celle qu'ils occupaient autrefois, leur composition, leur érection, sont bien réellement des types incontestables des monuments primitifs de l'âge des dolmens.

Que peut-on conclure ou du moins quelle appréciation peut-on faire de ce qu'ils contenaient? Ici se présentent deux observations :

1° Celle du mobilier de ces dolmens.

2° Celle des squelettes; et, comme préliminaire de conclusion, il faut se demander si le mobilier est de l'époque des squelettes.

Il est bien à remarquer, bien à signaler, que le mobilier ne comprend absolument et uniquement que des objets attribuables aux monuments primitifs : celtæ, grain de collier, pendeloques, éclats de silex et toute la variété de poterie trouvée et recueillie dans ces dolmens, et, notons-le, aussi bien dans la couche supérieure du premier dolmen A que dans l'inférieure et au-dessous.

Le nombre peut paraître restreint relativement à la quantité des squelettes, à l'usage prolongé de cette sépulture. Mais n'est-ce pas là la meilleure des démonstrations ?

L'abondance des objets travaillés et même finement travaillés est évidemment la preuve d'une longue expérience, d'un savoir-faire bien acquis ; ici, et c'est un argument très appréciable, il y a rareté relative et surtout travail primitif ; nous constatons les premiers produits d'une industrie peu avancée.

Dans la tranchée C, les outils de travail, les percuteurs trouvés là en plus grand nombre, sont les premiers outils qu'on dût employer.

L'ornementation des vases dénote l'inhabileté de l'ouvrier ; il n'y avait encore aucun perfectionnement dans le travail.

A peine, ainsi que l'enfant qui commence à écrire, faisait-il ses ornements par des lignes obliques entre-croisées ; il ne pouvait ou ne savait encore les faire droites ou parallèles.

Les squelettes sont-ils de la même époque ?

Éloignons toute idée d'inhumation au siècle dernier et aux précédents du moyen-âge ; outre qu'on n'inhumait pas ainsi, la situation de la chambre du dolmen B est une preuve éclatante de l'inadmissibilité de cette objection.

Mais, si nous ne pouvons émettre un doute à ce sujet, en serait-il de même de l'occupation romaine ou de l'époque gallo-romaine ?

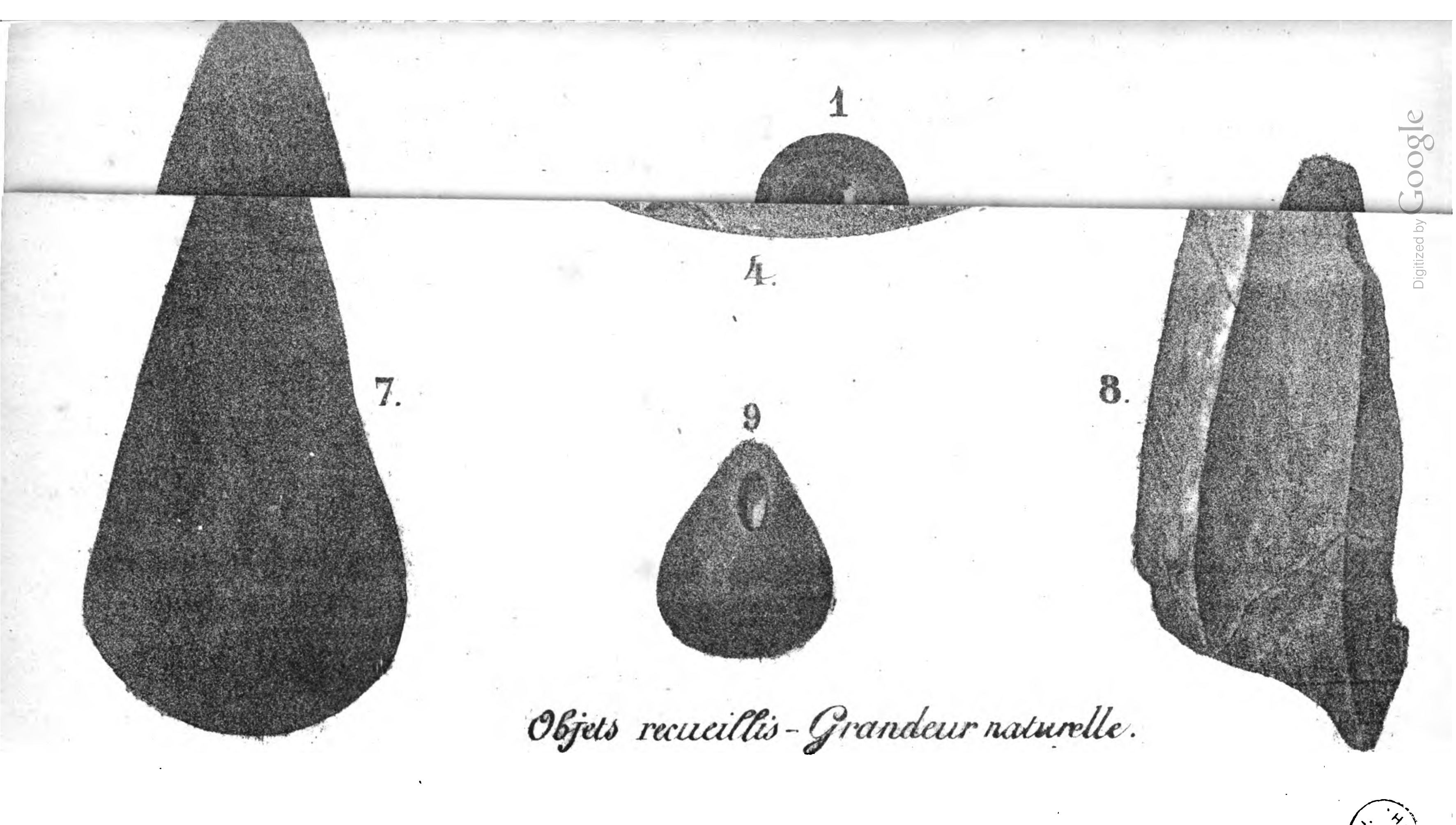
Hé bien, il n'y a nulle témérité à affirmer que cette thèse n'est pas soutenable et à dire que les squelettes qui étaient là ne provenaient ni des romains, ni des gallo-romains.

Aucun objet de cette époque n'a été trouvé au cours des fouilles, ni même rien de douteux, ni au dedans, ni autour de ces dolmens ; et cependant il n'y avait, au moment des travaux, de tables de recouvrement qu'à la galerie du 1er dolmen A ; il eut donc été bien facile, intentionnellement ou accidentellement, d'y introduire divers objets.

Néanmoins, il se pourrait encore objecter que le lieu ayant été isolé, éloigné de celui occupé par la civilisation gallo-romaine, les objets de cette époque sont rares en cet endroit. Or, il en est tout autrement.

Nos investigations, nos recherches se sont étendues, autour de ces dolmens, sur une zone que limite la mer ; il en est résulté qu'à l'extrême pointe de Beg-en-aud et au nord-ouest, la présence des gallo-romains y est attestée à une très faible profondeur, variable de 30 à 80 centimètres, par des amas de débris ; nous y avons recueilli des collections de poteries, d'amphores, du fer, etc., tous de même époque. La quantité de ces objets est une preuve irréfutable de la longue occupation de ce territoire. Cet endroit n'est éloigné des dolmens que de 750 mètres. Il est donc bien évident, bien prouvé, que si les dolmens de Port-Blanc avaient été connus, violés, et surtout s'ils avaient servi aux inhumations des occupants du pays, il y eut existé, je ne dis pas des objets, mais de nombreux objets de cette époque. Or, il n'y en a pas eu un seul. Les squelettes qui y étaient sont donc ceux des constructeurs des dolmens, et ils remontent bien au-delà de l'occupation.

Comment la conservation a-t-elle pu s'en opérer aussi parfaitement ?



Objets recueillis - Grandeur naturelle.

Permettez-moi de décliner modestement toute compétence et de laisser à nos éminents collègues le soin de poser et d'étudier ce côté de la question.

Ce que je puis en dire n'a de valeur qu'à titre de renseignement.

Le terrain sablonneux de Quibéron, et particulièrement le sable salin des bords de la côte, a des propriétés remarquables de conservation; c'est par cette cause qu'en 1873, la municipalité de Quibéron fut obligée de transférer son cimetière. Primitivement, il était situé sur la côte sud du bourg et dans la dune qui borde la mer; la décomposition des cadavres y était nulle et à ce point, qu'au bout de 8 et 9 ans, on les y retrouvait dans un état tel qu'il y avait insalubrité à les exhumer et que l'opinion publique s'en était émue.

Spécialement, la conservation des squelettes dans les dolmens était meilleure et complète dans le 1er dolmen A, dont la profondeur est de 1m,85; dans le 2e dolmen B, ceux de la galerie étaient encore en bon état, à 1m,10 ou 20 centimètres de profondeur; mais la mer en déferlant n'atteint pas jusque-là. Tandis que, dans la chambre par dessus laquelle la mer déferle dans les gros temps et dont la profondeur a fini par n'être que de 30 centimètres, la consommation des ossements s'y est effectuée par l'action de l'humidité. C'est ainsi qu'on peut le constater par l'état des crânes et des ossements qui proviennent de cet endroit.

Une preuve de la faculté de conservation des terrains de Quibéron, c'est encore l'état dans lequel nos collègues, MM. de Closmadeuc et Gressy, trouvèrent, en 1865, le squelette de leurs fouilles de Beker-noz; or, ni l'un ni l'autre, pas plus que le docteur Broca, n'a douté de l'authenticité de cette découverte (Bulletin de la Société polymathique, 1er semestre 1865, page 39). Or, le cist, comme le dolmen en ruines, était dans des conditions identiques à celles des dolmens de Port-Blanc; ils étaient érigés dans le même terrain sablonneux, dans les dunes, et comblés de sables salins. De plus, Beker-noz est à 1,500 mètres sud-est de Port-Blanc et à moins de 500 mètres de la côte de l'Océan.

Sur ces seules observations, que développeront et confirmeront, j'en suis certain d'avance, les savantes études de nos éminents collègues, on peut, je crois, conclure que les squelettes de Port-Blanc sont réellement contemporains des dolmens.

QUELQUES EXPLORATIONS ARCHÉOLOGIQUES DE M. MILN.

(Par M. l'abbé Luco.)

III.

Dolmen de Mané-er-Roc'h-Feutet.

Dans la commune de Carnac, à 300 mètres environ à l'ouest-nord-ouest de la chapelle de la Magdeleine, se trouve une hauteur couronnée par le dolmen auquel on a donné le nom de *Roc'h-Feutet,* rocher fendu, appellation qui sert maintenant à désigner le Mané lui-même (section G, n° 526). Dans le voisinage de ce premier monument, sur le n° 490, *Er-Roc'h,* et sur le n° 579, *Clos Pernel,* il existe deux autres dolmens en ruine et en partie fouillés, ainsi que des vestiges d'anciennes constructions parmi lesquelles on a jadis rencontré des fragments de poterie gallo-romaine et de briques à rebord.

Ouvert au sud, notre dolmen se compose encore de sept supports debout, dont deux à l'ouest, deux au nord, trois à l'est, et de trois tables de recouvrement restées en place. Tel qu'il est et de forme sensiblement rectangulaire, il mesure trois mètres de largeur sur une longueur de quatre mètres, en y comprenant la table voisine de l'entrée et qui dépasse les supports latéraux.

Dans une exploration pratiquée par lui en 1873, M. Charles Pendu, fils, y avait rencontré, au centre, de la terre brûlée, des pierres rougies par le feu et encore recouvertes d'une couche noire de fumée, du charbon, des fragments de diverses poteries, des éclats de silex et un outil en pierre polie; au nord, une certaine quantité de petits galets de mer; au sud et à l'entrée, des fragments d'une poterie rouge grossière et des parcelles d'ossements humains incomplètement incinérés.

Lorsque nous avons visité nous-même cette chambre, le 4 septembre 1877, il nous a été donné d'y recueillir encore, au sud, un éclat de silex; en avant des susdits ossements, un autre éclat de silex et un percuteur en quartz rouge; enfin, tout à fait à l'entrée, une belle fusaïole en terre rouge lustrée.

IV.

Exploration de Mané-Coh-Clour.

A deux kilomètres environ, au nord du bourg de Carnac et sur le côté ouest de la route d'Auray, il existe un monticule de dix-huit à vingt pieds d'élévation, portant, au cadastre de la commune, section N,

n° 954, le nom de *Mané-Coh-Clour*, dans lequel on a voulu voir la colline des vieilles coques, étymologie qui nous paraît bien peu satisfaisante, malgré notre impuissance d'en présenter une autre. Terminé par une calotte de douze mètres de diamètre, le sommet de cette butte nous semblait, par sa forme, devoir recouvrir des substructions.

Une exploration, entreprise au mois de novembre 1878, vint confirmer nos prévisions. Nos ouvriers ne tardèrent point à rencontrer une grande quantité de pierres de construction et même quelques restes d'une maçonnerie tellement délabrée et mutilée, qu'il nous fut impossible de déterminer la forme de l'édifice.

A une profondeur d'un mètre à un mètre trente centimètres, il y avait, reposant sur le rocher qui forme la crête naturelle de la colline, une couche de cendres mêlées de charbon de $0^m,10$ à $0^m,40$ d'épaisseur.

Objets recueillis dans cette couche de cendres.

84 éclats de silex, dont plusieurs sont des fragments de lames. (M. M., n° 3.)

Fragment d'une petite lame en cristal de roche. (*Ib.*)

Tête de flèche à ailerons, en silex recouvert d'une belle patine. (*Ib.*)

Six pierres choisies polies, parmi lesquelles un galet de mer celtiforme. (*Ib.*)

Un broyeur en granit, brisé, de $0^m,09$ de longueur. (*Ib.*, n° 2.)

Un marteau en quartz, de $0^m,11$ de longueur. Le poli de sa partie médiane permettrait de supposer qu'il a été emmanché. (*Ib.*)

Un outil plat, en quartzite, de $0^m,11$ de longueur. (*Ib.*)

Un marteau ou percuteur en quartz rougeâtre, de $0^m,065$ de longueur. (*Ib.*)

Un outil très usé, en grès rouge, de $0^m,06$ de longueur. (*Ib.*).

Un percuteur en quartz opaque, de $0^m,06$ de diamètre. (*Ib.*)

Un celtæ poli en diorite et légèrement recourbé. (*Ib.*) — Un celtæ de même matière et de même grain, mais plus recourbé encore, a été trouvé dans le bois de Crucuny, à 800 mètres environ de Mané-Coh-Clour.

Un fragment d'outil à polir, en grès rouge.

Des fragments de poterie brune qui ont servi à reconstituer un vase, de forme allongée et de $0^m,19$ d'ouverture, muni de quatre anses situées entre l'épaule et le rebord. (*Ib.*, n° 1.)

Deux fragments de rebords de deux petits vases apodes.

Fragment du rebord d'un vase apode de $0^m,15$ d'ouverture.

Fragment du rebord d'un plat en pâte brune.

Un fragment de poterie celtique rougeâtre, ornementé d'une zône composée de petits trous disposés en lignes diagonales.

Un fragment de vase plombaginé à l'extérieur; la plombagine est mêlée à la pâte.

Un fragment d'amphore en terre rouge et de 0m,02 d'épaisseur (1).

OBSERVATIONS.

1° L'absence des éléments constitutifs des monuments mégalithiques ne permet pas de supposer qu'un dolmen ait été jadis érigé au sommet du Mané-Coh-Clour.

2° Les objets qu'on y a recueillis appartiennent cependant au mobilier ordinaire des dolmens, et l'épaisse couche de cendres pourrait indiquer un lieu de crémation.

3° L'énorme quantité de pierres de moyennes dimensions, qu'il nous a fallu extraire pour arriver au rocher, provient certainement d'une maçonnerie ruinée et dont il reste encore des traces évidentes.

4° Si, d'une part, ces restes de construction et les dimensions de ces pierres, joints à la forme que revêt le sommet de la colline, pouvaient rappeler le souvenir des sépultures circulaires, dont celle de Nignol se trouvait à une petite distance, il faudrait, d'autre part, repousser toute idée d'assimilation, attendu l'absence ici du schiste qui paraît être un des éléments caractéristiques des sépultures circulaires.

5° Les monuments funéraires, exclusivement composés d'une maçonnerie recouverte par un tumulus, ne sont plus rares à la connaissance des archéologues. Pour nous contenter d'un exemple, nous pouvons citer le tumulus de Beg-en-Aud, en Saint-Pierre-Quibéron, exploré par la Société polymathique sur les indications de M. l'abbé Collet.

6° Malgré l'état de ruine si considérable, dans lequel nous avons rencontré le monument du Mané-Coh-Clour, et quelqu'ait été le genre de ce monument, il n'est guère possible, à cause du mobilier et des cendres, de n'y point reconnaître un lieu de sépulture, et cela étant, nous devons faire remarquer, une fois de plus, l'association des industries celtique et gallo-romaine, la première représentée par les objets en pierre et sa poterie spéciale, et la seconde par le fragment d'amphore.

---

(1) Le poids de tous ces fragments de poterie dépasse 3 kilogr. — La céramique celtique est en pâte brune et appartient à un assez grand nombre de vases, généralement grossiers et de différentes formes; quelques-uns ne manquaient cependant point de finesse.



V.

Exploration du tertre Er Gradouresse.

Au nord-ouest du village de Crucuni et sur le côté sud de la route de Plouharnel à Auray, il existe un petit tertre situé sur une lande qui, au cadastre de la commune de Carnac, section E, nº 525, porte le nom de *Er Gradouresse*, dans lequel il serait peut-être possible de voir la Grée de l'eau ou sur l'eau.

L'exploration de ce tertre, exécutée en 1880, nous a procuré des résultats assez analogues à ceux du Mané-Coh-Clour. La butte ne recouvrait aucun des éléments constitutifs des monuments mégalithiques, mais des restes d'une construction en pierres brutes et de moyenne grandeur. Et ces ruines nous apparurent dans un désordre tel, qu'il nous fut impossible de déterminer la forme et les dimensions de l'édifice. Néanmoins la quantité et la nature des objets recueillis dans cette fouille paraissent snffisamment indiquer un lieu de sépulture par crémation.

Objets recueillis.

1º De nombreuses parcelles de charbon et 20 éclats de silex. (M. M., nº 6.)

2º Des grattoirs, des lames et des pointes de flèche, en silex. (*Ib.*)

3º Une petite pierre polie choisie, ronde, de 0m,02 de diamètre.

4º Un fragment d'outil plat en grès rougeâtre, poli sur un côté.

5º Plusieurs projectiles en granit, de forme globulaire, de 0m,07 à 0m,10 de diamétre. (*Ib.* nº 5.)

6º Un broyeur en granit, de 0m,15 de long, brisé en deux fragments.

7º Plusieurs autres broyeurs, également en granit, de 0m,06 à 0m,10 de longueur.

8º Une meule primitive en granit, de 0m,15 de diamètre, brisée en deux fragments. (*Ib.*, nº 1.)

9º Une autre meule primitive en granit, cassée, de 0m,12 de diamètre. (*Ib.* nº 2.)

10º Fragment d'un brunissoir en quartz, poli par usage, de 0m,06 sur 0m,08.

11º Une pierre en granit brut, de 0m,16 de longueur sur 0m,08 de largeur et 0m,07 d'épaisseur, munie de deux cupules de 0m,05 et de 0m,035 de diamètre, obtenues par piquage. (*Ib.* nº 4.)

12º Près de 3 kilogrammes de poteries brisées, parmi lesquelles nous avons remarqué :

13º Un fragment du rebord droit d'un vase en pâte brune. (*Ib.*)

14º Un fragment de vase apode. (*Ib.*)

15° Plusieurs fragments de nombreux grands vases en pâte brune.

16° Des fragments de vases plombaginés. (*Ib.*)

Les fragments compris sous les nos 4, 5, 6, 7, ont appartenu à des vases celtiques.

17° Des fragments de différents vases gallo-romains, en pâte grise, dont un ondulé à l'intérieur. (*Ib.*)

18° Un fragment de vase gallo-romain, en terre rouge. (*Ib.*)

19° Un fragment de crochet d'une brique.

OBSERVATIONS.

1° On doit remarquer ici encore l'association des produits des industries celtique et gallo-romaine, cette dernière représentée par la poterie des nos 17 et 18 et par le fragment de brique à rebord du n° 19.

2° La poterie plombaginée du n° 16 ressemble parfaitement à celle de nos sépultures circulaires.

3° La pierre à cupules rappelle celles que nous avons trouvées dans les constructions gallo-romaines auprès de La Trinité-sur-Mer, dans les constructions primitives auprès du moulin de Kermaux et dans le dolmen du Mané-er-Gragueux, au nord de Coët-à-Touse.

4° La petite pierre polie choisie du n° 3 est semblable à celles que nous avons si souvent recueillies sous les dolmens et dont nous avons longuement parlé dans notre mémoire sur la sépulture circulaire de Coët-à-Touse.

VI.

Exploration de Mané-er-Ouah-Tihir.

Sur une petite éminence, située au sud-est du village du Moustoir, en Carnac, section H, n° 144, *Lann-er-Ouah-Tihir,* notre attention fut attirée, le 28 août 1876, par les sommets de quelques pierres qui émergeaient à la surface du sol et paraissaient devoir être, non des rochers naturels, mais les supports d'un monument ruiné.

Des fouilles pratiquées en ce point vinrent bientôt vérifier nos prévisions. Six supports, encore debout et formant presque un rectangle de 2m,10 de longueur sur 1m,95 de largeur, nord-sud, furent mis à nu : un à l'est et mesurant 1m,20 de hauteur sur 1m,50 de largeur, deux au nord, deux à l'ouest, et un seul au midi. Ces pierres ne se touchent point; les cinq premières sont séparées les unes des autres par des distances qui varient entre 0m,05 et 0m,24. Celle du sud est à 0m,97 de sa voisine à l'ouest, et à 1m,08 du bloc unique de l'est. Tel qu'il s'est montré à nos regards, ce monument présente donc deux ouvertures situées aux angles sud-est et sud-ouest. Cette particularité, tout à fait

anormale, nous porte à supposer qu'il manque au moins deux supports et que, primitivement, cette construction fut entièrement close. Quant aux espaces vides entre les différents supports, ils étaient probablement comblés par un blocage extérieur, comme nous le voyons souvent (1).

Objets recueillis.

1° Quelques parcelles de charbon disséminées sur tous les points de de la chambre.

2° Un fragment d'ossement humain qui a visiblement subi l'action du feu.

3° Des éclats de silex, dont un, de 0m,77 de longueur sur 0m,035 de largeur, a servi de couteau.

4° La moitié, bout de la pointe, d'un beau celtæ en jadéïte qui devait avoir environ 0m,18 de longueur.

5° Une amulette faite d'une pierre très fine, conservée dans sa forme naturelle et munie d'un trou central perforé avec beaucoup de soin.

6° Deux pierres polies, choisies, jaunes, dont une assez grande et l'autre beaucoup plus petite.

7° Une certaine quantité de fragments de poterie celtique ayant appartenu au moins à trois ou quatre vases différents, et dont une partie a servi à reconstituer un vase en forme de calotte hémisphérique, de 0m,12 de hauteur et de 0m,155 d'ouverture, semblable aux deux que M. Cappé recueillit sous le dolmen de Kerhillio, en Erdeven, et sous celui de Keriaval, en Carnac.

8° Un autre de ces fragments est ornementé de deux bandes horizontales formées de très petits losanges en creux.

9° Quelques fragments de briques.

OBSERVATIONS.

1° Si le mobilier trouvé par nous dans ce monument n'est pas plus considérable, c'est que l'intérieur de la chambre avait déjà été ravagé à une époque inconnue; mais il est encore suffisant pour indiquer un lieu de sépulture par crémation.

2° Nous devons faire remarquer, ici encore, l'association des objets celtiques et gallo-romains, bien caractérisés, les premiers par la céramique, et les autres par les fragments de briques.

---

(1) Ce monument de Mané-er-Ouah-Tihir pourrait bien n'être pas sans analogie avec celui du Latz, en Carnac, exploré en 1881 par la Société polymathique, comme on peut le voir au Bulletin de cette année, 2e semestre, p. 121. — (Lucq.)

VII.

Dolmen de Mané-Runmeur.

Durant une absence que je fis au commencement de l'année 1876, M. Louis Cappé, mon contre-maître, dut, suivant mes ordres, parcourir la contrée à la recherche de monuments que j'aurais visités moi-même, à mon retour, et fait explorer, s'ils m'avaient paru en valoir la peine.

Or, dans une de ses excursions sur le territoire de la commune de Plouharnel, M. Cappé rencontra, au mois d'avril, à la droite du chemin de Plouharnel à Erdeven, au sommet d'une hauteur que le cadastre, section G de Brenantec, N°s 448 et 455, désigne sous le nom de *Manė-Runmeur,* montagne ou colline du grand tertre, et la tradition locale sous celui de *Mané-Remor,* qui n'est peut-être qu'une corruption du premier, M. Cappé rencontra, dis-je, les restes de trois dolmens, peu distants les uns des autres et placés sur une ligne dirigée du sud-ouest au nord-est. Celui du milieu, au point culminant du Mané et sur le N° 455, conserve encore sa table de recouvrement et a son ouverture au sud-est (1). A l'angle sud-est du champ (N° 448), sur le versant sud de la colline et à 38^{m},50 du précédent, un autre dolmen, en ruine et à ouverture au sud-ouest, avait été récemment exploré par M. Chaplain-Duparc, des environs du Mans. Ses restes, comprenant encore six supports debout, dont trois au fond ou nord-est, un au côté nord-ouest et deux au côté opposé, indiquaient une chambre presque rectangulaire de 2^{m},60 de longueur sur 2 mètres de largeur. Si, à l'origine, ce monument avait eu une galerie, rien ne le démontrait. D'autre part, la table de recouvrement avait disparu, sans laisser la moindre trace.

Croyant remarquer que l'exploration de ces ruines n'avait point été complète, M. Cappé ne voulut pas quitter ce second dolmen sans l'avoir soumis à une visite plus minutieuse. Toujours muni d'une truelle de maçon ou d'un sarcloir de jardinier, il se mit à l'œuvre et ne tarda guère à rencontrer, parmi les terres fraîchement bouleversées, quelques éclats de silex et plusieurs parcelles de charbon de bois. Encouragé par ces premières trouvailles qui lui en promettaient d'autres, il poursuivit avec une nouvelle ardeur ses fouilles bientôt récompensées par la découverte, dans la partie sud-est de la chambre et à 0^{m},40 environ l'un de l'autre, de deux beaux celtæ en fibrolite, dont un de 0^{m},083 de longueur, et l'autre brisé à la pointe, à 0^{m},075 du tranchant.

S'il n'y recueillit aucun fragment ni de poterie, ni de brique, il eut la

(1) Devenu récemment la propriété de l'État qui vient d'en faire l'acquisition, ce dolmen est assuré, au moins pour une longue période d'années, contre le triste sort des deux suivants. (Luco).

bonne fortune de mettre la main sur un joli nucléus en silex auquel s'adaptaient parfaitement trois des éclats précédemment rencontrés par lui dans ce même monument (1).

Quant aux ruines du troisième dolmen de Mané-Runmeur, placé sur le versant nord de la colline et à 38m,50 au nord-est du premier, M. Cappé constata seulement qu'elles se composaient encore de sept blocs disposés de façon à ne permettre guère de déterminer avec certitude la forme du monument et la direction de son entrée. Tout au plus serait-il possible de supposer, avec une certaine vraisemblance, que cette dernière se trouvait au nord-ouest.

Lorsque, après notre retour, il nous fut donné de visiter ces trois dolmens, nous constatâmes qu'ils durent être construits avec des matériaux pris, sur place, au rocher sous-jacent, et nous apprîmes que les deux derniers avaient déjà été bouleversés et mutilés par des vandales à la recherche de matériaux de construction, bien avant les explorations pratiquées aux premiers jours de 1876, par M. Chaplain-Duparc, qui ne retira de ses fouilles de Mané-Runmeur que des éclats de silex et un assez joli nucléus.

VIII.

Dolmen du Gadouéric, en Erdeven.

A la recherche de monuments à explorer, comme je viens de le dire pour le dolmen de Mané-Runmeur, M. Louis Cappé parcourut, en mars 1876, les environs du village de Kerhillio, en Erdeven, pour se rendre compte des fouilles exécutées dans ce quartier par M. Chaplain-Duparc. Dans son excursion, il eut la bonne fortune de rencontrer un des ouvriers de l'archéologue Manceau, bien connu de lui depuis longtemps et qui s'empressa de le conduire à tous les monuments à l'exploration desquels il avait participé, et de lui fournir les renseignements désirés sur les résultats obtenus. Mais là ne se bornèrent pas les communications de cet ouvrier. Il raconta à mon contre-maître comment, après le départ de M. Chaplain-Duparc qui avait refusé de fouiller un dolmen en ruine indiqué par lui, il attaqua lui-même ce monument et y découvrit un vase. Mais, croyant avoir un trésor sous la main et n'osant l'enlever en plein jour, il le recouvrit de pierres et vint le prendre la nuit suivante. De retour chez lui, sa déception fut grande; car, en guise de trésor, l'urne ne renfermait que de la terre. Pour la vider, il l'avait brisée; mais par bonheur il en avait conservé les fragments qu'il se montra heureux d'offrir à son compagnon non moins heureux de les accepter.

---

(1) On chercherait en vain ces objets dans le Musée-Miln de Carnac; nous croyons savoir qu'ils sont en Angleterre. (Luco).

Durant cet entretien, nos deux hommes avaient visité les monuments explorés par M. Chaplain-Duparc et étaient parvenus au dolmen ruiné qui, situé sur une vaste lande entre la *Maison brûlée* et les côtes de l'Océan, avait fourni le vase trompeur à l'ouvrier déçu. A 39 mètres au sud de la *Maison brûlée* et à 25 mètres de la côte, ces restes d'un monument jadis considérable, se trouvent, dans la section I d'Erdeven et sur le N° 768 qui porte, au cadastre, le nom de *Gadurie-Parc-Saiaul-er-lannec-bras*, et, dans le pays, celui de *Gadouéric* tout court. L'inspection des lieux montre que la tradition locale a raison et que l'appellation du cadastre se compose de deux parties, dont la première donne le nom du dolmen, *Gadurie* pour *Gadouéric*, et la seconde le point qu'il occupe dans « le parc ou le quartier oriental de la grande lande. » Quant au mot composé *Gadouéric*, on pourrait y voir le siège ou le tombeau du roi, » ou bien « le roi guerrier. » (1)

Sans se préoccuper de ces étymologies auxquelles il ne dut même pas songer, M. Cappé pria son compagnon de lui accorder une journée pour compléter la fouille de ce monument, et aussi d'obtenir du propriétaire l'autorisation de pratiquer ces fouilles sur son terrain.

Quelques jours plus tard, ces deux hommes retournaient à Gadouéric et exploraient le monument qu'ils trouvèrent encore composé de cinq supports debout et de trois tables, avec entrée au sud-est, mais sans pouvoir affirmer si, oui ou non, la chambre fut précédée d'une galerie. Une de ces tables, tombée dans l'intérieur et trop lourde pour être déplacée par eux, ne leur permit pas de faire une exploration complète.

Dans cette chambre, M. Cappé parvint néanmoins à recueillir :

1° De nombreuses parcelles de charbon de bois.

2° Deux fragments d'ossements non déterminés depuis.

3° Plusieurs éclats de silex, dont quelques-uns formant grattoirs et d'autres des pointes de flèche.

4° Un beau celtæ en diorite, de 0m,09 de longueur.

5° Des fragments de poterie ayant appartenu à plusieurs vases. Un de ces fragments, faisant partie du rebord d'un vase hémisphérique, était muni d'un petit mamelon percé d'un trou horizontal et destiné à la suspension. Un autre fragment de rebord était d'une grande finesse. D'autres provenaient de deux vases identiques à celui que l'ouvrier avait précédemment enlevé. Ces vases celtiques, en forme de calotte, à rebords droits, munis d'un petit bourrelet, avaient 0m,17 d'ouverture et 0m,11 de hauteur. M. Cappé réussit à en reconstituer un presqu'en entier.

6° Des fragments de briques (2).

---

(1) Dans l'inventaire des monuments mégalithiques de la commune d'Erdeven par M. Gaillard, ce monument est appelé « *Dolmen de la Maison brûlée* » (Luco).

(2) Aucun de ces objets ne se trouve au Musée-Miln à Carnac ; tous ont été transportés en Angleterre. En revanche, le catalogue de ce musée porte treize articles indiquant autant de vases reconstitués avec des fragments de poteries celtique et gallo-romaine, provenant, non de ce dolmen, mais des dunes de Kerhillio. (Luco).

Dans sa campagne archéologique de 1877, M. Chaplain-Duparc compléta la fouille de ce dolmen, et y fit encore une bonne récolte, sous la table que M. Cappé n'avait pu déplacer. Il y trouva, en effet :

1° Six haches en pierre de différentes substances.

2° Quelques grains de collier en terre et autres matières.

3° Un petit vase en pâte grossière et affectant sensiblement la forme d'un biberon.

IX.

Dolmen de Lann-Poudèque, en Carnac.

Situé entre les villages de Coët-à-Touse et de Kergrim, à l'est de ce dernier et sur la route de Plouharnel à Auray, ce dolmen se trouve sur le N° 419 de la section E, connu sous les noms de *Lann-vras-Kergrim* et de *Lann-Poudèque*. Si cétte dernière appellation devait se traduire par *lande de la poterie,* elle pourrait trouver sa justification dans la grande quantité de fragments de poteries diverses dont toute cette lande est littéralement parsemée.

Lorsque je fis entreprendre la fouille de ce dolmen, au mois de mai 1876, son côté nord avait déjà subi une première attaque remontant à une date inconnue, quoique relativement récente. Aussi le monument ne possédait-il plus qu'une table et deux supports ; tout le reste avait disparu, employé, sans doute et suivant l'habitude du pays, dans les différentes constructions du voisinage.

Malgré cet état de délabrement, l'exploration de ces ruines nous fournit encore une assez belle moisson, puisqu'il fut donné d'y recueillir :

1° Plusieurs parcelles de charbon de bois.

2° De nombreux éclats de silex, en général sans caractère.

3° Une perle en jadéïte, de 0m,025 de diamètre. Malheureusement, cet objet ne tarda point à disparaître. Pour l'avoir conservé dans sa poche et négligé de le déposer, le jour même, au musée, M. Cappé le perdit le lendemain de sa découverte, et toutes ses recherches pour le retrouver demeurèrent infructueuses.

4° Des fragments de poterie celtique et de briques, partout dispersés.

5° Dans la chambre et au côté du midi, moins ravagé que les autres parties, plusieurs fragments de poterie celtique appartenant au même vase qui fut ensuite reconstitué. D'un grain grossier et d'une pâte presque noirâtre, ce vase, de 0m,20 de hauteur et de 0m,14 d'ouverture, est à goulot rétréci et à rebord renversé en dehors.

X.

Dolmen de Mané-er-Layeu, en Carnac.

Au sud-ouest du village du Moustoir et dans un bois portant au cadastre le N° 553 de la section M, avec le nom de *Mané-er-Layeu*, colline des veaux, ce monument, sans couverture depuis longtemps et dépourvu de galerie, est une enceinte close affectant une forme sensiblement triangulaire, avec sommet au nord, mesurant $3^m,10$ de hauteur et $2^m,20$ de base. Elle se compose de 15 supports debout, dont 3 au côté est, 5 au côté ouest et 7 petits à la base. La hauteur de ces pierres varie de $0^m,40$ à $0^m,60$, et la profondeur de l'enceinte au-dessous de la surface du sol est de $0^m,50$ environ.

Ayant fait explorer l'intérieur de ce monument, en mai 1876, par M. Cappé, celui-ci y trouva :

1° Une certaine quantité de parcelles de charbon de bois.

2° Plusieurs éclats de silex sans caractère bien défini.

3° De nombreux petits cailloux d'un grain très fin et d'une belle forme, réunis ensemble sur le fond, au nord de la chambre. Dans presque toutes nos fouilles, nous avons rencontré des cailloux à peu près semblables ; mais ils étaient dispersés sur le plancher, tandis qu'ici ils étaient agglomérés dans un même point. Cette anomalie indiquerait-elle un rite particulier de sépulture, ou bien serait-elle le résultat d'une exploration antérieure pratiquée dans un but tout étranger à l'archéologie ? La réponse nous échappe ; mais nous avons cru devoir signaler le fait, pour le cas où il se représenterait ailleurs ; car alors on ne pourrait ni l'attribuer à un accident ni lui refuser une signification.

4° Un petit fragment (bout de la pointe) d'un celtæ en diorite.

5° Une bonne quantité de fragments de poterie celtique, dont quelques-uns ont servi à reconstituer en partie un plat en terre jaune-rougeâtre, noir à l'intérieur, à parois presque verticales et à rebord droit, de $0^m,25$ de diamètre et de $0^m,040$ de profondeur, et dont le reste appartient à un vase de grandes dimensions, mais qu'il n'a pas été possible de reconstituer.

6° Plusieurs fragments de briques.

Observations.

La forme particulière de ce monument nous détermine à ajouter ici quelques remarques.

1° C'est pour la première fois que nous rencontrons cette forme triangulaire, et il est à noter, en outre, que les côtés du triangle sont sensiblement curvilignes.

2° La profondeur du monument est bien petite, d'une part, et paraît, d'autre part, sans proportion avec son étendue.

3° Les faibles dimensions des supports et la longue portée qu'auraient dû avoir les tables de recouvrement, permettent de supposer que ce monument n'a pas été recouvert comme les dolmens ou qu'il ne le fut qu'avec des tables d'une mince épaisseur, à la façon de l'enceinte ronde découverte, en 1864, par la Société polymathique, dans le tumulus du Moustoir-Carnac.

4° Dans ce monument, comme dans les dolmens, il faut remarquer de nouveau l'association des objets celtiques et gallo-romains : des éclats de silex, des celtæ et de la poterie celtique avec des fragments de briques.

XI.

Constructions gallo-romaines dans le tumulus du Moustoir-Carnac.

Au sud-ouest et à une faible distance du village du Moustoir-Carnac, sur les parcelles de terre qui portent au cadastre les N°s 496-501 de la section F, s'élève un tumulus allongé, surmonté d'un menhir debout à son extrémité nord-est et accompagné au sud-est d'un autre menhir couché sur le N° 495. Cette tombelle a été explorée en 1864 par la Société polymathique, qui y a découvert une couronne de 9 pierres disposées comme des sièges autour d'un foyer, un dolmen composé de 9 supports et 4 tables, une enceinte irrégulière couverte d'une seule table à son extrémité nord, une seconde enceinte ronde et dallée, avec couverture en forme de voûte construite en petites pierres plates. Parmi les terres de l'enveloppe et même les pierres du galgal, on remarqua la présence de tuiles à rebords, ainsi que, dans le dolmen, celle d'une boule en tuffeau, un peu aplatie, de 0m,075 de diamètre, percée au centre d'un large trou conique, et, dans l'enceinte irrégulière, celle d'un fragment de verre, sillonné par une ligne jaunâtre opaque tracée en zigzag (1).

Dans une visite qu'il fit à ce tumulus, au mois de juillet 1877, M. Cappé rencontra, sur son versant nord-ouest, une grande quantité de fragments de briques à rebords et de poterie gallo-romaine. Assez vivement surpris du fait, il se mit à l'œuvre avec le sarcloir dont il était toujours muni, et ne tarda point à faire une ample moisson de beaux fragments de poterie samienne unie et ornementée, de poterie barbotinée, de poterie gallo-romaine plus grossière et moins bien soignée.

Encouragé par ces premières trouvailles et intrigué par un bout de mur bloqué dans le tumulus et qu'il avait mis à nu, il y retourna, dans

(1) *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1864, p. 117 et suiv.

les premiers jours d'août, avec un ouvrier, pour continuer son exploration et se rendre compte de son bout de mur. Après avoir dégagé celui-ci, il constata seulement qu'il se dirigeait du nord au sud ; mais il ne put déterminer à quel genre de construction il avait du appartenir (1).

Ces travaux permirent de recueillir de nouveaux objets :

1° Deux rondelles faites avec des fragments de briques.

2° Deux fragments d'un même morceau de verre ornementé d'une bande composée de 6 lignes de chevrons peints.

3° Deux clous en fer très oxydés, de 0m,05 et de 0m,07 de longueur.

4° Un grand bronze d'Antonin-le-Pieux (131-161).

XII.

Dolmen de Keriaval, en Carnac.

Ce monument, composé d'une longue galerie, dirigée de l'est à l'ouest, et de trois cabinets latéraux, dont deux au nord et un au sud, exploré par la Société polymathique, en 1866, s'élève au sud-est ou à gauche du chemin d'Auray à Plouharnel, un peu avant les dolmens de Mané-Kerioned, sur le bout d'une lande qui porte au cadastre le N° 337 de la section E.

En revenant d'une excursion archéologique, en 1876, M. Cappé eut occasion de passer dans son voisinage, et succomba à la tentation de lui faire une visite.

A l'entrée et au midi du couloir, il remarqua une espèce de seuil encadré entre les deux premiers supports de ce côté, qui étaient recouverts par une table penchée, et, derrière ce seuil, une terre noire, non remaniée et mêlée de parcelles de charbon. Avec un sarcloir, son indispensable outil de voyage, il se mit à fouiller ce petit coin laissé intact par les précédents explorateurs, et en retira plusieurs beaux fragments de poterie celtique. Les uns, richement ornementés, étaient en trop petite quantité pour lui permettre des reconstitutions ; mais,

---

(1) Lorsque je révisais ce texte des explorations de M. Cappé, M. James Miln, bien loin de penser à une fin si prochaine, me fit écrire à cet endroit : *fouilles à compléter*. Il avait conçu, en effet, et parfaitement arrêté le projet d'étudier complètement la construction dont avait fait partie ce curieux bout de mur ainsi bloqué dans les terres et le galgal du tumulus. Il y avait là plus d'un intéressant problème à résoudre. Cette construction, qu'il supposait cependant postérieure à l'érection du tumulus, le préoccupait vivement. Quand, par qui et dans quel but avait elle été faite ? Il voulait demander à de nouvellles fouilles, plus étendues que les premières, la solution de toutes ces questions. D'autre part, M. Cappé regrette beaucoup de n'avoir pu, en 1877, pousser plus loin son exploration, et nous joignons nos regrets aux siens, parce qu'il y a, peut-être, dans ce fait, un document destiné à répandre une grande lumière sur la corrélation, dans notre contrée, entre les monuments celtiques et ceux de l'époque gallo-romaine. — (Luco).

avec les autres, dépourvus de toute ornementation, en pâte noire et moins fine, il réussit à reconstituer intégralement deux vases, dont un en forme de calotte hémisphérique, de 0m,05 de profondeur et de 0m,095 d'ouverture, et l'autre, à base élargie et à ouverture rétrécie, de 0m,15 de hauteur et de 0m,105 d'ouverture (1).

XIII.

Allée de menhirs, à Mané-er-Luffang, en Crach.

Au mois de septembre 1876, M. Cappé longeait la rivière de Crach et du côté de cette commune, lorsque, auprès du passage du Lac et au lieu qui porte le nom de *Mané-er-Luffang*, son attention se fixa sur deux rangées de petits menhirs à moitié enfouis dans le sol. Parallèles et distantes d'environ 1m,20, ces deux rangées forment une allée qui décrit une courbe de 25 mètres environ de longueur. Que cette allée ait été jadis couverte, la chose ne paraît guère douteuse ; mais il est certain que toutes les tables de recouvrement ont disparu depuis longtemps, sans laisser aucun souvenir dans le pays.

Certaines parties de l'allée ont déjà été l'objet d'explorations anciennes. Avec son inséparable outil à main, M. Cappé se livra à des recherches dans les terres précédemment remaniées et y rencontra de nombreux fragments de poterie, quelques éclats de silex et une partie d'une meule primitive en pierre de lave (2).

---

(1) Devenu propriété de l'État qui en a fait l'acquisition, ce dolmen a été restauré pendant l'été de 1882, par les soins de M. Gaillard, de Plouharnel, et de M. Cappé, de Carnac. L'entreprise était délicate et non sans péril ; les résultats obtenus font honneur à ces Messieurs et permettent de bien augurer des opérations semblables qu'il leur reste à exécuter. — Dans une visite que j'ai faite à ce monument, le 11 de ce mois de juin 1883, j'ai eu la bonne fortune de trouver, sur la terre fraîchement remaniée et lavée par les dernières pluies d'orage, de nombreux fragments de poterie celtique, plusieurs beaux éclats de silex et une pendeloque en quartz, faite d'un galet de mer, de 0m,04 de longueur, perforée des deux côtés, comme le montrent les deux excavations coniques qui se rencontrent au milieu. — Il serait inutile de chercher au musée Miln, à Carnac, les deux vases reconstitués avec les fragments recueillis en 1876 par M. Cappé ; ils sont en Angleterre. — (Luco).

(2) Comme pour les constructions gallo-romaines rencontrées dans le tumulus du Moustoir-Carnac, M. James Miln me fit écrire ici sur son manuscrit : « A explorer plus tard et avant la publication de cette notice. »

Nous venons de voir, dans plusieurs de ces articles, une preuve éclatante de la loyauté de M. Miln et de son grand respect pour la vérité. Puisque toutes ces explorations avaient été faites par ses ordres et à ses frais, il aurait pu ne pas les attribuer à son contre-maître. Mais cette façon d'agir lui aurait paru déloyale et peu conforme à la vérité. Presque toujours cependant, il s'était donné la peine de recopier lui-même les relations de M. Cappé, en les modifiant d'après les renseignements verbaux qu'il demandait à son contre-maître. J'ai assisté moi-même à plus d'un interrogatoire de ce genre subi par M. Cappé. — (Luco).

XIV.

Roches moutonnées et à cupules.

On appelle roches moutonnées ou moutonneuses des blocs erratiques plus ou moins polis par les frottements qu'ils ont subis dans leur transport par les glaces, lorsque ces blocs, en partie enfouis et en partie saillants à la surface du sol, ressemblent de loin aux toisons blanches des moutons. Il est maintenant démontré que nos monuments mégalithiques ont été généralement construits avec des blocs de l'époque glacière. Mais tous ne furent point employés à cet usage. Il en est resté qui, à cause de leurs formes, ne pouvaient se prêter à ces sortes d'édifices. Ils parsèment encore nos champs, nos bois et nos landes, et ce sont ceux que nous désignons sous le nom de roches moutonnées. La contrée que nous étudions est loin d'en être dépourvue. Elle en possède même quelques-uns assez polis par l'action des glaces pour se trouver parfaitement disposés à recevoir des dessins et plus particulièrement des cupules.

Ainsi, à 300 mètres environ sur la droite de la route de Carnac à la Trinité-sur-Mer et en face des Bossenno, on en aperçoit plusieurs échantillons, auprès du village de Beaumer, sur le sommet d'une éminence couverte d'ajoncs. Dans une visite que nous leur fîmes, en 1879, il nous fut donné, non sans quelque surprise, de constater que quelques-uns portaient des cupules. La découverte de pareils signes nous ayant induit à présumer que ces roches pouvaient avoir été utilisées, sans déplacement, pour des sépultures anciennes, comme le fait a été constaté pour d'autres régions, nous prîmes la résolution de vérifier notre hypothèse. Peu de jours après, nos ouvriers étaient à l'œuvre, et quelques coups de pioche donnés sous ces blocs mettaient à nu des fragments de poterie variée, généralement en pâte brune grossière et analogue à celle que l'on trouve dans les dolmens morbihannais. De rares échantillons étaient noirs et plombaginés, comme la céramique des sépultures circulaires de Nignol et de Coët-à-Touse. On y recueillit également, outre des parcelles de charbon de bois :

1° Quelques fragments de silex sans caractère.

2° Trois percuteurs en quartz portant encore des traces très visibles de percussion.

3° Un broyeur convexe et un pilon en granit.

4° Un brunissoir en quartzite et un affiloir en granit.

5° Deux grands fragments de meule primitive.

6° Trois parcelles de fer profondément oxydés.

7° Deux fragments de briques, dont un conservant une partie de rebord.

Avec les fragments de poterie, M. Cappé réussit à reconstituer deux vases, l'un de $0^m,23$ d'ouverture et de $0^m,19$ de hauteur, portant sur la panse une zone horizontale composée de cercles équidistants ; l'autre, uni, de $0^m,145$ d'ouverture et de $0^m,075$ de hauteur.

Ainsi encore, à 300 mètres environ au nord du village de Kerlan, non loin de Beaumer, au milieu de champs cultivés et sur une petite hauteur couverte aussi d'ajoncs, on voyait naguère quelques roches moutonnées, rompues depuis par des carriers. Parmi les terres qui les portaient, nous avons recueilli :

1° Des parcelles de charbon de bois.

2° Deux éclats de silex sans caractère.

3° Une pierre très polie en granit et de forme ovoïde.

4° Deux celtæ, dont l'un en schiste et l'autre en diorite.

5° Quelques fragments de poterie brune et rouge, rappelant celle des dolmens (1).

---

(1) En traversant les alignements d'Erdeven, en 1881, j'ai remarqué moi-même, du côté du Mané-Bras, la présence de plusieurs roches moutonnées, mais dépourvues de cupules. Le granit en est bleu et fin, et ne ressemble nullement à celui de la contrée. — Dans les premiers jours du présent mois de juin, M. Gaillard, de Plouharnel, l'infatigable explorateur qui marche avec tant de succès sur les traces du regretté James Miln, vient de relever un menhir couché appartenant aux alignements d'Erdeven, et de constater que quatorze cupules ont été creusées dans les flancs de ce bloc.

Voilà close la série des manuscrits de M. Miln sur les monuments celtiques. Connaissant son intention de les faire suivre d'un coup d'œil d'ensemble qu'il n'a malheureusement point rédigé, je me suis livré à ce travail. On regrettera qu'il n'ait pas été exécuté par M. Miln lui-même. Cependant, en le donnant dès qu'il me sera possible, je croirai encore faire honneur à une mémoire qui m'est toujours chère. — (Luco.)

EXPLORATION

DE TROIS MONUMENTS QUADRILATÈRES

Par feu James Miln.

(Publié par l'abbé Luco.)

Dans le courant de l'année 1878, nous avons eu la bonne fortune de reconnaître et d'explorer, sur le territoire de la commune de Carnac, non seulement les trois *sépultures circulaires* déjà décrites (1), mais encore une nouvelle trinité de monuments, jusque-là tout aussi inconnus que les premiers. A cause de leur forme, nous leur avons donné le nom de *monuments quadrilatères* (2). Ce sont ceux de *Mané-Pochat-en-Uieu*, de *Mané-Clud-er-Yer* et de *Mané-Tyec*. La comparaison de ces deux genres de monuments montre qu'ils sont loin d'être sans quelques relations.

Au lieu de placer des remarques particulières après la description de chacun de ces derniers, nous réserverons, pour la fin, des observations générales, embrassant le tout sous un seul coup d'œil d'ensemble.

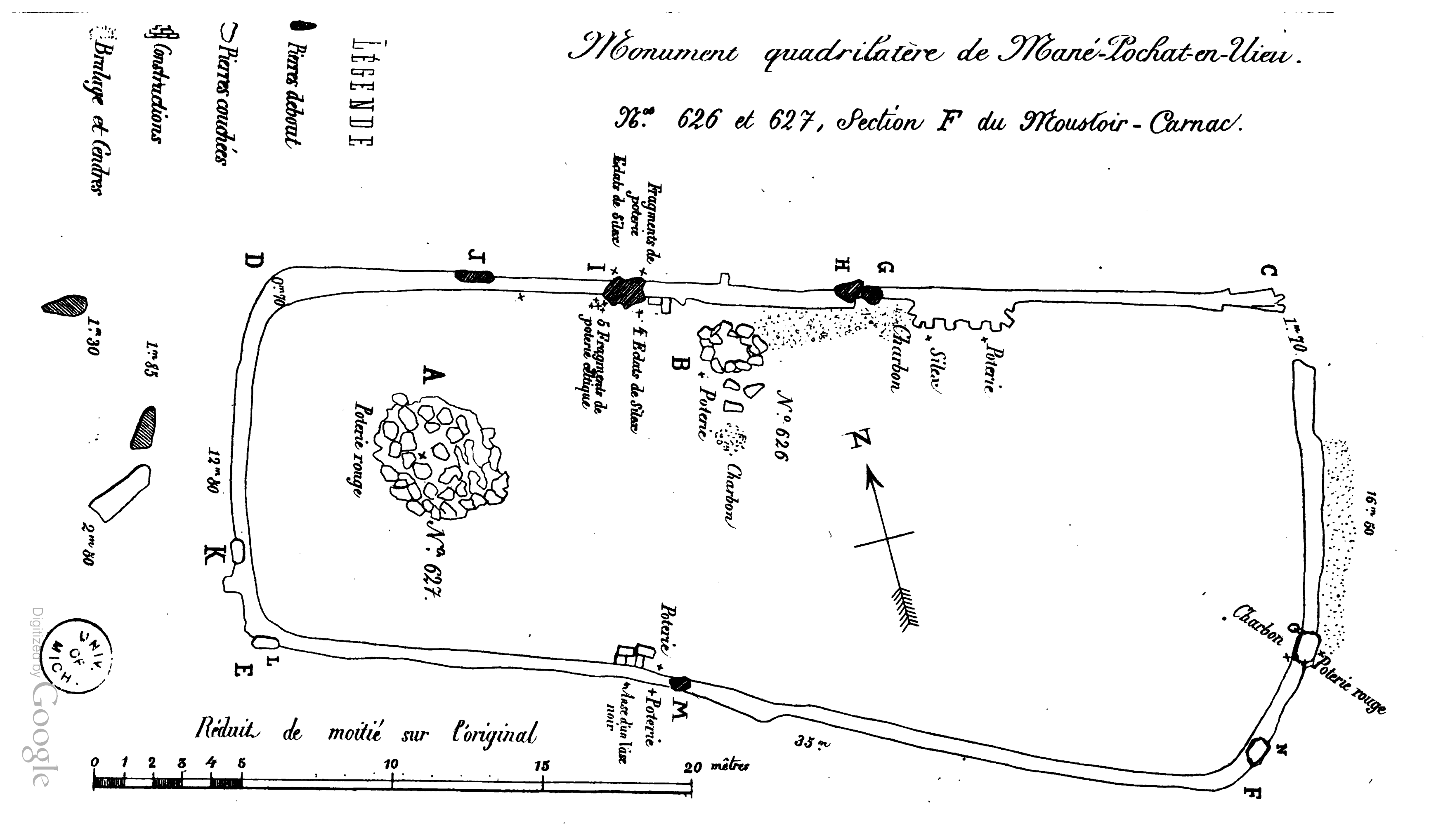
I.

Mané-Pochat-en-Uieu.

En suivant la voie qui mène du bourg de Carnac au village de Coët-à-Touse et à la route de Plouharnel à Auray, notre attention fut souvent attirée, sur un monticule situé à la gauche du chemin, par quelques pierres grises presque totalement enfouies dans le sol et offrant de loin toutes les apparences de petits menhirs. A 3,400 mètres environ du chef-lieu de la commune, et situé sur les parcelles de lande qui, au cadastre, sous les n°s 626 et 627 de la section F du Moustoir, portent le nom de *Lann-Parc-Nehué* (lande du parc neuf), vraisemblablement détachée naguère de la grande lande appelée *En-Nochech* ou *Er-Lochech*, *En-Nohech* ou *Er-Lohech*, ce monticule est connu des habitants du pays sous la dénomination de *Mané-Pochat-en-Uieu*, colline

(1) Le manuscrit sur les *Sépultures circulaires* a été publié en 1882. — (Luco.)

(2) On verra, plus bas, que l'auteur a eu raison de leur donner le nom générique de *monuments* plutôt que la dénomination, probablement trop significative, de *sépultures*. — (Luco.)


Monument quadrilatère de Mané-Pochat-en-Uieu.
Nos 626 et 627, Section F du Moustoir-Carnac.
LÉGENDE
Pierres debout
Pierres couchées
Constructions
Brulage et Cendres
16m 50
1m 70
Poterie rouge
Charbon
C
N
F
Poterie
Silex
Charbon
G
H
N
35m
No 626
Charbon
Poterie
B
M
Poterie
+Poterie
+Anse d'un Vase noir
Fragments de poterie
Eclats de Silex
+ 4 Eclats de Silex
+ 5 Fragments de poterie celtique
I
J
A
No 627.
Poterie rouge
0m 70
D
L
E
12m 80
K
1m 85
1m 30
2m 80
Réduit de moitié sur l'original
0
1
2
3
4
5
10
15
20 mètres

du sac ou du panier aux œufs. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien ce nom doit être nouveau, insignifiant et sans le moindre rapport avec notre monument.

Or, nous étant, un jour, arrêté à cet endroit, pour étudier ce monticule, nous reconnûmes immédiatement que les pierres grises étaient de véritables menhirs faisant partie d'un alignement orienté est-sud-est et ouest-nord-ouest, et s'étendant, à l'ouest, dans les champs voisins, sur les nos 623 et 624, où les menhirs, tous debout, atteignent $1^m,50$ de hauteur moyenne. Sur le versant ouest de la colline et à trois mètres en dehors de cet alignement, deux menhirs nous apparurent, l'un P, couché et ayant $2^m,50$ de longueur, l'autre R, debout, de $1^m,85$ de hauteur au-dessus du sol, et dressé en travers de l'alignement. Au nord-ouest de ceux-ci, un troisième menhir S, debout et de $1^m,30$ de hauteur, est dressé est et ouest. Voir le plan.

Satisfait de ces indices, auxquels venaient s'ajouter certains mouvements de terrains et les sommets visibles de quelques autres menhirs dont cette lande semblait parsemée, nous prîmes la résolution de demander son secret à ce monticule. Le propriétaire, M. Mary, de Crucuny, nous en ayant très gracieusement accordé l'autorisation, nos ouvriers commencèrent l'exploration, en ouvrant une large tranchée au nord de l'alignement déjà mentionné et dirigée du nord au sud sur les menhirs G, H.

Au bout de très peu de temps, on découvrit, à l'est et à l'ouest de ces menhirs, un mur de $0^m,70$ de moyenne hauteur, de largeur variable, grossièrement construit en pierres brutes sèches et englobant les menhirs, les uns debout, les autres couchés. Ce mur, nous l'avons suivi et dégagé des deux côtés, sur tout son parcours, jusqu'à mettre à jour une construction en forme de parallélogramme presque régulier, dont les côtés nord et sud mesurent 35 mètres de longueur, le côté ouest $12^m,50$ et celui de l'est $16^m,50$. Ces deux derniers sont légèrement curvilignes et font avec les premiers des angles arrondis. Orientée dans le sens de l'alignement précité, qui forme le côté C D du parallélogramme, cette construction est munie, à l'angle nord-est, d'une ouverture de communication de $1^m,70$ de largeur. Une couche de cendres s'étend, à l'extérieur et au pied du mur est, sur une longueur de 6 mètres.

En déblayant l'intérieur de ce quadrilatère, nous avons constaté, non sans surprise, que toute la surface du sol naturel était recouverte, à la hauteur des murs, d'une épaisse couche de terre rapportée; et, pendant l'opération, nos ouvriers ont mis à nu deux constructions grossières et de forme sensiblement circulaire : l'une, A, dans la partie occidentale de l'enceinte et au milieu de la distance qui sépare les côtés nord et sud; l'autre, B, au pied du côté nord et sur le milieu de son parcours.

La première, de 4 mètres de diamètre, est grossièrement bâtie en pierres brutes sèches, toutes rougies par l'action d'un feu violent. Elle

affecte la forme d'une voûte, de $0^m,80$ de hauteur, remplie d'une terre onctueuse et très noire. Il est à remarquer, en passant, que cette construction, qui n'est pas sans analogie avec les ruches de crémation des sépultures circulaires, se trouve située en face et à 8 mètres du menhir extérieur dressé en travers, que nous avons déjà signalé.

D'environ 2 mètres de diamètre sur $0^m,80$ de hauteur, la construction B offre les mêmes caractères que la précédente. La terre qui remplissait sa voûte était également onctueuse et très noire. A l'est, une couche de cendres et de terre brûlée s'étendait sur une longueur de 5 mètres, après laquelle, le mur nord, renforcé à l'intérieur, prend une largeur double, sur un parcours de 4 mètres.

Entre cette seconde ruche de crémation et le côté sud du quadrilatère, nous avons constaté l'existence d'une nouvelle couche de cendres, de $0^m,10$ à $0^m,20$ d'épaisseur, mêlées de quelques parcelles de charbon de bois. D'autres couches semblables et sans grande importance ont été rencontrées sur différents points de l'intérieur.

Avant d'en finir avec la description du monument, nous devons, pour la rendre complète, ajouter encore que nous avons trouvé, dans l'intérieur de l'enceinte et au pied du mur sud E F, deux bouts de constructions parallèles entre eux et perpendiculaires au mur; qu'au sud de la ruche B, trois pierres voisines et de moyennes dimensions étaient couchées dans la terre ; enfin, que l'ouverture de l'angle C paraît avoir été plus considérable à l'origine, et qu'elle fut diminuée dans la suite par une adjonction de 2 mètres environ sur le prolongement du côté C D.

Objets recueillis dans ce monument.

Mur nord.

Au pied du menhir I, encastré dans ce mur et un peu à l'ouest de la ruche de crémation B, à l'extérieur du quadrilatère :

1° Quelques parcelles de charbon de bois.
2° Des éclats de silex sans caractères bien définis.
3° Un fragment de poterie celtique en pâte brune grossière.

Dans l'intérieur du monument et au pied du même menhir :

4° Quelques parcelles de charbon de bois.
5° Cinq fragments de poterie celtique grossière, en pâte brune.
6° Quatre éclats de silex jaune grisâtre.

A l'est des menhirs H, G, et au pied du mur, au point où il prend une largeur double :

7° Quelques éclats de silex, petits et sans caractère.
8° Des fragments, peu nombreux et de faibles dimensions, de poterie celtique.

Mané-clud-er-yer.

E

D

C

N

B

A

5

10

15

20. *Mètres.*



Mur ouest.

A l'extérieur et près de l'angle sud-ouest :
9° Un fragment de poterie semblable aux précédents.

Mur sud.

A l'extérieur du monument et un peu à l'ouest du menhir M :
10° Une oreille ou anse d'un vase en terre brune ou noire grossière.
11° Quelques fragments de poterie du même genre.
12° D'autres fragments de poterie semblable ont été recueillis dans l'intérieur du monument et en face des précédents.

Mur est.

A l'extérieur et auprès du menhir O couché dans la construction :
13° Un fragment de poterie rouge, que nous n'osons dire gallo-romaine. Il se trouvait très près de la couche de cendres déjà mentionnée.
A l'intérieur et auprès du même menhir :
14° Quelques parcelles de charbon de bois.

Ruches de crémation.

15° Un fragment de poterie rouge, dans la ruche A, et semblable à celui qui était auprès du menhir O.
16° D'autres petits fragments de poterie celtique brune et grossière, au sud-ouest de la ruche B.

Il n'a été rien trouvé ni au-dessous ni autour des menhirs P, R, S, placés à l'ouest et en dehors du monument.

Les fragments de poterie sont en trop petite quantité et de trop faibles dimensions, pour permettre aucune reconstitution.

II.

Mané-Clud-er-Yer.

Après avoir terminé nos fouilles peu fructueuses de Mané-Pochat-en-Uieu, désireux d'explorer un second monument du même genre, pour le comparer au premier et nous faire une idée complète de ces constructions si inconnues jusqu'ici, nous nous sommes livré à des recherches dans tout le voisinage.

Pendant nos excursions, il nous a été donné de rencontrer, au nord de la route nationale de Plouharnel à Auray, à un kilomètre environ au nord-ouest de Mané-Pochat-en-Uieu, une fontaine portant la date de

1633, qui nous paraît être, non celle de la construction primitive, mais plutôt d'une restauration bien postérieure.

Appelée *Fetan-er-Fosse,* fontaine de la fosse, cette source a été, dans les siècles passés et est encore, l'objet d'une vieille croyance populaire, d'après laquelle de nombreux miracles s'y seraient jadis opérés. A notre époque même, comme dans les temps reculés, les gens des campagnes environnantes s'y rendent en pèlerinage, pour se laver avec ses eaux dans l'espoir d'obtenir la guérison de leurs maux d'yeux.

Auprès de cette fontaine, il s'élevait autrefois une antique chapelle, placée sous le vocable de *Notre-Dame-de-la-Fosse*, dont les derniers vestiges, encore parfaitement reconnaissables, n'ont disparu que tout récemment.

Plus que dans les autres contrées, en Bretagne, les églises et les chapelles rurales sont fréquemment situées à côté des fontaines ; parfois même, la source se trouve dans l'intérieur de l'édifice religieux. Encore de notre temps, au jour du *Pardon* ou de la fête patronale, tantôt avant la grand'messe et après les vêpres, tantôt après les vêpres seulement, la procession sort de l'église et se rend à la fontaine, où il se fait une station, pendant laquelle, après le chant de l'antienne du patron, le célébrant ne manque jamais de donner à la source une bénédiction solennelle.

Cette association si fréquente des églises et des fontaines a fait penser que, avec un admirable esprit pratique, les premiers missionnaires, pour supprimer plus sûrement le culte idolâtrique des eaux, et cela sans trop heurter de front des habitudes profondément enracinées, avaient eu soin d'édifier leurs oratoires primitifs auprès des fontaines sacrées, comme, pour faire cesser celui des hauts lieux, ils en avaient érigé d'autres sur les sommets des montagnes. Suivant cette opinion, qui est loin de nous paraître invraisemblable, les églises et les chapelles de notre temps se seraient, en général et tout simplement, élevées sur les ruines de ces antiques oratoires. C'est, en effet, une leçon de l'histoire : les peuples peuvent changer de religion ; mais, partout et toujours, l'exercice du culte reste attaché aux mêmes lieux, ou ne se déplace qu'avec le temps et de grandes difficultés. Après cette digression, revenons à nos recherches.

Au nord de Fetan-er-Fosse, nous avons parcouru dans tous les sens une vaste étendue de lande, couverte de bruyère et d'ajoncs, désignée au cadastre de la commune de Carnac, section E, sous le nom de *Lann-Poudèque,* lande de la poterie ? Cette appellation lui vient problablement des nombreux tessons de poterie dont elle est parsemée. La présence de ces restes de céramique ancienne s'explique par l'existence, en ce lieu, d'un certain nombre de vieux monuments, tels que talus en ruine, quelques Kist-vœn, plusieurs menhirs isolés et des dolmens ruinés.

Non loin de cette fontaine et sur une butte que les habitants du pays

nomment *Mané-Clud-er-Yer,* monticule du perchoir des poules, se voient, section E, N° 437, les ruines d'un dolmen à plusieurs compartiments et d'une forme remarquable, ainsi décrit dans les publications de la Société polymathique : (1)

« Ce dolmen, situé à droite de la route d'Auray à Plouharnel, avant » d'arriver à la hauteur du village de Kiaval, est remarquable, bien que » ses tables aient disparu.

» Représentez-vous une longue galerie de 10 mètres de longeur, sur » un mètre de large, orientée à l'est, avec trois cabinets latéraux (un » au sud et deux au nord). Chaque cabinet a en moyenne 2 mètres, dans » les deux sens, et communique avec la galerie. Le plan du monument » est arrêté par 30 menhirs debout, ou supports ; pour plancher, le » roc.

» On a extrait, tant de la galerie que des cabinets, une grande » quantité de terre, de charbons, de poteries, un gros grain en terre » cuite percé, quinze silex pyromaques diversement taillés et un » fragment qui paraît avoir appartenu à un celtæ. »

Tel devait être l'état de ce curieux monument, lorsqu'il fut exploré, en 1866. Mais, comme il a varié depuis et qu'il ne reste plus que vingt-cinq menhirs debout, avec sept autres blocs couchés sur le sol, nous en avons relevé le plan et le reproduisons à côté de celui du monument quadrilatère dont il va être question.

A 9 mètres au nord-ouest et à 13 mètres au nord de ce dolmen, nous avons rencontré deux grands menhirs couchés, A, B.

Sur cette même hauteur et à 10 mètres environ au nord du menhir B, commence, caché alors dans les hauts ajoncs, un alignement de dix petits menhirs englobés dans un mur en pierres sèches de 14 mètres de longueur et dirigé du sud au nord. Au point D, le mur tourne à angle sensiblement droit vers l'ouest, et, reconnu, sur une longueur d'une trentaine de mètres, dans son nouveau parcours, il se montre englobant douze menhirs et subissant une légère flexion vers le nord. Au point C, il forme un second coude semblable à celui du point D.

Ces premiers éléments suffisaient déjà pour nous donner la certitude que nous nous trouvions en présence d'un monument analogue à celui que nous venions d'explorer à Mané-Pochat-en-Uieu. Continuées parmi les ajoncs qui avaient presque notre taille et dont les épines ne nous épargnaient guère, nos recherches nous firent rencontrer, à 20 mètres à l'ouest du côté C D et à 5 mètres au sud du côté D E, c'est-à-dire dans l'intérieur de l'enceinte, une excavation pratiquée au centre d'un petit tertre, et, parmi les terres rejetées dehors, des fragments de poterie celtique, quelques éclats de silex et des parcelles de charbon. Cette découverte nous montrait assez que des fouilles y avaient été récemment

(1) *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan,* année 1866, page 92.

tentées et abandonnées. Des pierres de toutes les dimensions, rougies par le feu, encore apparentes au fond et sur les bords de l'excavation, prouvaient, d'autre part, que ce tertre recouvrait une ruche de crémation déjà mutilée.

Après avoir relevé le plan des lieux tels qu'ils se présentaient à nos regards et, sans faire donner un seul coup de pioche, nous rejoignîmes nos ouvriers, qui ne tardèrent point à nous apprendre l'histoire des tentatives de fouille dont nous venions de considérer les traces.

Pour ne point blesser les justes susceptibilités de l'auteur de ces tentatives, que nous aimons et estimons beaucoup, et pour ne pas nous exposer à un refus d'autorisation basé sur la nécessité de raser prématurément tous ces ajoncs, nous prîmes la résolution d'ajourner nos démarches auprès du propriétaire, de renvoyer à une époque ultérieure l'exploration de ce monument et de porter immédiatement nos recherches sur d'autres points de la contrée (1).

Nous n'eûmes point à aller bien loin : une hauteur, située à une petite distance au sud-ouest de Mané-Pochat-en-Uieu, nous offrit bientôt ce que nous désirions.

III.

Mané-Tyec.

Située à 200 mètres environ au sud-ouest de Mané-Pochat-en-Uieu, non loin et au sud du village de Crucuny, cette éminence porte, dans le pays, le nom de *Mané-Tyec,* monticule de la petite maison.

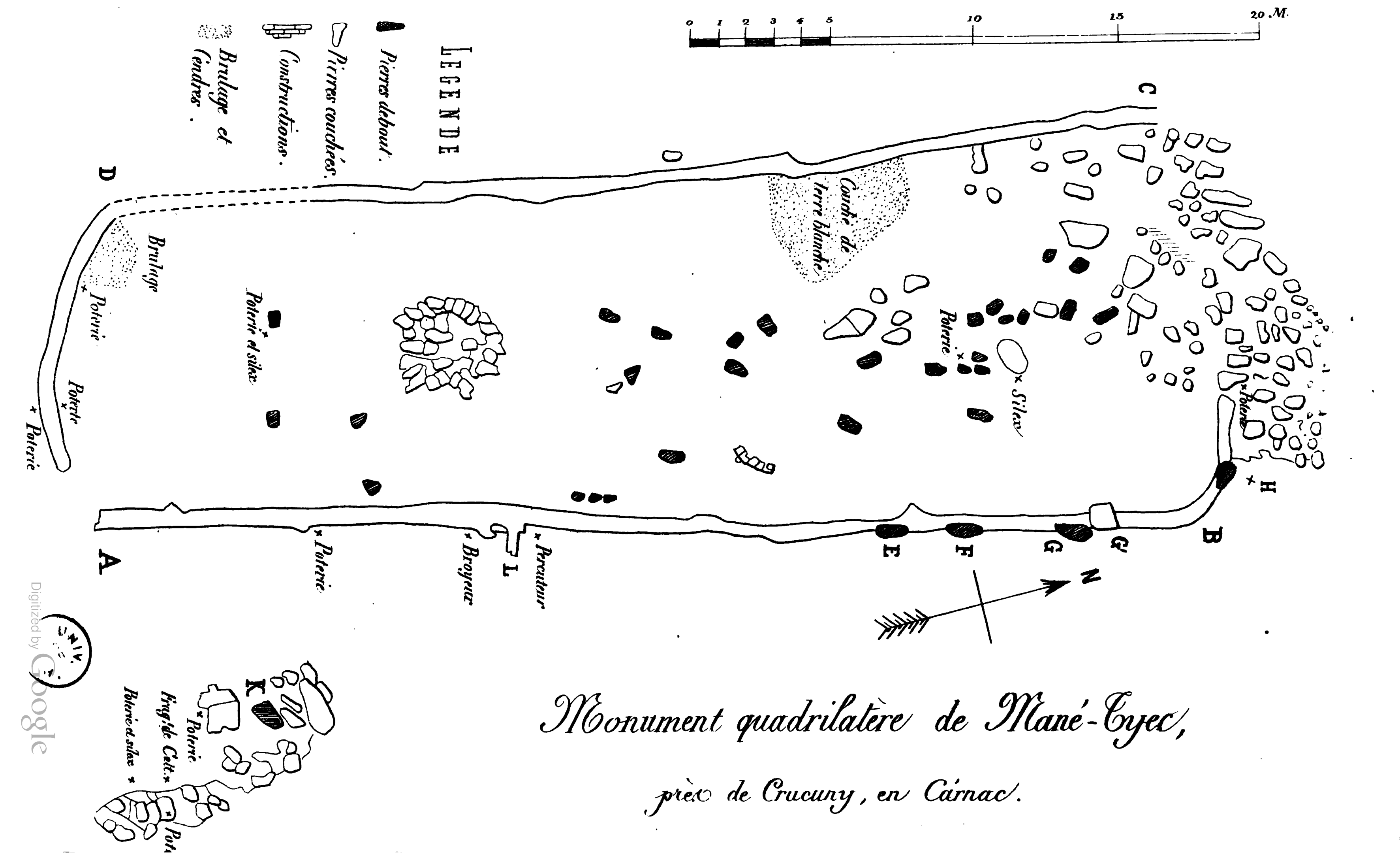
A son sommet, trois petits menhirs E, F, G, de $0^m,70$ de hauteur moyenne, apparaissaient alignés et dressés dans la direction du nord au sud. A une petite distance et au nord du dernier, un quatrième, H, était dressé est et ouest. De même hauteur que les précédents, un cinquième, K, se montrait sur le versant sud-est de la colline. Toutes ces pierres étaient encore debout et en partie enfouies dans le sol. A l'ouest du monticule, quelques autres menhirs, faisant partie d'un alignement, étaient cachés dans un bois.

C'était assurément beaucoup plus d'indices qu'il n'en fallait, pour nous déterminer à entreprendre des fouilles sur ce point. Aussi, muni de l'autorisation du propriétaire, ne tardâmes-nous pas, au mois d'octobre 1878, à y mettre nos ouvriers à l'œuvre.

Comme nous le présumions bien et conformément à nos souhaits, cette exploration nous procura un monument semblable à ceux de Mané-

---

(1) Après la coupe de ces ajoncs, M. Miln devait s'entendre avec l'auteur de ces tentatives, dont, pour les mêmes motifs que lui, nous taisons le nom. Mais, en venant le surprendre au milieu de ses beaux projets, la cruelle mort n'a point permis à M. Miln de réaliser celui-ci, pas plus que tant d'autres ! (Luco).



Monument quadrilatère de Mané-Tyec,

près de Crucuny, en Carnac.

Pochat-en-Uieu et de Mané-Glud-er-Yer. Les menhirs E, F, G, H, qui avaient attiré notre attention et que nous estimions partiellement enfouis dans le sol, étaient bloqués dans un mur grossièrement et irrégulièrement construit en pierres sèches. Dégagé des deux côtés sur tout son parcours, ce mur, d'une hauteur moyenne, de $0^m,50$, forme un quadrilatère, à angles arrondis, dont l'axe est sensiblement orienté du nord au sud. Le côté est AB, de $38^m,40$ de longueur, englobe, outre les trois menhirs debout E, F, G, un quatrième G', couché et contigu à G. A 14 mètres de son extrémité A, il est flanqué, à sa paroi orientale, d'une construction L, de $1^m,20$ de longueur. Le côté nord BC, légèrement curviligne et long de $14^m,60$, englobe le menhir H et a été mutilé sur la majeure partie de son parcours par les habitants du voisinage qui ont ouvert, en ce point, une carrière pour en extraire des pierres de construction. C'est ce qui explique la présence, sur le plan, d'un amas irrégulier de décombres étrangers au monument. De même longueur que son opposé, le côté ouest CD a, lui aussi, subi, à son extrémité D, une mutilation de la part des mêmes habitants qui, pour se procurer des pierres, ont eu moins de peine à les prendre ici qu'à les extraire de la carrière. Malgré le déplaisir que nous cause leur brèche, nous leur sommes encore reconnaissant de n'avoir pas poussé plus loin leur œuvre de destruction. Également curviligne, le côté sud AD, ne mesure que $11^m,50$ de longueur. A l'angle sud-est A, le quadrilatère est muni d'une ouverture de communication de 2 mètres de largeur.

Dans le but de nous procurer des renseignements plus étendus sur ce nouveau genre de monuments, et pour ne perdre aucun indice capable de nous éclairer, aussitôt après le dégagement des murs, nous fîmes soigneusement déblayer tout l'intérieur de l'enceinte.

Cette opération, qui fit rencontrer plusieurs pierres brutes placées sur champ et distribuées d'une façon irrégulière sur le sol naturel, nous démontra, tout d'abord, que cette enceinte avait été remplie, à la hauteur des murs, de terre rapportée, comme à Mané-Pochat-en-Uieu.

Dans l'angle sud-ouest D, à une profondeur de $0^m,50$, une couche de brûlage, de $0^m,15$ d'épaisseur, s'étendait vers l'est sur une longueur de 3 mètres.

Au tiers du mur ouest CD, à partir du côté nord ou de l'angle C maintenant détruit, une autre couche de terre blanche ou de brûlage, d'égale épaisseur et située à la même profondeur, couvrait un espace de 4 mètres de longueur sur une largeur moyenne de 3 mètres.

A 12 mètres de distance du mur sud, dans l'intérieur et sur l'axe du monument, nous avons rencontré une grossière construction circulaire, de $3^m,50$ de diamètre, dont les pierres, surtout celles de l'intérieur de la voûte, ont été rougies par l'action d'un feu violent. C'est une ruche de crémation identique à celles que nous avons découvertes à Mané-Pochat-en-Uieu et à Mané-Clud-er-Yer.

L'exploration de cette enceinte était terminée, nous avons porté nos investigations au pied du menhir K, situé en dehors du quadrilatère, à 12 mètres est-sud-est de la construction circulaire qui vient d'être décrite, et à 5m,60 à l'est du côté AB. A une profondeur de 0m,60, on a mis à découvert le rocher sur lequel reposait un certain nombre de grosses pierres détachées. Ces dernières gisaient dans une couche de brûlage et paraissaient y avoir été intentionnellement placées.

Objets recueillis dans cette exploration.

Au mur nord B C.

1° Plusieurs parcelles de charbon de bois.
2° Deux petites scies en silex jaune.
3° Un fragment d'une lame en silex jaune opaque.
4° Une pointe de flèche, en silex noir.
5° Deux grattoirs en silex noir grisâtre.
6° Un petit outil en silex, brisé et d'un usage inconnu.
7° Un perçoir en silex jaune-gris.
8° Sept éclats de silex jaune-gris, sans caractère.
Sept cents grammes environ de fragments de poterie celtique grossière, rouge et brune, parmi lesquels se trouvaient :
9° Deux oreilles percées d'un vase en pâte brune.
10° Un fragment du rebord droit d'un vase apode, en pâte brune, pouvant avoir une ouverture de 0m,25 de diamètre.

Au mur est A B.

11° Deux fragments de lames en silex gris, de 0m,025 de longueur.
12° Cinq éclats de silex gris sans caractère.
13° Un fragment d'outil en grès rouge, taillé en carré et poli sur ses côtés.
14° Un percuteur en quartz, cassé et de type commun.
15° Un broyeur en granit, de 0m,14 de longueur sur 0m,10 de largeur.
16° Trente petits fragments de poterie celtique unie, de 0m,005 à 0m,006 d'épaisseur, en pâte jaune-rosée, mal cuite.

Au mur Sud A D.

17° Un fragment d'une lame en silex gris.
18° Treize éclats de silex sans caractère.
Deux kilogrammes et demi de fragments de poterie celtique généralement unie, parmi lesquels nous avons remarqué :
19° Plusieurs rebords de vases droits, grossiers, faits à la main, en pâte brune et mal cuite.

20° D'autres rebords de vases, plus fins, en pâte brune noirâtre et bien cuite.

21° Des fragments de panses, de 0m,005 à 0m,015 d'épaisseur, en pâte brune grossière.

22° Des fragments de petits vases apodes, en pâte brune, pouvant avoir de 0m,010 à 0m,015 de diamètre.

23° Un fragment d'épaule d'un vase plombaginé, semblable aux urnes trouvées par nous dans les sépultures circulaires de Nignol et de Coët-à-Touse.

24° Deux fragments de panse d'un grand vase en pâte jaune rosée; chacun des fragments est muni d'une partie de la naissance de l'anse.

25° Un fragment de panse, orné de cinq lignes circulaires, ondulées et formées par pointillage.

26° Un autre fragment de panse, orné de deux lignes circulaires en festons et composées de traits verticaux en creux, avec un reste d'ornementation pointillée.

27° Un troisième fragment de panse, orné de trois lignes irrégulières, faites par pointillage.

Au mur Ouest C D.

28° De nombreuses parcelles de charbon de bois et des traces de brûlage, tout le long du mur.

29° Un éclat de silex gris opaque, sans caractère.

30° Une meule primitive, mesurant 0m,31 de longueur, 0m,14 de largeur et 0m,07 d'épaisseur, en granit et à surface lisse, semblable à celles que nous avons rencontrées dans nos fouilles à la Petite-Métairie de Kermario et dans les constructions gallo-romaines auprès de la Trinité-sur-Mer.

31° Un broyeur celtiforme en granit, de 0m,14 de longueur.

32° Deux fragments de poterie celtique, brune et grossière.

Dans la partie centrale du monument.

33° Des parcelles de charbon de bois disséminées sur tous les points de l'intérieur.

34° Deux perçoirs en silex gris.

35° Un petit fragment d'une lame en silex gris.

36° Un grattoir en silex gris opaque.

37° Deux têtes de flèche en silex gris opaque.

38° Douze éclats de silex gris et noirâtre.

Sept cents grammes de fragments de poterie celtique, grossière et brune, dispersés un peu partout, mais plus particulièrement dans les parties du nord et du sud. Nous y avons reconnu :

39° Un fragment de rebord provenant d'un vase apode.
40° Un fragment d'un vase apode à rebords évasés.
41° Un petit fragment portant une ornementation perlée.
42° Un autre petit fragment orné de traits irréguliers.

Au pied du menhir K.

43° Un fragment de scie en silex gris.
44° Un racloir entier en silex gris.
45° Un outil en silex gris et d'un usage inconnu.
46° Un grattoir en silex gris.
47° Un fragment d'une lame en silex.
48° Trente-deux éclats de silex gris jaunâtre, sans caractère.
49° Un fragment d'un celtæ poli, en silex pyromaque.
50° Fragment d'un outil celtiforme en granit.
51° La moitié d'un anneau en schiste, de 0m,025 de diamètre et de 0m,002 d'épaisseur.
Deux kilogrammes et demi environ de fragments de poterie celtique, grossière et brune, parmi lesquels :
52° Un fragment de la partie médiane d'un grand vase à parois droites, muni d'une oreille.

OBSERVATIONS SUR CES TROIS MONUMENTS.

Maintenant que nous les avons étudiés séparément, nous devons jeter un regard d'ensemble sur ces trois monuments d'un genre tout nouveau pour nous. De leur rapprochement, il jaillira des renseignements et des observations qui auraient pu nous échapper ou manquer de précision, après l'étude de chacun d'eux pris isolément.

1° Nous remarquons d'abord qu'ils revêtent la même forme, avec des dimensions presque identiques; qu'ils sont situés sur des hauteurs, dans le voisinage des dolmens et des alignements de menhirs; que chacun est accompagné au moins d'un menhir dressé en sens contraire de son axe, en dehors de l'enceinte, et paraissant jouer le rôle de *pierre de témoignage* relativement à la ruche de crémation.

2° Pour tous, les matériaux employés et le mode de construction sont les mêmes : des murs grossièrement bâtis en pierres sèches et englobant des menhirs, les uns debout, les autres couchés. Il ne paraît pas que le nombre et la situation de ces menhirs fussent soumis à des règles fixes.

3° Tous renferment une ruche de crémation placée dans une position qui semble déterminée par une loi. Probablement seul, le monument de Mané-Pochat-en-Uieu en contient deux. De même forme et construites de pierres semblables, qui ont également subi l'action d'un feu violent, ces ruches sont remplies d'une terre onctueuse et très noire.

4° Aucune loi d'orientation ne paraît avoir présidé à la construction de ces monuments, puisque, si ceux de Mané-Pochat-en-Uieu et de Mané-Clud-er-Yer sont dans la direction de l'est à l'ouest, celui de Mané-Tyec a, en revanche, son axe sensiblement dirigé du nord au sud. Dans la construction des deux premiers, on a suivi une même règle relativement à leur orientation : l'extrémité la plus large à l'est, la plus étroite à l'ouest.

5° Pour ses dimensions, comme pour sa position, l'unique ouverture de communication ne semble soumise à d'autres lois qu'à celle d'occuper un des angles du quadrilatère : A Mané-Pochat-en-Uieu, elle se trouve sur l'extrémité la plus large, tandis qu'à Mané-Tyec et sans doute aussi à Mané-Clud-er-Yer, elle est établie sur l'extrémité la plus étroite.

6° Si nous avions exploré ce dernier et entièrement déblayé l'intérieur de son enceinte, nous aurions probablement constaté que, dans ce monument, comme dans les deux autres, le sol naturel est recouvert, jusqu'à la hauteur des murs, d'une couche de terre rapportée.

7° A de rares et insignifiantes exceptions près, les objets recueillis sont les mêmes : cendres, charbon, silex, fragments de poterie, exclusivement celtique, généralement grossière et sans ornementation.

De ces résultats fournis par la comparaison, il est permis, nous semble-t-il, de déduire avec quelque certitude les conclusions suivantes :

1° L'identité des objets recueillis ici et des mobiliers ordinaires des dolmens, la présence des *pierres* ou *menhirs de témoignage,* semblables aux menhirs érigés dans le voisinage des dolmens, parfois même sur les tumulus qui les recouvrent, comme à Moustoir-Carnac, à Crucuny et ailleurs, établissent un rapprochement non douteux entre nos monuments quadrilatères et les dolmens.

2° De ce rapprochement même, il résulte déjà que les monuments en question ont des rapports directs et manifestes avec le culte des morts.

3° Les constructions circulaires en forme de voûte et aux pierres rougies par l'action du feu, sont incontestablement des ruches de crémation destinées à l'incinération des corps. A la base, leur maçonnerie grossière laissait assez d'ouvertures, pour permettre à l'air d'y pénétrer et d'établir un courant capable d'activer le feu et de lui donner une intensité suffisante.

4° Les nombreuses et puissantes couches de cendres semblent indiquer un grand nombre d'incinérations simultanées ou plusieurs crémations successives. La couche de terre rapportée et comblant les enceintes jusqu'à la hauteur des murs fournirait peut-être un argument considérable en faveur de la première hypothèse, c'est-à-dire des incinérations simultanées; ou bien il faudrait supposer l'habitude de dé-

blayer et de recouvrir le monument à chaque crémation, ainsi qu'on le fait de nos jours pour les inhumations dans les cimetières (1).

5° L'état dans lequel nous avons trouvé les produits de la céramique, c'est-à-dire une dispersion et une exiguïté des fragments de poterie telles qu'il a été impossible d'en reconstituer un seul vase, et l'absence absolue de tout ossement humain, nous portent à croire que les urnes cinéraires n'étaient point déposées dans ces monuments, peut-être, exclusivement destinés aux crémations. Pourquoi ne soupçonnerions-nous pas, dans ce fait, une corrélation de plus et toute naturelle avec les dolmens dont nous avons constaté l'existence dans le voisinage de chaque monument quadrilatère? Serions-nous bien loin de la vérité, en supposant que la crémation se pratiquait ici, tandis que les cendres se transportaient au dolmen voisin, érigé tout exprès pour les recevoir et les conserver?

6° Les couches de brûlage et de cendres, mêlées de fragments de poterie, au pied extérieur du mur est CF, à Mané-Pochat-en-Uieu, au pied intérieur des murs sud AD et ouest CD, à Mané-Tyec, ainsi que sous l'agglomération de pierres voisines du menhir K, la meule primitive et le broyeur, trouvés auprès de l'angle sud-ouest D du même monument, sans parler du percuteur et d'un second broyeur recueillis au pied extérieur du mur est AB, non loin de la construction supplémentaire L, ne permettraient-ils pas de conjecturer que les repas funéraires avaient lieu en ces endroits, surtout lorsqu'ils étaient situés en dehors de l'enceinte, comme à Mané-Pochat-en-Uieu et auprès du menhir K, à Mané-Tyec?

7° Quand on considère la parfaite similitude de ces monuments et l'identité des différents objets recélés par les deux qui ont été explorés, on ne peut ni les rapporter à des époques diverses, ni les attribuer à des constructeurs appartenant à des populations différentes.

8° Quant à leur poterie, par sa pâte, sa forme, et son ornementation, sa ressemblance avec la céramique funéraire des dolmens est frappante. Un seul fragment en terre noire plombaginée rappelle les vases des sépultures circulaires de Nignol et de Coët-à-Touse; mais il faut remarquer l'absence complète ici de briques et de poterie gallo-romaine, et même de tout objet métallique.

9° La meule primitive, les broyeurs, le percuteur, les fragments de celtæ polis, etc., sont semblables aux objets de même genre rencontrés

(1) D'après des renseignements qui m'ont été fournis par M. Louis Cappé, de Carnac, ancien contre-maître de M. Miln, plusieurs des objets recueillis se trouvaient, non sur le sol naturel, mais dans les couches de terre rapportée. D'autre part, en dehors de prescriptions positives et imposées par les rites de la crémation inconnus de nous, on ne s'expliquerait guère l'érection de ces menhirs et la construction de ces murs, si chaque monument n'avait dû servir qu'une seule fois (Luco).

par nous, dans nos différentes fouilles, sous les menhirs, dans les dolmens, dans les sépultures circulaires et même dans les constructions gallo-romaines. Cependant, à cause des considérations du numéro qui précède, nous ne nous croyons point autorisé, par ce dernier rapprochement, à rapporter nos monuments quadrilatères à l'époque gallo-romaine. Nous les croyons antérieurs, mais sans pouvoir leur assigner une date même approximative ; car, si l'absence de tout métal et la grossièreté de la céramique les éloignent des commencements de notre ère, le fragment de poterie en terre noire plombaginée semble, au contraire, les en rapprocher.

Il faut espérer que des découvertes ultérieures de monuments semblables viendront bientôt, avec des moissons d'objets plus abondantes, nous fournir des renseignements nouveaux et plus précis. Heureux d'avoir ouvert une voie que nous croyons nouvelle, en appelant l'attention des archéologues sur un genre de monuments inconnu jusqu'ici, nous faisons des vœux pour que d'autres s'y engagent et la parcourent plus loin que nous.

UNE LETTRE A FLAMMARION

CAUSERIE SUR LA QUEUE D'UNE COMÈTE

(Par M. R. Galles.)

Exultavit ut gigas ad currendam viam.
Ps. 18.

I.

Dans notre siècle, à la fois si redoutable et si fécond en merveilles, la science subit, en ses allures, une modification profonde. Elle se démocratise; et, peut-être, est-ce, surtout, en France, que ce mouvement s'accuse.

Loin de moi la témérité frivole de nier les périls de cet état nouveau de la pensée humaine; mais la terreur des tempêtes n'a jamais arrêté l'essor vers les mondes inconnus.

D'ailleurs, ma foi m'inspire la confiante espérance que le souffle de Dieu saura bien, maîtrisant, au besoin, nos audaces, guider l'humanité dans la voie nouvelle où son infinie prudence permet qu'elle soit engagée.

Cependant, quelques esprits chagrins jettent des cris d'alarme, où je ne puis m'empêcher de voir, surtout, le déplaisir d'être troublés dans leur savante quiétude.

L'isolement fut toujours cher aux oracles; puis, c'était si commode de se partager de magnifiques domaines, entre quelques rares privilégiés, et pour peu qu'on y eut, légitimement, conquis une couronne, d'y régner à l'abri des curiosités gênantes et des regards indiscrets!

Aussi, que n'a-t-on pas dit, d'abord, soit plaisant ou sévère, de la science vulgarisée, et de ses tribuns ridicules!

Eh bien, non, mes seigneurs....... vous resterez nos maîtres, et maîtres respectés; car, en vous, c'est encore bien plus Dieu que j'adore que l'homme que j'admire... mais il faut en prendre votre parti; vous n'êtes plus un état-major, et vous voilà officiers de troupes; ne vous en plaignez pas. C'est ainsi, seulement, que, désormais, l'on marche aux sérieuses conquêtes.

La science, autrefois, il est vrai, faisait des pas de géant; mais ils étaient fort rares, et, chacun d'eux, souvent, était suivi d'un repos prolongé.

Plus petits sont les pas des foules; mais qu'importe, si la marche ne s'interrompt jamais? D'ailleurs, il est toujours des époques, souvent même à périodes rapprochées, où un général habile, entraînant son

armée, lui fait franchir, d'un bond rapide, d'immenses étendues, dont elle a su, par de constants labeurs, préparer, à son génie, l'occupation soudaine.

Avec Descartes, on redoute les demi-savants, et leurs témérités vaniteuses... C'est le propre des torrents de rouler des eaux troubles. Il faut les discipliner, sans rien perdre de leur puissance; et il appartient à ceux que les dons de Dieu ont préposés princes, en chaque région scientifique, d'arrêter les scories, aux mailles de salutaires entraves, de manière à ne laisser passer que des courants limpides, pour la soif des peuples et la fécondation des plaines.

Aux placers du San Joachim ou du Sacramento, on recueille plus d'or en sassant des muids de sable, qu'en cherchant de lourdes pépites, dont l'extrême rareté fait bien plus que compenser leur merveilleuse richesse.

De toutes les sciences humaines, celle qui, pendant longtemps, s'est le plus opiniâtrément cantonnée dans des cénacles à portes herméti-quement closes, c'est l'astronomie.

Fille de l'astrologie, avait-elle gardé, sans s'en rendre bien compte, quelque chose des habitudes d'isolement et d'occultes procédés, auxquelles sa trompeuse mère tenait tant et pour cause?

Mais il est du moins très certain qu'il n'y a pas bien longtemps, si, devant un astronome, tout autre que Louis XVIII, qui fit, comme on sait, cette malice à son bureau des longitudes, s'avisait, avec tous les respects du monde, de parler de la lune et du beau temps, il obtenait un de ces regards éteints qui semblent descendre d'un astre confondu d'un tel excès d'audace, et qui vous remettait, carrément, un pauvre homme à sa place, à ces fins que, jamais plus, il n'en sorte.

Les temps sont bien changés ! témoins ces fêtes charmantes auxquelles une science hospitalière, ouvrant tous les sanctuaires du temple parisien d'Uranie, convie des foules brillantes devant un théâtre, dont les prestiges de l'opéra ne sauraient atteindre les merveilles, et où, sans hyperbole, les étoiles seules sont admises à se faire applaudir.

Arago, beaucoup plus tôt, ne l'oublions pas, rapprocha, le premier, ce mot de « populaire » des majestueuses théories qu'il exposait avec tant de clarté. Encore est-il permis de regretter que son œuvre, hélas d'outre-tombe, ait eu besoin, pour paraître, d'une main, savante, mais trop étrangère aux intentions vulgarisatrices de l'illustre auteur.

Mais voilà qu'aujourd'hui, grâce à l'ardeur, j'allais dire endiablée, de Flammarion le bien nommé, un journal d'astronomie pure compte une pléiade d'abonnés bien autrement nombreuse que ne font à la fois tous les mieux informés des journaux de modes.

Et cet agréable savant, qui, d'un trait de sa plume rapide, introduit, sous le portique, une qualité aussi nouvelle qu'inattendue, l'amabilité mathématique, ne craint pas de déclarer que *sa revue de tous les mondes,* s'adresse, aussi, aux dames.

C'est qu'en vérité, rien ne ressemble plus à l'étude, si féminine, des fleurs, que celle des étoiles; et le marquis de Laplace, l'austère et magnifique écrivain de l'exposition du système du monde, n'a-t-il pas dit que l'astronomie inspire les plus ravissantes délices à l'être qui aime et pense?

Oui, les mondes éclosent, aux champs célestes, comme les fleurs aux jardins de la terre, et leurs variétés sont plus fécondes que celles des roses. Les uns naissent, les autres vivent, ceux-là meurent, et le présent des cieux raconte, de chacun, le passé et l'avenir, comme on suit, dans une vaste forêt, la croissance des arbres, sur les individus de divers âges qu'elle renferme (*). Ainsi, notre terre semble un fruit sidéral parvenu à sa maturité, sa lune a dépassé l'âge, et le soleil est encore dans sa brillante jeunesse. Mercure, de ci de là, timbre ce disque éclatant, de sa petite rondelle noire; voici Mars avec ses continents de rubis et ses mers d'émeraude; Vénus assez jeune encore pour mêler ses propres lueurs à l'éclat qu'elle emprunte à l'astre radieux qui la maîtrise; le puissant Jupiter et l'escorte, respectueuse et lointaine, de ses gardes nombreux; le pâle et morne Saturne, avec ses ceintures relâchées de lunes avortées; Uranus fille ingrate d'Herschell; et enfin, là-bas, là-bas, cherchez bien, Neptune doit y être. J'ai laissé, en passant, la foule turbulente de cet essaim de naines, qui, mêlant leurs orbes enchevêtrés, sont si nombreuses que la famille stellaire n'a plus de noms pour elles. Keppler nous affirme qu'il y a plus de comètes dans le ciel que de poissons dans la mer. Autour de nous, les bolides, partout voltigent et se croisent, égarés éperdus de régions cosmiques étrangères, venant, sans cesse, comme des moucherons étourdis, se brûler à notre atmosphère. En vérité, où donc est le vide, et quelque part existe-t-il? Tout espace est peuplé, la matière se fait poussière aussi bien que soleils. Et notre astre souverain, réglant, autour de lui, les allures des éléments variés de son système, obéit, lui-même, à la grande loi du mouvement, enseignant, aux humains, le véritable secret de la puissance : « *Imperare parendo.* »

Dans l'attrayante étude de l'univers céleste, il est, pourtant, ainsi qu'à chaque barrière par où cherche à pénétrer, dans le domaine de Dieu, la pauvre intelligence humaine, une considérable et gênante servitude.

Le calcul est un mal qui fait mon désespoir, avec les rouages compliqués de son impitoyable attirail; mais, hélas, c'est un mal absolument nécessaire. L'appareil imparfait de la cervelle humaine est incapable d'embrasser, à la fois, sans ce guide si lent et si maussade, l'énoncé, le nœud, le dénouement et la solution des vastes problèmes.

C'est ainsi que le soc, le joug, les bœufs qui tirent, l'aiguillon qui les pousse et le pauvre homme haletant qui les mène, sont imposés au

(*) Laplace.

sillon qui se creuse, pour que la terre féconde, cicatrisant son étroite et longue blessure, se couvre de blonds épis dorés à la saison prochaine.

Ah ! l'aride *el-djabrounn* fut une des souffrances de ma jeunesse... mais c'est l'hippogriffe, au vol certain, qui, seul, a pu transporter et soutenir, au travers des soleils, notre vertigineuse faiblesse, et nous faire contempler de plus près, quoique toujours voilée, la pensée de Dieu.

Mais nous faudra-t-il donc, au lieu d'admirer librement les étoiles, nous enfermer, pour couvrir de chiffres un papier renaissant sous notre main fatiguée; tels que ces pauvres chauffeurs, enfermés dans leurs soutes profondes, quand, sur le tillac du navire qu'ils font pourtant marcher, les officiers se promènent, aspirant à pleins poumons la brise, et les gabiers s'élancent aux enfléchures aériennes ?

Et bien non, rassurez-vous, et prêtez-moi une oreille attentive ; je vais vous dire un grand secret, tout bas.

Comme ils méritent incontestablement notre aveugle confiance, nous laisserons, en les comblant de notre admiration et de notre reconnaissance, les illustres chefs des observatoires et leurs habiles acolytes, opérer, dans leurs officines bien closes, leurs préparations logarithmiques selon les recettes et formules différentielles, intégrales, et autres. Elles se transformeront, pour nous, en mets succulents et choisis, coquettement dressés, parés, et dissimulant le travail minutieux qu'ils coûtent ; nous les attendrons, autour d'une nappe de neige, où s'irisent les cristaux de ces bulles légères que les vins nobles viendront tinter, là de topazes incertaines, ici de la pourpre embrasée des derniers feux du jour, et, bénissant le dévouement de nos préparateurs illustres, nous ferons, ensemble, de délicieux soupers fins... *Au grand 16* (*)

Je vous l'ai dit, Flammarion a invité des dames, avec beaucoup d'étoiles et de fleurs.

Ah ! Messieurs, il manque à tous les plaisirs que votre sympathie me prodigue, celui d'être chargé, quelque part, par quelque académie, de faire, devant un groupe de délicats, un cours de sybarisme scientifique.

Et maintenant, permettez que, bien vite, je vous serve, sur un plat d'or, une entrée de queues de comètes.

II.

Aucun de nous, même sous les allées les plus couvertes de la classe d'archéologie mégalithique, n'ignore que les comètes ont des queues ; bien qu'en réalité ces astres soient absolument chauves, et que revêtue seulement pour rendre en passant, au roi soleil, les devoirs qu'il impose, leur chevelure ne soit qu'une éphémère perruque.

(*) Salon du café anglais, bien connu des privilégiés.

Mais, avons-nous, suffisamment, réfléchi, à l'énormité de ces étonnants appendices ? Leurs effroyables dimensions sont telles que, doublant aisément la distance de notre terre au soleil, ils formeraient, au besoin, un pont gigantesque, d'un point diamétral à l'autre de son orbite.

Combien il serait curieux, et digne du siècle de la vitesse, de traverser ainsi, notre domaine céleste, sur cette arche si brillamment illuminée, et d'aller attendre, de l'autre côté, au passage, notre petite planète. Comme, en pays de montagnes, on prend la traverse, pour aller guetter, assis sur quelque rocher, au milieu d'un panorama splendide, sa voiture que l'on aperçoit, de loin, grimpant péniblement la côte,

« Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé
» Et, de tous les côtés, au soleil exposé. »

Ce dernier vers, ne caractérise-t-il pas, en vérité, aussi nettement, l'orbite terrestre, que si La Fontaine eût été savant astronome autant qu'admirable poëte ?

Mais, hélas ! la fragilité de notre pont enchanté nous laisserait immanquablement échapper, au travers de son tablier, dans l'abîme.

En effet, la rareté de la matière *méta-cométaire* est, à ce point, excessive, que, quand ces opulentes chevelures célestes s'interposent entre notre regard et les pâles lueurs d'une étoile si lointaine, que son irréductible image met plus d'un siècle à nous parvenir, ces rayons, à ce point délicats que la plus légère buée terrestre les éteindrait, n'en sont même pas atténués le moins du monde.

La nature intime de ces choses, encore pour nous étranges, est, en astronomie, l'une des questions à l'ordre du jour. En vain, désormais, on tenterait de l'écarter ; la curiosité ne se dispersera que satisfaite.

Pour saisir la comète par la queue, le plus illustre astronome du XIXe siècle, a pris le taureau par les cornes ; il renverse, bout pour bout, les idées admises, sur ce point, jusqu'ici, et les remplace par une théorie toute resplendissante des brillantes couleurs d'une originalité charmante.

Pour Faye, la queue d'une comète n'est pas un être permanent ; elle se renouvelle sans cesse. C'est une émanation subtile qui s'échappe du noyau, absolument comme la fumée s'élève et s'incline en dehors et au-dessus de la cheminée d'un bateau à vapeur en marche. Cette comparaison, en effet saisissante, est, pour le grand astronome, absolument rigoureuse. La force ascensionnelle du mélange de vapeur et de parcelles de houille, causée par l'excès de poids de l'air ambiant, est amenée, pour la fumée cométaire, par une force répulsive, très intense, engendrée par la chaleur solaire. Et, de même que le navire, l'astre errant, continuant sa course, semble emporter, avec lui, un panache qui lui serait attaché, tandis qu'en réalité, il en abandonne, constamment, en arrière, les

pennes renaissantes, qui se renouvellent au point d'attache apparent, tandis qu'à l'autre bout elles se dissipent et disparaissent dans l'espace. Il arrive ainsi qu'après très peu d'instants, cet étrange plumet ne contient plus une seule des molécules matérielles qui le composaient tout à l'heure.

L'hypothèse, ainsi posée, séduit par son ingéniosité ; mais me sera-t-il pardonné de m'en être un peu méfié, comme de tant de choses séduisantes, qui, trop souvent, ont entraîné mon imagination à la poursuite de vains fantômes ?

Je veux conter, ici, l'histoire de mes doutes, et terminer, comme Rabelais en disant *peut-être,* ou en m'écriant *que sais-je* avec Montaigne.

Une comète, en général, est une étrangère que l'inconstance de ses sympathies stellaires fait errer, au travers des mondes, dans l'immensité des cieux. Elle arrive, le plus souvent, chez nous, sans certificat d'origine, et en flagrant délit de vagabondage. Si, quelquefois, elle reste, en notre clan cosmique, ce n'est pas que la volage s'y trouve mieux qu'ailleurs ; mais c'est qu'essentiellement autoritaire, le gouvernement de notre république solaire a l'hospitalité violente, et retient, alors, énergiquement prisonnière, son imprudente visiteuse. La longueur des promenades de celle-ci lui laisse une marque de son ancienne indépendance.

Dans tous les cas, et même si nous lui rendons sa liberté, la comète, dans la course ardente qu'elle fournit, au travers de nos rondes planétaires, qu'elle coupe quelquefois en sens contraire au leur, est contrainte, pendant son séjour, d'obéir à nos lois, et de rendre certains devoirs à notre radieux maître. Elle est forcée de doubler, de très près, notre soleil, ainsi que faisaient, au galop, les quadriges, autour de la *meta* des arènes antiques.

En outre, d'après un autre article du même code admirable, obligée de courir d'autant plus vite qu'elle se rapproche davantage de la borne brillante qu'elle contourne, elle prend, alors, semblable à une hirondelle attachée qui veut fuir, une rapidité d'allure absolument insensée.

Cela se nomme le principe de l'égalité des aires, *arearum conservatio ;* et remarquons que la nature, éminemment conservatrice, nous donne ici un mémorable exemple de la seule égalité véritable, celle qui règle le travail sur le rapprochement, plus ou moins grand, du pouvoir.

C'est aussi dans cette période importante de sa carrière, que l'astre errant qui, d'ailleurs, parcourt le reste des cieux semblable aux autres corps arrondis qui les peuplent, revêt cet ornement, somptueux et de parade, qui en fit, de tout temps, l'objet de la terreur ou de la curiosité humaine. Tel, Henri IV, à Ivry, pour rendre honneur à la gloire de

la France, piqua sur son casque, son fameux panache blanc, avant de charger les dragons de Mayenne.

C'est donc avec une parfaite justesse que Faye, en développant, à l'institut, la théorie qui nous occupe, a déclaré que l'influence solaire, exagérée par un extrême voisinage, est la seule cause de la formation des queues cométaires.

Sans trop prendre garde au caractère, essentiellement éphémère, de leur existence, on les a, longtemps, regardées comme une simple expansion de la masse des comètes, variable de forme, mais constante dans sa nature et dans sa composition matérielle.

Il appartenait à un esprit, dont la fécondité est égalée par la prudence, d'introduire, dans le domaine scientifique, la pensée nouvelle, inattendue, que je viens d'exposer sous bénéfice d'inventaire.

Il est un fait constant; c'est que la queue d'une comète, tant qu'elle existe, est, toujours, dirigée, à l'opposé du soleil, sur le prolongement du rayon vecteur, qui, comme la corde d'une fronde, joint le noyau au jongleur tout puissant qui, momentanément du moins, le fait virer, autour de lui, de son poignet irrésistible.

Prenons, par exemple, la belle comète de 1843, qui avec une aigrette, *rectiligne*, de quatre-vingt millions de lieues, contourna le soleil *en deux heures*, avec la vitesse formidable de *cinq cents cinquante kilomètres par seconde*.

Comme les arcs semblables sont entre eux comme leurs rayons, pour que l'extrémité libre de la queue conserve la situation que nous venons de dire, il faut, la distance périhélique étant, seulement, 0,006 de notre distance moyenne au soleil, que cette extrémité se meuve avec une vitesse de plus de cent quatre vingt dix mille kilomètres par seconde, soit plus des deux tiers de la vitesse de la lumière.

Faye a pensé que de pareilles vitesses n'étaient pas admissibles, et son hypothèse, selon lui, fait concorder le fait avec cette impossibilité.

En est-il bien ainsi?

Avant d'introduire, dans cet intéressant débat, un adversaire beaucoup plus digne que moi d'entrer en lutte avec un athlète à peu près sûr de la victoire, qu'il me soit permis d'insister humblement près de celui-ci, sur les considérations suivantes.

Si les molécules constituantes d'une queue, naissent du noyau, comme la fumée d'un feu naît de son foyer, il est évident qu'au moment où elles s'échappent, elles possèdent, exactement, dans le sens de l'orbite, la vitesse dont ce noyau est, lui-même, animé. La puissance répulsive qui vient alors les chasser, sur le prolongement du rayon vecteur, leur donne une vitesse nouvelle, mais normale à la première. La molécule va donc se mouvoir sur l'hypothénuse du triangle dont les côtés repré-

sentent ces vitesses ; mais la composante tangentielle à l'orbite, restera toujours la même (*).

Suivons, dans ces conditions, la molécule dans son évolution complète, c'est-à-dire jusqu'au moment, où, à l'extrémité de la queue qu'elle vient de concourir à constituer, elle en disparaît pour se dissiper, invisible, dans l'espace.

N'est-il pas évident qu'à ce moment suprême de son existence, elle sera, le long de la circonférence décrite par l'extrémité libre de la queue, en retard, sur le point correspondant du rayon vecteur prolongé de la comète, précisément de la différence de longueur réelle entre l'arc parcouru par ce dernier point, et l'arc parcouru par la comète ?

La queue sera donc d'autant plus courbée en arrière que la molécule se rendra moins vite du noyau à son extrémité, et d'autant plus droite et rapprochée de la direction du rayon vecteur, qu'elle se rendra plus vite, de ce premier bout à l'autre, par rapport à la vitesse de translation du noyau. Mais pour que la queue soit tout à fait droite, rectiligne, et dirigée selon le rayon vecteur, lui-même, *comme dans la comète de 1843,* il faudrait que la molécule parcourut les quatre-vingt millions de kilomètres de cette queue, avec une vitesse mathématiquement instantanée (**).

Faye, *dans ce cas,* n'a-t-il pas, dès lors, remplacé une impossibilité par une autre ?

En écrivant ces lignes, j'ai sous les yeux, notre magnifique escadre cuirassée, évoluant dans la vaste baie de Quiberon.

Un monstre gigantesque aux formes cyclopéennes, que l'on nomme *la Dévastation,* obéit, esclave soumis, à notre compatriote, l'amiral

---

(*) Faye, pour son navire, néglige cette vitesse acquise par chaque bouffée de fumée, parce que la résistance de l'air la détruit rapidement ; mais cette résistance n'existe pas pour les fumées cométaires, il est donc impossible, pour celles-ci, de négliger cette vitesse, identique à celle du noyau, et que rien ne vient amoindrir, à moins que l'on ne suppose la comète se mouvant dans une atmosphère solaire. Au reste, le compte que je tiens, ici, de cet élément, redresse la queue par rapport au rayon vecteur de la comète, et amoindrit la principale objection de M. Flammarion.

(**) Il peut arriver que la queue soit rectiligne, sans que cette condition soit remplie ; mais alors, la droite, qu'elle formerait, serait, plus ou moins, inclinée, en arrière, sur le rayon vecteur.

Dans ce qui précède, j'ai, implicitement, supposé la molécule indépendante des effets de l'attraction succédant à son départ du noyau. En réalité, elle doit être considérée comme une petite planète, soumise à la loi des aires, et décrivant un élément orbitaire fonction des attractions combinées du soleil et de la comète. Je crois qu'il y aurait, ici, quelque chose à prendre, au remarquable mémoire, sur la nature probable des anneaux de Saturne, que M. Hirn, devancé, sans le savoir, par M. Clerk-Maxwell, a présenté, à l'académie des sciences, le 16 septembre 1872. La théorie physiocométaire de Faye aurait, alors, un point de contact saisissant, avec sa théorie physiosolaire.

Rallier, qui le manie comme une baleinière. Le vaisseau décrit, à toute vitesse, des courbes resserrées, rappelant les tournoiements vertigineux d'un patineur habile, excité par les applaudissements de la foule. Je cherche, vainement, au-dessus de ces spires et de ces voltes, dans les nuages floconneux qui couronnent le navire de fumées confuses, affolées, enroulées en cyclones, le panache, si calme et si constant dans sa courbe gracieuse, dont Faye a illustré le brillant exposé de sa théorie nouvelle.

Le bateau qu'avait vu passer notre illustre astronome, naviguait droit devant lui, la barre droite, et sans brise. Le dessin qui accompagne le texte prouve que c'est bien ainsi que le savant auteur l'entendait. Eh bien, cet explorateur hardi des cieux, ne penserait-il pas que l'analogie serait plus complète, avec les mouvements cométaires qu'il venait de si magistralement dépeindre, s'il se passait toute autre chose.

La courbure planétaire de l'océan, dans l'espace très restreint où elle se trouve ici considérée, est insensible, et ne saurait tenir lieu de la courbe, très infléchie, si rapidement parcourue par la comète.

Il conviendrait, selon moi, de faire intervenir, pour figurer la répulsion solaire, le vent au lieu de la pesanteur, et de supposer un navire à vapeur décrivant, à grande vitesse, une demi-circonférence, autour d'un centre d'où s'échapperait une forte brise tournant avec le vaisseau, de manière à toujours, rencontrer celui-ci, normalement à la route infléchie qu'il parcourt. La forme du panache de fumée serait, alors, dessinée dans un plan horizontal, qui figurerait celui de l'orbite cométaire, au lieu de se projeter sur un tableau vertical, la force ascensionnelle étant négligeable par rapport à la violence du vent.

Il m'a été donné de voir se réaliser, à peu près, ces conditions dans la mesure possible. J'avais accompagné mon général en chef et ami, Cambriels, qui commandait alors, le 10e corps d'armée, à Cherbourg, pour la visite du maréchal Mac-Mahon dans ce port, en août 1877. Placé, parmi l'état-major, sur le balcon du vaisseau amiral, je voyais défiler, autour de moi, l'escadre tout entière. Chaque vaisseau, à toute vitesse, décrivait, sous le vent, par une jolie brise, un cercle étroit dont j'étais le centre. Eh bien, sa fumée formait, horizontalement ou à peu près, un vaste plateau nuageux très large par rapport à sa longueur.

Jamais queue de comète n'a présenté semblable apparence.

Maintenant je passe la parole à M. Flammarion. Combattant l'hypothèse de Faye, il décrit, et figure par un dessin, la marche périhélique de la comète de 1843, et s'écrie :

« Voilà le fait certain, indiscutable, car la comète dont il s'agit, ne
» plus ne moins que cent autres, a été, par les astronomes des deux
» hémisphères, examinée, dessinée, suivie de jour en jour, calculée
» dans les moindres détails de sa marche, avec tous les soins et toute

» l'attention imaginables. Eh bien, ce fait est impossible à expliquer si » l'on suppose, de quelque manière que ce soit, cette gerbe immense » formée de molécules matérielles; parce que ces molécules, entraînées » par une pareille vitesse, cesseraient d'être sous la domination solaire, » ne décriraient plus aucune orbite autour du soleil, n'appartiendraient » plus à la queue cométaire qui, au lieu de demeurer calme, tranquille, » rectiligne, comme un simple rayon de lumière électrique, se dislo» querait, se dissiperait, s'évanouirait, comme le songe d'une nuit » d'été. »

« M. Faye a rappelé, lui-même, un jour, très spirituellement, ce mot, » très spirituel, de Fontenelle, qu'une théorie est semblable à une » souris : il faut qu'elle passe partout, par un trou, puis par un autre, » et si le troisième est trop petit, elle est prise. Je crains fort que les » comètes de notre illustre astronome ne puissent, sans être prises, » passer au périhélie... Ce n'est pas que le trou soit trop petit... mais » c'est la queue qui est trop grande (*). »

Flammarion va plus loin; anxieux de remplacer, par une autre, la théorie qu'il écarte, il examine comment les gigantesques rayons cométaires pourraient très bien être impondérables, quoique les comètes elles-mêmes, soient, très certainement, pondérables.

John Herschell avait déjà dit :

« Si l'on pouvait concevoir quelque chose comme une *ombre négative,* » une impression momentanée faite sur l'éther qui se trouve derrière la » comète, on aurait, jusqu'à un certain point, l'idée à laquelle ce phé» nomène nous conduit irrésistiblement (**).

Je retiens cette expression saisissante, *ombre négative !..* la négation d'une ombre... mais c'est de la lumière ! l'éther serait-il lumineux quand il n'est pas éclairé, c'est-à-dire quand il cesse de remplir sa laborieuse fonction de courrier des autres lumières ? *Et lux, in tenebris lucet.*

De son côté, Crookes, poursuivant, hier, une idée féconde, émise par Faraday, il y a soixante ans, exprimait ainsi les conclusions de sa recherche :

« Si nous imaginons un état de la matière aussi éloigné de l'état » gazeux que celui-ci l'est de l'état liquide, nous pourrons, peut-être, » pourvu que notre imagination aille jusque-là, concevoir, à peu près la » matière radiante ; et, de même qu'en passant de l'état liquide à l'état » gazeux, la matière a perdu un grand nombre de ses qualités, de » même, dans cette dernière transformation, elle doit en perdre » plus encore. »

(*) Flammarion; Revue d'astronomie populaire, 1882, p. 177.

(**) Flammarion; Revue populaire d'astronomie, 1882, p. 127.

Le savant physicien anglais franchit bientôt le domaine incertain de l'hypothèse, il démontre formellement l'existence de cet aspect spécial de la matière, et s'écrie à son tour :

« Dans l'étude de ce quatrième état, il semble que nous ayons saisi et » soumis à notre pouvoir les petits atomes indivisibles qu'il y a de » bonnes raisons de considérer comme formant la base physique de » l'univers. Nous avons donc, en réalité, atteint la limite où la matière » et la force peuvent se confondre, le domaine obscur situé entre le » connu et l'inconnu. J'ose croire que les plus grands problèmes scien- » tifiques de l'avenir trouveront leur solution dans ce domaine inexploré » où existent, sans doute, des réalités fondamentales, subtiles, merveil- » leuses, profondes (*). »

Ces passages remarquables, émanés de grands esprits scientifiques, semblent comme trois coups d'aile qui nous mènent au brillant sommet d'où Flammarion nous ferait enfin observer et comprendre, physiquement et chimiquement, la constitution cométaire.

« Que sont les comètes ? précisément les épaves de la création ; des » nébulosités cosmiques abandonnées dès l'origine de la condensation » première. C'est la substance cosmique primitive, déjà avancée toutefois, » puisque l'analyse spectrale révèle en elle, non la simplicité primor- » diale, mais la présence de trois produits secondaires, l'hydrogène, » l'azote et le carbone. Elles flottent dans l'éther, dans un milieu sans » pression, et peuvent se dilater, se répandre, s'allonger, docilement et » sans obstacles, sous l'influence des forces les plus légères. Mais, » parmi tous ces corps de l'univers, soleils, planètes, satellites, mondes » éteints, tombeaux du passé, ruines et cendres, les comètes ne sont- » elles pas les parentes les plus proches de l'universel éther lui-même » (le Pan de la mythologie antique). Ne sont-elles pas ses filles les plus » immédiates, et n'ont-elles pas gardé, avec lui, d'intimes rapports de » parenté et de substance ? Qu'est-ce que l'éther ? c'est l'espace (mais » non le vide) au sein duquel tout meurt et tout s'éternise. C'est » l'étendue, *presqu'immatérielle*, qui reçoit les derniers soupirs de » tous les mondes. Est-il au quatrième état de la matière ce que celui- » ci est au gaz ? Peut-être. Nous ne savons pas ce qu'il est ; mais ce que » nous savons, c'est qu'il existe, qu'il est intimement lié à la trans- » mission de la lumière elle-même, et que, sans lui, elle ne se » transmettrait pas, probablement même ne se produirait pas. Peut-être » aussi est-il moins simple qu'on ne suppose, puisqu'il contient tous les » débris, toutes les poussières, toutes les cendres des mondes défunts » depuis le commencement de l'éternité. »

Mon esprit, étonné, s'inquiète devant cette audacieuse union de la matière avec *une éternité qui commence ;* mais le langage de la science

(*) Flammarion ; Revue d'astronomie populaire, 1882, p. 179.

ne serait-il pas, ici, d'accord, beaucoup plus qu'il ne semble, avec celui de la foi? L'une et l'autre considèrent l'infini dans le passé, comme une limite, un *commencement* qui s'enfuit devant la pensée qui cherche à l'atteindre. Et le symbole, qui résume nos croyances, ne nous montre-t-il pas notre propre matière, comme immortelle, dans l'avenir, selon le décret de Dieu? (*)

En résumé, pour M. Flammarion, la queue d'une comète n'est qu'un jeu de lumière sur les poussières cosmiques.

Le charme du beau langage du directeur de la revue d'astronomie, me séduisit et m'entraîna; les paroles que je viens de citer m'apparurent comme le majestueux frontispice d'un beau livre dont ma vie, trop courte hélas désormais, ne me permettrait même pas d'entrouvrir les pages.

C'est, sous l'impression de cette émotion véritable, que j'écrivis, à M. Flammarion, les lignes suivantes :

« *Je suis trop inconnu pour que mon suffrage ait la moindre* » *valeur à vos yeux; mais c'est de l'enthousiasme que vous venez* » *de m'inspirer, et, vous le savez, l'énergie que développe ce phé-* » *nomène intellectuel est d'expansion forcée autant que rapide.* » *— J'habite la campagne, au bord de la mer, et c'est en vérité dans* » *l'attitude du personnage de la vignette de votre titre que je viens* » *de lire votre splendide exposition,* « *les Soleils de l'infini.* » *—* » *Une lampe, que nos bateaux pêcheurs, aperçoivent, peut-être, de* » *fort loin, quand ils passent dans la nuit, éclairait ma petite table* » *de travail engagée dans l'embrasure d'une fenêtre ouvrant sur* » *l'immensité. En levant les yeux, je voyais, devant moi, dans une* » *nuit étincelante, traversée par la trace révélatrice de notre propre* » *nébuleuse, Orion dont une mer calme renversait symétriquement* » *l'image, avec les trois étoiles de son baudrier de travers, comme* » *le mettait, dit-on, notre Duguesclin. Une silhouette noire tachait* » *seulement le clair obscur des eaux de mon horizon; c'est la longue* » *et étroite presqu'île de Rhuis, patrie du joyeux Lesage après* » *avoir été l'effroi du sombre Abélard; elle s'étend, ainsi qu'un long* » *bras, sur la mer, comme pour séparer, de ses capricieuses colères,* » *notre beau lac tranquille. — Oui, Monsieur, lues dans un pareil* » *milieu, vos seize admirables pages m'ont ravi, et je vous assure* » *qu'en les lisant, mon esprit ne touchait guère à la terre. — Le*

(*) L'Académie définissant « l'*éternité*, » « *qui n'a ni commencement ni fin*, » l'expression de M. Flammarion « le commencement de l'éternité » n'en reste pas moins.... un peu raide. Elle rappelle les trop fameux vers :

« Un jour qu'il faisait nuit, le tonnerre, en silence,
» Par de sombres éclairs, annonçait sa présence. »

» *nom de Dieu brille d'autant plus, dans ces lignes magistrales,* » *qu'il n'y est, nulle part prononcé; il timbre de son « adsum,* » *adsum qui feci,* » *toutes les strophes de cette hymne magnifique* » *que vous venez de composer à sa gloire; elle ne fut jamais chantée* » *dans une plus grandiose harmonie. — Permettez-moi, maintenant,* » *de toucher à une question qui, dans votre série de 1882, m'a* » *vivement frappé, et pour cause. Je veux parler de vos deux* » *importants articles « sur la constitution des comètes;* » *ils me* » *rappellent un souvenir que, bien certainement, vous ne partagerez* » *pas sans quelque intérêt. — C'était en 1838; je subissais devant* » *Babinet, l'un de mes examens de sortie de l'école polytechnique,* » *et précisément mon célèbre « colleur » m'avait entrepris sur les* » *comètes. L'idée me vint (on a de ces intuitions subites,* à la colle) » *de lui exprimer la pensée que, peut-être, ces astres n'avaient* » *qu'une réalité relative, et de les comparer à ces traces brillantes* » *qu'un enfant s'amuse à faire apparaître au loin, et à déplacer,* » *avec la rapidité de la pensée, en maniant, tout simplement, un* » *petit miroir qui reçoit et reflèchit, en la projetant sur les murailles,* » *l'image du soleil. Babinet, tout à coup, redressa l'énorme front que* » *vous savez, puis se levant, et abandonnant sa cuvette (connaissez-* » *vous l'histoire de la cuvette de Babinet?)* (*) *il vint à moi, me prit* » *les deux mains, et me dit : « allez en paix, vous ne serez pas fruit-* » *sec.* » *Je lui en avais confié la crainte, ayant manqué* mon Mathieu, » *dont le coëfficient était énorme; il me donna en astronomie, un* » *rang qui étonna ma promotion tout entière; j'étais sauvé, j'avais* » *passé un* Monferrand *favorable, et j'étais sûr de mon* Chevreul. » *— Et voilà, Monsieur, comment aujourd'hui, après un demi-siècle* » *de carrière publique, je me repose dans mon ermitage breton.* » *Vous comprenez tout ce que je garde de reconnaissance aux* » *comètes. — Combien, souvent, depuis ce temps si lointain, j'ai* » *refléchi, en me rappelant cette petite scène! Cela m'arriva,* » *surtout, un jour, où, bien plus tard, je lus dans ses charmantes* » « Études sur les sciences d'observation, » *cette phrase de mon* » *sauveur et maître : « les comètes sont des riens visibles.* » *— Fré-* » *quemment l'idée d'une illumination, locale et successivement dé-* » *placée de l'éther, m'était passée fugitive; mais je sentais l'hypothèse* » *insuffisante, et je faisais, d'ailleurs, trop bon marché du noyau,* » *dont je confondais absolument, dans mon rève de fantasmagorie,* » *la nature avec celle de son appendice. — Votre théorie, Monsieur,* » *donne, tout à coup, pour moi, un corps, à ce que j'entrevoyais* » *dans une conception si vaguement incertaine. — Votre figure*

(*) Babinet souffrait de maux de tête intolérables, et il avait, presque toujours, près de lui, une cuvette pleine d'eau froide, où il se plongeait le front très fréquemment.

» *périhélique de la comète de 1843 semble convaincante. Comment* » *l'extrémité libre d'une aigrette de cent millions de lieues se* » *mettrait-elle à décrire, dans le même temps, à l'extrémité de cet* » *immense rayon, un arc semblable, mais dans un rapport gigan-* » *tesque, avec celui que décrit son autre bout touchant au noyau?* » *Quelle cause pourrait amener cette exagération prodigieuse dans* » *le rapport entre les vitesses réelles des deux extrêmités indépen-* » *dantes l'une de l'autre, ou quelle énergie pourrait maintenir, avec* » *une pareille vitesse angulaire, le rayon solide qui les relierait?* » *N'est-il pas de toute évidence que la chevelure ne pourrait suivre* » *la tête, en se hérissant ainsi au-dessus de sa course, et que la* » *trajectoire périhélique de la comète deviendrait, au pied de la* » *lettre, une course* échevelée? — *Dans votre ordre d'idées, au* » *contraire, la coiffure de la céleste mondaine ne serait aucunement* » *dérangée, pas plus que le savant édifice de celle de Madame de* » *Pompadour dansant un menuet.*

» *Une comète n'est, peut-être, qu'un lambeau de nébuleuse,* » *échappé au moment d'une condensation planétaire, et resté en* » *dehors de la formation de quelqu'univers, comme un débris de* » *pâte tombé d'un panneton au moment où le pain va entrer au* » *four. Comprend-on, si l'on ignorait la farine dont ce pain est* » *fait, combien serait précieux cet unique lambeau que la cuisson* » *n'a pas encore transformé? — S'il est vrai que la matière nébu-* » *losée (tant pis, ce mot qui n'existe pas m'est commode) ne soit* » *qu'une modification inachevée de la matière éthérée, combien* » *l'étude attentive des comètes deviendrait intéressante! Nous sai-* » *sirions, pour ainsi dire, la matière pondérable, dans l'œuf* » *cosmique, quand un lien primordial existe encore entre les deux* » *choses, que l'ambryon n'est pas encore détaché, et que, par* » *exemple, le germe naissant peut encore transmettre, au milieu* » *plus subtil qui l'entoure, certaines vibrations rendant celui-ci* » *lumineux, et provenant, peut-être, du travail énergique de vitalité* » *matérielle qui se produit en ce moment. Ne voit-on pas le regard* » *d'une mère briller d'une lueur étrange, aux premiers tressail-* » *lements de l'être humain formé dans ses flancs? — Donc, il sem-* » *blerait acquis, comme jalon qu'il faudrait prendre garde de ren-* » *verser désormais, que les queues cométaires ont encore moins de* » *réalité que ces grandes irradiations qui se produisent dans l'at-* » *mosphère lorsque le soleil caché l'éclaire par les trouées d'un* » *nuage. Les élancements radieux d'une aurore boréale feraient* » *encore bien mieux mon affaire.* »

Plus tard, parut l'*Annuaire des longitudes* de 1883, et Faye, dans une ce ces notices fameuses, qui sont des événements pour le monde scientifique, y écarte, sans long combat, sous le titre, peut-être un peu

dédaigneux, d'*Objections vulgaires*, la théorie que je viens d'exposer. « Au fond, dit-il, c'est une vieille idée de Cardan, déjà réfutée par » Newton, et qui revient de temps en temps. Quel rôle désastreux, » s'écrie-t-il, joue, dans la science la manie de vouloir deviner la nature, » et combien ce qu'on imagine ainsi à peu de frais, est au-dessous de » la vérité acquise par l'observation et le calcul ! »

Devant ces paroles sévères, je m'incline en disciple lointain et soumis.

Me serait-il, seulement, permis de faire remarquer que Cardan, dont la compagnie n'était pas si mauvaise, puisque l'on y trouvait, dans le même ordre d'idées, Galilée, Ticho-Brahé, et pendant un certain temps Keppler, assimilait, simplement, les comètes à des corps sphériques que la lumière solaire traverserait en s'y réfractant. La théorie de M. Flammarion est aussi éloignée de celle-là, que l'ingénieuse idée de Faye l'est de la seconde pensée de Keppler qui disait déjà, en 1618, que *les queues sont formées d'une matière émanée du corps de la comète et transportée par l'impulsion des rayons solaires dans la région opposée au soleil*, ou de l'hypothèse de Newton, acceptée par Biot, qui admettait *un incendie du noyau au périhélie produisant une vapeur extrêmement raréfiée.*

En ce qui me concerne, je n'ai remplacé, par un miroir, la lentille de Cardan, que pour indiquer une première ébauche de ma propre pensée. La donnée théorique que je proposais était celle-ci : « *Les apparences lumineuses qui s'ajoutent, momentanément, au noyau d'une comète, et l'accompagnent, sont le résultat d'une excitation particulière de l'éther, causée par la présence de l'astre errant dans le voisinaye d'une étoile qui le maîtrise.* »

Dans ma respectueuse déférence, je me disais que Faye est lumière, que je suis à peine étincelle, et que l'éclat du jour ne saurait recevoir la plus légère atteinte,

« Lorsque, des corps choqués, où dort la flamme oisive,
» S'échappe, en pétillant, l'étincelle captive. (Delille).

Et je continuais à rêver des *éthéroïdes.*

Pour que ma confession soit entière, j'ajouterai que j'ai encore commis l'imagination suivante.

Il ne serait pas impossible qu'un noyau cométaire eût une atmosphère brillante, d'une très grande étendue, dont l'éclat, éteint par interférence avec la lumière solaire, n'apparaîtrait, à nos yeux, que dans la région protégée, par ce noyau lui-même, contre les effluves lumineuses de l'astre du jour.

Pendant que j'étais en train de pécher par hypothèse, j'ai voulu, avant l'absolution, m'en donner à cœur joie; et, tout péché avoué étant à moitié pardonné, il ne me reste plus qu'à résumer le débat, en écartant mon insignifiante personnalité.

La théorie de Faye, sur la nature des appendices cométaires, attribue, nécessairement, aux comètes, une queue recourbée en arrière, et il paraît bien difficile de l'adapter à une queue parfaitement droite (*).

Ce dernier cas s'est-il, en effet, présenté ? ou bien, la forme rectiligne, très certainement observée, serait-elle une simple apparence résultant d'une certaine position de l'astre qui ne nous permettrait de voir la queue que par projection, de sorte que, cet appendice étant *vu de champ*, sa courbure cessât d'être, pour nous, perceptible ?

M. Flammarion réplique que la grande comète de 1881 a, constamment, paru sensiblement droite, et que l'inclinaison du plan de son orbite sur celui de l'écliptique étant de 63°, Faye sait, mieux que personne, que nous ne l'avons pas vue, pendant trois mois, par la tranche.

En ce qui concerne les autres considérations que je viens de passer en revue, ne serait-il pas possible que Faye, M. Flammarion, et moi chétif, nous nous arrêtions un peu trop aux bagatelles de la porte ?

Nous sommes dominés, tous les trois, par l'impossibilité, formelle selon nous, d'une énorme vitesse ; mais cette impossibilité est-elle démontrée ?

Cette vitesse nous paraît impossible, pourquoi ? Parce qu'elle est incomparable avec les vitesses observées jusqu'ici ; mais est-ce donc une raison suffisante ?

Et, au fait, de quel droit M. Flammarion vient-il dire que de pareilles vitesses « *disloqueraient* » la matière et la feraient se dissiper et s'évanouir ? Qu'en sait-il ?

Pourquoi la vitesse d'un ensemble matériel disloquerait-elle cet ensemble en dissipant ses parties ? En réfléchissant bien, je ne vois aucun lien nécessaire entre ces deux idées.

Et moi-même, qu'ai-je fait ? j'ai substitué, à la vitesse *de la matière*, la vitesse d'un mouvement *dans la matière*. Est-ce bien la peine ?

En résumé, l'intéressant procès que j'ai raconté n'est pas encore jugé sans appel, et la cause me paraît toujours pendante.

Si c'est Faye qui la gagne, les vainqueurs sont généreux, et il me pardonnera une dernière question encore.

La force solaire répulsive qu'il imagine ne serait-elle pas, tout simplement, la légèreté des vapeurs cométaires par rapport à la densité d'une immense atmosphère solaire ? Alors, la pénétration d'une queue de comète, dans notre propre atmosphère terrestre, me semblerait bien impossible à moins que des affinités chimiques ne s'en mêlent ; et, ces vapeurs subtiles rebondiraient en arrivant au rivage supérieur de l'océan aérien qui nous entoure, nous fait vivre, et nous garde.

(*) Revue des questions scientifiques. — Bruxelles. — Avril 1883.

Madame de Sévigné, en parlant de Descartes, écrivait, un jour, à Madame de Grignan : « Je veux apprendre sa science, comme on apprend l'hombre, afin de ne point sembler une sotte bête ; et, non pour jouer moi-même, mais pour voir jouer les autres. »

Oh ! la rusée marquise ! et comme sa jolie main aura bientôt pris et tenu les cartes elle-même !

Me pardonne sa grande ombre, à moi si petit, d'avoir, pendant un instant, fait comme elle.

Il n'est guère possible de quitter l'attrayante discussion, dont je viens d'entretenir la Société polymathique du Morbihan, sans citer M. Schwedoff, le savant professeur de l'université d'Odessa.

Cet auteur a publié, successivement, sur ce sujet trois mémoires : en 1877, « Idées nouvelles sur l'origine des formes cométaires » ; en 1878, « Illusions astronomiques ; » enfin, en 1880, la première partie, « Formes fondamentales, » de sa « théorie mathématique des formes cométaires, » ouvrage présenté, à l'Académie des sciences, dans la séance du 22 août 1881.

Les conclusions de M. Schwedoff sont les suivantes :

1° Dans une comète, il n'y a que le noyau qui existe réellement, comme corps physique limité.

2° Tous les autres attributs cométaires, queues, effluves, nébulosités, éventails, etc., ne sont, ni des gaz infiniment raréfiés, ni des vapeurs dilatées, ni un corps quelconque appartenant à la comète. Aucune matière étrangère au système solaire, aucune force spéciale, aucune cause extraordinaire, inconnue à la terre, n'intervient dans la production de ces attributs, qui ne sont autre chose que *les ondes engendrées par le noyau dans le milieu interplanétaire.*

3° La formation de ces ondes consiste en transmission de chocs consécutifs entre les corpuscules du milieu.

4° Les propriétés lumineuses des ondes cométaires proviennent de la transformation de la force vive dynamique en force vive moléculaire, comme dans le cas de deux cailloux qui, lancés, l'un contre l'autre, *avec frottement,* émettent une onde lumineuse.

5° De même que, dans l'arc-en-ciel, l'œil de l'observateur n'est impressionné que par ceux des rayons solaires qui sont au minimum de déviation ou au maximum d'intensité ; de même, les ondes cosmiques, produites par un noyau cométaire, ne sont dans les conditions favorables, pour impressionner notre œil, que quand la vitesse des corpuscules qui les forment est égale à la vitesse du noyau lui-même.

6° Enfin, l'axe principal d'une queue cométaire est une courbe plane, contenue dans le plan de l'orbite, et dont la figure dépend, uniquement, de la distance périhélie et de la position du noyau dans l'orbite.

Pingré, qui, de théologien, se fit astronome de peur d'être accusé de jansénisme, avait dit, dans sa *Cométographie*, livre publié en 1783 : « On a, constamment, observé, qu'une comète, tendant à son périhélie, ne commence à prendre une queue » que lorsqu'elle approche du soleil ; que les comètes, dont la distance périhélie » excède beaucoup la distance moyenne du soleil à la terre, ne prennent pas de » queues ; et que, tout étant égal d'ailleurs, les queues des autres sont d'autant plus » belles que leur distance périhélie est moindre. »

Cependant, la comète de 1811, dont la distance périhélique dépassait le rayon de l'orbite terrestre, avait une queue deux fois plus longue que la comète de Donati, dont la distance périhélique dépassait, à peine, la moitié du même rayon.

M. Shwedoff voit, dans ce fait, une objection, aussi considérable qu'imprévue, à la théorie qui s'appuie sur une force répulsive solaire, et il fait remarquer que l'application du calcul, à sa propre théorie, conduit à la formule suivante qui prévoit de la manière la plus satisfaisante, cette apparente anomalie :

Si la distance périhélie est considérable, l'intensité de l'onde dépend, non seulement de cette distance, mais aussi de la direction du noyau par rapport à l'essaim circulaire de corpuscules cosmiques qu'il traverse ; mais, si la distance périhélie est excessivement petite, l'onde devient toujours énorme, quelle que soit la direction de la vitesse du noyau.

C'est ainsi, dit l'auteur, que les comètes de 1680 et de 1843, dont les distances périhélies étaient les plus petites connues (0,006 et 0,005 du rayon de l'orbite terrestre) développèrent, toutes les deux, les queues les plus énormes connues, dont les longueurs *observées* dépassaient, respectivement, 240 et 320 millions de kilomètres, et dont les dernières extrémités ont échappé sans doute à l'observation.

S'il m'est permis d'exprimer un sentiment, je crois qu'il convient de ne pas oublier que M. Schwedoff occupe, à Odessa, une chaire de physique et non point d'astronomie. Quoiqu'il en soit, ce savant, dont le mérite est d'ailleurs incontesté, se montre bien sûr de son affaire, car il termine la première partie de son ouvrage par ces paroles de Sénèque :

« *Le temps viendra où nos descendants s'étonneront que nous ayons ignoré des choses si simples.* »

Gramilla, février-mars, 1883.

MARINE.

(Par M. R. Galles.)

En 1829, grâce à une bourse que l'État accordait au fils d'un soldat mort pour son pays, ma mère m'avait envoyé, fort jeune, au lycée, ou plutôt, comme on disait alors, au collège royal de Nantes.

Une amie de ma grand'tante voulut bien se charger de moi pour les jours de sortie; et, dans le salon de la Vicomtesse du Couëdic, où j'entendais annoncer tous les grands noms de Bretagne, j'ai contemplé, pendant sept ans, tous les seconds jeudis, un immense tableau qui occupait tout un côté de la vaste pièce.

Il était signé Claude-Joseph Vernet.

En haut du large cadre doré étaient les armes de France, et au bas, les mots : « Donné par le Roi. »

Après un demi-siècle, cette toile, œuvre d'un maître illustre, est encore présente à mon souvenir, comme si elle était sous mes yeux.

Sur une mer houleuse, aux reflets glauques et verdâtres, deux navires : l'un, qui porte les couleurs anglaises à sa poupe, se détachant, en silhouette sombre sur un jet de flamme, tout en feu, saute en l'air par l'explosion de ses poudres; l'autre, incliné par le coup de roulis d'une lame énorme qui le soulève, montre, tout en grand, son tillac, rasé de ses trois mâts, maculé de sang, semé de morts et de blessés.

Mais, à l'arrière de ses bastingages brisés çà et là par les boulets, flotte, fièrement, sur sa hampe haute, un grand pavillon blanc qui, sur le ciel bleu, paraît comme étoilé d'azur par les trous de la mitraille.

D'ailleurs, les flots sont couverts de débris, et parsemés de matelots anglais, retombés, tout pantelants, de ce volcan flottant qui va sombrer; mais des embarcations du navire français les recueillent, de toutes parts, activement empressées.

C'était en 1779; la France, un peu par habitude, était en guerre avec l'Angleterre, son antique rivale; mais, comme aux jours de Beaumanoir et de ses vingt-neuf compagnons, il restait encore, en ces temps-là, des habitudes chevaleresques dans les batailles; les accablements du nombre étaient dédaignés par les peuples braves, et, comme pour un duel loyal, les nations civilisées, avant d'en venir aux mains, mesuraient leurs épées de guerre.

Or, c'était, bien réellement, un duel, de navire à navire, que le combat de la frégate française *la Surveillante* contre la frégate anglaise *le Québec*.

L'affaire avait été, de longue main, préparée. Les deux Souverains ennemis avaient, chacun, choisi le plus vaillant vaisseau de leurs flottes mutuelles; surtout le plus alerte et le plus fin voilier, car, alors, ce n'était pas le charbon, brûlant caché à fond de cale, qui créait la vitesse et la rapidité de l'attaque, mais bien la brise du ciel courbant les souples mâtures chargées de voiles.

D'ailleurs, loyalement égaux en force, en équipage, et du même nombre de canons, entre les deux vaisseaux, la valeur seule pouvait faire la différence, et décider de la victoire.

Aussi, chaque marine avait trié, pour eux, ses meilleurs matelots et son plus brillant capitaine.

Le Québec, monté par les loups de mer de Plymouth, le port fameux des Cornouailles anglaises, était mené par le brave Commodore Farmer.

La Surveillante, armée la première, avait recruté ses canonniers dans les compagnies de Brest, et ses gabiers parmi les rudes pêcheurs d'Audierne, dans les Cornouailles françaises. C'est ainsi que les lords de l'Amirauté n'avaient rien trouvé de mieux à opposer aux Bretons de France que les Bretons d'Angleterre.

Armor aussi, chez nous, avait fourni le chef de ses braves gens; car, tout magistrat qu'il était, devenu parfait ministre de marine, M. de Sartine avait distingué et choisi, sur le livre d'or des gens de mer, du Couëdic, l'illustre enfant de Quimperlé.

La rencontre eut lieu, le 6 octobre au matin, à la hauteur des îles d'Ouessant.

Le combat fut terrible; il dura cinq heures; il y eut trois reprises, et l'on a prétendu que les gargousses allant manquer à du Couëdic, dont les canons tiraient plus vite, Farmer, de son banc de quart, lui cria, en le saluant : « *Will you some gun powder?* »

Mais *la Surveillante* savait un moyen de vaincre sans poudre, l'abordage.... l'abordage où, depuis Surcouff et Duguay-Trouin, nos marins étaient passés maîtres.

Déjà, bordant à défaut de ses voiles, ses grands avirons de galère, la vaillante frégate se glissait contre *le Québec;* déjà le bossoir de tribord français accostait babord anglais, en douceur, sans choc, comme un chevaleresque baiser, qu'avant la lutte suprême se donnaient ces deux colosses de guerre.

Tout à coup un effroyable fracas subitement retentit; tout disparaît dans la fumée et la flamme; c'est l'anglais dont la sainte-barbe a été pénétrée par un boulet rouge, et qui saute; le ciel, ainsi, épargnait, à ce glorieux vaincu, la douleur du pavillon amené, glissant tout en bas de ses drisses.

Mais la brise de France (tout était français ce jour-là) chasse les fumées sombres. Vite, ardente, à force d'avirons, *la Surveillante* se dégage, évitant l'incendie, et pour la première fois recule.

Et, rapidement, ses chaloupes, ses canots, tout ce qu'elle peut affaler à la mer, volent au secours des Anglais éparpillés sur les flots qui grossissent; il n'y a plus, Dieu le veut, que des frères qui sauvent leurs frères.

Puis, quand il ne reste plus personne de vivant à recueillir, *la Surveillante*, gréant une voile de fortune sur un mât improvisé, regagne fièrement la rade de Brest, traînant après elle une longue épave charbonneuse, c'était tout ce qui restait de son ennemi vaincu.

Le reste était dans la grande tombe où reposent tous les vaisseaux qui sombrent.

Quelques jours après, du Couëdic mourait, à Brest, de ses blessures, en recevant son brevet de capitaine de vaisseau, et Louis XVI faisait peindre pour sa veuve, à l'honneur de la Bretagne, le tableau que je viens d'essayer de vous montrer.

Le Vicomte du Couëdic, fils du héros de *la Surveillante*, était colonel de dragons. Par une singulière fortune, un de ses escadrons s'empara un jour d'un brûlot espagnol échoué sur la plage.

Ses deux fils, Raoul et Charles, furent comme leur aïeul officiers de vaisseau.

Le premier mourut jeune. Il s'était fort distingué à bord de *la Béarnaise*, qui joua un si grand rôle dans la prise de Bône, et Yussuf qui, pour la première fois, alors servit la France, m'a souvent parlé de lui avec l'enthousiasme oriental qu'il avait pour la fantasia des braves.

Charles du Couëdic quitta de bonne heure la mer. Qui ne le connaît dans cette grande ville de Nantes que j'aime tant!

Ayant commis, en février dernier, je m'en confesse tout bas, des vers ou plutôt ce je ne sais quoi qu'ignorait le professeur de philosophie de M. Jourdain, quand il enseignait que tout est vers qui n'est point prose, j'envoyai mon œuvre à mon ami Charles.

En retour, il m'adressa de véritables vers, ceux-là, non point de lui qui n'a jamais rimé de sa vie, mais d'un camarade de la marine qui les lui avait remis, il y a quarante ans, dans une rencontre en mer.

Cette poésie, absolument inédite, restée enfouie dans le portefeuille d'un ami, prend une valeur singulière de la sombre destinée de son auteur.

C'est une véritable gemme de l'Océan que je suis heureux de vous donner; c'est fort court; attendez la fin pour juger la pièce.

UNE HIRONDELLE A LA MER.

La nue, en grondant se déchire,
Aux yeux des hardis matelots,
La tempête bat le navire
Au milieu du courroux des flots.

Hirondelle, pauvre victime,
Comme nous, bien loin du vallon
Tu parcours l'orageux abîme
Sur les ailes de l'aquilon.

Effleurant la mer en furie,
Immense et terrible tombeau,
Tu pleures la plaine fleurie,
Le frais bocage et le ruisseau.

Et peut-être que sur la rive,
Ton époux avide d'amour,
Implore, d'une voix plaintive,
Les caresses de ton retour.

Ah! viens sur cette nef agile,
Viens, fuis le trépas où tu cours;
Que mon sein te serve d'asile,
Je veux te rendre à tes amours.

Mais en vain ma bouche l'appelle,
Elle s'éloigne, et sans retour;
Demain dans cette onde cruelle,
Peut-être, aussi, j'aurai mon tour.

Demain, peut-être, par l'orage,
Sous cette écume enseveli,
Je dormirai, loin du rivage,
Et dans l'abîme de l'oubli.

C'est signé PARDEILHAN.

On ne l'a jamais revu, et son ami a écrit, sous son nom:

« *Disparu à la mer avec le brick* le Fabert *qu'il commandait.* »

L'intuition de la mort, quand elle doit être soudaine, est plus fréquente qu'on ne pense; ce sont peut-être surtout ses traces qui sont rares; car, le plus souvent, ceux à qui Dieu dit le grand secret qui les touche, le gardent pour eux seuls.

Mais ne trouvez-vous pas que ce vieux papier jauni où se cache depuis tant d'années, dans sa touchante expression, le pressentiment sinistre du marin poète, se trouve bien d'être encadré dans le récit de *la Surveillante*, et que l'offrande que je vous fais du tout, méritait d'être appelée :

MARINE.

Gramilla, 25 Mai 1883.

UNE ÉTYMOLOGIE ENTRE MILLE.

(Par M. Gaillard.)

C'est évidemment rendre un sincère hommage aux travaux de la Société polymathique que de s'associer aux importantes publications de nos érudits et savants collègues, pour bien établir le but de tous nos efforts : la vérité scientifique. Dans la communication que j'ai l'honneur de vous faire, il me faut assurément, outre votre bienveillance habituelle, un mobile aussi puissant pour oser entreprendre de vous développer une étymologie bretonne, alors que les bords de la Garonne m'ont vu naître.

Je relève sur le 2e bulletin semestriel de la Société, 1882, page 176, une traduction du nom du tertre où sont situés les dolmens de Rondossec :

Rock-Guyon, Tal Rondossec (le rocher-Guyon, tête de crapaud).

Je suis entièrement persuadé que notre très estimé collègue, qui a donné cette traduction, a été involontairement induit en erreur par les notes qui lui ont été fournies; mais n'est-il pas regrettable que cette étymologie ait paru dans notre bulletin? Que pourraient en penser les linguistes? N'est-il pas désirable que notre Société réforme elle-même l'erreur involontaire de notre honorable collègue.

C'est dans ce but unique que j'ai consulté le cadastre de la commune de Plouharnel, la tradition locale et quelques dictionnaires bretons.

D'abord, je relève au cadastre, dont je joins ici une fidèle copie :

Section D. — Nos	722.....	*Parc er roc'h*, champ du rocher.
—	723 à 726	à l'est et en face du no 722, *Tenat bihan*, petite terre.
—	727.....	*Tal Rondossec,* en face ou près de Rondossec.
—	729 à 733	*Rondossec.*

Les habitants du pays ne donnent point d'autres noms particuliers à ces lieux, sauf au premier, c'est-à-dire au no 722.

Je dois cependant répéter ici ce qui se trouve déjà consigné dans l'inventaire des monuments mégalithiques de la commune de Plouharnel, savoir : que le nom de *Rondossec* s'étend et s'applique généralement, dans la tradition locale, à tout le quartier où sont situés les dolmens; d'où j'infère que ce nom a dû être, à l'origine, celui du tertre qui recouvrait lesdits dolmens.

Sur le nº 726, il existe une maison qui ne date guère que d'une trentaine d'années.

Le nº 722 est bien celui sur lequel se trouvent les dolmens découverts et fouillés en 1849. Communément aussi, on le nomme *Roc'h-Guyon*, peut-être rocher Guyon ou de Guyon ; et il est séparé des numéros suivants par un vieux chemin assez large, appelé *Chemin de Rondossec.*

Ainsi, au cadastre et dans le pays, le lieu des monuments porte le double nom particulier de *Parc er Roc'h* et de *Roc'h-Guyon;* mais en dehors de l'appellation générale du quartier *Rondossec,* il n'a pas un troisième, celui de *Tal Rondossec*, qui lui est attribué dans le bulletin de notre Société. Il ne lui appartient pas, ne lui est appliqué ni par le cadastre ni par les habitants. C'est le nº 727, et lui seul, qui est nommé *Tal Rondossec,* et sa dénomination est vérifiée par sa position.

A quoi faut-il attribuer l'erreur qui confond Roc'h-Guyon et Tal Rondossec ? Je n'examine point le cas, non plus que l'étymologie donnée de Roc'h-Guyon, si ce n'est pour faire remarquer, comme en passant, que l'appellation de Roc'h est commune à beaucoup de parcelles à dolmens.

Malgré cette confusion, voyons maintenant si, dictionnaires en main, on peut traduire *Tal Rondossec* par *tête de crapaud.*

Or, la bibliothèque de la Société m'est ici venue en aide ; en consultant les lexicographes celtiques, j'ai trouvé dans :

Dom Le Pelletier...... *Tâl*, front, partie supérieure du visage.
Le Gonidec........... *Tâl*, front, face, façade, fond (d'un objet), taille (stature), façon, manière, danger, risque.
Grégoire de Rostrenen.. Front, *tal.*
Cillart................ Front, *tale.*

Aucun ne voit tête dans le mot *tal*, mais tous y trouvent le front qui n'est qu'une partie de la tête.

On peut faire la contre-épreuve, en vérifiant les sens donnés par les mêmes auteurs aux mots *penn* et tête. Voyons :

Dom Le Pelletier...... *Penn* ou *Pen*, tête, chef, bout, extrémité de quelque chose.
Le Gonidec........... Tête, *penn, kab;* sommet de la tête, *kern.*
Grégoire de Rostrenen.. Tête, *penn.*
Cillart............... Tête, *peenn.*

Pour tous, *tal* et *penn* sont deux choses différentes.

Chez les mêmes lexicographes, on trouve encore *tâl*, en composition, dans le mot *é tal.* — Que signifie-t-il ?

Dom Le Pelletier...... ***É tal***, vis-à-vis; ***é tâl an or***, vis-à-vis de la porte.

Le Gonidec........... *É tal*, auprès de, très près de; à la lettre : en front.

Grégoire de Rostrenen.. Auprès, *é tal;* auprès du feu, *é tal an tan.*

Cillart............... Auprès, *é tal.*

Au pays vannetais, *tal* et *é tal* se trouvent fréquemment employés dans les noms de terres, de champs, etc., et signifient toujours auprès de, en face de, vis-à-vis de, comme le montrent les cadastres de Plouharnel, Carnac et Erdeven, où les inventaires et les plans, comme les acquisitions pour l'État m'ont permis de relever :

PLOUHARNEL.

Section C.	— Nos	228......	*Tal er men,* près de la pierre. — Alignements de Sainte-Barbe.
—	F.	74......	*Tal parc Féchant,* près du parc de Féchant (restes d'un dolmen).
—	G.	366......	*Tal er velein,* près du moulin (menhirs du vienx moulin). — Inventaire de la commune de Plouharnel.

CARNAC.

Section M.	— Nos	293......	*Tal parc Tanguy,* près du champ de Tanguy.
—		306......	*Tal parc Kerallan,* près du champ de Kerallan. — Plan des alignements du Ménec.
—		116......	*Tal er velin,* près du moulin.
—		141......	*Tal forn,* près du four.
—		147......	*Liorh tal er glut,* courtil près de la barrière.
—		152......	*Tal er glut,* près de la barrière.
—		153......	*Tal er veingt,* près des pierres.
—		154 et 155	*Tal er houet,* près du bois.
—		156......	*Tal er lor,* près de l'aire. — Plan des alignements de Kermario.
—	H.	533 et 534	*Lannec tal fetan,* lande près de la fontaine.
—		535......	*Parc tal fetan,* champ près de la fontaine.
—		541......	*Tal ty Thomas,* près de la maison de Thomas. — Plan des alignements de Kerlescan.

ERDEVEN.

Section O.	— No	757......	*Lann tal er poul,* lande près du lavoir. — Plan des alignements de Kerzero.

Donc *tal Rondossec* ne signifie pas tête de, mais près de, en face de Rondossec.

Passons maintenant à ce nom de Rondossec lui-même et recherchons si la traduction peut s'en faire par le mot *crapaud* seulement.

Tout d'abord, il est visible qu'il se compose des deux mots Ron et Dossec. Or, Ron ne paraissant pas être une forme celtique, est probablement une corruption de *run,* dont nous trouvons la signification dans :

Dom Le Pelletier... *Run,* colline, hauteur, terrain élevé et dont la montée est facile. M. Roussel l'entendait d'un terrain élevé et étendu en longueur et en largeur.
Le Gonidec........ *Rûn*, colline, tertre, éminence.

Les noms dans la composition desquels entre le mot *run* sont fréquents en Carnac, Plouharnel, Erdeven : *Run-mori*, *Runel*, *Runesto, Runerlinzen*.

Je ne cite pas ici les nombreuses parcelles à dolmens qui portent la désignation *er run*, comme d'autres celle : *er roc'h*.

Dossec nous donnera-t-il l'étymologie de crapaud ?

Remarquons de rechef que les lexicographes celtiques n'ont pas de forme *dossec*.

Ce terme serait-il une modification populaire d'une autre forme qui se trouve dans :

Dom Le Pelletier...... *Toucec, toussec, toussoc,* crapaud.
Le Gonidec........... *Tosek*, *tousek,* crapaud.
Grégoire de Rostrenen.. Crapaud, *touczecq;* en Vannes, *toczeq.*
Cillart................ Crapaud, *tossêg.*

Je concède l'apparence, mais je crois qu'elle n'est que fictive.

Par suite de tout ce qui précède, je conclus en rétablissant ainsi l'étymologie rationnelle et réelle de :

Roc'h-Guyon, tal Rondossec,

le Rocher-Guyon, près de Rondossec.

Plouharnel, 12 Mai 1883.

ER FOUSEU.

Les Fosses ou les Tombeaux.

MAI 1883.

(Par M. F. Gaillard.)

A 300 mètres de la jetée du village de Portivy en Saint-Pierre-Quiberon et en suivant la côte dans la direction de la pointe de Beg-enn-aud, on rencontre, parmi les découpures fantaisistes du rivage, un petit avancement de terrain d'environ 50 mètres en longueur ; ce petit promontoire est plus élevé au centre que le terrain avoisinant, mais, à son extrémité et sur le bord exposé à la mer et aux lames dans les gros temps, il n'en est guère plus élevé. Il est vrai qu'en observant attentivement cette côte, il est facile de comprendre et d'admettre que l'action des ouragans a dû diminuer de beaucoup la hauteur des terrains.

C'est en partant de ce principe, que nous avons été amenés à étudier spécialement les revers des côtes exposées aux violences des tempêtes ; car l'Océan pouvait nous avoir de cette façon prêté son aide, en déblayant le terrain. Et c'est bien ainsi que notre attention fut attirée par une accumulation de pierres plates, émergeant au versant de la côte, alors que pareil fait n'existait ni à côté ni ailleurs.

Ordinairement cette pointe, où les brûleurs de varech exercent leur industrie, s'appelle : *Crocoleih ;* mais, cette appellation étant appliquée aussi à diverses autres pointes, nous persistâmes dans nos recherches de renseignements et nous apprîmes alors que le nom véritable et particulier de l'endroit est : *Er fouseu,* les fosses ou les tombeaux.

Après avoir fait quelques tranchées, afin de savoir si l'amas de pierres que nous apercevions était isolé, et après avoir obtenu cette certitude, nous déblayâmes extérieurement cette agglomération.

L'opération accomplie, nous étions en présence d'une demi-lune ou demi-cercle, dont l'ouverture est du côté de la mer. A première vue, cet ensemble présentait une similitude complète avec les tombelles ou incinérations trouvées en divers autres lieux, et on eut pu croire et admettre que la mer en avait enlevé et détruit la moitié. Cependant nous ne remarquions aucune trace du chauffage des pierres, et enfin la forme nouvelle que nous présenta l'extérieur de ce demi cercle, nous fit conjecturer que c'était plutôt là le côté le plus intéressant de ce petit monument.

En effet, sur une largeur d'un mètre et sur le côté gauche de la demi-circonférence, existe une autre agglomération de pierres plates super-

posées. Cet amoncellement s'étend de 1m,40 en longueur, sur une largeur au milieu de 1m,30 environ.

Tandis que la hauteur moyenne au demi cercle est de 80 centimètres, à cette sorte d'appendice, elle n'est que de 65 centimètres.

En enlevant avec précaution les pierres dans le centre, nous en découvrîmes une grande, tout à fait plate, et, comme nous jugeâmes que c'était là la pierre de recouvrement, nous la soulevâmes.

Elles recouvrait effectivement un petit cist ou coffre de forme trapézoïdale par l'assemblage des côtés. Il est formé de quatre pierres choisies et plates, mises sur champ ; nous avons remarqué que chacune de ces pierres était consolidée dans l'assemblage par de gros galets fortement enfoncés ; il en était de même à la base.

Le haut de ces quatre parois est parfaitement plat et leur épaisseur moyenne est de 7 à 8 centimètres. Sur les côtés sont posés des quartiers de pierres brutes aussi et non taillées, mais à forme arrondie extérieurement et à ligne droite du côté des parois. Elles les dépassent de leur épaisseur, en moyenne 8 à 9 centimètres ; en sorte que la pierre de recouvrement, que nous avons soulevée, s'enchâsse très exactement et ferme très bien ce cist.

Cette pierre, dont l'une des extrémités est un peu en pointe irrégulière, a une longueur de 84 centimètres, une largeur de 45 centimètres et une épaisseur de 9 centimètres.

La profondeur de la cavité qu'elle fermait est de 45 centimètres. Les dimensions, intérieurement, sont d'un côté 62 centimètres, de l'autre 45 centimètres, et également des deux autres à peu près parallèles, 40 centimètres. Au cube, elle représente 96 décimètres cubes 400 centimètres cubes. Assurément on ne peut y inhumer, l'espace est trop restreint ; mais on dût s'en servir pour y déposer les cendres des incinérations.

Ce coffre, comme la pierre de recouvrement, était parfaitement dissimulé sous l'amas des autres pierres plates. Le terrain environnant n'est que sable sans cailloux ; le fond, sur lequel tout est édifié, n'est que rocher. A l'intérieur, ce cist était, à la surface, plein de sable ; mais à moitié, nous avons retiré une terre noirâtre, humide, et au fond la roche pourrie et même salpétrée ; à la base du demi-cercle, nous avons fait même observation et de plus, en majeure partie, il s'était formé comme une sorte de cimentation de la terre ; ce qui la rendait fort difficile à extraire et désagréger.

Au cours de la fouille, nous avons trouvé, en dedans comme en dehors du demi cercle, du charbon et de nombreux débris et éclats de silex, des fragments de poterie de même nature que celle des dolmens. Dans l'intérieur du cist, il y en avait trois fragments. Aucun d'eux n'est ornementé.

Enfin, à l'intérieur comme à l'extérieur du demi cercle, contre les

pierres qui le composent et principalement à la base : des pierres plates et allongées de la côte, n'étant pas tout à fait celtiformes, mais ayant été travaillées et grossièrement amincies des deux côtés en un seul bout et en biseau.

Par la situation de ce monument, la hauteur qui le recouvrait, l'état du terrain autour et dedans, il est bien certain que nous l'avons mis à jour dans son état primitif et qu'il n'a jamais été visité. L'humidité et le salpêtre en auront, à coup sûr, anéanti le contenu ; mais, à cause de sa construction et du travail tout à fait primitif des pierres trouvées, je serais porté à croire qu'il remonte à une époque antérieure aux dolmens.

Les extrémités du demi cercle sont orientées, l'une au sud-ouest et l'autre au nord-est ; le cist et son recouvrement sont au sud sud-est.

Section B du cadastre de Saint-Pierre-Quiberon, N° 996.

Plouharnel, 2 juin 1883.

DOLMEN DE BEKOUR-NOZ

en Saint-Pierre-Quibéron.

JUIN 1883.

(Par M. F. Gaillard.)

Lors des fouilles des dolmens du Port-Blanc, en mars dernier, nous dûmes, pour compléter toutes nos observations, voir et vérifier, non seulement l'état des terrains environnants, mais principalement les monuments qu'ils contiennent. Dans le nombre, celui de Bekour-Noz, qui fut l'objet d'un savant et très remarquable rapport à la Société polymathique en 1865, attira tout particulièrement notre attention. Du cist, qui fut alors fouillé, il ne reste aujourd'hui aucune trace ; mais, tout à côté, le dolmen en ruines, dont il ne fut fait qu'une courte mention au rapport, était toujours enfoui. Ses vastes dimensions, que son état de ruines, n'empêche nullement de saisir et d'apprécier, nous firent conjecturer qu'assurément il n'avait été que très légèrement visité ; que, par suite, il devait s'y faire, en le fouillant avec soin, d'utiles observations. C'est ce que nous avons exécuté et ce que j'ai l'honneur de vous exposer ici.

Il serait inutile de vous donner une description de Bekour-noz, après ce qui en a été si bien écrit en 1865 ; mais il y a lieu d'établir complètement et sur les nombreux détails que j'en ai recueillis, tant des habitants que des carriers qui exploitent et ont exploité cette carrière,

ce qu'était ou ce que dut être primitivement toute la hauteur de dunes de ce lieu.

Quel en est d'abord le nom véritable ? Nos collègues, en 1865, écrivirent — Manné (*sic*)-Beker-noz — et traduisirent : butte du Hurleur-de-nuit; — d'autres ont écrit — Beg-er-noz, — traduisant : la bouche, la pointe ou l'entrée de la nuit.

Or, la légende, base de la première traduction, ne remonte probablement qu'à la fin du dernier siècle, et la seconde ne s'applique guère d'une façon rationnelle à un endroit éloigné de la mer d'au moins 6 à 700 mètres. Assurément, les noms conservés aux monuments et que nous retrouvons, sont ceux donnés par les constructeurs eux-mêmes, et sont en concordance avec ces sépultures.

Les habitants de Quibéron prononcent par corruption : Biokour-noz. Dans le pays, la légende dit : qu'au moment des ouragans, et ils règnent là en maîtres absolus, on entend partir de cet endroit et de la plaine à côté, des cris et des gémissements. Or, il y a tout lieu de croire, par suite des tragiques évènements qui s'y passèrent en 1795, que la légende ne remonte qu'à cette époque. En effet, à 150 mètres, au plus, du dolmen, s'étend un vallon dans la dune, qui part de la côte ouest de l'Océan et forme une assez large et spacieuse plaine; elle est dominée et enserrée, à 400 mètres plus loin au nord-ouest, par une grande hauteur de dunes, carrière ouverte et exploitée, qui a nom : Mané-Beleg la montagne du prêtre. Dans cette plaine, furent faites, en 1795 et à la prise de Quibéron, des exécutions sommaires, et, depuis, le nom de : « plaine des martyrs, » lui a été appliqué. Nulle part ailleurs dans la presqu'île, si ce n'est à « Er-zal », lieu situé au midi de la gare actuelle de Quibéron, et pas plus au dire des historiens, des relations écrites sur ce sujet, que du témoignage des habitants et principalement des vieillards de Quibéron, il ne fut fait d'autres exécutions. Aussi, les ossements des victimes furent-ils exhumés et transportés à la Chartreuse d'Auray avec ceux des autres compagnons infortunés de Sombreuil.

Cette légende des cris entendus la nuit, est au surplus répandue sur plusieurs points de ces côtes, et également à la suite d'évènements relativement peu éloignés.

Ainsi de la légende de Pen-er-lé, en Plouharnel, du Port-en-dro en Carnac, etc.

Au cadastre, aucune indication n'existe ; le n° 121 de la section E, où sont situés ces lieux, est une vaste dune communale de plus de 120 hectares qui porte le nom général de « Parc varinec »; mais il n'y est fait mention d'aucune autre appellation particulière.

Il est donc prudent de laisser aux étymologistes compétents le soin de déterminer à la fois le nom et l'orthographe réels du lieu, comme sa traduction véritable.

Le cist, trouvé et fouillé en 1865 à peu de distance du dolmen, n'était

pas le seul sur le versant de cette hauteur. Il m'a été affirmé et certifié, par les nombreux ouvriers et carriers qui y ont travaillé à cette époque et antérieurement, que de nombreux coffres de pierres pareils existaient et ont été détruits tout autour du dolmen.

Il m'a été assuré que plus de dix furent ainsi anéantis et détruits, avant que nos collègues eussent été appelés sur les lieux. Il n'y a donc qu'à les féliciter d'avoir pu nous conserver des relations qui seront souvent consultées. Mais il appert de ceci, que ce mode d'inhumation fut employé tout autour sinon auprès du dolmen ; et il n'y a pas lieu d'en douter, car les mêmes habitants de la presqu'île, qu'on peut encore questionner, m'ont certifié que, dans l'intérieur de chacun de ces coffres de pierres, ils avaient trouvé des ossements auxquels ils n'attachaient malheureusement aucune importance et qu'ils ont dispersés.

Le dolmen, qui semblait occuper le centre de ces inhumations ou tout au moins en était presque environné, dut être de vaste dimension. On en peut encore juger par ce qu'il reste de supports en place :

Deux au fond, nord-ouest, et un à l'angle nord.

Trois au côté nord-est, et un renversé au sud-ouest.

Cinq tables, abattues en divers sens, gisent en désordre : deux en dedans et trois en dehors.

Son ouverture était au sud-est.

Il mesure encore :

Largeur du fond : 3m,25.

Longueur du 1er support nord-est au fond : 3m,40.

La profondeur, par la dimension des supports du fond, dut être de plus de 1m,50.

C'était un colossal dolmen.

Qu'était-ce donc que cette agglomération de sépultures à Bekour-noz?

S'il y en avait une qui, par ses énormes dimensions, primait pour ainsi dire les autres et devait être destinée à de grands personnages, c'était bien le dolmen. D'un autre côté, si la haute antiquité des inhumations doit se conclure de la réduction des proportions des monuments, en raison, a-t-on écrit, du travail moindre et de l'ignorance des constructeurs à édifier des masses, que seraient donc ces coffres de pierres et le monument de « Er-Fouseu, » récemment mis à jour ; que seraient les autres monuments dont vous aurez les rapports, Messieurs, peut-être en juillet ?

Les fouilles nous ont donné :

1° Auprès du 2me support, nord-est, et sur le dallage, un gros grain de collier.

2° Au fond de l'angle nord et presque dans la blocaille des supports, deux fragments de poterie ornementée.

3° Sous la table renversée à l'intérieur.— Une tête de lance en silex ; longueur 7 centimètres 1/2, largeur au milieu 2 centimètres.

4° Aussi au fond et près du dallage. — Un brunissoir très caractérisé et remarquable.

5° Des fragments d'ossements, que je ne saurais apprécier moi-même, mais que je soumets à l'examen de nos collègues compétents.

6° De nombreux et divers éclats de silex de formes bien accusées.

Une grande quantité de débris et enfin de nombreuses traces de charbon ; j'en ai même recueilli.

Le dallage était en fort bon état ; composé de pierres plates parfaitement ajustées, il n'avait pas assurément été touché. Nous l'avons soulevé, et la vérification du dessous a été faite. Elle nous a procuré l'avantage de constater la même observation qu'au Port-Blanc, qu'à Kériaval, etc. Là aussi existait une couche de « cailloux roulés. » J'en joins à ce rapport quelques échantillons ; en outre, de même qu'au Port-Blanc, nous en avons laissé la plus grande partie dans les déblais, afin que chacun puisse bien constater ce fait. Comme construction et comme érection, ce dolmen n'offre rien de dissemblable à ce qui existe au Port-Blanc. Érigé sur la roche, il est comme les autres, envahi tout autour par les sables des dunes.

Plouharnel, 8 juin 1883.

NOTES GÉOLOGIQUES

SUR L'ACTION DES COURANTS

AUX ENVIRONS DE L'ILOT D'ER-LANNIG.

(Par M. de Limur).

Parti du port de Vannes, à huit heures passées du matin, le 9 avril dernier, en compagnie de nos Collègues, nous abordions l'îlot d'Er-Lannig avant la mer absolument basse.

Peu de temps après, il nous était facile de constater les conditions de gisement des blocs qui ne se montrent aujourd'hui qu'à certaines époques assez rares de l'année, et pointent sur l'eau, seulement pendant un court espace de temps ; ce qui était le but de notre excursion sur cette petite île sauvage.

Tous ceux, dans le nombre de ces blocs, qui, par leur volume et quoique mêlés à d'autres, représenteraient assez bien le tracé d'un demi-cercle du côté sud-ouest, sont presque toujours immergés ; quant aux

blocs de la partie orientale, dont notre note présentée à la séance de mars constate l'absence, le rapport lu à la séance suivante, au mois d'avril, les dit enlevés récemment, alors qu'une note publiée au bas de la page 18 de notre bulletin (1er semestre de 1882) nous rapporte ce qui suit : « Je connais un particulier de Larmor-Baden, qui, à une certaine époque, ayant besoin de gros blocs de granit pour endiguer un lais de mer, eut l'idée de s'emparer de quelques-uns des menhirs *(les moins volumineux)* faisant partie du cercle immergé du cromlech d'Er-Lannig. Il a dû renoncer à ce projet, après plusieurs tentatives périlleuses. L'île d'Er-Lannig est entourée par des courants formidables et bordée d'écueils. C'est à ces conditions, sans doute, que nous devons la conservation du monument, qui a échappé jusqu'ici aux mutilations des hommes. »

Nous laissons à mieux informé que nous le soin de débrouiller ce fait.

Vers le nord de ce demi-cerle, de gros blocs gisent bien sur le sol, dans le voisinage de la plature. Par leur composition minéralogique, ils nous paraissent de même nature que les autres blocs, plus ou moins volumineux, leurs nombreux voisins et presque leurs similaires.

Nos Collègues ont même observé certains blocs, brisés sans doute dans leur chute et dont les fragments se rapportent exactement.

Au point de vue géologique, cet îlot d'Er-Lannig présente un intérêt tout particulier : les blocs en question seraient peut-être les témoins d'une érosion profonde et puissante, à la suite de laquelle ils seraient descendus, puis auraient été immergés, par suite de l'usure du sol, rongé, disparu grain par grain, sous l'action de courants d'une remarquable violence.

L'observation nous apprend, en effet, qu'un courant, dont la vitesse est de 3 cent. 1/2 par seconde, commence à agir sur l'argile, et, quelque ferme, quelque compacte que soit cette argile, il l'enlève ; une rapidité de 6 centimètres emporte le sable fin ; de 8 centimètres, le sable aussi gros que la graine de lin ; de 12 centimètres, du gravier fin ; de 25 centimètres, elle roule, dans l'espace d'une seconde, des cailloux de 1 centimètre de diamètre, etc., etc.

Or, à certains endroits du Morbihan, les courants ont une vitesse bien autrement considérable.

Si on jette un simple coup d'œil sur la carte *Hydrographique* du golfe du Morbihan, on voit, entre les îles d'*Er-Lannig* et d'*Ar-Gazec'h*, une plature rocheuse qui ne montre pas à basse mer une profondeur dépassant 2m,6 et 2m,7, formant un petit chenal, non loin de la pointe de *Pen-Ber*, entre la terre ferme et le bloc de *Careck-er-Goff* et non *Carreck-er-Go* (la roche du forgeron). Nous reviendrons plus loin sur cette dénomination.

Ce petit chenal serait coupé par une ligne tirée de *Carreck-er-Goff*

à l'île d'*Ar-Gazec'h*; une autre ligne, dirigée sur la pointe de *Pen-Ber*, rencontrerait le point le plus profond, 3m,2 (1).

L'examen de cette carte démontre que, entre *Gavr'inis* et *Er-Lannig*, comme entre cette dernière île et la pointe de *Pen-Ber*, se décharge, à chaque marée, cette vaste quantité d'eau qui entoure, à l'est, l'*Ile-aux-Moines*, l'*Ile-d'Arz*, l'île de *Tascon*, etc., et s'étend jusque vers les rivages des communes de Séné, du Hézo, d'Arradon, de Saint-Armel, de Sarzeau, etc.

En conséquence, il existe, aux environs du point occupé par l'îlot d'*Er-Lannig*, un courant des plus violents, bien autrement fort que le maximum rapporté plus haut, de force à désagréger profondément un sol formé par un granit très fissuré, et, en certains endroits, par une mosaïque de cailloutis cimentée par de l'argile kaolin qui n'est ici qu'une décomposition de cette roche orthosifère, dont la formule chimique indique une substance minérale éminemment altérable.

Ces remarques nous porteraient à penser : 1° que les deux cercles de blocs mégalithiques qui se montrent, en partie sur le sol, en partie immergés, auraient, peut-être, à l'époque de leur érection, été établis sur l'île, alors plus étendue que de nos jours, et à l'entrée d'une chaussée ou langue de terre, naturelle et rocheuse, la reliant au continent à la pointe actuelle de *Pen-Ber;* 2° que la plature notée plus haut, selon la ligne dont nous avons décrit le tracé, offrirait encore les vestiges de cette langue du sol rongée et détruite aujourd'hui par la violence des courants.

Ce phénomène n'est pas sans précédents, même dans notre *Morbihan*. L'îlot appelé *Logoden* se trouve maintenant relié à la terre ferme et à un autre ilot ou plutôt à un rocher par une petite chaussée ou sillon rocheux qui est à peu près à sec aux basses marées. Anciennement, disent les voisins, à demi-marée, on allait facilement à pied sec de l'un à l'autre.

Il en a été ainsi, dans les siècles reculés, pour l'îlot d'Er-Lannig. Écoutons ce que nous rapporte un témoin, dans sa jeunesse grand pêcheur et fanatique chasseur, qui connaissait tous les coins et recoins de l'îlot du *Vieux-Monténo*, aujourd'hui *Er-Lannig*. Il nous a dit qu'il avait pédestrement passé plus de *cinquante* fois d'Er-Lannig à la pointe de la terre ferme, et nous a même tracé sur un plan la route qu'il suivait.

Laissons parler M. l'abbé Le Port :

« Il n'y a pas encore 50 ans, en partant du rivage en regard d'*Er-*
» *Lannic* que l'on appelait alors le *Vieux-Motenno*, on pouvait, à
» marée basse, aller à l'île sans perdre pied. A chaque nouvelle et
» pleine lune, quand le temps était favorable au reflux, il y avait à
» peine dans la passe un mètre d'eau de profondeur. Le trajet se faisait

(1) Carte de Bautemps — Baupré.

» en ligne directe sur une plature de pierres aiguës, adhérentes au sol ;
» on laissait à droite un grand rocher, dit *Karec-er-Goff*, et l'on
« arrivait à l'île, en traversant une enceinte de grosses pierres, dont
» quelques-unes à moitié debout. »

» *Karec-er-Goff*, avait alors sa légende (elle était fort connue). Je
» l'ai entendu raconter, en 1832, par un passager de Locmariaquer
» nommé Loueix Cri.

» Un vieux pêcheur de sa connaissance avait eu la bonne fortune de
» découvrir, au bas fond du rocher, un creux admirablement disposé
» pour un séjour de congres ou de homards. Ce fut pour notre homme
» une bonne aubaine : à toutes les grandes marées, on pouvait le voir à
» son rocher favori, assuré qu'il était d'avance d'y trouver un poisson
» de choix à capturer.

» Mais un jour, jour de honte et de malheur !! un congre de
» première force, qu'il venait avec sa fouine de blesser à la queue, se
» retourna contre son agresseur, légèrement vêtu, et se vengea par de
» cruelles morsures à un endroit charnu difficile à nommer. Depuis
» cette aventure tragique et si blessante pour son honneur, on ne revit
» plus le pauvre *Le Goff* à cette roche qui, longtemps encore, portera,
» avec son nom, le souvenir de son infortune.

» Le passager ajoutait à voix basse que, pour éviter une bourrasque
» de mauvaise humeur, il ne fallait pas, devant le bonhomme, parler
» du *Vieux-Motenno*. »

Souvent les vieux noms disent bien des choses. Cette petite île d'*Er-Lannig* serait-elle un bout de la pointe du Montenno, ayant jadis fait partie de la terre ferme, séparée, aujourd'hui, par l'action érosive des courants ?

Un fait analogue a été bien près de se produire, sur une plus grande échelle, pour le territoire de la commune d'Arzon, il y a peu d'années, à la suite d'un ouragan. Ce territoire est relié au continent de Rhuys par une petite langue de terre sablonneuse, auprès du village du Net. Or, cette langue a été bien prête d'être enlevée par les flots ; ce qui serait arrivé, si la tempête avait duré seulement quelques heures de plus, et les habitants d'Arzon, à leur grande surprise, se seraient réveillés devenus insulaires. Alors, la nouvelle ouverture, bien vite augmentée par l'établissement d'un courant d'entrée et de sortie pour le moins aussi rapide que celui de Port-Navalo, aurait eu pour résultat d'élever, dans tout le golfe du Morbihan, l'eau à un niveau moyen considérablement supérieur à celui que l'on peut observer dans le port de Vannes, et, par suite, d'inonder de vastes surfaces aujourd'hui à sec. Et toutes ces conséquences se seraient produites *sans que le sol se fût le moindrement enfoncé, eût subi la plus légère oscillation.*

Sans être due à cette cause qui ne s'est pas produite, non plus sans doute qu'à l'affaissement du sol, dont on ne saurait présentement

apporter la moindre preuve, l'élévation du niveau de l'eau dans le golfe morbihannais va chaque jour en augmentant, par suite de l'agrandissement de l'ouverture entre Port-Navalo et la pointe de Kerpenhir (1).

Tous les phénomènes que nous pouvons observer nous portent à admettre que cette ouverture, aux temps passés, était beaucoup moins large, et qu'elle n'était primitivement que juste l'issue de l'embouchure de la rivière de Vannes, ayant reçu celle d'Auray, etc., etc., comme affluents. La carte d'Ogée montre le tracé de ces rivières, et permet, en quelque sorte, de suivre leurs anciens lits.

Ce n'est pas tout. Des cartes hydrographiques, dressées à différentes époques et figurant les reliefs du golfe du Morbihan, nous permettent, sans remonter aux temps préhistoriques, de constater des modifications notables dans la configuration des côtes, à l'entrée du Morbihan.

1° Un coup d'œil jeté sur la carte dressée par la Commission topographique des Gaules, pour représenter le pays après le traité d'Andelôt, c'est-à-dire tel qu'il était en 587 de notre ère, nous montre la pointe de *Kerpenhir* se prolongeant beaucoup plus que de nos jours et s'approchant de très près de la côte d'Arzon.

2° La *carte particulière des costes de Bretagne depuis l'Isle de Groa jusqu'au Croisic, contenant le Port-Louis, Bell'-Islle et le Morbian, comme elles paroissent à basse mer dans les grandes marées (Carte du dépôt de la marine)*, montre *Kerpenhir* sous la forme d'une île aussi considérable pour le moins que l'est l'île de *Brede* (2).

3° Sur la carte d'Ogée, remontant à 1771, l'île est déjà bien réduite.

4° Enfin, sur la carte de Bautemps-Baupré, corrigée d'après la révision faite en 1863 et 1868 par M. Bouquet de la Grye, l'île de Kerpenhir n'existe plus; elle est devenue une plature signalée comme un danger, et l'entrée du goulet est le double de ce qu'elle fut jadis.

Il est facile de déduire la conséquence de ce nouvel état de choses : la somme d'eau qui entre étant presque doublée, le niveau moyen se trouve plus élevé, et les rivages, comme ceux de Locmariaquer et autres, où l'on remarque des ruines d'établissements attribués aux Romains, sont inondés tout simplement par suite de l'agrandissement de l'ouverture entre Port-Navalo et Kerpenhir.

---

(1) La preuve en est facile à constater. Tous les marins du golfe savent fort bien que le courant est déjà renversé au goulet de Port-Navalo, quand la marée monte encore dans le port de Vannes. Donc, l'ouverture d'une passe plus considérable en largeur aurait pour résultat de modifier d'une manière considérable l'état des choses présentes.

(2) C'est le nom donné par cette carte du siècle passé à l'île maintenant appelée *Berder*. Cette carte nous renseigne aussi sur les noms anciens des îles voisines : ainsi, on y trouve l'île *Cocu*, devenue plus tard l'île *Governé*, et enfin, tout récemment, *Gavr'inis*, sans doute pour servir de fondement à une étymologie qui en fait l'*île de la chèvre !*



Toutes ces observations ont pour but d'établir que les courants, soit en entrant, soit en sortant à toutes les marées, exercent une action érosive puissante sur les roches aux environs du goulet de notre golfe; que leur force peut détruire des terrains très solides, les entamer avec une rapidité surprenante, ouvrir à la mer des passages considérables, et cela dans une très courte période.

De plus, sans repousser d'une manière absolue la théorie ou le système d'enfoncement du golfe du Morbihan, dont pour le moment nous n'avons trouvé de traces géologiques sur aucun point, nous serions, par suite de cet ensemble de faits et de renseignements, induit à penser que l'érosion serait la cause majeure, sinon unique, du relief actuel de notre golfe.

LETTRE DE M. BURGAULT

EN RÉPONSE A L'ARTICLE DU Dr DE CLOSMADEUC, INSÉRÉ AU BULLETIN DU 1er SEMESTRE DE 1882, AU SUJET DE L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE *Dariorigum* DONNÉE PAR M. BURGAULT DANS L'ARTICLE PUBLIÉ DANS LE BULLETIN DU 1er SEMESTRE DE 1875.

Vannes, 29 Mai 1883.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Au nombre des mémoires que j'ai eu l'honneur de lire à la Société polymathique du Morbihan, et qui ne lui ont pas paru trop indignes de recevoir une place dans ses publications, figure une *notice sur les peuples armoricains* reproduite dans le bulletin du 1er semestre de l'année 1875.

Cette notice contient le passage suivant :

« *Dariorigum*, cité des Venètes au siècle de Ptolémée, était au lieu où se trouve maintenant la ville de Vannes........................

» Je n'ose pas hasarder une étymologie de ce nom. Je crois, toutefois, y voir distinctement les mots armoricains : *daré-ior-ik,* près le petit encrage ou mer basse - petit encrage. »

Les termes employés indiquent suffisamment que je ne considère pas ma proposition comme offrant un caractère de certitude. Il est du reste bien rare qu'on puisse affirmer l'origine de la dénomination ancienne d'une ville ou d'un peuple.

L'archéologie est l'étude des problèmes du monde antique. Ceux qui s'en occupent ont droit d'émettre leurs idées. Les recherches ultérieures

les confirment ou les réduisent à néant. Mais tous les amis de la science ont des devoirs réciproques de convenances à remplir quand ils se combattent.

C'est le respect d'eux-mêmes et des autres qui les leur imposent.

Ce respect est surtout impérieusement commandé à tous les membres d'une société savante.

J'ai le regret de constater, après avoir lu pour la première fois, il y a quelques jours, le bulletin de notre académie vannetaise du 1er semestre 1882, que ce principe est inconnu à M. de Closmadeuc ou qu'il l'a oublié à mon égard sous l'empire d'un mauvais sentiment.

Voici, en effet, ce qu'il a glissé vraisemblablement à l'insu de la Société à la page 49 de ce bulletin :

« Qu'est-ce donc que *Dariorigum* ?

» Faut-il encore en rechercher l'étymologie ! Nous connaissons déjà celle de M. de Fréminville : *Douarioric,* terre du roi. Un autre traduit : *maîtresse de la mer.*

» La dernière étymologie, *la plus grotesque*, a été proposée par un linguiste excentrique qui y *voit distinctement les mots armoricains : Dare-ior-ik.* — près le petit encrage ou mer basse-petit encrage (sic).

» *Sur la route de la fantaisie*, *des fautes d'orthographe et du ridicule, on ne s'arrête plus*, *et l'auteur est homme à ne jamais reculer*. »

C'est peut-être bien parce que M. de Closmadeuc a éprouvé que je *ne recule jamais* devant l'accomplissement d'un devoir — quelque pénible qu'il soit — qu'il jette l'injure et l'outrage à la face d'un homme honoré trois fois de la présidence de la Société.

Je ne commettrai pas le même écart. Je lui en laisse toute la responsabilité.

Quant aux fautes d'orthographe qui pourraient exister dans l'impression de mes mémoires, elles n'y sont probablement pas plus nombreuses que dans les brochures de M. de Closmadeuc. Car, je ne suppose pas qu'il soit parvenu à l'heureuse découverte du moyen d'empêcher les mauvais tours que la coquille joue sans cesse aux auteurs.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien lire ma lettre à la séance d'aujourd'hui.

J'ai l'intime conviction que la Société reconnaîtra dans son impartialité que ma réponse doit trouver place au prochain bulletin, et j'ai l'honneur de le lui demander.

Veuillez bien, Monsieur le Président, agréer l'hommage de mes sentiments les plus distingués.

E. BURGAULT.

LES PAROISSES (Suite).

(Par M. Luco.)

SAINT-JEAN-BRÉVELAY (1).

Comprise dans le doyenné de Porhoët, cette paroisse avait pour collateurs le pape et l'évêque, suivant les mois dans lesquels sa vacance se déclarait. Sur tout son territoire, le recteur percevait seul la dîme, dont la quotité se trouvait réduite, aux siècles derniers, à la 33e gerbe seulement.

Son ancienne église paroissiale, placée sous le vocable du saint qui avait donné son nom à la localité, renfermait une chapelle de Sainte-Marguerite et les autels de Notre-Dame-de-Pitié et de la Sainte-Famille.

Les autres édifices religieux, répandus sur la paroisse, étaient les chapelles de la Nativité de Notre-Dame, au village de Kerdroguen ; de Saint-Nicolas et de Sainte-Geneviève, qui s'élevaient en deux lieux isolés.

A côté du rectorat, il s'était fondé ici quelques bénéfices secondaires, tous séculiers, à l'exception peut-être de celui du *Moustoir* qui n'a laissé d'autres traces que le nom du village où il se trouvait.

C'était d'abord la chapellenie de Notre-Dame de Kerdroguen, parfois désignée sous le titre de prieuré, déjà mentionnée dans un pouillé de 1516, fondée, à une date inconnue, par N. du Fresnaye, sieur du Quenhouët (2), terre noble et manoir de la paroisse. Le fondateur, qui en avait réservé la présentation à ses successeurs dans cette seigneurie, chargea le bénéfice de deux messes à célébrer chaque semaine dans la chapelle du village de Kerdroguen. Plus tard, le service en fut réduit à une messe chaque jeudi. La dotation était cependant assez considérable; elle se composait, outre les offrandes de la chapelle, de plusieurs maisons, jardins et métairies, dont le tout s'affermait 100 livres, en 1612, avec charge au fermier d'acquitter le service encore de deux messes par semaine. On connait les titulaires depuis 1578 jusqu'à 1790.

La chapellenie de Loutehel, fondée, le 2 février 1518, par le prêtre Guillaume de Lesné, se desservait encore, sur la fin du siècle dernier, de deux messes par semaine, célébrées le lundi et le samedi à l'autel de Notre-Dame-de-Pitié dans l'église paroissiale. Son temporel consistait en maisons, jardins, prés et terres au bourg et dans les environs.

---

(1) Formes anciennes : *Saint-Jean*, bourg et paroisse, 1392 (abb. de la Joie). — *Par. de Saint-Jehan*, 1461 (ch. de Vannes). — *Saint-Jehan-Brévellay*, 1542 (chât. de Callac).

(2) Formes anciennes de ce nom : *Kenhoet*, 1272 (duché de Rohan-Chabot). — *Kenquayt*, 1273 (Ibid).

Celle du prêtre Guillaume Etoré, ainsi appelée du nom de son fondateur, ne remontait qu'au 11 juin 1664. Présentée par les seigneurs de la Haye, elle était chargée d'une messe à dire chaque samedi à la chapelle de Sainte-Marguerite dans l'église paroissiale. Sa dotation, composée d'une maison et de ses dépendances, au village de Kergal, — d'où aussi le nom de chapellenie de Kergal donné parfois à ce bénéfice, — n'ayant point été aliénée pendant la Révolution, fut réclamée, en 1825, par la fabrique de Saint-Jean-Brévelay.

La chapellenie de Cadoudal, présentée par le propriétaire de la seigneurie de ce nom sur la paroisse de Plumelec, se desservait d'une messe chaque vendredi, célébrée au maître-autel de l'église paroissiale de Saint-Jean-Brévelay. Non aliéné, quoique mis à la disposition de la nation, son temporel fut remis à la fabrique de Saint-Jean, le 4 avril 1805. Il se composait d'une maison au bourg et au midi de l'église, avec cour à l'ouest, écurie au sud, jardin et verger à l'ouest.

Celle des Évenas, fondée, à une date inconnue, par le prêtre Jacques ou Joseph Évenas, qui en avait réservé la présentation à ses héritiers, se desservait aussi dans l'église paroissiale, à l'autel de la Sainte-Famille. Dotée d'une maison avec un grand jardin au levant, elle eut des titulaires jusqu'en 1790.

N'ayant trouvé que leurs noms et ceux de quelques-uns de leurs titulaires, mais sans le moindre renseignement historique, je mentionnerai encore, comme anciens bénéfices de cette paroisse, les chapellenies de Roblo et Pouldu, de Kerangal, de Notre-Dame-de-Pitié.

En terminant, j'ajouterai que, dès 1609, comme maintenant, le presbytère de Saint-Jean-Brévelay se trouvait en dehors du bourg, et enfin qu'on rencontre ici cette singulière et rare anomalie de voir le canton civil à Saint-Jean, tandis que le siège du canton religieux est à Bignan.

Recteurs de Saint-Jean-Brévelay.

1435\. R. Jean Gouziou résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 8 juillet 1435.

1435-1441\. Guillaume Guého, pourvu le jour même de la résignation de son prédécesseur, avait encore, en 1441, un procès avec le chapitre de la cathédrale, au sujet des annates de sa paroisse.

1494\. R. Pierre Guéhennec. Son prénom et sa place me font douter de la lecture de son nom : il aurait peut-être fallu lire Guého.

1496\. R. Pierre Guého résigna sans doute en faveur du suivant.

1496-1498\. Maurice Guého.

Louis de Cadoudal, mort en 1534, avait résigné avant cette date en faveur du suivant, mais avec réserve des fruits du bénéfice.

1534-1544. R. Guillaume de la Villeneuve, chanoine de Vannes et simultanément recteur de plusieurs autres paroisses, résigna celle-ci, en 1544, entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1544...... Paul Le Falher, prêtre du diocèse de Vannes.

1565-1569. R. Guillaume de Bogar, chanoine de la cathédrale, permute avec le suivant contre l'archidiaconat.

1569...... Guillaume Phelippo, originaire de Grand-Champ.

1586. R. François Séné, chanoine et grand-chantre de la cathédrale, fut probablement le successeur immédiat de Phelippo. Il résigna en faveur du suivant.

1586-1596. R. Armel Le Harzellec, natif et prêtre de Sarzeau, donna, le 15 février 1596, procuration pour résigner entre les mains du pape ou de l'évêque en faveur du suivant. Depuis un an, la possession de ce bénéfice lui était disputée par Jean Burguin, prêtre de Saint-Patern et qui avait obtenu de Rome des provisions par dévolut sur lui.

1596-1609. † Jean Colombel, chanoine de la cathédrale, pourvu par l'Ordinaire, le 10 février 1596, prit possession le 18. Il mourut à Vannes le 7 avril 1609.

1609-1621. R. Giron du Raneau, du diocèse de Bordeaux et chanoine de Vannes, pourvu par l'évêque, le 8 avril 1609, n'étant encore que sous-diacre. Il eut pour compétiteurs Jean Le Gallo et Yves du Bahuno, qu'il réussit à débouter. Le 24 novembre 1621, il résigna entre les mains du Pape en faveur du suivant, mais avec réserve d'une pension annuelle de 300 livres.

1621-1648. Guillaume Desprez, originaire de Bain, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la résignation du précédent.

1649. Melchior Rouxel, abbé commendataire de Lanvaux, ne fit que passer, puisque, dès 1650, il devint recteur de Plumergat.

1650-1654. Henri Basseline, chanoine de Vannes, résigna probablement avant son décès arrivé le 21 avril 1656.

1654-1679. † René Noüel, originaire de Sarzeau, apparaît aux registres paroissiaux, comme recteur, dès l'année 1654. Il triompha des compétitions successives de Raymond Le Doulx et de Claude Paillot. Il fut inhumé à Saint-Jean, le 20 octobre 1679.

1679-1706. † Thomas Noüel, pourvu par l'Ordinaire, donna, le 4 juin 1706, procuration pour résigner à Rome en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 500 livres. Il mourut au presbytère le 18 septembre de la même année.

1706-1708. † Yves Buléon, déjà curé ici, pourvu par le Pape, le 1er juillet 1706, ne prit possession que le 26 septembre, après la mort de son prédécesseur. Il mourut, à l'âge de 63 ans, le 10 février 1708.

1708-1750. R. Jacques-Joseph Le Clerc, docteur en théologie et doyen de Bain, pourvu par l'Ordinaire, le 16 février 1708, prit possession le 6 mars. Il résigna en Cour de Rome, le 17 août 1750, en faveur du suivant, tout en se réservant une pension de 600 livres sur les revenus de la paroisse.

1750-1763. † Mathurin-François Pitot, recteur de Priziac, pourvu par le Pape le jour de la résignation du précédent, prit possession le 10 octobre. Malade, il dut s'éloigner de sa paroisse dès 1762 et se faire remplacer par un curé d'office. Il mourut je ne sais où en février 1763.

1763. R. Jacques-Joseph Le Guénédic, recteur de Nostang, pourvu par l'évêque, le 15 mars 1763, prit possession le 16; mais, préférant encore sa première paroisse, il résigna celle-ci le 2 mai suivant.

1763-1770. † Jean Le Guénédal, recteur de Plougoumelen, pourvu par l'Ordinaire, le 5 mai 1763, prit possession le 7. Il mourut, à l'âge de 59 ans, le 15 janvier 1770.

1770-1805. † Jean Daniélo, originaire d'Elven et heureux au concours du 29 mars, pourvu par le Pape, le 30 avril 1770, prit possession le 11 juin. On ignore ce qu'il devint pendant la Révolution; mais on sait que, replacé à la tête de sa paroisse, il prêta, comme recteur de Saint-Jean-Brévelay, le 2 décembre 1802, serment entre les mains du préfet du Morbihan. Démissionnaire et néanmoins resté dans son presbytère, il y mourut, à l'âge de 73 ans et 5 mois, le 23 juin 1805. L'acte de son décès le dit chanoine honoraire de la cathédrale de Vannes.

SAINT-JUST.

Du doyenné de Carentoir, cette paroisse, dont le siège s'est plusieurs fois déplacé, n'a pas toujours porté ce nom. Dès le IXe siècle et jusqu'au commencement du XIIe, le Cartulaire de Redon mentionne à plusieurs reprises la petite paroisse d'*Allérac* (1), qui fut remplacée plus tard par celle-ci. Le siège de cette ancienne paroisse se trouvait dans le voisinage du château d'Allérac, et, suivant la tradition, au village actuel du Châtaignier. Alors, les moulins du Canut ou du Vieux-Bourg appartenaient à la très antique paroisse de Sixt, et le village de Teillac faisait

(1) *Plebicula quæ nuncupatur Alarac*, 1101 (Cart. de Redon, p. 320 et 321).

partie de celle de Pipriac, dans le diocèse de Saint-Malo. A cette époque aussi, les moines de Redon possédaient, au Vieux-Bourg, un prieuré de Saint-Just, à la fondation duquel ils avaient consacré plusieurs donations successives de terres concédées à leur abbaye. Or, à une date qu'on ne saurait préciser, la vieille église d'Allérac demandait à être remplacée par une nouvelle ; mais la légende rapporte l'impossibilité de cette opération, attendu que, lors de la reconstruction, les travaux de maçonnerie exécutés pendant le jour se trouvaient mystérieusement détruits la nuit suivante. Les moines de Redon vinrent au secours des infortunés paroissiens, en leur offrant, pour abriter le service curial, la chapelle de leur prieuré, qui s'élevait sur le bord de la rivière de Canut et se trouvait placée sous le vocable de Saint-Just. Ce déplacement du siège paroissial eut pour conséquences le changement de nom et une nouvelle circonscription de la paroisse : à la dénomination d'Allérac fut substituée celle de Saint-Just; les moulins du Canut ou le Vieux-Bourg, avec son prieuré, et le village de Teillac, démembrés de Sixt et de Pipriac, vinrent augmenter le territoire de la nouvelle paroisse. Une autre conséquence naturelle de cette transformation fut de constituer les moines seigneurs et patrons de la paroisse de Saint-Just. Mais l'abbaye de Redon dut perdre de bonne heure tous ses droits sur ce lieu, puisque, comme on le verra plus bas, le bénéfice paroissial devint sujet à l'alternative ou à la collation libre, que les dîmes étaient perçues par le recteur, et, en partie, par le seigneur de Renac, et qu'enfin le prieuré lui-même, bientôt abandonné ou détruit, n'a laissé de traces de son existence que dans la tradition locale.

La nouvelle ou seconde église paroissiale avait donc pour titulaire saint Just, dont elle renfermait même le chef et la majeure partie, sinon la totalité des reliques. Mais qu'était ce Saint et comment son corps se trouvait-il là ? Il est démontré maintenant que saint Just, évêque de Vienne, dans le Dauphiné, fut exilé en Armorique et devint évêque de Rennes, où il cueillit la palme du martyre, en l'an 180. Dès le milieu du IXe siècle, comme aux premières années du Xe, ses susdites reliques se conservaient et étaient en grande vénération dans la paroisse de Sixt, où des serments se prêtaient sur elles : « *Juraverunt per caput sancti Justi martiris et per totas ejus reliquias* (1). »

Dans son Pouillé manuscrit du diocèse de Vannes, l'abbé Cillart nous apprend que le recteur de Saint-Just dîmait à la 33e gerbe et que des seigneurs, non autrement désignés par lui, percevaient le même droit à la 11e; c'est-à-dire, ajoute-t-il, que, de 33 gerbes, le recteur en

(1) Cartulaire de Redon, p. 37 et 222. La première de ces chartes y est intitulée « *Sancti Justi judicium.* » Ce titre seul mentionne le Saint ; car, dans l'acte, il est simplement rapporté que le serment se fit sur l'autel de l'église, et il faut sous-entendre que les reliques de saint Just y étaient exposées, ou mieux, peut-être, qu'elles reposaient sous l'autel.

prend une et en laisse deux aux seigneurs. Dans un aveu rendu au roi, en 1679, par le baron de Renac et son épouse, on trouve, en outre, que ce seigneur avait « le droit de dixme, à la dixiesme gerbe, de tous grains et vins, qui se cueillent dans la frairie dudit bourg de Saint-Just..., le droit de soule, que le dernier marié de ladite paroisse fournit le jour de Saint-Étienne, à Noël, à peine de 60 sols d'amende. » Aussi le titulaire de 1619 déclare-t-il que son bénéfice vaut à peine 200 livres, ce à quoi il convient d'ajouter la jouissance de quelques parcelles de terre et du presbytère; mais alors, ce dernier, voisin de prés et de marais appartenant au baron de Renac, était en fort mauvais état et réclamait d'importantes réparations.

Malgré les termes de cette déclaration du recteur et d'après lesquels il n'y avait alors, sur sa paroisse, ni prieuré, ni chapellenie, il est certain que Saint-Just possédait déjà une chapellenie, désignée sous les noms de Notre-Dame, d'Allérac, du Rocher. Déjà mentionné en 1588, ce bénéfice secondaire avait eu pour fondatrice demoiselle Françoise du Vergier, dame d'Allérac, qui en avait réservé la présentation à ses héritiers ou à ses successeurs dans cette terre seigneuriale. Pendant de longues années, le service religieux, consistant en deux messes par semaine, le mercredi et le samedi, se fit dans l'église paroissiale, au maître-autel et à celui de Notre-Dame; mais, dès le commencement du siècle dernier, on le trouve transféré à la chapelle domestique du château d'Allérac. Sa dotation se composait d'une maison, au village du Rocher, avec terre et lande derrière, jardin et four devant; de deux parcelles de terre, dans le clos Dessers; de deux autres, dans la clôture du Rocher; d'une parcelle, dans le domaine de Bray; du pré dit de la *Chapellenie*, au village des Noës; enfin, d'un autre pré situé à la Bonhommais.

Avant de clore cette notice, je dois ajouter encore que, de nos jours, l'église paroissiale de Saint-Just a été de nouveau déplacée. Pour l'établir dans un point plus central, on vient d'en construire une neuve dans le village de Launay, devenu le nouveau bourg, tandis que l'agglomération qui s'était groupée autour ou auprès du prieuré et de l'ancienne église de Saint-Jacut, n'est plus naturellement que le vieux bourg. En moins de huit siècles, cette paroisse a donc eu trois sièges différents.

Si on voulait, en terminant, faire une petite excursion dans le domaine de l'archéologie, il faudrait mentionner les nombreux et considérables monuments celtiques dont le territoire de Saint-Just se trouve encore parsemé, et, en particulier, les très curieux cromlechs groupés sur la lande de Cojoux. Mais qu'il me suffise de les avoir indiqués et de dire qu'ils font « partie de ce vaste ensemble qui part de Langon, sur le bord de la Vilaine, et se continue vers l'ouest, en passant au nord de Brain et de Renac, gagnant ainsi Saint-Just et Sixt, et se terminant,

dans ces paroisses, comme il a commencé à Langon, par une riche agglomération de monuments primitifs (1). »

Recteurs de Saint-Just.

1462. R. Pierre Robitel résigne purement et simplement.

1462-1493. † Étienne Le Borgne n'était que clerc du diocèse lorsqu'il parvint à ce rectorat.

1553. R. Thomas Guillou. Après lui, son successeur prit la ferme des annates.

1554-1570. R. Guillaume de la Bouere, jeune, sous-diacre et originaire de Carentoir, pourvu en février 1554 (n. st.), résigna entre les mains de l'Ordinaire, en juillet 1570, pour permuter avec le suivant contre le rectorat de Ruffiac.

1570...... Yves Jollivet, prêtre du diocèse de Rennes et qui ne fit que passer à Ruffiac, pourvu par l'évêque, le 5 juillet 1570, ne fut pas plus longtemps à Saint-Just, sans qu'on sache ce qu'il devint ensuite.

1571-1581. R. Jean Fère ou Le Clerc. En 1579, on l'accuse d'être absent de sa paroisse depuis huit ans. Le 9 avril 1581, il donna procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1581-1588 † Jean de Lannec, prêtre du diocèse, pourvu en Cour de Rome, le 25 mai 1581, prit possession le 3 décembre. Ses compétiteurs, Guillaume Le Blevec et Arthur Begoing, furent déboutés par lui. A l'époque de son décès, il était aussi titulaire de la chapellenie de Notre-Dame ou d'Allérac.

1588...... Jean Hino, prêtre; on ignore la fin de son rectorat.

1592-1599. R. Jacques Le Saige, d'extraction noble et originaire de la paroisse voisine de Pipriac, pourvu par le légat du Saint-Siège, le 9 avril 1592, prit possession le 1er juillet 1593. Ses provisions portent que ce bénéfice lui est conféré par dévolut sur le confidentiaire Jacques Guézel, qu'il réussit à écarter. Doyen de Péaule, il résigne, en juin 1599, en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 200 livres.

1599-1611. Jean ou Julien Cheval, prêtre du diocèse de Saint-Malo, pourvu en Cour de Rome, le 18 juin 1599, se vit en

---

(1) *Statistique historique et monumentale du canton de Redon*, p. 4, par M. l'abbé Guillotin de Corson. Je dois déclarer que cette notice est extraite en majeure partie de cet ouvrage; du *Pouillé historique de l'archidiocèse de Rennes*, tome 1er, p. 35 et suiv.; des *Récits historiques*, *traditions et légendes de Haute-Bretagne*, p. 193 et suiv., savantes publications du même auteur.

vain disputer la possession de cette paroisse par le susdit Jacques Guézel, Julien Nepvou et Pierre Thomas.

1612. R. Jean Garciau résigna entre les mains du Pape, le 17 février 1612.

1612-1622. R. Pierre La Perche, oncle, prêtre du diocèse de Saint-Malo, pourvu en Cour de Rome, le jour même de la résignation du précédent, ne prit possession que le 12 juin. En 1622, il résigna entre les mains du Pape en faveur du suivant, son neveu, et avec réserve d'une pension de 200 livres. Il vivait encore en 1632.

1622-1632. Pierre La Perche, jeune, accusé de n'être que le confidentiaire de son oncle, fut débouté par le suivant en 1632.

1632-1654. R. Guillaume Richard, prêtre aussi du diocèse de Saint-Malo, pourvu par le Pape, le 10 juin 1632, prit possession le 14 avril 1633. En 1654, il résigna en faveur du suivant.

1654-1670. R. Jean Le Bigot, originaire et seigneur du Petit-Bois, en Renac, pourvu de Saint-Just, en 1654, l'année même de son ordination sacerdotale, résigna, en 1670, en faveur du suivant, et se retira, au bourg de Renac, dans la maison de la chapellenie du Petit-Bois, où il mourut subitement en 1671. Il fut inhumé dans l'enfeu de sa famille, dans l'église paroissiale de Renac.

1670-1694. † Julien Joly mourut dans le courant du mois d'octobre 1694.

1694-1723 † Jean-Jacques de la Vallete de Nogaret, prêtre du diocèse de Bayeux, pourvu par l'Ordinaire, le 27 octobre 1694, prit possession le 29. On sait qu'il mourut en mai 1723; mais on ignore le lieu de son décès.

1723-1769. Jacques Cougan, originaire de Treffléan, pourvu par le Pape, le 3 septembre 1723, prit possession le 1er mai de l'année suivante. Il ne dut point mourir à Saint-Just, dont les registres paroissiaux ne renferment aucune mention de son décès.

1770-1771. † Louis-Olivier Lucas de la Championnaye, originaire de Béganne et chanoine de la collégiale de Rochefort, pourvu en 1769 ou 1770, mourut en décembre 1771.

1772-1783. † Julien Le Goeble, de Pleucadeuc, successivement curé d'Arzal et de Redon, pourvu par l'Ordinaire, le 12 janvier 1772, prit possession le 29. Il mourut en août 1783.

1783-1825. Louis-Marie-Benoît Girardin, originaire de Pluherlin et prêtre à Saint-Jacut, pourvu par l'Ordinaire, le 12 août 1783,

prit possession le 21 du même mois. On ignore ce qu'il devint pendant la tourmente révolutionnaire; mais on sait qu'il fut maintenu à la tête de sa paroisse, après le Concordat, et qu'il s'y trouvait encore en 1825.

SAINT-LAURENT-DE-GRÉE-NEUVE. (1)

Encore du doyenné de Carentoir, au commencement du xv[e] siècle, suivant un pouillé de 1422, cette petite paroisse ne tarda point à passer au territoire de Rieux, qui l'a gardée, comme nous le montrent des pouillés de 1516 et de dates postérieures. Elle avait son église placée sous le vocable du saint dont elle porte le nom, pour patron et gros décimateur le propriétaire de la seigneurie et du manoir de Beaumont, maintenant dans la commune de Saint-Congard. Jusqu'à l'époque de la Révolution française, les seigneurs de Beaumont ont joui de ce double privilège. Si, comme en 1619, on trouve le recteur percevant la dîme sur les frairies du Bourg et de Beaumont, ou, comme au milieu du siècle dernier, partageant ces gros fruits avec le seigneur de Beaumont, de façon à prendre seul la 12[e] gerbe sur les terres de la frairie de Beaumont, la 18[e] dans d'autres quartiers de la paroisse et sur un canton de celle de Ruffiac, et la 36[e] seulement sur les autres terres de Saint-Laurent, où, des 35 gerbes qui restaient, le seigneur en prélevait deux, ce n'était qu'en vertu d'un concordat intervenu entre le patron et lui, et que pour lui tenir lieu de portion congrue ou de pension. Aussi le titulaire de 1619, qui avait, en outre, la jouissance du presbytère situé en dehors du bourg, déclarait-il que les revenus annuels de son bénéfice ne dépassaient pas 80 livres. Dès qu'il put améliorer sa situation, il se hâta d'opter pour la portion congrue de 500 livres que le seigneur de Beaumont devait lui fournir, et d'abandonner toutes les dîmes à ce seigneur. Si le recteur de Saint-Laurent dîmait en Ruffiac, je connais le fait, tout en ignorant sa cause; mais je sais que le recteur de Ruffiac percevait, en retour, la 36[e] gerbe sur les terres d'un village de Saint-Laurent, et que les deux recteurs étaient soumis à cette règle : où l'un des deux dîmait, l'autre n'avait rien.

Au jour de la fête de saint Laurent, les administrateurs de l'hôpital Sainte-Anne de Malestroit devaient faire célébrer une messe dans l'église paroissiale d'ici pour les seigneurs de Beaumont qui, à une époque reculée, avaient fait don à cet établissement d'une rente annuelle et perpétuelle d'une mine de seigle, assise sur leurs moulins de Saint-Laurent.

Dès 1619, la déclaration du recteur nous apprend qu'aucun bénéfice

(1) Formes anciennes : *Grennec*, 1422 (chap. de Vannes). — *Saint-Lorans-de-Greneuc*, 1433 (chât. de Kerfily.)

secondaire ne s'était fondé sur le territoire de cette paroisse. A ce point de vue, la situation ne se modifia point dans la suite.

En terminant, j'ajouterai que l'abbé Cillart attribue à Saint-Laurent 500 communiants, c'est-à-dire, sans doute, 500 habitants, tandis que le dictionnaire d'Ogée, moins d'un demi-siècle plus tard, ne lui en donne que 250. Le même Cillart est tombé, d'ailleurs, dans une erreur difficile à expliquer, en prétendant que cette paroisse était soumise à la règle de l'alternative ou à la collation du Pape et de l'évêque. La liste des recteurs va faire justice de cette erreur, en montrant les titulaires présentés par les seigneurs de Beaumont.

Recteurs de Saint-Laurent-de-Grée-Neuve.

1479. R. Jean Carnou?
1479...... Jean Delorme.
1501. † Guillaume Malon.
1540. R. Yves Héligot, après avoir résigné, meurt avant le 17 décembre de la même année.
1540...... Olivier Brient.
...1578... Jean Le Mouel ou Jean Noël.
1579-1593. Jean Guillemoire, probablement originaire de Sérent.
1597-1619. Julien Bayon.
1628-1653. † Jean Couesry, mort le 12 mai 1653 et inhumé le lendemain dans son église paroissiale.
1653-1664. Marin Filastre prit possession le 18 mai 1653 et ne mourut point ici. Cette prise de possession, 6 jours seulement après le décès du précédent titulaire, survenue en un mois réservé au Pape, montre assez que les provisions de Filastre ne furent pas délivrées à Rome et que l'évêque dut conférer ce bénéfice sur la présentation faite par un patron.
1664. R. François Prières.
1664-1688. † Guillaume Colleaux, décédé à 4 heures du matin, le 24 mai 1688, fut inhumé, le 26, dans la première tombe, au nord et au bout du maître-autel de son église.
1688. † Jacques Guérin, précédemment recteur de Guer, alors dans le diocèse de Saint-Malo, mourut le 27 septembre 1688 et fut enterré, le 29, conformément aux intentions dictées par son humilité, au bas de l'église, vis-à-vis de la grande porte de l'ouest.
...1688... Jean Marot.

1693-1701. R. Mathurin Nendelec, après avoir résigné, meurt le 21 avril 1701 et est inhumé, le 23, dans son église.

1701-1727. † Jean-Baptiste Le Gonidec, écuyer, prêtre originaire du diocèse de Tréguier, présenté par le seigneur de Beaumont, pourvu par l'Ordinaire, le 22 juin 1701, prit possession le 24. Décédé le 14 janvier 1727, il fut enterré, le lendemain, dans son église paroissiale.

1727-1733. R. Jean Tastart, originaire de Ruffiac, pourvu par l'évêque sur la présentation du patron laïc, résigna entre les mains de l'Ordinaire, pour devenir recteur de Molac.

1733-1755. R. Jean-Julien Le Garlantezec, prêtre du diocèse de Rennes, pourvu par l'évêque, le 20 mai 1733, prit possession le 23. En juillet 1755, il résigna entre les mains de l'Ordinaire et passa à la tête des paroisses unies de Rohan et Saint-Gouvry.

1755-1774. R. Joseph Tatart, de Ruffiac aussi et déjà prêtre ici, pourvu par l'Ordinaire, le 19 juillet 1755, sur la présentation faite par le seigneur de Beaumont, prit possession le 23 du même mois. Malade, il résigna, en mars 1774, et se retira à Ruffiac, où il mourut et fut inhumé au cimetière, le 15 juin 1782.

1774-1777. † Pierre-Louis Cadiot, de Redon et titulaire de la chapellenie des Cars, à Caden, présenté par le patron, pourvu par l'évêque, le 2 mars 1774, mourut à l'âge de 40 ans, le 23 janvier 1777, et fut inhumé, le 24, au lieu de la sépulture ordinaire des recteurs. Le registre des sépultures ne dit pas où se trouvait ce lieu : dans l'église, ou dans le cimetière ?

1777-1785. † Jean-Julien Calais, de Redon aussi et précédemment curé de la Haute-Bouexière, en Carentoir, décéda à l'âge de 44 ans et fut enterré, le 5 octobre 1785, sous le chapiteau de l'église.

1785-1804. Jean Bruc, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 16 novembre 1785, sur la présentation du seigneur de Beaumont, prit possession le 13 décembre. On ignore ce qu'il devint pendant la tourmente révolutionnaire ; mais on sait que, maintenu, après le Concordat, à la tête de sa paroisse, il prêta serment entre les mains du préfet du Morbihan, le 29 novembre 1802, et qu'il était encore recteur de Saint-Laurent en 1804.

SAINT-MARTIN-SUR-OUST.

Du territoire de Rieux et à collation libre, cette paroisse, de 1000 habitants, d'après Cillart, de 1200, selon Ogée, avait son recteur pour unique gros décimateur à la 33e gerbe. Si, après le recteur, des seigneurs prélevaient, chacun sur son terrain, deux gerbes des 32 qui restaient, ces nouvelles dîmes n'étaient que féodales.

En 1597, le recteur, qui n'habitait pas son presbytère, mais le village de la Pestelaye, en Carentoir, déclara que le territoire de sa paroisse, sans chapellenies ni prieurés, se partageait entre les frairies du Bourg, de la Bolais, de la Crolais, de la Houssaie et de Tremenan; que, charges déduites, les gros fruits de son bénéfice lui valaient annuellement 250 livres environ; enfin, que la seule chapelle de Saint-Mathurin du Garays, qui existe encore en un lieu isolé, relevait de la paroisse. Nous verrons bientôt que toutes ces assertions ne doivent point être acceptées sans réserve.

Placée sous le vocable de Saint-Martin de Tours, l'église paroissiale abritait une confrérie du Saint-Rosaire et renfermait plusieurs chapelles, dont une portait, en 1606, le nom de *chapelle des cloches*, et une autre de Saint-Blaise mentionnée en 1530.

Outre la chapelle de Saint-Mathurin, déjà nommée, nous avons constaté, sur la paroisse, l'existence de celles de Saint-Léonard, au hameau de ce nom, alors établissement monastique, et du manoir noble de Castellan, dont le vocable demeure inconnu, comme celui de la chapelle domestique du château de la Houssaye.

Contrairement aux renseignements fournis par la déclaration du recteur de 1597, Saint-Martin possédait plusieurs bénéfices secondaires.

Il y avait, tout d'abord, le prieuré de Saint-Léonard, couvent de femmes et membre de la grande et riche abbaye de Saint-Sulpice de Rennes. Nous aurons occasion d'en parler ailleurs.

C'était ensuite la chapellenie de Saint-Guillaume et de Saint-Blaise, desservie à l'église paroissiale dans la chapelle de Saint-Blaise, et fondée par le prêtre Guillaume Juhel, oncle d'un autre Guillaume Juhel que nous trouvons, en 1530, comme titulaire de ce bénéfice.

Une autre, à vocable inconnu, fondée par Jean Rouillé, se desservait, en 1594, au maître-autel de l'église paroissiale.

La chapellenie de Saint-Julien, dont le service s'acquittait dans la même église, à l'autel de Saint-Julien et de Sainte-Marguerite, était présentée, en 1604, par le seigneur de la Touche-Peart, et conférée par l'Ordinaire.

Fondée le 2 juin 1658 par le seigneur de la Houssaye, qui s'en réserva la présentation et la chargea d'une messe par semaine à célébrer dans

la chapelle domestique de son manoir, la chapellenie de la Houssaye avait pour dotation la prairie de la Chalandière, située sur la paroisse des Fougerêts. En 1770, elle fut encore conférée par l'évêque.

La chapellenie de Guillaume Noury, fondée, le 3 mai 1692, par un prêtre de ce nom, était à la présentation des héritiers du fondateur et se desservait de deux messes par semaine, le mercredi et le vendredi, à l'autel du Saint-Rosaire, dans l'église paroissiale. Une partie des revenus de son temporel, composé de deux maisons au haut du bourg, devait être appliquée à l'entretien de la lampe du sanctuaire. En 1790, elle avait encore un titulaire.

Il y avait enfin la chapellenie de Saint-Martin, conférée par l'évêque et fondée, à une date inconnue, pour six prêtres, chargés d'en acquitter le service religieux dans l'église paroissiale. Malgré son importance, les documents qui la concernent nous font complètement défaut.

Recteurs de Saint-Martin-sur-Oust.

1474. † Henri Borbihan, chanoine de Vannes et titulaire de plusieurs autres bénéfices.

1488. † Guillaume de la Pommeraye, probablement pourvu en 1484 sur la résignation d'un inconnu.

1502. R. Pierre Le Bel.

1502...... Jean Le Barbier.

1558. † François de la Couldraye, oncle, chanoine de Vannes et recteur de plusieurs autres paroisses.

1569-1579. Jean Le Guével, jeune, neveu du précédent et chanoine de Vannes, dut résigner à une date inconnue.

1593. R. Julien Burban, originaire de Saint-Congard, donna procuration, le 11 avril 1592, pour résigner entre les main du Pape en faveur du suivant, et devenir recteur de sa paroisse natale.

1593-1611. Guillaume Le Texier, de Carentoir, pourvu en Cour de Rome, le 23 avril 1593, prit possession le 12 août. Il eut à se défendre contre Julien Quiban, Laurent Le Cadre, X. Blondel et Jacques Belleville, ses compétiteurs qui l'accusaient de simonie.

1618-1671. Pierre Couyer, ordonné prêtre en 1616, porte encore le titre de recteur de Saint-Martin en 1671, bien que l'on trouve avec le même titre François Colin, en 1669, et François Neillot, en 1670. Peut-être avait-il résigné avant cette époque ? Nous le croirions volontiers.

1670-1688. † Grégoire Le Febvre, de Plumelec et sieur de Penquelen, était neveu de Pierre Couyer, qui avait dû résigner en sa faveur et auquel il succéda en 1670.

1692. † Roland Chapelet, mort dans le mois de novembre.

1693-1705. † Pierre Trégouët, précédemment prêtre à Pleucadeuc, pourvu en Cour de Rome, le 13 mars 1693, prit possession le 6 juillet. Il avait subi, à Rome même, l'examen du Concours.

1705-1713. R. Mathurin-Vincent Le Gouarne, de Mendon, pourvu aussi par le Pape, le 11 août 1705, prit possession le 15 mai de l'année suivante. Tout en se réservant une pension annuelle de 300 livres, le 8 octobre 1713, il donna procuration pour résigner entre les mains du Souverain-Pontife en faveur du suivant.

1713-1724. Jean Le Barbier, prêtre à Saint-Patern, pourvu par le Pape, le 7 décembre 1713, prit possession le 22 janvier 1714.

...1733... N. Tanguy.

1742-1755. † Noël-Pierre Lorho, de Saint-Goustan d'Auray, décédé à l'âge de 45 ans, le 15 novembre 1755, fut enterré, le 16, dans le cimetière.

1756-1760. † Antoine Véry de Saint-Romain, du Port-Louis et docteur en théologie de la Sorbone, heureux au concours du 5 décembre 1755, et pourvu par le Pape, le 10 janvier 1756, prit possession le 23 février. Mort, à 32 ans, le 24 septembre 1760, il fut inhumé le 25.

1761-1784. † Emmanuel-Jean Pucelle, né sur la paroisse de Saint-Vincent et curé de la trève de Saint-Perreux, pourvu en Cour de Rome, le 21 janvier 1761, prit possession le 12 mars. Décédé, à l'âge de 63 ans, le 25 décembre 1784, il fut enterré le 26.

1785-1791. François-Julien Houeix, né au manoir noble de Beaumont, en Saint-Laurent-de-Grée-Neuve, et curé d'ici, pourvu par l'évêque, le 18 février 1785, prit possession le 23. Parce qu'il avait refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, l'assemblée électorale de Rochefort élut, le 10 octobre 1792, pour le remplacer, Thomas Chedaleux, originaire de cette paroisse et curé de Peillac. On ignore ce que devinrent ces deux ecclésiastiques pendant et après la tourmente révolutionnaire.

SAINT-NOLFF. (1)

La forme actuelle du nom de cette paroisse offre un exemple frappant des profondes modifications que le temps a fait subir à certains noms, et montre avec quelle réserve il faut se livrer aux interprétations étymo-

(1) Formes anciennes : *Sanctus Majolus*, 1374 (chap. de Vannes). — *Saint-Molff*, 1421 (ibid.)

logiques. Dans quelles erreurs ne serait pas exposé à tomber un linguiste qui, sans recourir aux formes anciennes et à l'histoire, tenterait une explication de ce nom tel que nous l'écrivons maintenant! La connaissance du patron local ou du titulaire de l'église paroissiale et celle des formes anciennes permet d'éviter ici tous ces dangers.

Du territoire de Vannes, cette paroisse a eu dans le passé et garde toujours, pour titulaire de son église et patron local, saint Mayeul, abbé de Cluny, mort le 11 mai 994.

Comme autrefois on ne changeait ni les patrons des lieux ni les titulaires des églises, il résulte, de ce patronage de saint Mayeul, que la fondation de la paroisse de Saint-Nolff ne saurait remonter au-delà de la grande restauration civile et religieuse, qui s'accomplit, en Bretagne, au commencement du XI[e] siècle, à moins de supposer que, pendant la longue désolation du pays causée par les invasions normandes, la paroisse primitive eût oublié et perdu jusqu'au nom de son patron et du titulaire de son église, ce que le voisinage de la cité épiscopale rend bien invraisemblable. Le plus ancien document connu qui la concerne est de l'année 1375 ; mais il relate un fait remontant au second quart du XIII[e] siècle. A la date que nous venons de citer, il est dit que le recteur de Saint-Nolff doit une rente ou pension annuelle de 16 livres tournois et 12 sols au chapitre, auquel cette paroisse avait été annexée par Cadioc, évêque de Vannes depuis 1231 jusqu'à 1254.

Il est à présumer que l'acte épiscopal du XIII[e] siècle portait seulement union des fruits du bénéfice, sans toucher au mode de collation, puisque, de toute antiquité, nous trouvons cette paroisse soumise à l'alternative ou aux réserves apostoliques. Quant aux revenus, un concordat intervint bientôt entre le recteur et le chapitre. En vertu de ce traité, le premier versait dans la caisse du second une somme annuelle de 16 livres et douze sols, et percevait, lui-même et lui seul, toutes les dîmes à des quotités diverses et qui, sans doute, avaient varié avec le temps. En 1615, ces quotités étaient la 11[e] gerbe sur les terres des villages de Kerven et de Kergars (Kerglas ?), la 16[e] sur celles de Keralanic, la 33[e] sur tous les autres quartiers. Alors ce territoire était partagé entre les frairies du Bourg, de Calpéric, du Deliec, de Kerboulard, de Kerven, de Lohéon, de Magouer et de Treveste, de Meudon, de Saint-Colombier. A la même époque aussi, le recteur affermait, pour 530 livres, tout son temporel, même le presbytère, les offrandes, le casuel, et à charge au fermier de l'acquitter *erga Deum et homines*, de payer 100 livres de décimes au roi, les visites épiscopales et archidiaconales, les censaux et questaux au chapitre. Un demi-siècle plus tôt, Jean Le Febvre, un de ses prédécesseurs, tirait de la ferme de ses dîmes 240 perrées de blé, mesure de Vannes, dont les deux tiers en seigle, le reste en froment, et, en outre, 10 perrées de seigle, pour son droit de *Boisseaux*, non autrement expliqué. Vers le milieu du siècle dernier,

l'abbé Cillart constate que ces conditions avaient subi de légères modifications : le recteur dîmait partout à la 33e gerbe, excepté sur deux quartiers non désignés et où cette redevance se percevait à la 11e et à la 13e gerbe.

Placée, comme on l'a déjà dit, sous le vocable de saint Mayeul, l'église paroissiale, en croix latine, reçut une nouvelle tour, peu d'années avant la Révolution. Le 7 janvier 1783, quatre maçons commencèrent la taille des pierres, et, pour le 1er novembre suivant, l'édifice était achevé et les cloches mises en place. De ces deux chapelles, celle du côté de l'épître, appelée *chapelle de Kerboulard*, relevait probablement du château de ce nom ; l'autre, du côté de l'évangile et contiguë au reliquaire, était en 1640 sous le vocable de saint Yves, remplacé plus tard par Notre-Dame, lors de sa reconstruction, comme nous l'apprend l'inscription suivante gravée sur la sablière : *A : 1677 de novo ædificata fint hæc œdicula publicis parœciæ impensis in unius Dei virginisque Mariæ (honorem).*

Plusieurs autres chapelles s'élevaient sur le territoire de Saint-Nolff.

C'était d'abord, au bourg même, celle de Sainte-Anne, nommée aussi chapelle du Bézit et de Gourvinec, deux manoirs nobles de la paroisse et dont, comme l'église paroissiale, elle renfermait les armoiries plusieurs fois répétées. Elle avait eu, du reste, pour fondateur, en 1494, Olivier du Gourvinec, seigneur du Bézit, ainsi que l'établit une inscription en caractères gothiques, gravée sur la sablière du nord.

La chapelle de la Magdelaine, au village de ce nom, servait encore, en 1678, de lieu de sépulture pour les cordiers.

Le village de Saint-Colombier avait, en 1630, sa chapelle de Saint-Colomban.

Au village de Saint-Amand, il y en avait une autre qui, en 1642, passait pour avoir été bâtie par un chanoine de Vannes, probablement recteur aussi de Saint-Nolff. La liste des recteurs nous en montrera plusieurs possédant ce double titre.

Nous avons encore rencontré, en 1628, une chapelle de Saint-Thomas, et, en 1772, une chapelle domestique du château de Roscanvec. Nous croyons avoir entendu dire que ces deux mentions se rapportent au même édifice.

Comme bénéfices secondaires, cette paroisse ne renfermait probablement qu'une chapellenie et deux prestimonies.

La chapellenie de Robert Jouan et de Guillemette Le Pichon, ainsi désignée des noms de ses fondateurs à une date inconnue, se desservait dans l'église paroissiale, de deux messes par semaine, le vendredi au maître-autel, le samedi à l'autel de Notre-Dame. Elle avait encore un titulaire en 1777.

Mentionnées en 1710, les deux prestimonies étaient chargées d'une messe chacune : le vendredi, dans l'église paroissiale, à l'autel de la

Présentation de la Vierge ; le samedi, à l'autel du Rosaire, dans la chapelle de Sainte-Anne.

Recteurs de Saint-Nolff.

1375. Jean de Hispania ou Yspania.

Pierre Hervou permuta, avant 1398, avec le suivant contre la moitié du rectorat de Saint-Patern.

Olivier Danielou mourut avant 1402.

1463-1476. † Guillaume des Ferrières, décédé le 25 novembre 1476, ayant, la veille seulement et moyennant 80 livres monnaie, fondé son anniversaire à la cathédrale, où il fut probablement inhumé.

1488-1502. † Guillaume de Lentivy, chanoine de Vannes et recteur de plusieurs autres paroisses.

1502-1505. Jean de Beaucze, également chanoine de Vannes.

Bertrand de Quifistre, sieur de Kerleau, recteur d'Elven, plus tard chanoine de Vannes, ne dut être que fort peu de temps recteur de Saint-Nolff, qu'il résigna, à une date inconnue, en faveur du suivant. En 1530 et bien longtemps après sa résignation, il déclara renoncer à son droit de regrès sur cette paroisse.

1509-1537. † Guy de Quifistre, frère du précédent, chanoine aussi de de Vannes, mourut en décembre 1537.

1538-1539. † Guillaume de Quifistre, simultanément recteur de plusieurs paroisses.

1544-1548. † Olivier Le Febvre, aîné, chanoine de Vannes, fut probablement le successeur immédiat du précédent. Il mourut le 15 octobre 1548.

1548-1566. R. Jean Le Febvre se trouvait à Rome, lorsqu'il prit la ferme des annates, après la mort d'Olivier. Comme il se rencontre comme recteur de Saint-Nolff dès 1550, on peut présumer qu'il le fut à partir de 1548. Devenu évêque de Vannes, après avoir été chanoine et chantre de la cathédrale, il résigna cette paroisse, en 1566.

1566-1568. R. Henri Lechet, de Cléguérec, simple clerc, mais secrétaire, familier et commensal de l'évêque Jean Le Febvre, lui succéda ici et résigna entre ses mains dans le courant du mois d'avril 1568. Il devint plus tard recteur de plusieurs autres paroisses, chanoine de la cathédrale, et un des plus grands hommes du diocèse.

1568-1573. † Mathurin Le Besq, de Bohal ou de Saint-Marcel, pourvu par l'Ordinaire, le 17 avril 1568, prit possession le 25, et mourut en 1573.

1573-1574. Jean Le Ray, de Saint-Patern et déjà recteur de sa paroisse natale, ne fit sans doute que porter le titre de recteur de Saint-Nolff. Il fut aussi chanoine de la cathédrale.

1585. † Jean Kervio, probablement originaire de Pluméliau.

1586. R. Guillaume Le Menez, précédemment recteur de Noyal-Muzillac, résigna Saint-Nolff en faveur de Jacques Madal ?, qui ne lui succéda probablement pas.

1586-1600. † Jean Le Floch. En revenant du pèlerinage du jubilé séculaire, il mourut à une cinquantaine de lieues de Rome, le 12 janvier 1600.

1600-1609. † Jean Sanson, originaire et curé de Noyalo, paraît n'avoir guère quitté sa paroisse natale pendant son rectorat de Saint-Nolff. Il mourut en juin 1609, mais on ignore le lieu de son décès.

1609. R. Pierre Plantard, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 19 juin 1609, prit possession le 21 du même mois et donna, le 21 du mois suivant, procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur d'Ythérie Aymart. Cette résignation se comprend d'autant moins, que Plantard resta à Saint-Nolff et y remplit les fonctions de curé ou sous-curé jusqu'en 1629 au moins.

1609...... Ythérie Aymard, diacre du diocèse de Saintes et chanoine de la cathédrale de Vannes, pourvu par l'évêque, le 24 septembre 1609, eut pour compétiteur Jean Launay, de Ploërmel, qui, avec des provisions obtenues par dévolut sur lui en Cour de Rome, le 31 décembre de la même année, prit aussi possession le 15 juin 1610. On ignore lequel des deux l'emporta ; mais on serait tenté d'attribuer la victoire au dernier qui, vers 1614, aurait, peut-être, résigné en faveur du suivant.

1614-1627. Guy Bocquého, de Ploërmel et compatriote de Jean de Launay, apparaît aux registres de l'état civil depuis 1614 jusque sur la fin de 1627. Dès 1622, la possession de cette paroisse lui était disputée par le suivant, qui finit probablement par le débouter vers 1628. L'année 1616 lui avait donné un autre compétiteur dans la personne de Nicolas de la Villéon, pourvu aussi à Rome par dévolut sur lui et sur Jean Launay.

1627-1631. Jean Esnault, prêtre du diocèse de Rennes, pourvu en Cour de Rome, le 17 octobre 1621, par dévolut sur Bocquého, prit possession le 17 février 1622 et ne parvint probablement à se rendre maître de la situation que vers la fin de 1627, date à laquelle Bocquého disparaît des registres pour lui faire place.

1632-1652. † Jean Le Gouverneur, prêtre du diocèse de Saint-Malo, décédé le 25 avril 1652, fut inhumé, le 26, par le chapitre de la cathédrale, dans la chapelle des Carmes du Bondon.

1652-1657. Mathurin Nicolazo, de Noyal-Pontivy, secrétaire de l'évêché et recteur de Pluméliau, dut résigner vers 1657, pour devenir recteur de Bubry d'abord et de Pluneret ensuite.

1659-1669. R. André Barreau permuta, en 1669, avec le suivant contre le rectorat de Renac, où il mourut.

1669-1880. † Yves Le Helley, docteur en droit et recteur de Renac, ne mourut point à Saint-Nolff.

1680-1700. † Innocent Racquoys, décédé à l'âge de 59 ans, le 5 janvier 1700, fut inhumé, le 6, dans le chœur de son église paroissiale.

1700-1721. † Thomas Corgnet, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, pourvu par le Pape, le 30 juin 1710, prit possession civile le 22 août et possession canonique le 31 décembre de la même année. A l'âge de 49 ans, il décéda le 21 juin 1721 et fut inhumé, le 23, sous le porchet de l'église.

1721-1727. † Pierre Morice, recteur de Sulniac, pourvu par l'évêque, le 12 juillet 1721, prit possession le 17. Il était chef des missions du diocèse, lorsque, décédé à l'âge de 57 ans, le 5 février 1727, il fut enterré, le 6, dans le cimetière.

1727-1732. R. Louis Bonnard, fils du sieur du Hanlé, en Questembert, pourvu par l'évêque, au commencement de 1727, résigna entre les mains de l'Ordinaire, en mai 1732, pour devenir recteur d'Elven.

1732-1737. R. Jean Belz, de Saint-Gildas d'Auray et docteur de Sorbonne, pourvu par l'évêque, le 11 mai 1732, prit possession le 5 juin. Déjà recteur de Mendon, il résigna aussi entre les mains de l'Ordinaire au mois de décembre 1737.

1737-1741. † Pierre Le Portz, recteur de Sulniac, pourvu par l'évêque, le 26 décembre 1737, prit possession le 12 janvier suivant, et fut enterré dans le cimetière, le 27 août 1741.

1741-1754. R. Ange-Éléonor Dubois, sous-diacre du diocèse de Vannes et bachelier en théologie de la Faculté de Paris, pourvu par l'évêque, le 4 septembre 1741, prit possession le 5. Devenu licencié en théologie et recteur d'Arzano, il résigna entre les mains de l'Ordinaire en décembre 1754.

1754-1776. ✝ Vincent Guilbéry, de Sarzeau et recteur d'Ambon, pourvu par l'Ordinaire, le 18 décembre 1754, prit possession le 19. Décédé à l'âge de 67 ans, le 7 mars 1776, il fut enterré, le 18, dans le cimetière, selon le registre des sépultures. Aujourd'hui cependant, on voit, sous le porche de l'église paroissiale, une pierre tombale portant cette inscription : *Cy gyt le corps de noble et discrit M^ire Vincent Guilbery. R. T. 1776.*

1776-1782. R. Mathurin Sévéno, de Bignan, l'ayant emporté au concours du 15 avril 1776, reçut de Rome ses provisions datées du 20 mai et prit possession le 25 juin. Le 9 août 1782, il résigna entre les mains de l'évêque, pour devenir recteur de Kervignac.

1782-1792. Jean-Pierre Le Digabel, de Theix et recteur de Sulniac, pourvu par l'Ordinaire, le 10 août 1782, prit possession le 28. Son nom ne cesse de figurer aux registres de l'état civil qu'à partir du 8 septembre 1792. On ignore ce qu'il devint pendant la Révolution et même s'il lui survécut.

SAINT-PATERN.

L'origine de cette paroisse se rattache à la vie même du titulaire de son église. Pendant son épiscopat, Saint-Patern avait conçu le projet de faire construire une chapelle, aux portes de Vannes et dans un quartier qui commençait sans doute déjà à être assez peuplé. Mais le terrain qu'il avait choisi pour cet édifice appartenait à un riche propriétaire, et celui-ci le refusa toujours aux demandes réitérées du saint évêque. On sait comment, fatigué des contradictions qu'il rencontrait, saint Patern abandonna son diocèse et se retira dans l'intérienr de la Gaule ou chez les Francs, où il mourut et fut inhumé, vers l'an 480, et comment aussi, par une grande et longue sécheresse, le ciel se chargea lui-même de le rappeler plus tard aux souvenirs des Vannetais. Reconnaissant, dans ce fléau, un châtiment infligé à leur ingratitude, ceux-ci se rendirent à son tombeau, non seulement pour lui faire amende honorable et demander la pluie par son intercession, mais encore avec le pieux dessein de transporter son corps dans sa ville épiscopale. Ils purent bien ouvrir le tombeau ; mais l'enlèvement du cercueil résistait à tous leurs efforts, lorsque le riche propriétaire, mentionné plus haut et qui faisait partie du pèlerinage, promit publiquement de donner son terrain et d'y construire à ses frais une chapelle pour la sépulture du Saint. Aussitôt, le corps put être enlevé et la pluie ne tarda point à tomber. De là vient la religieuse coutume, qui existe encore, de demander la pluie par l'intercession de saint Patern. La chapelle fut édifiée et abrita le glorieux

tombeau jusqu'à la fin du IXe ou au commencement du Xe siècle, époque à laquelle, Daoc, abbé de Saint-Gildas de Rhuys, transporta le corps du saint évêque, avec ceux de saint Gildas et de saint Patrice, à Bourg-Déols, dans le Berri, et où, comme les autres édifices religieux de notre malheureuse contrée, cette première église de saint Patern fut ruinée par les Normands. J'ai raconté ailleurs comment, jusqu'à ces temps calamiteux et, j'ajoute, postérieurement encore, le tombeau de saint Patern fut une des stations du pèlerinage, fameux au Moyen-âge, de *Tro-Breiz* ou *des sept Saints de Bretagne.*

Relevée au commencement du XIe siècle, cette chapelle, qui avait perdu son dépôt sacré, reçut une compensation. Le nouvel édifice était bien supérieur au premier par ses dimensions et son caractère architectural. Élevé au rang d'église paroissiale (1), il fut entouré d'un cloître qui ne s'écroula qu'aux dernières années du XIVe siècle, et reçut, jusque vers le milieu du XVe, les visites des nombreux pèlerins de *Tro-Breiz.* Sans revenir ici sur certains renseignements relatifs à l'histoire de cette église et qui se trouvent consignés dans mon récit sur le Pèlerinage de *Tro-Breiz,* je crois devoir, pour fournir une description de l'édifice du XIe siècle, reproduire le procès-verbal d'une visite qu'il reçut, le 30 avril 1727, dans le but de constater son état de ruine et la nécessité de le raser et de le remplacer par une nouvelle construction. Voici le texte de ce document :

« Nous soussignés Jean Rontennec, maître maçon, et Charles Barillec, maître charpentier, demeurants séparément au faubourg de Boismourault, paroisse Saint-Patern, déclarons, aux fins de l'ordonnance de Monsieur le premier Président et Séneschal de Vannes, et en sa présence et celle de Monsieur Fabre, substitut de Monsieur le Procureur du roi, avoir examiné l'église de Saint-Patern, ruinée par la chûte de la tour (2), où nous avons vu que la dite tour estoit portée sur quatre pilliers, environ le milieu de l'église, entre le chœur et la neffe, et que, par sa chute, elle a écrasé la plus grande partie de ladite église et chapelles d'icelle; et ce qui reste debout, il est absolument nécessaire de le démolir pour éviter la perte de la pluspart des matériaux, et, en démolissant, prendre bien garde qu'il n'arrive accident. »

« Et ayant commencé par visiter les murailles du chœur, qui sont

(1) Quoique nous ne possédions aucun document sur l'érection de la paroisse de Saint-Patern, il est certainement impossible, à cause de sa situation, de faire remonter son établissement à une époque antérieure au XIe siècle, attendu que, à l'exception peut-être de Rome et d'Alexandrie, les cités épiscopales n'eurent point de paroisses distinctes avant l'an 1000. (Thomassinus, *Vetus et nova ecclesiæ disciplina,* part. I, lib. II, cap. 21 et 22.)

(2) En 1721, une furieuse tempête abattit 15 pieds de cette tour. Le 9 mai 1726, le reste tomba et ruina une grande partie de l'église.

restées debout, nous avons vu que la muraille du costé de la sacristie, qui est au nord, est entièrement couleuvrée et fendue jusqu'au pignon où est placé le grand autel, et que l'arcade, qui est entre le chœur et la chapelle de la Vierge, du mesme costé, est également fracassée et que, si cette arcade venoit à tomber, elle entraineroit tout le restant de la muraille, charpente, couverture et chapelle de la Vierge.

» Ayant visité l'autre costé de la muraille du chœur du costé de la Grande-Rue Saint-Patern, nous avons vu que l'arcade qui se trouve entre la chapelle de Saint-Sébastien, menace aussy prompte chute, par n'estre soustenue que par une arcade qui se trouve entre la chapelle de Saint-Sébastien et celle de Saint-Jean; laquelle arcade est crevassée par la chute de ladite tour, et qu'elle n'est plus appuyée que sur quelques pierres de pilliers qui sont restés après la chute et que, si cette arcade vient à tomber, elle entrainera le restant de la muraille de la longuère du chœur de ce costé-là. Ainsi, il ne reste aucune partie du chœur qui puisse subsister ni se rétablir, tant la maçonnerie, charpente que couverture, et même de la chapelle de la Vierge et de Saint-Sébastien, y paroissant beaucoup de péril en les démolissant.

» Ayant aussy examiné les dites chapelles de Saint-Jean et Saint-Julien, qui sont des deux costés de la dite tour, nous avons vu qu'elles sont aussy en partie tombées avec ladite tour, et que ce qui est resté, les murailles sont toutes fendues depuis le haut jusque en bas et surplombées par l'ébranlement de la chute de la dite tour, et qu'ainsi il est nécessaire de les démolir, ne pouvant se réparer en aucune manière, ni muraille, ni charpente, ni couverture.

» Ayant examiné les chapelles de Sainte-Barbe et de Saint-Cado, qui sont joignantes celles ci-dessus aux deux costés de la neffe, nous avons vu que les murailles et arcade sont fendues et couleuvrées et en si mauvais estat qu'elles ne se peuvent réparer, et qu'il est nécessaire de les démolir, s'il est jugé à propos.

» Et ayant aussy examiné la neffe sur laquelle est tombée la dite tour de manière qu'elle en a écrasé trente cinq pieds de longueur, dont tous les murs sont tout fendus et fracassés, et la charpente et couverture entièrement tombées et brisées; et le restant de la dite neffe qui est debout qui a trente sept pieds de longueur (1), les murs des longères paroisssent aussy avoir pati et souffert par la chute de la dite tour, et la charpente et la couverture qui est au-dessus est (la charpente) de très-mauvais assemblage sans liaison, ce qui contribue encore à pousser les murailles qui sont vieilles et caduques en dehors.

» Et ayant visité un bout de ralongement qui a esté fait à la teste de

(1) Puisque la chute de la tour en avait écrasé trente cinq pieds et qu'il en restait encore trente-sept debout, l'ancienne nef avait donc une longueur de 72 pieds ou de 23 mètres 39.

l'église depuis quelques années (1), et après l'avoir examiné, nous avons vu que les longères estoient trop foibles pour soutenir l'écartement de la charpente et que mesme les sablières et blochets portent à faux hors dessus les murs en dedans de plus d'environ un pied par n'avoir pas fait les murs assez épais, ce qui a causé que la charpente a poussé et fait escarter les murs, ce qui est facile à connoistre par l'ouverture qui s'est faite dans l'arcade qui est dans le mur de refente ; de manière qu'on a esté obligé, pour empescher la chute de cet ouvrage neuf, de mettre un tirant qui est chevillé sur les sablières, pour empescher la poussée de la charpente et l'écartement desdits murs; de manière que ce bout d'église ne peut rester debout lorsqu'on défera le pignon qui est entre la vieille église et le neuf. Ainsi il est nécessaire de démolir ce bâtiment neuf, pour profiter des matériaux et aider à réédifier l'église qu'on a dessein de bâtir à neuf.

» Ainsy après avoir murement examiné toutes choses, il n'y a aucune partie de cette église qui ne soit fracassée et qui n'ait souffert par la chute de ladite tour, et aussy parce que les murailles, charpente et couverture paroissent très vieilles et caduques. »

En puisant à d'autres sources, on peut ajouter à ces renseignements. Le même jour que la description précédente, il fut dressé un procès-verbal des droits revendiqués dans cette ancienne église par certaines familles importantes. Ce document nous fournit plusieurs révélations qui expliquent et complètent ce que nous venons de voir.

Si le roi de France passait pour seigneur foncier de cette église, le comte de Carcado en était alors prééminencier, comme seigneur de Molac, et avait, outre ses armes dans la maîtresse vitre au-dessus du maître-autel, un tombeau élevé de deux pieds au-dessus du pavé et situé au milieu de la nef à deux pieds de la table de communion. A la tête, aux pieds et aux deux côtés, ce tombeau, sans épitaphe, portait des écussons déjà frustes. Pour ce tombeau, de six pieds de long sur trois pieds de large, le comte de Carcado payait à la fabrique une rente annuelle de 40 sols.

Du côté de l'évangile et contigu au pilier de la tour le plus près de la balustrade, — pilier qui renfermait l'escalier de cette tour, — se trouvait un banc à queue, de 8 pieds de long sur 4 de front, appartenant au sieur Gibon de Coëtec, qui, pour lui, payait à la fabrique une rente de 3 livres. Ce pilier était à 24 pieds de la balustrade ou table de communion.

Au haut de la nef et du côté de l'évangile, la famille Sesbouez avait aussi, contigu à cette balustrade et à 5 pieds de la longère, une tombe prohibitive recouverte d'une dalle sans épitaphe ni armoirie.

---

(1) Dès 1700, les quêtes des vêpres et des dons particuliers étaient destinés à refaire le maître-autel et à prolonger le chœur et la sacristie.

Enfin, dans la maîtresse vitre déjà mentionnée, on voyait, sur une même ligne horizontale, cinq écussons, dont quelques-uns étaient frustes et dont les autres montraient les armes des familles de Rosmadec et de Carcado.

Outre les chapelles, que nous connaissons déjà, de la Vierge, dite aussi de Notre-Dame ou de la Chandeleur, de Saint-Julien, de Saint-Cado, au haut de la nef et du côté de l'évangile ; de Saint-Sébastien, de Saint-Jean devant la Porte latine, de Sainte-Barbe, en face des précédentes et du côté de l'épître, l'ancienne église renfermait les autels de Sainte-Marguerite, au-devant duquel se trouvait le lieu ordinaire où étaient inhumés les prêtres de la communauté, de Saint-Roch, de la Conception, de la Trinité, de Saint-Michel, de Sainte-Anne et de la Madeleine, dont je ne puis assigner les places. A la fin du XVe siècle, il y avait aussi l'autel du Crucifix, contigu à la balustrade du chœur et le plus apparent après le maître-autel ; sur lui se déposaient les reliques exposées pour le pèlerinage de Tro-Breiz.

Après la chute d'une partie de la tour en 1721, comme le reste menaçait de tomber aussi et d'endommager l'église elle-même, ainsi que l'accident eut lieu plus tard, le général de la paroisse prit, le 17 septembre 1724, la résolution, non exécutée assez promptement, d'abattre et de relever cette tour. Il paraît cependant que les cloches furent sauvées ; car, dans le cimetière, dont le tour entier fut pavé à neuf en 1657, on érigea un beffroi pour les recevoir. Une de ces cloches, la seconde, qui pesait 905 livres, venait d'être refondue, en 1716, et augmentée de 160 livres, opération pour laquelle la fabrique eut à débourser la somme de 444 livres.

L'architecte de Lourme dressa le plan de la nouvelle église, qui devait avoir les mêmes dimensions que l'ancienne, être reconstruite par parties et successivement, à commencer par le chœur et les deux croisées ou chapelles du transsept. Sans tenir compte des vieux matériaux à utiliser cependant pour le nouvel édifice, le devis montait à 60,000 livres, et il était question de ne pas démolir le bas de la nef. Pour faire face à cette dépense, on devait prier le roi, comme seigneur foncier, de vouloir bien faire rebâtir le chœur à ses frais, et le recteur fut autorisé à faire une quête chaque mois pendant trois ans ; si cela ne suffisait pas, on aurait sollicité la permission de recourir à une taxe sur les paroissiens.

Dès le commencement de 1727, on entreprit la démolition de l'ancien bâtiment, et le service curial fut transféré à la chapelle de Sainte-Catherine, beaucoup trop petite et située au haut de la rue de l'Hôpital. Les travaux marchèrent rapidement, puisque, par une délibération du 30 août de la même année, le général prit la résolution d'inviter l'évêque à poser la première pierre de la nouvelle église, — cérémonie qui eut lieu le mois suivant — et d'ajouter, au bas de la nef, deux chapelles,

une de chaque côté, aux deux qui étaient déjà commencées (1). Pendant les années 1736 et 1737, on posa les granits des balustrades du chœur et des deux autels du transsept, les carreaux du sanctuaire, huit vitraux sur le chœur et sur le transsept, le maître-autel, les bancs et les chaises du chœur, les portes des chapelles du transsept et leurs tambours, de nouveaux confessionnaux, etc. ; le tour du chœur fut garni de planches en bois blanc, on fit la cloison et les armoires de la sacristie ; le lambri de l'église fut mis en place et passé au blanc et à l'huile. Le 27 août 1736, Jean Lescornet, maître sculpteur à Vannes, fit, avec Jean-Germain Lestang, fabrique autorisé par le général, marché de fournir, dans six mois et pour 550 livres, « *à l'église neuve de Saint-Patern,* » un maître-autel en tufau et en forme de tombeau, de 3 pieds 2 pouces de hauteur, 10 pieds de longueur de table, 6 pieds de largeur, dont 2 pour la table, 3 pour les deux gradins et un de vide par derrière. Sur le devant, il devait sculpter « un agneau immolé, de la longueur de 14 pouces, sur le livre de l'apocalypse, entouré de nuées et de rayons, couché sur une croix..... » La custode ou tabernacle, haut de 3 pieds, large de 2 et profond de 3, aurait un calice sculpté sur la porte ; toutes les sculptures seraient dorées et les fonds peints de façon à imiter le marbre noir.

Il paraît que ces reconstructions avaient absorbé plus que les ressources disponibles du moment ; car l'édifice ne fut pas entièrement terminé, et il faut traverser de nombreuses années et arriver à 1769 pour qu'il soit question d'achever la nef et de bâtir une tour, non plus sur le transsept, comme l'ancienne, mais au bas de la nef. La première pierre de cette nouvelle tour fut posée le 1er mars 1770, au bas de la vieille nef ; mais le général ne tarda point à se raviser et à comprendre que, la population ayant considérablement augmenté, il fallait allonger cette nef et reculer la tour déjà commencée. Malheureusement, l'hiver de 1769-1770 avait été long et rigoureux, et les ressources de la fabrique se trouvaient fortement entamées par les secours fournis aux artisans et aux laboureurs de la paroisse. Dans cette situation, le général, par une délibération du 3 juin 1770, prit la résolution de prier l'évêque, qui se trouvait alors à Paris, de vouloir bien supplier le roi d'autoriser la paroisse à faire un emprunt de 20,000 livres. Cette faculté se fit attendre ; mais enfin elle fut accordée par le Conseil d'État, tenu à Versailles en présence du roi, le 8 février 1772, et, le 18 du même mois, Sa Majesté la revêtit de ses lettres-patentes. Les travaux furent exécutés pour 1775 et coûtèrent 42,175 livres 3 sols et 11 deniers. Mais on n'avait achevé que le bas de la nef allongée ; l'argent manqua sans doute pour finir la tour qui ne fut terminée qu'en 1826, grâce à un secours de 7,000 francs voté

(1) Après la reconstruction, nous trouvons dans l'église les chapelles de Saint-Honoré et de Saint-Isidore, cette dernière au bas de la nef, mais sans pouvoir affirmer que ce sont celles-ci.

par le conseil municipal de Vannes, le 15 février de cette année, et grâce aussi aux grands sacrifices que les paroissiens voulurent bien s'imposer. Ces paroissiens, ceux de la campagne surtout, eurent toujours à cœur la reconstruction et l'achèvement de leur église, comme nous le montre une délibération du général qui, le 20 septembre 1772, pour reconnaître les grands services rendus par les *laboureurs*, fonda, en leur faveur, 1° l'exposition du Saint-Sacrement au maître-autel, à sept heures du matin, le jour de la fête de saint Isidore, leur patron, 2° la bénédiction, à l'issue de la messe chantée de ce jour ; 3° une nouvelle exposition, à deux heures et pendant les vêpres, puis procession à l'intérieur de l'église et dernière bénédiction. Afin de concourir à cette fondation, les prêtres de la communauté n'exigèrent pour elle de la fabrique qu'une rente annuelle de 5 livres.

Parmi les objets formant le trésor de cette église, les archives mentionnent, en 1662 et 1793 un chef en argent de saint Patern et renfermant quelques parcelles de ses reliques. Il y avait aussi, dans leurs custodes, deux images d'argent de saint Patern et de sainte Marie-Madeleine, données, à la fin du XVIe siècle, par l'archidiacre Jean Juhel, recteur de cette paroisse. Le 22 janvier 1793, le directoire du district de Vannes réclamait du recteur constitutionnel le dépôt non encore fait de toute l'argenterie de son église et en particulier du chef de saint Patern. Le 20 mai de l'année précédente, le général vendit, à raison de 28 sous la livre, à l'hôtel de la Monnaie à Nantes, un canon de bronze donné jadis, on ne sait pour quel motif, par un ancien ministre de la marine. En janvier 1792, le recteur susdit fut autorisé par le directoire du district à échanger un bénitier et une lampe argentés contre pareils objets provenant des couvents des Carmes déchaussés et du Père-Éternel.

Quant aux cloches, l'absence de tour depuis la chute de l'ancienne obligea toujours à les laisser dans le beffroi du cimetière, où elles étaient encore au milieu de l'année 1793. A la demande du général du 29 septembre 1791, les administrateurs du département accordèrent, le 2 octobre suivant, l'autorisation d'échanger trois cloches de Saint-Patern, hors d'usage, contre trois grosses cloches de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, poids pour poids et aux frais de la paroisse. Les trois cloches de Saint-Patern furent déposées aux Carmes déchaussés de Vannes, pour être ensuite transportées à l'hôtel de la Monnaie, à Nantes. Celles de Saint-Gildas se trouvaient encore, le 10 mai 1793, dans le beffroi du cimetière, avec deux autres, dont une était fendue. A la même date, le petit clocher au-dessus de la sacristie en renfermait deux autres petites. Par sa dernière délibération du même jour, le général rappelait sa demande antérieure de l'horloge de Saint-Gildas, de l'orgue de Prières, d'un secours pour achever la tour, enfin de quatre vicaires jeunes et vigoureux, sachant le breton et « allant bien à pied et

à cheval. » Le directoire du district ne fit pas le même accueil à toutes les parties de cette instance.

L'anniversaire de la dédicace de l'ancienne église du XI[e] siècle se célébrait le 21 mai, comme nous l'apprend, à la date du 4 décembre 1519, la Constitution du pape Léon X pour la fondation du couvent de Nazareth, et, ce jour, la prieure des Carmélites devait remettre au recteur de Saint-Patern un florin d'or ou 20 sous monnaie de Bretagne, en reconnaissance de l'assentiment donné à l'établissement de ce monastère sur le territoire de sa paroisse par Jean Daniélo, alors titulaire de ce bénéfice : « *Singulis annis priorissa et religiosæ ipsæ tenerentur in festo dedicationis ecclesiæ Sancti Paterni hujusmodi, quod singulis annis eisdem vigesima prima mensis maii celebrari consuevit, florenum auri, aut summam vigenti solidorum monetæ prædictæ (Britanniæ) Joanni (Danielo) et pro tempore existenti rectori seu ab eo deputato vicario hujusmodi cum effectu solvere.* »

Pendant que ce vieil édifice servit au culte, la fête du 21 mai dut s'y célébrer avec la plus grande solennité, parce que l'anniversaire de sa dédicace coïncidait avec ceux de l'ordination ou du sacre de saint Patern et de la translation de ses reliques. Le Bréviaire vannetais (*Breviarium ad usum insignis ecclesiæ venetensis*), imprimé à Vannes, en 1589, par le typographe Jean Bourrelier, place, en effet, au 21 mai, *Ordinatio Sancti Paterni vene. (tensis)*, et les Propres suivants du diocèse mettent, au même jour, *Translatio reliquiarum Sancti Paterni, episcopi.*

Avant de quitter ce sujet, il est impossible de ne pas exprimer un grand regret. Qu'est devenu le tombeau de saint Patern, ce monument le plus précieux de la cité? Situé dans des conditions beaucoup plus défavorables, celui de saint Gildas a bien été retrouvé, au commencement du XI[e] siècle. Qui oserait soutenir qu'il en fût autrement pour celui de saint Patern? Est-il même vraisemblable que les Vannetais aient pu le perdre de vue durant les invasions normandes, qui n'interrompirent point la succession des évêques de Vannes? En conservant jusqu'à la fin du XV[e] siècle la station de Saint-Patern, le pèlerinage de Tro-Breiz démontre, semble t-il, que ce glorieux tombeau n'était pas inconnu (1). Cependant, aucun des documents consultés jusqu'ici ne le mentionne d'une façon positive; aucun, par conséquent, n'assigne la place qu'il occupait dans l'édifice du XI[e] siècle. Mais, dans le cas présent, il ne faudrait, peut-être, attribuer à ce silence qu'une médiocre valeur. C'est pourquoi, je ne saurais considérer comme téméraire l'opinion qui admet la conservation, dans l'ancienne église paroissiale, de

(1) Je crois maintenant avoir été trop affirmatif, dans mon travail sur le *Pèlerinage de Tro-Breiz,* en disant que « depuis la reconstruction de l'édifice au XI[e] siècle, l'emplacement de ce tombeau est toujours resté inconnu. »

ce monument, toujours vénérable, bien que privé de son précieux dépôt. Cela supposé, le tombeau de saint Patern n'est peut-être pas perdu à jamais ! Si on le recherchait un jour, il ne faudrait point oublier que l'église actuelle *remplace* rigoureusement, au moins pour la partie du haut, l'édifice du XI[e] siècle, et que, pendant les premiers siècles chrétiens, régnait l'usage d'édifier les autels sur les tombes des martyrs et des saints.

En dehors de l'église dont il vient d'être question, la paroisse de Saint-Patern renfermait un grand nombre de chapelles, les unes relevant du recteur, les autres appartenant à des établissements domestiques ou particuliers.

C'était d'abord la chapelle de Notre-Dame du Bondon (1), aux portes de la ville. Les Grands-Carmes ayant jeté leurs vues sur ce lieu pour y bâtir un monastère de leur Ordre, en demandèrent la concession au duc de Bretagne. Accueillant favorablement leur supplique, le 31 janvier 1425 (n. st.), Jean V, alors à Vannes, leur fit don de cette chapelle, avec ses « chasubles, calices, offrandes, oblations, luminaire, enterrage, draps d'or et de soye, ornements, livres, reliques et reliquaires et autres choses quelconques, sans rien en excepter, » et tous les terrains environnants nécessaires à la fondation. Mais pour indemniser les recteurs de leur tiers aux oblations et des autres profits qu'ils tiraient de ce lieu, le duc leur accorda « cinq thonnaux de froment de rente, à compter dix perrées, mesure de Vannes, pour chacun thonneau, à être payés par chacun an par les mains de nos fermiers et autres foisant la recette des revenus de nos moulins de Vannes..... sous notre estang vulgairement appelé l'estang au duc, » et cette redevance devait se fournir en « deux termes, sçavoir est à Pasques et à la Saint-Michel en Montegarganne, par moitié. » En 1639, les cinq tonnaux de froment rouge se payaient encore sur les moulins des Lices et de l'Étang au duc. Mais ces moulins ayant été afféagés, le 8 janvier 1688, au sieur de Villayer, conseiller au Parlement de Bretagne, il fut convenu alors, sinon auparavant, que cette redevance en nature serait remplacée par une rente de 400 livres, qui a toujours été fournie jusqu'en 1790. On verra ailleurs ce que devint plus tard cette chapelle de Notre-Dame-du-Bondon, que j'ai aussi rencontrée une fois sous le nom de *chapelle de Saint-Avertin.*

---

(1) Formes anciennes de ce nom : *Bodon et Bondon,* 1425 (Charte de la fondation des Carmes du Bondon, copie de 1682). — *Le Botdon,* 1428 (Prieuré de Saint-Martin de Josselin). — *Boni doni conventus*, 1454 (Canon. de saint Vincent Ferrier.) — Comme on le voit, ce nom existait avant la fondation du couvent. La charte de Jean V montre aussi ce qu'il faut penser de la légende, d'après laquelle ce duc y avait une maison de plaisance qu'il donna aux Carmes, ce qui aurait fait dire à la duchesse Jeanne de France : « Monseigneur, c'est un *bon don.* »

A la sortie de la ville et au point de rencontre des deux chemins d'Auray et de Sainte-Anne, s'élevait la chapelle de la Madeleine, dans un lieu autrefois désert et qui fut ensuite assigné pour demeure aux lépreux de la cité et des environs. Si, comme on l'admet généralement, la lèpre n'exista en Bretagne que depuis le retour des croisés, qui l'apportèrent du Levant, la construction de cette chapelle remonterait vers le XIIe siècle. Tout au commencement du XIVe, cet édifice se trouvait entièrement ruiné et détruit. En 1302, Henri Tors, évêque de Vannes, le fit rebâtir à ses frais et y fonda une chapellenie, dont il sera question plus bas. La nouvelle basilique, — c'est le titre que lui donne son restaurateur — dont l'entrée était sur la route d'Auray, avait, dans œuvre, 71 pieds de long sur 24 de large, un maître-autel et deux autels latéraux. Dès 1671, le service de la chapellenie se faisait dans l'église de Saint-Patern, à l'autel de la Madeleine, « à cause de la ruisne et dégas de la chapelle de la Magdellaine, située près de cette ville. » Un document du mois de septembre 1682 nous apprend qu'elle était alors « sans charpente, sans chevrons, sans couverture, sans vitres, ny autre chose qu'un petit appentif au-dessus de l'autel, cerné de planches et couvert d'ardoises, » qui servait de sacristie. L'année suivante, Pierre Gicquel, prêtre de Saint-Patern et nouveau chapelain, la restaura, en lui donnant une couverture neuve et en plaçant des vitres aux fenêtres ; on dit même qu'il l'avait embellie. Cette couverture n'eut pas une longue durée ; car, dès 1716, Jacques-André de Robien, vicaire général de Mgr d'Argouges, permit de supprimer le service de la chapellenie, afin que les revenus du bénéfice fussent consacrés à réparer la chapelle, dont le mauvais temps avait gravement endommagé la couverture sur le bas de l'édifice. Ces réparations n'ayant pas encore été faites, une tempête emporta, le 1er octobre de l'année suivante, 25 pieds environ de la charpente, toujours du côté du portail d'entrée, et ce dégat fit écarter les longères. Le scolastique et chanoine Antoine Verdoye, alors chapelain de la Madeleine, fit visiter le bâtiment par des experts, et, sur le procès-verbal de cette opération, Augustin de Langle, vicaire capitulaire, et Guymar d'Auzon, conseiller au présidial, donnèrent, l'un le 13 octobre, l'autre le 3 novembre, de concert avec le recteur de Saint-Patern, patron du bénéfice, l'autorisation de raccourcir la chapelle de 25 à 30 pieds sur la partie du couchant. En conséquence, cet édifice fut alors réduit aux dimensions que nous lui voyons encore aujourd'hui.

Au commencement du XVIIe siècle, dans cette chapelle, on continuait encore « à administrer les sacrements aux lépreux. » Sur la demande du chapelain Pierre Gicquel, le Pape Innocent XI accorda, pour sept ans et par un bref du 30 avril 1685, une indulgence plénière à tous les fidèles qui, contrits, confessés et communiés, visiteraient cette chapelle le 22 juillet, fête de sainte Marie-Madeleine. Nous savons que, le 29 octobre 1689, Alexandre VIII renouvela ce bref pour sept ans encore.

Plus tard, une autre petite maison, ou mieux une cellule, couverte en ardoises et avec cheminée, fut adossée au pignon du levant et bâtie dans un petit jardin carré et entièrement clos de mur. Au milieu du siècle dernier, un certain Jean Brulon, réfugié dans cette cellule, y vécut en ermite, durant plusieurs années. Le 14 décembre 1793, la chapelle, la cellule et le jardinet furent vendus nationalement au prix de 900 livres à un marchand de Vannes. Depuis longtemps, les restes de la *basilique* de 1302 servent à abriter un atelier.

Le village de Bernus, mentionné dès 1448, renfermait aussi sa chapelle, dont on voit encore les ruines.

Sur le Port et ayant son entrée auprès et en face du couvent des Carmes déchaussés, maintenant l'évêché, la chapelle de Saint-Julien, antérieure à 1564, était entourée d'un cimetière, à l'exception d'un côté, où se trouvait, adossée à la chapelle, la maison du chapelain, avec un jardin derrière.

Celle du Féty s'élevait de l'autre côté du Port, au haut de la place actuelle du Féty, ou mieux à l'endroit occupé maintenant par la maison Charier. La tradition rapporte qu'elle fut édifiée, peu après 1419, pour consacrer par un monument religieux le souvenir du point où saint Vincent Ferrier débarqua, lorsque, malade, il revint à Vannes pour y mourir. En 1683, il y avait « une motte au proche de la chapelle du Festy, » et ce dernier édifice existait encore au commencement de notre siècle.

La chapelle de Notre-Dame du Rohic, bâtie primitivement sur les ruines d'une villa romaine, fut reconstruite en 1466 aux frais des paroissiens de Saint-Patern, comme on peut le lire sur un fragment de la sablière, au nord de l'édifice. Mais on ne sait que penser d'une partie de cette inscription, qui mentionne « 1,500 jours de pardon perpétuel impétrés par cinq cardinaulx » pour « le lundi de Pâques et le lundi de Pentecôte. » Sur les sablières, on voit aussi les écussons, plusieurs fois répétés, de Molac et la Chapelle, et, probablement, de Bavalan. Le rétable de 1695 porte l'écusson de Rosmadec, avec celui de Molac ou du Sénéchal. Auprès de la chapelle, qui sert encore au culte, s'élève un ancien calvaire en granit, sur lequel sont sculptés plusieurs personnages et une mise au tombeau.

A l'extrémité de la rue de l'Hôpital ou de la Grande-Rue, dite aussi rue de Bois-Moreau et de Sainte-Catherine, se trouvait la chapelle, maintenant détruite, de Sainte-Catherine, qui abrita le service curial pendant la reconstruction de l'église paroissiale. Son souvenir est encore rappelé aux Vannetais par la Place Sainte-Catherine.

La chapelle de la Congrégation des femmes, de construction récente, s'élève auprès de l'église paroissiale, sur les limites de l'ancien cimetière et du côté du presbytère.

A ces chapelles, qui relevaient du rectorat, il faut ajouter celles,

plus nombreuses, qui dépendaient d'établissements religieux et que nous nous contenterons de mentionner ici. Dans cette catégorie, on doit ranger les chapelles du prieuré de Saint-Symphorien, membre de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, à Josselin, du prieuré de Saint-Guen, membre de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, des Grands-Carmes et du couvent des Trois-Maries du Bondon, des Carmélites de Nazareth, de la Visitation, du collège sur la place du Marché, de l'Hôpital Saint-Nicolas en face de la Porte-Prison, du couvent des Dominicains à l'emplacement de la nouvelle Préfecture, du monastère des Capucins auprès du château de Limoges et à l'extrémité de la rue de Calmont-Haut ou de Séné, de l'Hospice de la Garenne, de l'ermitage de Saint-Colombier auprès de Trussac, sans parler de celle de l'Hôpital-Général, bâti sur l'emplacement d'un ancien village et d'une maison noble portant le nom du Cosquer.

Les antiques manoirs, dont était parsemée la partie rurale de cette paroisse, devaient avoir, suivant l'usage et comme ceux de Limoges et du Grador, leurs chapelles domestiques, sur lesquelles nous n'avons trouvé aucun renseignement.

Sans savoir au juste son titre, nous citerons encore une petite chapelle qui se trouvait au fond d'un jardin, adossée à un mur sur la rue de la Basse-Cour, entre la Tour du Connétable et la Porte-Poterne. Son existence ne nous est révélée que par un plan de la ville. Construite sur l'emplacement du château de l'Hermine, elle ne saurait être ancienne ; car on ne pourrait la considérer comme ayant été la chapelle de ce château, tout au plus serait-il, peut-être, permis de supposer qu'elle aurait été édifiée en souvenir et au lieu de l'ancienne chapelle ducale.

Le territoire de la paroisse de Saint-Patern entourait littéralement la ville de Vannes, s'étendait jusqu'à Conlo, la Pointe de Rosvelec, la lande de Lestrenic ou de Saint-Laurent, Liziec, Bilaire, Coëtlagat, le Pont de Luscanen et toute la rive droite du ruisseau du Vincin. Il se partageait entre plusieurs frairies, dont nous ne connaissons que trois : celles d'Arcal, de Kérino et de Tréhuinec. Sur toutes, le recteur jouissait du titre de gros décimateur, mais d'une façon singulière. Dans les quartiers où il dîmait seul, il percevait la 33e gerbe sur le froment, le seigle et l'avoine. Lorsque l'évêque partageait cette redevance avec lui, la quotité s'élevait à la 12e gerbe, et ici l'évêque en prenait deux, et le recteur une, tandis que là le recteur en avait deux et l'évêque une. Le recteur percevait, seul et partout, le droit de prémices consistant en six brasses sur chaque ménage qui ensemençait des fruits décimables. Mais sur certains cantons, il ne levait point autre chose ; car ils avaient d'autres décimateurs. Ainsi, les chanoines dîmaient à la 12e sur les terres d'un village ; l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys en faisait autant sur celles relevant du prieuré de Saint-Guen ; enfin ce droit était perçu sur une petite terre de la paroisse par l'abbaye des bénédictines du

Mont-Cassin, en Saint-Nicolas de Josselin. Personne ici ne prélevait la dîme sur le blé noir, le mil, le lin, le chanvre et le cidre, qui commençait à y devenir commun dès les premières années du XVIIIe siècle, parce que le Parlement de Bretagne refusa toujours d'enregistrer les déclarations royales autorisant de dîmer sur ces fruits.

Malgré tout, il s'en fallait bien que le recteur de Saint-Patern fût un mince bénéficier. En 1730, le titulaire déclara que ses dîmes lui rapportaient sept tonneaux de froment, neuf de seigle et seize perrées d'avoine, respectivement évalués 630, 564 et 48 livres. A cela venaient s'ajouter 350 livres de casuel, 15 livres provenant du sel de quelques marais salants situés dans un quartier de la paroisse, et enfin 400 livres qu'il recevait annuellement de l'afféagiste des moulins du duc depuis les environs de 1688, pour remplacer les cinq tonneaux de froment dont il a été question plus haut. Le tout réuni dépassait légèrement la somme de 2,000 livres, fort importante à cette époque, où la perrée de froment ne valait que 9 livres. Mais le recteur prétendait que ces revenus se trouvaient fort réduits par les charges montant, d'après lui, à près de 1,150 livres.

Telle n'avait pas toujours été la situation du titulaire de Saint-Patern, parce que, pendant les derniers siècles du moyen âge, ce titulaire n'était pas unique. A partir du XIe jusqu'au milieu du XVe siècle, la paroisse eut simultanément deux chefs spirituels, qui devaient naturellement s'en partager les revenus. Cette anomalie, contraire aux canons de l'Église et à peine tolérée (1), avait sa source dans les deux faits suivants. En 1081, Maengui, évêque de Vannes, donna au chapitre de sa cathédrale la moitié de la paroisse de Saint-Patern, dont l'autre partie fut annexée au même corps, en 1177, par l'évêque Ruaud, qui mourut le 26 juin de la même année (2). Dès cette époque, il y eut deux vicaires perpétuels présentés à l'évêque par le chapitre et désignés à celui-ci par les deux chanoines aux canonicats desquels chaque moitié de la paroisse avait été unie séparément. On ignore si, au début, ces chanoines perçurent les gros fruits du bénéfice ; mais il est certain que, sur la fin du XIVe siècle et en vertu sans doute d'un concordat, les deux vicaires perpétuels dîmaient seuls sur le territoire de la paroisse, ici à la 10e gerbe, là à la 33e, quotités qui se modifièrent plus tard, comme on l'a déjà vu. Il faut cependant excepter les terres relevant du prieuré de Saint-Guen, sur lesquelles ils n'eurent jamais rien à prélever,

---

(1) Voir Thomassin : *Vetus et nova ecclesiæ disciplina,* Part. I, lib. I, cap. XXIX, n° 5.

(2) Sous la date de 1177, on lit dans l'ancien martyrologe ou nécrologe de Vannes : « VI calendas julii obiit Rotaldus, Venetensis ecclesiæ episcopus, qui canonicis ejusdem ecclesiæ dedit medietatem ecclesiæ Sancti Paterni liberè et absolutè. Mengisius episcopus alteram medietatem absolutè prius donaverat. »



En retour, chacun d'eux devait payer au chanoine recteur primitif de sa moitié une rente ou pension annuelle de 20 livres monnaie, pension que les recteurs uniques de la paroisse continuèrent à fournir au chapitre jusqu'en 1790, avec cette seule modification que, au lieu de 40 livres monnaie, le chapitre recevait, dans les derniers temps, une rente annuelle de 48 livres tournois. Il n'en fut pas de même pour le droit de présentation : le chapitre le perdit à une date qu'on ne saurait préciser, et la paroisse retomba sous la collation libre.

Outre le rectorat, il s'était fondé ici, avec le temps, un certain nombre de bénéfices secondaires, monastiques et séculiers, dont les derniers doivent, seuls, nous occuper maintenant.

C'était d'abord la chapellenie de la Madeleine, fondée par l'évêque Henri Tors, le 14 juin 1302, pour être desservie, dans la chapelle de cette Sainte qu'il venait de relever de ses ruines, de trois messes par semaine, le lundi pour les défunts, le mercredi pour le salut du peuple, le samedi en l'honneur de Notre-Dame, et à chacune desquelles le chapelain devait réciter les oraisons de la messe de sainte Marie-Madeleine. Outre que le fondateur lui imposait l'obligation de l'assistance assidue à l'office canonial de la cathédrale, il est permis de présumer, malgré le silence de l'acte de fondation, qu'il était aussi chargé d'administrer les sacrements aux lépreux groupés auprès de cette chapelle. Pour doter ce bénéfice, le fondateur lui annexa la moitié de ses terres à Kerbélec, en Theix, la somme de cinquante livres de monnaie courante destinées à l'achat de dîmes ou de quelques autres revenus, la moitié des oblations faites au maître-autel et le tiers des offrandes déposées sur les deux autels latéraux ou dans le tronc de la chapelle. Le reste des oblations devait s'employer aux réparations de l'édifice. Quant aux cinquante livres, elles servirent à racheter des dîmes ecclésiastiques sur la paroisse de Plœren. Plus tard, en vertu d'un accord entre le chapelain et le recteur, celui-ci levait ces dîmes dans les champs avec les siennes et fournissait un tonneau de blé à celui-là. Plusieurs fois dans la suite, aux XVIe et XVIIe siècles surtout, le recteur tenta de s'affranchir de son obligation; mais les tribunaux le condamnèrent toujours à l'exécution de l'ancien contrat, et le chapelain continua, jusqu'en 1790, à jouir du tonneau de blé sur les dîmes de Plœren. Il n'en fut pas de même des terres de Kerbélec : moins de trois siècles après la fondation, elles ne rapportaient plus rien au titulaire du bénéfice, dont elles avaient, du reste, cessé de dépendre à une date inconnue. Comme, d'autre part, les oblations avaient diminué et que la chapelle, en vieillissant, exigeait des réparations de plus en plus onéreuses, il fallut réduire les charges ou le service religieux. Aussi, dès 1607, le chapelain ne devait-il par semaine qu'une seule messe fixée au lundi. A part l'interruption du service pour la cause mentionnée plus haut, cet état de choses se perpétua jusqu'à l'extinction du bénéfice. Pour

compléter cette notice, il reste à dire que la chapellenie était à la présentation du recteur de Saint-Patern et à la collation de l'Ordinaire. Le dernier titulaire était, en 1790, André-François Brulon, originaire de Vannes et probablement parent de Jean Brulon qui, près d'un demi-siècle plus tôt, vécut ici en ermite (1).

Celle de Saint-Julien, martyr, desservie dans l'église paroissiale de trois messes par semaines, des morts le lundi, du Saint-Esprit le jeudi, de la Sainte Vierge le samedi, fut fondée, en 1340, par Sylvestre Le Parisis et Pierre Godart, exécuteurs testamentaires de l'évêque Jean Le Parisis, décédé le 20 janvier 1335 (n. st.) Au chapitre de la cathédrale, gratifié du droit de présentation à la collation de l'Ordinaire, ces exécuteurs, dont le premier était frère du fondateur, remirent 80 livres de monnaie forte pour racheter des dîmes destinées à doter le bénéfice. D'ailleurs, ils se réservèrent à eux-mêmes la faculté de présenter le premier titulaire, le clerc tonsuré Gilles Bernard, auquel nous n'avons trouvé aucun successeur.

La chapellenie de Sainte-Croix, ainsi appelée du nom de l'autel du Crucifix, auquel se desservait ce bénéfice, au haut de la nef, le plus près du chœur de l'église paroissiale et sur lequel s'exposaient les reliques à la vénération des pèlerins de Tro-Breiz, ne nous est connue que par son titulaire de 1374-1376. Elle dut s'éteindre de bonne heure et sans laisser d'autres traces.

Présentée par les seigneurs de Loyon et de Bois-Moreau, et conférée par l'évêque, la chapellenie de Saint-Thomas se desservait, dans le chœur de l'église paroissiale, à l'autel secondaire situé auprès du maître-autel et du côté de l'évangile. Nous savons seulement qu'elle avait une maison dans la rue de Bois-Moreau, qu'elle fut taxée à 10 sols de décimes en 1516, et qu'elle reçut un nouveau titulaire en 1608.

La chapellenie de Saint-Patern, fondée, avant 1537, par dom Jean Dréano, déjà mort à cette date, avait le recteur de la paroisse pour patron, et, au haut de la rue de Groutel, sa dotation composée d'une maison avec jardin derrière. Son service, continué jusqu'en 1790, se faisait au maître-autel de l'église paroissiale et consistait en une messe par semaine à des jours différents.

Fondée le 5 avril 1556 par Jacques Rolland, sieur de Botioche, en Pluvigner, et exécuteur testamentaire de Pierre Jégat, sous-curé de Saint-Patern, la chapellenie de Saint-Pierre, présentée à l'origine par le fabrique en charge, ensuite par le recteur, et conférée par l'évêque,

---

(1) Dans son travail « *La chapelle de la Madeleine, près Vannes*, » publié à la page 67 et suiv. du Bulletin de la Soc. polymathique, année 1877, M. l'abbé Le Mené a donné la liste des titulaires de ce bénéfice de 1562 à 1748. Pour la compléter, il suffit d'ajouter Jean-Louis Mancel (1748-1750), Joseph-Vincent Gravé de la Rive (1750-1766), André-François Brulon (1767-1790).

se desservait, dans la même église, à l'autel de Notre-Dame de la Chandeleur, de deux messes par semaine, le mardi et le jeudi. Plus tard, sa charge fut réduite à la messe du mardi. Ses titulaires, dont la série ne s'arrête qu'en 1790, jouissaient d'une maison, avec jardin au midi, située dans la rue de Groutel, d'une parcelle de terre de 90 cordes entre Saint-Guen et Bilaire, et enfin d'une rente annuelle de 40 sols et 6 deniers sur une maison de la rue Saint-Nicolas. La maison et la planche de jardin, non close, furent vendues nationalement, le 5 février 1794, pour la somme de 760 livres. Le 16 octobre suivant, la parcelle de terre, sise sur le chemin reliant Saint-Guen à la route de Josselin, subit le même sort, au prix de 1,300 livres.

La chapellenie de Saint-Julien, desservie de quatre messes par semaine, aux quatre derniers jours, dans la chapelle du même Saint, sur le Port, eut pour fondateur, le 4 février 1564, Jean Carré, sieur de Kerlevenan, en Sarzeau, qui la dota de 60 livres de rente annuelle sur la susdite terre, et fit construire pour le chapelain la petite maison contiguë à cette chapelle. Elle avait encore titulaire en 1737.

Réunies à une date inconnue, les chapellenies de Saint-Sébastien et de Notre-Dame de la Chandeleur, présentées par les héritiers de demoiselle Françoise Gaudin et, plus tard, par les seigneurs de Roscanvec, étaient chargées de deux messes par semaine, celle du jeudi à l'autel de Saint-Sébastien et celle du vendredi à l'autel de Notre-Dame, dans l'église paroissiale, transférées vers 1750 à l'autel de Saint-Isidore et celle du jeudi au lundi. La maison du chapelain, avec cour derrière, se trouvait située, en 1790, sur la Grande-Rue et en face du cimetière. Dit alors chapellenie de Saint-Sébastien, Saint-Roch, Saint-Jacques et de Notre-Dame, ce bénéfice avait, en outre, le jardin portant au cadastre actuel de Vannes le n° 462 et un pré à l'ouest de ce jardin. Cette maison forme maintenant la partie nord du n° 463 sur la rue Fontaine.

La chapellenie de Saint-Cado, mentionnée dès 1597 et desservie jusqu'au siècle dernier à l'autel du Saint dont elle portait le nom, dans l'église paroissiale, était présentée par le trésorier de la Cathédrale, conférée par l'évêque, et possédait une maison dans la rue des Chanoines.

A la présentation du recteur et à la collation de l'évêque, la chapellenie de l'Assomption était chargée d'une messe chaque mardi au maître-autel de l'église de Saint-Patern et dotée d'une maison avec jardin muré derrière. Donnant du nord sur la place Cabello, du midi sur la cour et celle-ci sur son jardin de trois cordes, cette maison est probablement celle du n° 563 du cadastre et qui fut vendue pour 5,000 francs, le 17 février 1795. On lui connaît des titulaires de 1700 à 1790.

La chapellenie de la Conception, desservie, dans l'église paroissiale, d'une messe chaque vendredi à l'autel de ce titre, se désignait, avant

1700, sous le nom de chapellenie de Notre-Dame de la Chandeleur. Sa dotation se composait d'une maison, avec cour, écurie et jardin, donnant du midi sur la rue Gillart ou de l'Étang et du nord sur son jardin de trois cordes trois quart. Le tout fut vendu, le 17 février 1795, pour la somme de 1,125 francs.

Dans la chapelle domestique de la maison noble du Grador se faisait le service religieux de la chapellenie de Notre-Dame, de Saint-Jean et de Saint-Olivier, présentée par le seigneur de Lourmes et ayant encore titulaire en 1790.

Présentée par la famille de la Landelle, la chapellenie de Notre-Dame de Pitié se desservait d'une messe par semaine, dans l'église paroissiale, à l'autel dont elle portait le nom. Il en dépendait une maison à deux étages dans la Grande-Rue, avec cour et écurie derrière. On n'en trouve mention que vers le milieu du siècle dernier.

S'il n'est point ici question du prieuré de Saint-Nicolas, situé en face de la Porte-Prison, c'est que je considère cet hôpital comme ayant eu une origine monastique. On passe sous silence l'Hôpital-Général et l'Hospice de la Garenne, qui, à cause des religieuses chargées de les desservir, se trouveront mieux placés dans une autre partie de ce travail.

Plusieurs confréries se desservaient dans l'église paroissiale : celle de Saint-Jean pour les drapiers, celle de Sainte-Anne pour les tanneurs, celle de Saint-Julien pour les bouchers, celle de Saint-Honoré pour les boulangers, et enfin celles de Saint-Sébastien et de Notre-Dame de la Chandeleur. Cette dernière, érigée en 1541, prit ici une grande importance et finit par établir sept chapelains, formant la communauté des prêtres de Saint-Patern et présentés par l'abbé en charge. Dès le XVII[e] siècle, il fut convenu que le recteur et son curé feraient de droit partie de cette communauté et que l'abbé de la Conférie n'exercerait son privilège de présentation que pour les cinq autres membres. Cette communauté devint elle-même fort riche. Dans les derniers temps, elle possédait des immenbles dans presque toutes les paroisses des environs de Vannes, même dans la presqu'île de Rhuys où elle a., en 1748, un pré aux dépendances du village de Kercoquen., en Sarzeau, et, en 1781, le *pré du Recteur* au village de la Salines, dans la paroisse de Saint-Goustan. Mais elle trouvait la meilleure source de ses revenus dans les très nombreuses fondations desservies dans l'église paroissiale et dont les rentes annuelles s'élevaient, en 1700, à la somme de 45,000 livres.

En terminant cette longue notice, qu'il soit permis d'ajouter un mot, en attendant mieux, sur la gloire due à la paroisse de Saint-Patern d'avoir, le 11 juin 1748, donné le jour à Pierre-René Rogue, lazariste et professeur au Grand-Séminaire de Vannes, qui, le 3 mars 1796, eut le bonheur de verser son sang en témoignage de sa foi et d'être décapité sur la place du Marché. De tous les martyrs de cette époque dans le

diocèse de Vannes, il paraît être le seul dont la tombe soit connue. Celle-ci, surmontée d'une croix en marbre blanc portant une épitaphe, se voit dans le cimetière de la ville de Vannes et reste en vénération jusqu'au jour où, il faut l'espérer, les ossements qu'elle recouvre recevront enfin les honneurs longtemps attendus.

Vicaires perpétuels de Saint-Patern.

.... N. Bojust.
1355-1362. † Alain Foluas.
1362-1370. Yves Moquet résigne sous l'épiscopat de Jean de Montrelais, c'est-à-dire au moins en 1382, pour permuter avec le suivant.
1382-1385. Jean de Rohan, chanoine de Vannes et présenté par le chapitre, mourut titulaire à une date inconnue.
1398-1419. Hervé Lorgueilloux, licencié en droit, reçut de Rome ses provisions et signait *Herveus Superbi*, Hervé, fils de Lorgueilloux. En 1405, on le rencontre aussi avec le titre de chanoine de Vannes.
1419-1425. Hervé Aubin *(Albinus)*.
.... N. Bremelin.
.... N. Kaergore.
.... R. Pierre Bocheliou ou Boheliou, *aliàs* Bozec, mort peu avant 1373, ayant résigné depuis longtemps.
1341-1392. Olivier Daniélou résigna entre les mains du chapître pour permuter avec le suivant. Dès 1341, il eut de graves démêlés avec l'officialité diocésaine. Il mourut peu avant 1402, toujours recteur de Saint-Nolff.
1398-1425. Pierre Hervou, recteur de Saint-Nolff avant de venir ici, fut présenté par le chapître de la cathédrale et pourvu par l'Ordinaire.

Recteurs de Saint-Patern.

1456. R. Olivier de Pontsal permuta avec le suivant contre la trésorerie de la cathédrale.
1456-1464. † Jean Guillopou, resté chanoine de la cathédrale après avoir résigné la trésorerie, mourut avant le 19 novembre 1464.
1476-1477. Guillaume Ermar dut résigner vers 1480 pour permuter, et mourut recteur de Ruffiac en 1496.
1490-1496. † Charles du Hautbois, recteur simultanément de plusieurs autres paroisses, mourut *in curiâ romanâ*. Il devait être parent d'un autre Charles du Hautbois qui, après avoir été archidiacre de Dinan, au diocèse de Saint-Malo, devint évêque de Tournay en 1510. Après le décès de ce recteur, peut-être même de son vivant,

le cardinal Laurent Cibo, évêque de Vannes, où il ne vint jamais, et archevêque de Bénévent, jouit des revenus de cette paroisse.

1502-1514. † Jean Le Texier, chanoine de Vannes et doyen de Péaule, mourut le 1er janvier 1514 (n. st.) et fut inhumé dans la cathédrale.

1516-1540. R. Jean Daniélo, archidiacre et chanoine de Vannes, protonotaire apostolique, etc., résigna entre les mains du Pape en faveur du suivant. Décédé le 10 juin 1540, il fut inhumé, à la cathédrale, dans la chapelle du Saint-Sacrement, qu'il avait fait construire à ses frais et pour imiter un édifice semblable dont il avait pris le modèle à Rome.

1540-1550. R. Pierre Daniélo, frère du précédent et, comme lui, chanoine et archidiacre, était, en outre, abbé commendataire de Lanvaux. Vers 1550, il résigna en faveur du suivant qui était son neveu, mais en se réservant les revenus du bénéfice jusqu'à la fin de sa vie.

1550-1555. Robert Cadio, aussi chanoine de Vannes, cesse en 1555 d'administrer cette paroisse et de faire partie du chapitre.

1555-1557. R. Pierre Daniélo reparait après son neveu et habite le presbytère de Saint-Patern, où il signe, le 26 novembre 1557, sa procuration pour résigner de nouveau entre les mains du Pape. Mort le 2 janvier suivant, il fut inhumé dans la tombe de son frère.

1557-1559. † Jean Rouxel, chanoine de Vannes et pourvu en Cour de Rome, apparaît aux registres paroissiaux dès le 27 decembre 1557 comme recteur de Saint-Patern. Il mourut le 27 juin 1559.

...1562... Jean Truguero, probablement successeur immédiat de Rouxel, n'est connu comme recteur de cette paroisse que par sa signature au registre des baptêmes.

1568. † Jacques Le Febvre, chanoine et trésorier de la cathédrale, mourut au mois de juin 1568.

1568-1569. R. Pierre Le Son ou Le Sen, originaire de Belle-Ile, pourvu par l'évêque, le 29 juin 1568, prit possession le 4 juillet, et résigna au bout d'un an entre les mains de l'Ordinaire.

1569-1599. † Jean Le Ray, originaire de cette paroisse, pourvu par l'évêque, le 22 juillet 1569, prit possession le surlendemain. Depuis longtemps chanoine de la cathédrale, il donna procuration, le 20 avril 1593, pour résigner entre les mains du Pape en faveur de Jean Brenugat,

son neveu et déjà chanoine lui-même, auquel furent délivrées des provisions en date du 21 juin suivant. Malgré cette collation et sans qu'on en sache le motif, Jean Le Ray conserva l'administration de la paroisse jusqu'à son décès, entre le 20 et le 29 janvier 1599. Il fut inhumé dans son église et auprès de la porte de la sacristie, où une dalle verte recouvrait sa tombe. Le 4 décembre 1587, il fonda, outre son anniversaire à la cathédrale, une procession du chapitre à Saint-Patern, le 1er dimanche d'août, avec chant sur sa tombe surmontée ce jour là du catafalque. Après sa mort, quatre compétiteurs se disputèrent la possession de cette paroisse : Olivier Peccart, originaire et curé de Sarzeau, qui voulut user d'un indult obtenu par lui et ne réussit pas ; Bertrand de Beaucours, recteur de Ploërdut et sieur de Kerourhin, en cette dernière paroisse, qui, voyant contester ses provisions à nous inconnues, donna procuration, le 8 avril 1599, pour résigner entre les mains de l'Ordinaire en faveur de Jean Juhel et réitéra sa dite procuration, le 14 juin 1600, mais, cette fois, pour résigner purement et simplement entre les mains du même ; le susdit Jean Brenugat, qui protestait encore, en 1601, contre une nouvelle et dernière prise de possession par Jean Juhel ; enfin ce dernier, qui évinça tous les autres.

1599-1608. R. Jean Juhel, né sur la paroisse de Notre-Dame du Mené, chanoine et archidiacre de Vannes, protonotaire apostolique, et qui, le 23 juillet 1597, avait été élu par le chapitre pour succéder à Georges d'Arradon sur le siège épiscopal de Vannes, fut pourvu de Saint-Patern, le 8 avril 1599, par le vicaire capitulaire Bertrand Guymarho, et en prit possession le 2 mai suivant. Encore à Paris et avant de venir à Vannes, le nouvel évêque lui adressa, le 17 septembre 1600, d'autres provisions, sur lesquelles il reprit possession le 14 juillet 1601. Toujours en procès avec le chapitre auquel il refusait de payer la pension de 40 livres monnaie qui grevait son bénéfice, il donna procuration, le 31 octobre 1607, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, mourut dans son hôtel archidiaconal, le 8 septembre 1608, et fut inhumé, dans la cathédrale, sous le banc du Présidial, dont il était conseiller, et en face de l'autel de Saint-Jacques. Le 28 mai 1611, son frère Nicolas fut condamné

à payer au chapitre, qui n'avait encore rien reçu en 1617, la susdite pension pour les neuf années de son rectorat.

1608-1659. R. François Cousturet, originaire du diocèse, simple clerc tonsuré, étudiait encore au collège des Jésuites, à la Flèche, lorsque à la date du 24 mars 1608, le Pape lui conféra ce bénéfice, dont il prit possession les 6 et 21 septembre suivant. Déjà chanoine de Vannes, il reçut la prêtrise à Quimper au mois de septembre 1609. Plus tard, il devint scolastique de la cathédrale. Ayant résigné cette paroisse après un rectorat d'un demi-siècle, il mourut, le 8 mars 1659, et le chapitre célébra, le lendemain, ses funérailles dans l'église de Saint-Patern.

1659-1666. R. Guy du Garrouet, licencié en droit et docteur en théologie, avait été successivement recteur de Lauzach, Brech et Pluvigner, avant de succéder ici à François Cousturet. Frappé d'apoplexie, le 28 décembre 1666, il put encore, le lendemain, faire dresser par notaire un acte de résignation entre les mains de l'Ordinaire. Suspectant la validité de cette démission, quelques intéressés surveillèrent de près le moment de sa mort. Comme, dans la nuit du 31 décembre, il respirait encore après que toutes les horloges de la ville eurent sonné minuit, et que, par suite, il mourut dans la matinée du 1er janvier 1667, on prétendit que la vacance du bénéfice s'ouvrit dans un mois réservé au Pape. Mais toutes ces peines furent inutiles. Le lendemain, après l'absoute donnée par l'évêque, il fut inhumé, dans son église paroissiale, devant l'autel de Saint-Isidore, et sa tombe fut plus tard recouverte d'une dalle verte marquée B. 7.

1666-1667. R. Louis Eudo de Kerlivio, né à Saint-Caradec-Hennebont, licencié en droit et recteur de Plumergat, pourvu par l'Ordinaire, le 29 décembre 1666, prit possession le même jour, et résigna au bout de quelques mois. C'est le fondateur du Grand-Séminaire, et ses grandes œuvres sont assez connues.

1667-1670. R. Mathurin Martin, recteur de Bourgpaul-Muzillac, pourvu par l'évêque au commencement de 1667 sur la résignation de Louis Eudo, fut troublé dans la possession de Saint-Patern par Mathurin Georget, recteur d'Anetz, au diocèse de Nantes, et auquel le Pape avait aussi conféré ce bénéfice comme vacant par le décès de Guy

du Garrouet. Mais ce compétiteur perdit son procès au Présidial, le 18 mai 1668, et ne fut pas plus heureux au Parlement en 1669. Malgré ses succès devant les tribunaux, Martin résigna Saint-Patern en 1670 et conserva sa paroisse de Bourgpaul. Il signait parfois : *Martin de Boisbaudry.*

1670-1693. † Raymond Le Doulx, de Bordeaux, chanoine de Vannes et successivement recteur de plusieurs paroisses, n'habita point le presbytère de Saint-Patern, mais sa maison dans la rue de Saint-Salomon, où il mourut le 23 octobre 1693.

1694-1696. R. Nicolas Gervaise, licencié en droit et chancelier de la Sorbonne, fit valoir un indult dont il était porteur, obtint des provisions du métropolitain et prit possession, le 25 janvier 1694, de cette paroisse réputée vacante par le décès de Raymond Le Doulx. Dès le jour même de ce décès, le chanoine Pierre de Chalons se l'était cependant vu conférer par l'évêque et en avait pris possession. Ce dernier ayant perdu sa cause au Conseil privé et au Grand Conseil, fit accord avec son compétiteur le 4 octobre 1695 et résigna toutes ses prétentions en sa faveur, moyennant la réserve d'une petite pension annuelle. Pour s'expliquer ces résultats, il faut remarquer combien étaient peu solides les provisions épiscopales délivrées à Pierre de Chalons sur une vacance ouverte en un mois des réserves apostoliques. Quant à Gervaise, il donna procuration, le 5 octobre 1696, pour résigner à son tour entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1696-1718. R. Claude Guilloux, né à Sarzeau, docteur de Sorbonne et recteur de Bubry, pourvu en Cour de Rome, le 6 novembre 1696, prit possession le 8 mars 1697. Pendant son rectorat, il remplit les fonctions de promoteur, de vice-gérant de l'officialité, et même celles d'official. Malade et croyant sa fin prochaine, il résigna sa paroisse, le 12 septembre 1699, entre les mains de l'Ordinaire, qui, le même jour, la conféra au susdit Pierre de Chalons. Mais Guilloux se rétablit, contre son attente, et de Chalons dut renoncer de nouveau à la possession de ce bénéfice. Au bout d'une vingtaine d'années, visité encore par la maladie, ce recteur remit Saint-Patern entre les mains de l'évêque, le 30 septembre 1718, et mourut dans la matinée du 2 octobre suivant.

1718-1738. R. Raymond-Jean Alano, de la paroisse de Saint-Pierre, docteur de Sorbonne aussi et recteur de Baud, reçut ses provisions et prit possession, le jour même de la résignation de Guilloux. Ignorant cette résignation ou doutant de sa validité, Jean Perrot, de Sarzeau, crut devoir profiter de la mort du précédent recteur en un mois réservé au Pape, pour solliciter en Cour de Rome la collation de ce bénéfice. Il en obtint, en effet, des provisions datées du 15 février 1719. Mais l'Ordinaire ayant refusé le *visa* à ses lettres, il s'adressa au présidial, sur la sentence favorable duquel il prit possession civile, le 21 mai suivant. Cette précaution avait pour but de lui assurer les revenus du bénéfice. Afin de se mettre en règle sur la question de juridiction spirituelle, il présenta ses lettres de provisions à l'archevêque de Lyon qui, comme primat probablement, les visa le 1er mars et lui permit ainsi de prendre possession canonique le 21 du même mois en 1719. Il y eut naturellement procès entre Alano et lui ; mais ils finirent par s'entendre, et Alano résigna sa paroisse de Baud en faveur de Perrot qui lui donna la paix à Saint-Patern. Après avoir été aussi vice-gérant de l'officialité et avoir fait reconstruire son église, Alano se démit de son rectorat entre les mains de l'évêque, en mai 1738, et mourut au mois de décembre suivant.

1738-1754. † Louis Bonnard, fils du seigneur de Hanlé, en Questembert, était recteur d'Elven, lorsque, le 10 mai 1738, l'Ordinaire lui conféra Saint-Patern, dont il prit possession le lendemain. Promoteur de l'officialité et syndic du clergé de Vannes, il fonda, pour 1,600 livres, le 25 septembre 1749, un lit à l'Hôpital des incurables en faveur d'un pauvre de sa paroisse qui serait présenté par ses successeurs dans ce rectorat. Il mourut dans son presbytère, le 25 avril 1754.

1754-1768. † Guillaume-Pierre de Lespiney, de la paroisse de Saint-Pierre, fils d'un conseiller du roi et son procureur au siège de l'amirauté et maréchaussée de l'évêché de Vannes et aussi sieur du Sach, en Belz, était recteur d'Arzano et Guilligomarch, lorsqu'il fut pourvu de Saint-Patern par l'Ordinaire, le 16 septembre 1754, et en prit possession le 26 du même mois. Il remplit aussi les fonctions de vicaire général, mourut en 1768, et fut très regretté de ses paroissiens, à cause surtout de sa grande charité envers les pauvres.

1768-1771. † Jean-Charles Le Pavec, de Theix et curé de Saint-Patern, ayant gagné cette paroisse au concours du 14 avril 1768, le Pape la lui conféra le 11 mai et il en prit possession le 12 juin. Peu de temps après, il fit poser, le 1er mars 1770, la première pierre de la tour qui ne devait s'achever qu'en 1826. Sa vie trop courte fut celle d'un saint. N'ayant encore que 48 ans, il mourut dans son presbytère, le 1er décembre 1771, « laissant à ses paroissiens quatre années d'exemple et d'édification, canonisé par la voix publique qui ne parlait de lui qu'avec vénération » (1). Le lendemain, il fut inhumé, au bas de son église paroissiale, dans la *chapelle neuve* du côté de l'évangile, maintenant la chapelle du Sacré-Cœur. Sa tombe, dressée en travers de la nef a la tête auprès du marchepied de l'autel et se trouve recouverte d'une dalle portant cette incription encore très lisible : *Cigit Missire Jn Charles Pavec, recteur de Saint-Patern, mt (mort) en odeur de sété (sainteté), le 1er décembre 1771.* Pendant plus de vingt ans et jusqu'à la Révolution, cette tombe attirait un grand concours de malades et d'affligés, qui y trouvaient assistance par l'intercession du serviteur de Dieu. Pour ne pas allonger démesurément cet article, il faut taire des renseignements précieux sur ce recteur et sur sa tombe, destinés probablement à sortir de l'oubli.

1771-1792. Maximin-Guillaume-Ange Le Croisier, originaire de Saint-Patern, fils d'un ancien consul de Vannes et d'Elizabeth Nouël, dame de Kerbouëdec, en Sarzeau, pourvu par l'évêque, le 12 décembre 1771, prit possession le lendemain. « Il avait reçu du ciel un extérieur séduisant, un dehors composé, une éloquence douce et touchante, qui déterminèrent le choix de Mgr Bertin pour le placer, dans un âge précoce, à la tête de

---

(1) Note manuscrite d'un contemporain qui, au début de son rectorat, composa sur lui cinq magnifiques couplets, dont je ne puis me défendre de citer les vers suivants :

« Vos vœux depuis trois mois demandent un pasteur ;
» Vos vœux sont exaucés, et Pavec est recteur.

—

» O vous tous qui traînez vos jours dans la misère,
» Pauvres, dans Lespiney, vous perdites un père ;
» Aujourd'hui Lespiney sort pour vous du tombeau ;
» Pavec sera pour vous un Lespiney nouveau. »

10,000 chrétiens » (1). Pendant toute la durée de son rectorat, il eut de nombreux procès. Il en avait un avec le général de la paroisse depuis sept ans au sujet de son presbytère, lorsque son mobilier fut mit sous séquestre, le 27 février 1791. Avec ses deux curés, Le Roux et Le Rouzic, il refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé et vit, le 29 mai 1791, un recteur constitutionnel s'installer à la tête de sa paroisse. Le 16 juin suivant, un arrêté du directoire du département lui notifia l'ordre de quitter Vannes et de se rendre à Lorient, pour subir la détention à la citadelle du Port-Louis. Ayant bientôt recouvré la liberté, il « erre dans le royaume depuis environ 12 à 15 mois, » lorsque, le 20 juin 1792, le directoire du département refuse de prendre une délibération sur une pétition des citoyens de Vannes qui demandent son arrestation immédiate. Au mois de septembre suivant, il se présente à la municipalité d'Arzal, à l'âge de 54 ans, et y prend un passe-port, pour s'embarquer, à Vieille-Roche, petit port de cette commune, sur le navire la *Constitution,* qui est en rade et va faire voiles pour l'Espagne, où il porte 72 autres ecclésiastiques du diocèse de Vannes. Ce passe-port fut visé au directoire du département le 23 septembre, et, à la date du 29, les vents contraires retenaient encore le navire à l'ancre. Mais, ce recteur ayant quitté le territoire, le directoire accorda, le 6 octobre, main-levée du séquestre sur son mobilier en faveur de sa nièce. A partir de ce moment, on ignore ce que devint Le Croisier. Le navire la *Constitution* était, peut-être, celui que commandait un sauvage capitaine qui, pour s'enrichir des dépouilles de malheureux prêtres se déportant en Espagne, jeta l'ancre auprès d'une île à chaque marée recouverte par les flots, y fit descendre les voyageurs sous le prétexte de leur fournir le moyen de prendre un peu d'exercice, et les y abandonna. Tous furent noyés ; mais les valeurs qu'ils emportaient étaient restées sur le navire et devinrent la proie du capitaine.

---

(1) Notes manuscrites d'un contemporain, admirateur de M. Le Pavec et cependant peu favorable à son successeur.

SAINT-PIERRE. (1)

Cette paroisse de la cité épiscopale se desservait dans la cathédrale, au moins à partir de 1375. En fut-il de même dès son origine? Oui, si l'on accepte une opinion exprimée en ces termes : « quand les chanoines cessèrent d'administrer la paroisse et la confièrent à un *vicaire*, ils lui cédèrent l'usage de cet autel (celui du Crucifix ou de Sainte-Croix, maintenant de Saint-Pierre, dans la cathédrale), pour y dire la messe paroissiale ; ce qui a existé jusqu'à la Révolution française. » Oui encore, s'il fallait en croire les paroissiens qui, dans un procès entre eux et le chapître en 1703, prétendaient faire remonter à l'an 70 de l'ère chrétienne la fondation de leur paroisse dont celles du Mené, de Saint-Patern et de Salomon auraient été démembrées, et ajoutaient que la cathédrale avait remplacé l'ancienne église paroissiale et pris le même vocable. Mais non, suivant les chanoines des siècles derniers, qui plaçaient le siège primitif de la paroisse dans la chapelle de Saint-Michel, en face du monastère des Carmélites de Nazareth, et entre les rues Saint-Yves et de la Vieille-Boucherie, celle-ci appelée maintenant rue de la Loi. Le fait est que le cimetière de cette chapelle passait pour être le lieu ordinaire de la sépulture des paroissiens de Saint-Pierre, et que, dans les cas d'inhumation à la cathédrale, les offices des morts se célébraient à Saint-Michel. Si, en alléguant que leur sépulture ne fut transférée de la cathédrale à cette chapelle qu'à l'occasion d'une longue et grande peste, ils obtinrent du Présidial de Nantes, le 6 septembre 1681, une sentence favorable, leur triomphe fut de courte durée, car, le 3 mai 1704, cette sentence fut annulée par un arrêt du Parlement de Bretagne. Ils ne furent pas plus heureux sur la question des baptêmes, en faisant observer que la chapelle de Saint-Michel manquait de fonts baptismaux et, par suite, d'une marque essentielle de parochialité. On leur répondit, en effet, que le clergé de Saint-Pierre ne baptisait pas les paroissiens sur les fonts de la cathédrale, mais dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, et cela encore avec l'autorisation du chapitre, comme nous le verrons plus bas, à propos de la reconstruction de cet édifice au commencement du XVe siècle. Les conditions mêmes des offices paroissiaux célébrés à la cathédrale fournissaient un autre argument considérable à l'encontre de leurs prétentions. A partir de 1375 au moins et jusqu'à 1790, ces offices se desservirent, non au maître-autel, mais à l'autel du Crucifix adossé au premier pilier du chœur du côté de l'évangile. C'était là que se disait

(1) Pendant plusieurs siècles, la paroisse est désignée sous le nom de Saint-Pierre. Vers 1624, le vicaire commence à l'appeler paroisse de *Sainte-Croix*, du vocable de l'autel auquel elle se dessert. Le 5 juin 1710, un arrêt du Parlement lui permet de reprendre son ancien nom de Saint-Pierre.

la messe paroissiale, à neuf heures du matin, avec prône et distribution de pain bénit (1). Il n'y avait point de vêpres, et cette messe n'était chantée par le clergé de la paroisse qu'aux deux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Croix. Les autres jours, on n'y célébrait qu'une messe basse, à l'exception peut-être des quatre fêtes principales de l'année, où, à titre de recteur primitif, le chapître déléguait un de ses membres pour y faire l'office, ainsi que pour l'absoute du Jeudi-Saint. A la date du 6 novembre 1711, une ordonnance épiscopale réitéra au vicaire de Saint-Pierre la défense d'y chanter la messe et les vêpres. — Quant à la réserve eucharistique, ce fut seulement le 24 février 1649 que le chapître permit à ce vicaire de la transférer de l'autel de Sainte-Croix dans la chapelle du Pardon « pour être adorée avec moins de distraction et plus révéremment. » Le même acte porte autorisation de bâtir, pour le service de la paroisse et dans le cloître, une sacristie adossée à la chapelle Saint-Yves.

Que penser définitivement de ces prétentions opposées du chapître et de la paroisse ? Il y a probablement là un problème historique dont la solution se fera longtemps attendre. On peut cependant affirmer que la fondation de la paroisse ne remonte certainement pas au delà du XIe siècle, les cités épiscopales n'ayant point eu de paroisses distinctes de la cathédrale avant cette époque, et que, certainement aussi, la paroisse de Saint-Patern n'a point été démembrée de celle de Saint-Pierre ; c'est le contraire qui a lieu, comme on doit le déduire de ce principe : que plus une paroisse est grande, plus elle a de chance d'être ancienne. Or, personne n'ignore que, sous le rapport de la population, sans parler de l'étendue, Saint-Pierre était une bien petite paroisse comparativement à celle de Saint-Patern. Mais où fut le siège primitif de la première ? Le placer à la cathédrale, c'est aller à l'encontre d'un autre principe reconnu par M. Rosenzweig, dont la compétence est si considérable en pareilles questions et d'après lequel les paroisses des cités closes étaient en dehors des murs. D'autre part, en le mettant à Saint-Michel, on s'engage à recourir à de nombreuses hypothèses, pour expliquer le transfert du service à la cathédrale et la perte de l'ancien nom. Il faudrait supposer la ruine de l'église de Saint-Michel et, de la part des paroissiens, l'impossibilité de la reconstruire ; ce qui les auraient mis dans la nécessité de se réfugier à la cathédrale, mais non sans l'assentiment du chapître qui aurait profité de leur détresse pour s'arroger le droit de patronage et devenir recteur primitif de l'infortunée paroisse. Il faudrait supposer également que les circonscriptions paroissiales de la cité reçurent alors de profondes et incompréhensibles modifications ; car la

(1) Ce pain bénit de la messe paroissiale n'était point fourni par les fidèles ; il eut pour fondateur, le 11 mai 1517, le chanoine Guy du Quirisec, moyennant une rente annuelle de 13 livres monnaie donnée par lui à la fabrique de la paroisse.

vieille église de Saint-Michel, isolée du territoire de Saint-Pierre, aurai été comprise dans Saint-Patern, dont faisait partie la rue Saint-Yves, celle de la Vieille-Boucherie appartenant à Saint-Salomon.

Quoiqu'il en soit, un fait est incontestable : c'est que la paroisse de Saint-Pierre se trouve, dès le XIVe siècle, sous le patronage du chapître qui percevait le droit de *Neûmes*, ne laissant au vicaire que les *deniers pascaux* évalués de cinq à six écus, en 1596. Ce droit de patronage fut confirmé au chapître par une bulle de Sixte V du 5 avril 1480 et par une autre d'Innocent VIII du 5 octobre 1485. Une seconde bulle du premier de ces Papes, datée du 10 mai 1484, déclara même le vicaire de Saint-Pierre amovible *ad nutum episcopi et capituli ;* le catalogue des vicaires nous en montrera une application. Ce privilège du chapître fut légèrement restreint, le 5 juin 1710, par un arrêt du Parlement qui lui fit défense de présenter à l'avenir un chanoine ou un suppôt du bas-chœur de la cathédrale.

Je n'ai point à m'occuper ici de l'édifice abritant le service religieux de la paroisse, qui y était comme étrangère. D'ailleurs, son histoire et sa description viennent d'être publiées (1). Mais je dois dire un mot des chapelles situées sur le territoire de Saint-Pierre ou relevant de sa fabrique.

A ce dernier titre, se présente celle de Saint-Michel, dont nous connaissons déjà l'emplacement. Une ruelle, allant de la rue Saint-Yves à celle de la Vieille-Boucherie, la séparait, en 1671, de l'enclos de la Visitation dont le monastère sert maintenant de caserne d'infanterie. Elle avait son placître et son cimetière, celui-ci donnant sur la rue Saint-Yves, en face du portail de Nazareth, et sur la susdite ruelle qui devait probablement le contourner par ce côté. Ce cimetière se trouvait sur le roc et les fosses ne pouvaient s'y creuser qu'à une profondeur de deux à trois pieds. Aussi des cadavres avaient-ils été parfois déterrés et dévorés par des animaux. De plus, on y inhumait les suppliciés (2). A cause de ces inconvénients, les paroissiens se faisaient le plus souvent enterrer dans les couvents de la ville. Un reliquaire, mentionné en 1552 et encore réparé en 1702, s'élevait dans le cimetière.

Quant à la chapelle, son mauvais état fit transférer à la cathédrale, en 1582, tous les offices qui s'y desservaient. Mais elle fut alors réparée et rendue à sa destination. En 1702, nous trouvons encore des réparations faites à la toiture. Quatre ans plus tard, elle fut tellement endom-

---

(1) *La Cathédrale de Vannes,* par M. l'abbé Le Mené, dans le volume des comptes-rendus du Congrès archéologique de Vannes, en 1881, et dans le bulletin de la Société polymathique, même année.

(2) Je ne pense cependant pas que ce cimetière se confonde avec le *pré des pendus*, dit aussi *cimetière des pendus,* situé sur le chemin de Vannes au Bondon, près de l'enclos de Nazareth, appartenant à la fabrique de Saint-Pierre et vendu nationalement, le 14 mai 1792, au prix de 1775 livres.



magée par une tempête, qu'il fallut encore retourner à la cathédrale, surtout pour le service de la Confrérie des trépassés. Le chapître se lassa bientôt et menaça de renvoyer les confrères, dont l'abbé fut condamné par le Présidial à restaurer la chapelle. Si l'on fit quelque chose, ce fut sans doute bien peu ; car un procès-verbal, dressé le 15 février 1740, déclara qu'elle « menaçait ruine de vétusté. » En conséquence, Mgr Fagon l'interdit par une ordonnance du 2 avril suivant et en transféra tout le service à la chapelle de Notre-Dame des Lices. De son côté, le Présidial permit, le 28 juin, d'en vendre les matériaux et le fonds. Elle fut immédiatement démolie, et, pour la fin du même mois, le prix des matériaux vendus était livré pour servir à la construction d'une sacristie à la chapelle des Lices, dont le cimetière avait reçu, depuis le commencement de l'année, les ossements de celui de Saint-Michel. Dès le 14 janvier, le Conseil d'État avait autorisé les Visitandines à échanger, pour arrondir leur enclos de ce côté, un pré avec les paroissiens de Saint-Pierre contre un arpent de terrain qui avait servi de cimetière et portait trente-trois vieux ormes qu'elles se proposaient d'abattre. Mais, à moins que le cimetière des religieusss ne fût aussi dans ce quartier de leur enclos, tous les ossements de Saint-Michel n'allèrent point sur les Lices ; car, dans la première moitié de notre siècle, on en rencontra encore une très grande quantité dans un jardin sur l'emplacement actuel du Champ de foire.

A la date du 23 avril 1543, fut érigée, dans cette chapelle de Saint-Michel, alors couramment appelée église paroissiale de Saint-Pierre, la Confrérie des trépassés pour les gens de toutes les paroisses de la ville. Cette institution fonda quatre places de chapelains, et ces chapelains formaient la communauté des prêtres de la paroisse. Ils étaient choisis et présentés par l'abbé de la Confrérie au vicaire de Saint-Pierre, qui procédait solennellement à leur installation dans cette chapelle, et qui, à côté de son unique curé, trouvait en eux des auxiliaires pour la desserte de sa paroisse. En 1747, le siège et le service de cette confrérie furent également transférés à la chapelle des Lices.

Une chapellenie du vocable de Saint-Michel s'y était aussi fondée à un date inconnue. Desservie d'une messe chaque lundi, dotée d'une maison, avec jardin derrière, auprès de la chapelle, sur la rue de la Vieille-Boucherie, et d'un journal de terre cerné de ses haies, auprès du pré et du château de Limoges, elle vit, en 1582, transférer à la cathédrale et à l'autel de la Trinité son service qui y resta toujours dans la suite. En 1602, on la trouve unie à celle de Notre-Dame de Pitié et desservie au maître-autel. Toutes les deux, elles furent, avec une autre de Saint-Julien, annexées à la prébende théologale.

La chapelle de Notre-Dame de Chartres, dite aussi Notre-Dame du Rosaire et Notre-Dame des Lices, fut construite, en 1427 et 1428, par les ordres et aux frais du duc Jean V, en face ce son château de

l'Hermine (1). En descendant les Lices, sur la droite et avant d'arriver au bas, on en voit encore de beaux restes au-dessus d'une maisonnette qui y semble adossée, dans une encoignure de cette place. En pierres de taille, pavée, boisée en partie à la hauteur de 8 pieds, surmontée d'un clocher, elle avait, en 1790, sa nef et son chœur cintrés, une chaire à prêcher, une balustrade de Sainte-Table en fer ouvré. Au nord, on lui avait adossé, en 1749, une nouvelle sacristie toute boisée, surmontée d'une chambre et celle-ci d'une décharge. Partant de la sacristie, un escalier desservait ces pièces et, en même temps, conduisait à une tribune donnant sur la chapelle. Son cimetière de 5 cordes, établi dans un jardin acheté le 22 août 1747 par la fabrique, était destiné, depuis 1749, à remplacer celui de Saint-Michel pour la sépulture des paroissiens de Saint-Pierre. Les cérémonies des funérailles avaient toujours lieu dans la chapelle et alors même que les inhumations des paroissiens se faisaient dans la cathédrale ou dans son cloître (2). Chapelle, sacristie et cimetière, unis à la fabrique de la paroisse par ordonnance royale du 30 janvier 1739, et par décret épiscopal du 22 juillet suivant (3), furent vendus nationalement, le 23 avril 1794, au prix de 2,185 livres. L'acquéreur, qui voulait démolir les constructions pour rebâtir à leur place, demanda l'alignement le 21 juin 1797.

Non content d'avoir fait bâtir cet édifice, le duc Jean V, alors en son château de l'Hermine, fonda, le 15 janvier 1428 (n. st.), la chapellenie de Notre-Dame, qui devait s'y desservir de trois messes au moins par semaine, et qu'il dota de rentes sur plusieurs maisons situées dans la paroisse de Saint-Patern. En 1673, cette rente était de 12 livres et quelques sous assis sur le domaine du roi. Le fondateur en avait réservé à ses successeurs le droit de présentation, que l'on trouve exercé par les monarques français, à partir de 1532, date de la réunion du duché de Bretagne à leur couronne. Sur la résignation du titulaire Robert Morin en faveur des Carmes du Bondon, le roi annexa, le 22 mai 1626, la chapellenie au couvent de ces religieux, sauf l'assentiment de l'évêque, qui ne fut probablement pas accordé, puisque nous rencontrons des présentations royales jusqu'en 1720.

Nous avons vu la confrérie des trépassés venir se fixer ici en 1749. Ajoutons que, à leur arrivée à Vannes et avant de pouvoir occuper leur

(1) « Construi facimus in conspectu castri nostri de Herminâ, in civitate nostra Venetensi et in parrochia Sancti Petri Venetensis, ad laudem et gloriam Sanctæ Trinitatis, sub nomine et titulo Beatæ Mariæ de Chartres. » (charte de la fondation de la chapellenie ci-dessous).

(2) Quelques années avant la Révolution, les inhumations dans ce cimetière et dans ceux des autres paroisses de la ville furent supprimées et transférées à la grande nécropole commune de Bois-Moreau, derrière Saint-Patern, et qui se déplacera bientôt encore.

(3) Cette fabrique en prit possession le 27 du même mois.

monastère en construction, les Ursulines s'établirent auprès de cette chapelle, dont elles se servirent pour leurs offices. La Confrérie du Saint-Sacrement, nouvellement érigée, y avait aussi son siège, lorsque, par une bulle du 15 octobre 1610, le Pape Paul V l'enrichit de grandes et nombreuses indulgences. Avec le temps, il s'y fit plusieurs fondations de messes.

Au nord-ouest de la cathédrale et sans lui être contiguë, la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, en forme de rectangle, longue d'environ 19 mètres sur 7 mètres de largeur, fut construite, en 1310, par les ordres et aux frais de Jean Le Bozec, chanoine et archidiacre de Vannes, pour servir de baptistère, conformément à l'antique usage de placer les piscines baptismales dans des bâtiments séparés des églises. Au siècle suivant, elle tombait en ruines, et le chapître permit, le 13 janvier 1438 (n. st.), au vicaire Jean Le Fauchour de percevoir durant sa vie, comme il le faisait lui-même de temps immémorial, les oblations qui s'y recueillaient, mais à la condition de la rebâtir sur le même plan et à la même place; il devait être libre de se faire inhumer dans le nouvel édifice, sans pouvoir y administrer à ses paroissiens d'autres sacrements que celui du baptême. On ignore s'il profita du privilège relatif à sa sépulture, mais on sait que Georges d'Arradon, évêque de Vannes, y fut enterré, en 1598, à l'entrée du chœur et en face de l'autel. Appartenant au chapitre et portant dans ses vitres les armes de la ville, elle fut abandonnée et faillit être démolie en 1768, lorsque les chanoines autorisèrent les paroissiens à recevoir du vicaire et de ses auxiliaires le baptême sur les fonts de la cathédrale, alors au bas de la nef et du côté de l'évangile, dans la chapelle de la Trinité, d'où ils ont été, en 1856, transportés en face et de l'autre côté de la nef. Malgré les projets de 1768, ce bâtiment n'a disparu qu'en 1856, quoiqu'il eût été vendu comme bien national, le 16 juillet 1791, pour la somme de 2,725 livres.

Le 14 août 1379, Jean Le Taillandier, chanoine et trésorier de la cathédrale, fonda une chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, *aliàs* de Saint-Jean l'Évangéliste, à la présentation du chapître et pour y être desservie de trois messes par semaine, des morts le lundi, de la Trinité le jeudi, et *de Beatâ* le samedi. Il imposa, en outre, l'obligation pour le chapelain d'assister aux offices du chœur de la cathédrale, sous peine d'encourir une amende. Pour racheter des dîmes et doter ce bénéfice, il remit 100 livres de forte monnaie au chapitre qui, le 30 juillet 1447, acquit d'Hervé Maydo, seigneur de Tréduday, en Theix, 150 perrées de froment de rente, dont dix au profit du titulaire de cette chapellenie.

La maison vicariale ou presbytère de Saint-Pierre se trouvait en face de cette chapelle de Saint-Jean et formait l'angle nord des rues des chanoines et de Saint-Jean devenue la rue du Nord, après avoir porté différents autres noms. Menaçant ruine depuis 1701, elle fut reconstruite

de 1727 à 1735 et vendue nationalement pour 2,425 livres, le 20 avril 1791. Au milieu du XVIIe siècle, le vicaire avait la jouissance d'une prairie auprès de la Madeleine.

Ajoutons enfin pour terminer que la suppression des paroisses du Mené et de Saint-Salomon vint augmenter, en 1791, celle de Saint-Pierre devenue paroisse épiscopale, en vertu de la Constitution civile du clergé. Elle gagna aussi la chapelle du collège, conservée au culte, comme l'église de Saint-Salomon, mais à titre de simples oratoires de la paroisse, desservis d'une messe basse chaque dimanche.

Vicaires de Saint-Pierre.

1367-1378. † Pierre Louenan, originaire de cette paroisse.

1383-1398. Jean Le Forban ou Le Sorban.

1414-1419. Jean Collet administra les derniers sacrements à saint Vincent Ferrier et fut présent à son décès. Il mourut lui-même peu avant 1435.

1435-1438. Pierre Fauchour. Il avait pour compétiteur Alain Morvan, pourvu en Cour de Rome sur la mort de Collet. Par une bulle de 1435, le Souverain Pontife Eugène IV délégua l'abbé de Prières et le chanoine Jean Prigent, pour juger la question. La sentence est inconnue. On pourrait supposer que les concurrents s'arrangèrent, puisqu'ils furent successivement titulaires du bénéfice.

...1454... Alain Morvan succède à Fauchour ou le déboute et meurt à une date inconnue.

...1472... Olivier Bonouc, dont on ne connaît que le nom, encore d'une lecture douteuse.

1487-1490. Martin Bernard, déjà remplacé en 1491.

1491-1517. Pierre Gicquel ou Guyot, ou l'un après l'autre, si ce n'est pas le même personnage.

1527-1534. Guillaume Le Roux. En 1500, il résigna la paroisse de Sainte-Croix de Josselin.

1536-1537. Pierre Merel.

1543-1556. Jean Baluart. Il fonda, le 18 avril 1552, la chapellenie du Saint nom de Jésus, desservie à la cathédrale et présentée par ses successeurs dans ce vicariat.

1557-1564. R. Bernard du Val, membre probablement de la famille de ce nom, en Landévant.

1564-1578. Bernard Joube, prêtre du diocèse et sacriste de la cathédrale, pourvu par l'official, le 29 mai 1564, en l'absence de Guenhaël Le Floch, vicaire général.

1580-1582. R. Étienne Anno résigna, le 24 décembre 1582, entre les mains de l'Ordinaire, et devint ensuite recteur de Tréal.

...1584... Olivier Caro, originaire de Saint-Servant et probablement débouté de ses prétentions au vicariat de Saint-Salomon.

1585-1589. † Raoul Joube, prêtre du diocèse et recteur de Bignan, qu'il résigna, optant pour Saint-Pierre.

1589-1592. † Jean Nepveu, choriste de la cathédrale, présenté par le chapitre, le 14 avril ou août 1589, mourut en novembre 1592. Pendant les troubles de la Ligue, il se trouva pourvu simultanément de plusieurs bénéfices à charge d'âmes.

1593-1612. † François Preau, prêtre du diocèse de Saint-Malo et choriste de la cathédrale de Vannes, présenté par le chapitre, le 8 janvier 1593, demanda à celui-ci, en 1596, une pension annuelle ou portion congrue et un curé payé par ce corps qui ne lui répondit pas. Il mourut dans le courant de novembre 1612.

1613-1615. R. Pierre de Vennes, chanoine de Vannes, présenté par le chapître, le 4 juin 1613, résigna en mai 1615, et mourut l'année suivante.

1615-1619. † Raoul Roperts, prêtre de Noyal-Pontivy, présenté par le chapître, le 22 mars ou 22 mai 1615, mourut le 9 mars 1619.

1619. R. Julien de Louché ne fit que passer, puisqu'il résigna en juin 1619.

1619-1623. † Jean Boisadam, probablement de Bréhan-Loudéac, dans le diocèse de Saint-Brieuc, présenté par le chapître, le 28 juin 1619, mourut vers le milieu de 1623.

1623-1634. R. Jean Dorigny, chanoine de Vannes, présenté par le chapître, le 22 septembre 1623, fut pourvu par l'évêque le 24 du même mois. Le 19 avril 1624, le chapître lui défendit de prendre le titre de recteur et de pasteur de la paroisse. En mai 1634, il permuta avec le suivant contre le rectorat de Plouhinec. De son temps et après lui, la messe paroissiale se célébrait, avec prône, « en l'église de Monsieur Saint Michel, située aux faubourgs de Vennes, laquelle », dit l'acte de fondation de la Confrérie des trépassés du 23 avril 1543, « au temps jadis a esté la paroissialle esglise des nobles, bourgeois, manants et habitants de la ville de Vennes, en laquelle esglise et son cemittière furent et sont enterrés et inhumés plusieurs et infinis corps des anciens bourgeois et autres de la ville et fauxbourgs de Vennes. »

1634-1639. R. Henri Basseline, recteur de Plouhinec, pourvu par

l'évêque, le 6 mai 1634, prit possession le même jour. Il succéda aussi à Dorigny dans la prébende théologale. Le 17 juillet 1639, il résigna ce vicariat et devint plus tard recteur de Saint-Jean-Brévelay.

1639. † Jean Magreix, originaire de Berric, présenté par le chapître, le 23 juillet 1639, mourut au mois de septembre suivant.

1639-1641. † Julien Le Mée, prêtre du diocèse et sieur de Botloré, en Arradon, présenté par le chapître, le 23 septembre 1639, mourut en 1641.

1641-1644. D. Jean Lucas, de Saint-Jean-Brévelay et licencié *in utroque jure*, présenté par le chapître, le 18 octobre 1639, pourvu par l'évêque le 20, prit possession le 24. Il fut destitué par le chapître, le 18 novembre 1644, et un arrêt du parlement confirma cette révocation, le 9 ou le 17 octobre 1645, et fit cesser l'administration de la paroisse par Lucas qui la détint jusqu'à cette sentence. Décédé à Vannes, le 28 novembre 1645, cet ex-vicaire fut inhumé, le 29, dans l'église du Mené.

1644-1645. R. Pierre Restif, curé de Saint-Patern, dut résigner en 1645 et devint ensuite vicaire perpétuel de Saint-Salomon, sans avoir administré la paroisse de Saint-Pierre.

1645-1678. R. Guillaume Le Gallois, du diocèse de Coutances, licencié *in utroque jure* et chanoine de Vannes, présenté par le chapître, le 20 octobre 1645, eut la velléité de se retirer en 1669 et résigna définitivement entre les mains du chapître, le 22 septembre 1678.

1680-1701. † François Le Gallois, docteur en théologie et chanoine de Vannes, succéda sans doute au précédent. Il ne mourut probablement pas à Vannes.

1701-1702. R. Pierre de Chalons, de Lyon et chanoine de Vannes, présenté par le chapître, le 7 avril 1701, pourvu par l'Ordinaire le 15, prit possession le même jour. Après avoir résigné, le 19 janvier suivant, il devint recteur de Sarzeau, où il mourut le 12 octobre 1718.

1702-1703. † Julien Le Piniec, prêtre du diocèse et docteur de Sorbonne, pourvu par l'évêque, le 23 janvier 1702, prit possession le 11 août. Décédé à Rennes, le 18 mai 1703, à l'âge de 33 ans, il fut inhumé dans l'église paroissiale de Toussaint.

1703-1718. † Louis de Keralbault, né à Baden et chanoine de Vannes, présenté par le chapître, le 23 mai 1703, fut pourvu par l'évêque et prit possession le même jour. Mort

subitement au presbytère, le 5 janvier 1718, il fut inhumé, le 6, à la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Vincent. Depuis le commencement du XVIIe siècle, presque tous les vicaires successifs de Saint-Pierre appartenaient au chapître. Sous le vicariat de Louis de Keralbault, le général de la paroisse obtint, le 5 juin 1710, un arrêt du Parlement défendant au chapître de présenter à l'avenir aucun de ses membres.

1718-1778. † Joseph Touzée, originaire de cette paroisse, docteur en théologie de la faculté de Bourges, pourvu de ce vicariat par un vicaire capitulaire, le 7 janvier 1718, en prit possession le lendemain. Devenu trésorier de la cathédrale en 1735, il fut, la même année, dispensé par un bref pontifical de l'incompatibilité de ses deux bénéfices. Malgré une tentative faite en 1721, il ne devint pas chanoine. Après avoir administré cette paroisse pendant plus de 60 ans, il mourut à l'âge de 91 ans passés, le 15 septembre 1778, et fut inhumé, le 16, à 7 heures du soir, dans le caveau situé sous le chœur de la cathédrale.

1778-1792. Joseph Gueheneuc, originaire des Fougerêts et prêtre de la paroisse de Saint-Pierre, présenté par le chapître et pourvu par l'évêque, le 28 septembre 1778, prit possession le 1er octobre. On ignore ce qu'il devint pendant la Révolution. La dernière fois qu'on en trouve mention, c'est le 20 juin 1792, date à laquelle le directoire du département refuse de délibérer sur une pétition des citoyens de la ville épiscopale qui demandent son arrestation immédiate, ainsi que celle de tous les autres prêtres de Vannes.

SAINT-SALOMON.

Une des quatre de la cité épiscopale, cette petite paroisse, probablement la moins ancienne, avait aussi le chapître de la cathédrale pour patron et gros décimateur, même pour seigneur à cause du fief de ses régaires.

Son église paroissiale, « la seule du diocèse de Vennes qui fût placée sous l'invocation de ce roi de la Bretagne (Salomon III, assassiné dans une église en 873), » se trouvait, dit l'abbé Mahé, « dans la nouvelle place qu'on a faite à l'entrée du tribunal (1). » Accompagné de son

(1) *Essai sur les antiquités du département du Morbihan*, page 394 ; Vannes, Galles aîné, 1825. Ce tribunal, ancien couvent des Dames de la Retraite, ne sert plus que de tribunal de commerce, depuis la construction du nouveau Palais de justice sur la place de la Halle-aux-Grains. En creusant, vers 1875, les fondations de nouveaux édifices dans cette place à l'entrée du tribunal, citée par M. Mahé, on a rencontré les restes de l'ancienne église et du cimetière de Saint-Salomon.

cimetière, cet édifice renfermait les quatre chapelles de Notre-Dame de la Chandeleur, de la Trinité, du Saint-Sauveur, de Saint-Sébastien, et les autels de Saint-Blaise, du Saint-Esprit et de Saint-Germain. Il paraît que les deux dernières chapelles se trouvaient au bas de l'église, celle de Saint-Sébastien du côté de l'épître, et que les deux premières étaient placées à l'entrée du chœur. Une congrégation de femmes se desservait dans la chapelle du Saint-Sauveur. Au XVIIe siècle, la procession du mercredi des Rogations se rendait à Saint-Salomon, où la messe était célébrée par un des chanoines. On doit présumer que le chapître, recteur-primitif, députait un de ses membres pour y faire l'office paroissial aux quatre grandes fêtes de l'année.

Lorsqu'il fut question, à la fin du siècle dernier, de réduire le nombre des paroisses et de les soumettre à une nouvelle circonscription, les paroissiens de Saint-Salomon adressèrent au directoire du département une pétition tendant au maintien et à la conservation de la leur. Il leur fut répondu, le 21 octobre 1790, que Saint-Salomon serait probablement annexée à la paroisse épiscopale. Cette prévision ne tarda point à se réaliser. Réuni, le 21 février 1791, pour procéder, conformément à la loi du 24 novembre précédent, à la réduction et circonscription des paroisses de la ville de Vannes, le directoire du district régla les choses ainsi : « les quatre paroisses comprenant, cy devant, la ville de Vannes et sa banlieue seront réduites à deux; demeureront supprimées les paroisses de Saint-Salomon et de Notre-Dame du Mené, lesquelles ne contenaient pas en tout deux mille âmes. Seront conservées 1° la paroisse de Saint-Pierre, laquelle sera paroisse épiscopale et dont tous les offices curiaux se feront dans l'ancienne église cathédrale, l'église Saint-Salomon sera conservée seulement comme Oratoire de ladite paroisse épiscopale; 2° la paroisse de Saint-Patern dont les offices se feront comme par le passé dans l'église dudit nom. » Par une loi du 12 mars, sanctionnée le 20 du même mois, l'assemblée nationale ayant consacré ces réduction et circonscription, le directoire du département, dans sa séance du 28 avril 1791, arrêta ce qui suit :

« 1° Les paroisses de Notre-Dame du Mené et de Saint-Salomon étant supprimées, tous offices curiaux cesseront d'avoir lieu dans lesdites églises à compter du jour de la publication de la loi du 20 mars dernier.

» 2° Il sera procédé incessamment à l'inventaire des ornements, linges, vases sacrés, livres, papiers, registres et autres effets desdites églises, ceux de la paroisse du Mené seront mis en totalité sous les scellés, et à l'égard de la paroisse de Saint-Salomon, il sera laissé provisoirement à la garde des marguilliers de la paroisse Saint-Pierre... un nombre suffisant d'ornements, vases sacrés et linges pour le service du culte ou le desservice des fondations qui peuvent être établies en ladite église conservée seulement comme oratoire. »

Le lendemain, cet arrêté fut transmis au directoire du district de

Vannes, qui le notifia au Conseil général de la commune, laquelle nomma trois commissaires pour le mettre à exécution.

Le 30 avril 1791, ces délégués se transportèrent, « sur les dix heures du matin en l'église de Saint-Salomon supprimée comme église paroissiale et conservée seulement comme chapelle ou oratoire de la paroisse de Saint-Pierre..., pour, en exécution des ordres du département..., procéder à l'inventaire du mobilier dépendant de la fabrique et servant à l'usage de la paroisse et mettre sous les scellés la partie de ce mobilier qui ne sera pas absolument nécessaire pour le service divin qui se fera dans cette église en qualité de chapelle ou oratoire. » Après s'être abouchés avec le vicaire perpétuel et le fabrique en charge, qui les accompagnent sur le lieu de l'opération, ils commencent par la sacristie, où ils trouvent : « dix-huit chasubles de toute couleur, quatre dalmatiques, plus sept autres chasubles et six chapes, une grande croix de procession, un ciboire, un soleil, deux calices avec leur patène, un encensoir et sa navette, un bénitier avec son goupillon, une petite custode pour les Saintes huiles, le tout en argent, » qu'ils mettent sous les scellés, à l'exception de cinq chasubles, des deux calices et de la custode des Saintes huiles, qu'ils laissent pour le service de la chapelle, enfermées dans une armoire avec « *le chef de Saint-Salomon qu'on nous a dit être de bois de chêne et qui est argenté* » (1). Ils arrêtent et prennent les registres paroissiaux de 1791, pour les déposer au greffe de la municipalité, et mettent le scellé sur deux grands coffres, dont l'un dans l'église, l'autre dans la sacristie, et contenant des papiers sur les affaires du général. Conduits à la chapelle de Saint-Sauveur, au bas de l'église, ils rencontrent, dans une armoire : « Seize chapes, quinze dalmatiques, quatre chasubles et plusieurs linges et draps mortuaires, » qu'ils portent à la sacristie et mettent sous le scellé. Ils apposèrent également les scellés sur la porte de la chapelle renfermant les fonts baptismaux, et déclarèrent au vicaire « que, cette paroisse étant supprimée, il n'a plus de fonctions pastorales à y remplir. » Les clés de l'édifice furent d'ailleurs confiées par eux au sacriste qui devait « prendre les ordres du district pour ouvrir et fermer les portes de l'église (2). » Les vicaires de l'évêque constitutionnel devaient, pour la commodité des fidèles, célébrer la messe du dimanche dans cette église ainsi réduite à la condition de simple chapelle.

Comme il a été dit plus haut, le chapître était recteur primitif de Saint-Salomon ; ce droit lui fut reconnu officiellement, en 1437, par

(1) Ce chef de Saint Salomon se conserve encore à la cathédrale et se porte aux processions.

(2) Procès-verbal de la clôture de la paroisse de Saint-Salomon. — D'autres délégués procédaient, le même jour, à une opération analogue dans l'église de Notre-Dame du Mené. Mais, celle-ci ne devant plus servir au culte, on apposa les scellés sur toutes ses portes, après l'inventaire de son mobilier.



l'évêque Jean Validire, et il l'exerça jusqu'à la fin du siècle dernier, ainsi que va le montrer le catalogue des vicaires perpétuels. Le chapître y était aussi gros décimateur ; mais cet autre droit ne lui procurait aucun revenu, parce que, sur la paroisse, il n'y avait que des novales, et celles-ci, perçues à la 33e gerbe sur environ deux journaux de terre, ne rapportaient qu'une trentaine de sous au profit du vicaire perpétuel. A ce point de de vue, le bénéfice était bien médiocre. Le casuel et les fondations fournissaient, sans doute, un supplément considérable, puisque nous trouvons, au commencement du XVIIe siècle, jusqu'à trois auxilaires du vicaire employés au service de la paroisse. Quant aux honneurs, ce vicaire avait le pas aux processions sur celui de Notre-Dame du Mené.

L'emplacement du premier presbytère est inconnu. Pendant les trois derniers siècles, la maison de la fondation d'un sieur de Bompé et unie à la paroisse servait de logement au vicaire. Située en face de l'église et en ruine à la fin du XVIe siècle, elle fut réédifiée en 1615. Portant au cadastre les Nos 1514 et 1515, elle fut vendue nationalement, avec sa petite cour et son jardin derrière, pour 4,150 livres, le 16 juillet 1794.

Nous n'avons rencontré que les quatre bénéfices secondaires qui suivent, comme fondés sur cette paroisse.

La chapellenie de Notre-Dame de la Chandeleur ou de la Purification, mentionnée dès 1374, eut pour fondateur, à une date inconnue, un certain Pierre Bouesdam, qui en réserva la présentation à ses héritiers et en laissa la collation à l'Ordinaire. Pendant quelque temps, ce droit de patronage fut exercé par le vicaire perpétuel, et ensuite par les Folliard de Vannes, considérés comme héritiers de Bouesdam. Desservi d'une messe par semaine, tantôt le mardi et tantôt le samedi, à l'autel de Notre-Dame de la Chandeleur, dans l'église paroissiale, ce bénéfice était doté d'une maison située sur la rue du Pot-d'Étain, avec sa cour derrière et au nord, maison et cour vendues, le 23 avril 1794, au profit de la nation, pour la somme de 1,275 livres.

Fondée par Guillaume Craffier, présentée par le vicaire perpétuel, et, à son défaut, par le fabrique en charge, et desservie de trois messes par semaine au maître-autel de l'église paroissiale, la chapellenie de Saint-Yves, dont on connaît des titulaires de 1601 à 1790, était dotée d'une maison, d'un jardin et de trois journaux de terre au village du Grand-Conlo. Vendus, le 16 juin 1792, ces immeubles firent entrer 3,175 livres dans les caisses de l'État. Dans la masse de son temporel, il est fait mention de deux jardins situés au village de Cliscouet ; mais il est probable qu'ils dépendaient du bénéfice suivant.

La chapellenie de Saint-Sébastien, desservie à l'autel de ce Saint, dans l'église paroissiale, d'un nombre inconnu de messes, était présentée par le fabrique en charge. Outre les deux susdits jardins de Cliscouet, sa dotation comprenait, sur la rue de la Vieille-Boucherie, la maison et le

jardin de 48 cordes portant au cadastre actuel les Nos 1479 et 1480. En 1756, cette maison était séparée de la maison voisine par une petite ruelle qui n'existe plus.

Jean David avait fondé une autre chapellenie de la Chandeleur qui, au commencement du siècle dernier, se desservait d'une messe chaque samedi dans la même église. C'est tout ce qu'on en sait.

Un pouillé de 1516 mentionne une chapellenie, dont il ne donne pas le vocable et qu'il dit avoir été fondée, en Saint-Salomon, par Guillaume de Bonne. C'est peut-être une des précédentes.

Pour terminer, ajoutons que deux établissements religieux se trouvaient sur cette paroisse : le Petit-Couvent, construit en 1635 et occupé par les Filles de la Charité, comme aujourd'hui, et la Retraite des femmes, fondée vers 1679 par Mlle de Francheville, et dont la maison sert maintenant de tribunal de commerce.

Vicaires perpétuels de Saint-Salomon.

1374-1376. Jeffroy Talevas, sous-chantre de la cathédrale et titulaire de la première chapellenie de Notre-Dame de la Chandeleur.

1385-1401. Olivier Loriou, né à Vannes vers l'an 1351.

1426-1437. † Olivier Langlais ou Le Saux.

1437...... Robert Beausière, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 30 décembre 1437, sur la présentation du chapître.

1456...... Jean Lanouan ou de Lanouan parvint à ce vicariat, en 1456, par suite d'une permutation. Il résigna à une date inconnue, fut recteur de plusieurs autres paroisses, chanoine de Vannes, et mourut en 1492.

1461. R. Guillaume Kerman résigna purement et simplement, en décembre 1461.

1461...... Eudes Rolland, pourvu par l'Ordinaire, le 11 décembre 1461.

1488-1491. Jean Guillart.

...1500... Jean Prau.

...1505... Robert Hallart.

...1530... Geoffroy Le Borgne, prieur des Carmes du Bondon et évêque de Tybériade *in partibus,* dut résigner en faveur du suivant et ne mourut qu'en 1551. Dans les documents de l'époque, on le trouve souvent nommé *Strabonis,* fils de Le Borgne. Il était originaire du diocèse, probablement de Questembert ou des environs, et fut recteur de Limerzel.



1541-1544. Denis Le Borgne. Sous son vicariat, l'évêque de Tybériade se plaisait à choisir l'église de Saint-Salomon, pour y faire les ordinations. On sait qu'à cette époque, les évêques de Vannes ne résidaient pas dans le diocèse.

1550-1570. R. Olivier Dubouays, successeur immédiat de Denis Le Borgne, donna procuration, le 15 août 1570, pour résigner entre les mains du Pape ou de l'évêque. En vertu de son testament du 25 novembre suivant, il dut être inhumé, le 11 décembre, dans la cathédrale, à l'entrée de la chapelle Saint-Yves.

1570-1581. † Pierre Le Bigot, originaire de Réguiny, pourvu par l'évêque le 29 novembre, prit possession le 8 décembre 1570.

1581...... Yves Ollivier, prêtre du diocèse, pourvu en Cour de Rome, le 7 octobre 1581, prit possession le 9 février de l'année suivante, et débouta probablement Olivier Caro, auquel l'Ordinaire avait conféré ce bénéfice dès le 19 mars 1581, et que, malgré sa prise de possession du 22 du même mois, nous trouvons, en 1584, à la tête du vicariat de Saint-Pierre.

1585-1603. Raoul Le Texier, de Sarzeau et curé de Saint-Salomon, pourvu en 1585.

...1605... Jacques Briart.

1606-1620. † Jacques Daullet', originaire de Sérent.

1621-1630. † Pierre Janson, antérieurement curé de cette paroisse.

1630-1634. Sébastien Menant, de Sérent et ancien curé de Notre-Dame du Mené, fut présenté par le chapître, le 8 février 1630.

...1635... Jean Le Gal, prêtre du diocèse.

1635-1641. Jean Gougaud, de Sérent et curé du Mené.

1643-1647. Julien Burban, prêtre à Notre-Dame du Mené.

1647-1672. Pierre Restif, vicaire de Saint-Pierre avant de venir ici.

1672-1681. Nicolas Le Bel.

1681-1687. † Jean Boüedo, prêtre à Saint-Salomon dès 1667 au moins, mourut, à l'âge de 55 ans, le 24 novembre 1687, et fut inhumé, le 25, derrière la croix du cimetière.

1688-1691. R. Jacques Gicquel, prêtre du diocèse de Saint-Malo, présenté par le chapître, le 2 janvier 1688, résigna entre les mains des chanoines au mois de septembre 1691, et devint vicaire perpétuel de Ruffiac.

1691-1713. † Jean Blais, pourvu par l'évêque, le 15 septembre 1691, sur la présentation du Chapître, prit possession le 23 du même mois. Il était aussi promoteur de l'Officialité, lorsqu'il mourut, le 26 septembre 1713, et fut inhumé, le 27, dans le cimetière de sa paroisse.

1713-1714. † René Esmerault, sacriste de la Cathédrale, présenté par le chapitre, le 13 octobre 1713, pourvu par l'Ordinaire, le 14, prit possession le même jour, et mourut le 13 juin 1714 en dehors de Vannes.

1714-1724. R. Louis Bernard, de Malestroit, docteur en théologie et chapelain des Ursulines de Muzillac, présenté par le chapître, le 30 juin 1714, pourvu par l'Ordinaire le 1er juillet, prit possession le 2. Il parvint à débouter René Le Bonhomme, prêtre de Nantes, qui lui disputait ce bénéfice, et donna procuration, le 6 mars 1724, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant. L'évêque lui avait déjà conféré la paroisse d'Elven.

1724-1737. † Daniel-Jacques Colomb, originaire de cette paroisse, vice-promoteur de l'officialité et secrétaire de Mgr Fagon, pourvu en Cour de Rome, le 4 juin 1724, prit possession le 10 septembre. Décédé le 29 juillet 1737, à l'âge de 63 ans, il fut inhumé, le 30, dans le cimetière de Saint-Salomon.

1737-1740. † Jean Dufeil, prêtre du diocèse de Rennes et archiprêtre de la cathédrale de Vannes, présenté par le chapître, le 2 août 1737, pourvu par l'évêque le 3, prit possession le 5 et débouta Charles Le Mol, prêtre de Nantes et pourvu en Cour de Rome, qui perdit ses procès au Présidial de Vannes et à la cour du Parlement. Décédé à l'âge de 64 ans, le 30 août 1740, il fut inhumé, le 1er septembre, auprès de ses prédécesseurs, dans le cimetière.

1740-1763. † Jean-Guy Dufoussé d'Auzon, né à Saint-Patern et recteur de Saint-Goustan d'Auray, pourvu par l'Ordinaire, le 3 septembre 1740, sur la présentation du chapître, prit possession le 4, et mourut en 1763.

1763-1764. R. Colomban Soymié|, recteur de Guégon, pourvu par l'évêque, le 27 mars 1763, sur la présentation du chapître, prit possession le 28. Ayant résigné l'année suivante, il retourna à Guégon, où il mourut le 30 mai 1773.

1764-1765. R. François Le Pavec, recteur de Pluherlin, présenté par le chapître et pourvu par l'évêque, le 8 juin 1764, prit possession le même jour, et résigna, le 29 mai de l'année suivante, entre les mains de l'Ordinaire, pour rester à la tête de sa première paroisse.

1765-1775. R. Joseph-François Le Beau, recteur de Saint-Goustan d'Auray, pourvu par l'Ordinaire, le 27 juin 1765, prit

possession le 29. Pour passer à Guégon, il résigna entre les mains des chanoines, le 2 janvier 1775.

1775-1785. † René-Marie Racoüet, de la paroisse de Saint-Pierre, présenté par le chapître et pourvu par un des vicaires capitulaires, le 4 juin 1775, prit possession le même jour. Décédé, à l'âge de 59 ans, le 31 mars 1785, il fut inhumé, le 2 avril, dans le cimetière de Saint-Salomon.

1785-1787. † Jean-Vincent Thomas, originaire et sous-curé de cette paroisse, présenté par le chapître et pourvu par l'évêque, le 9 avril 1785, prit possession le 13. Il mourut en 1787.

1787-1794. † Christophe-François-Marie de la Villeloays, de Quimper et licencié *in utroque jure*, présenté par le chapître et pourvu par l'évêque, le 2 juin 1787, prit possession le 5. Après la suppression de sa paroisse, il dut se retirer à Pontivy, ville qu'il fut accusé de *troubler par ses prédications*, et dont un arrêté du directoire du département, daté du 16 juin 1791, lui ordonna de s'éloigner pour se rendre à Lorient et être détenu à la citadelle du Port-Louis. L'année suivante, il se déporta en Espagne. Il mourut à Bilbao, le 2 février 1794.

SAINT-SERVANT (1).

Sur la rive droite de l'Oust qui séparait jadis les diocèses de Vannes et de Saint-Malo, cette paroisse rurale, de 1,000 à 1,200 âmes, devint, à une date inconnue, le siège du doyenné de Porhoët, mentionné dès la fin du XIIe siècle, dans une charte du prieuré de Saint-Martin de Josselin (2). Un pouillé de 1580 nous montre que ce doyenné renfermait 33 paroisses. Pour quel motif le titre et les prérogatives de doyen furent-ils annexés au rectorat de Saint-Servant ? Je l'ignore ; mais je serais tenté de croire que l'ermitage et le tombeau de saint Gobrien, sur cette paroisse, pourraient bien n'avoir pas été étrangers à ce choix.

La paroisse de Saint-Servant était à collation libre et avait son recteur pour gros décimateur à la 36e gerbe. En 1598, ce bénéfice rapportait à son titulaire, outre la jouissance du presbytère, un revenu annuel de 110 écus. Le recteur affermait ses dîmes, en 1619, pour 50 mines de blé.

L'église paroissiale, placée sous le vocable de Saint-Servais, évêque

---

(1) Formes anciennes : *Sanctus Servacius*, 1387 (chap. de Vannes). — *Saint-Seran*, 1502 (ibid).

(2) *Bulletin de la Société polymathique*, année 1858, p. 25.

de Tongres et mort à Maestricht le 13 mai 384, ne fut pas, dans l'ordre chronologique, le premier édifice religieux de cette contrée. Au commencement du VIIIe siècle, saint Gobrien, évêque de Vannes, se déchargea des fonctions épiscopales, se retira dans un ermitage entre Josselin et le bourg actuel de Saint-Servant, y construisit un oratoire et y mourut le 10 novembre 735. Son corps fut inhumé dans le tombeau qu'il s'était préparé lui-même au milieu de sa chapelle. Plus tard et probablement au XIe siècle, ce premier édifice fut remplacé par un autre de dimensions beaucoup plus considérables.

Sur la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, une partie de cette nouvelle construction tombait en ruine et fut réédifiée. Le bâtiment actuel, en forme de croix latine, possède une vieille nef romane, très vaste, en petit appareil irrégulier, servant de décharge et séparée du reste par une grille en bois. Le chœur et les deux transsepts sont modernes. Le transsept nord porte une grosse tour carrée en pierre, surmontée d'une flèche en ardoises. A l'extérieur de celui du sud, une inscription en capitales romaines montre que ce bras fut commencé en 1548 et achevé l'année suivante. Dans le chœur, on voit encore la tombe de saint Gobrien. C'est une maçonnerie, recouverte d'une pierre plate sans inscription et entourée d'une balustrade en bois. De tout temps, comme de nos jours, ce tombeau a été le but de nombreux pèlerinages, et les fidèles y ont souvent trouvé la guérison de leurs maladies.

Le nom de *Bourg de Saint-Gobrien,* porté encore au siècle dernier par le village qui renferme cette chapelle, permettrait de soupçonner qu'il y eût là, avant les ravages des Normands, un centre paroissial probablement transféré plus tard à Saint-Servant. En faveur de cette hypothèse, on peut citer ce fait, que, en 1703, un nouveau recteur de la paroisse ne se contenta point de prendre possession dans l'église de Saint-Servant, mais crut devoir répéter la même cérémonie dans la chapelle de Saint-Gobrien, alors desservie par un chapelain particulier.

A notre connaissance, deux autres chapelles s'élevaient sur le territoire de la paroisse : celle de Notre-Dame, au hameau du Bois-du-Gué, où un prêtre réfractaire célébrait encore la messe en 1795, et celle, domestique, du Manoir du Castel, dit anciennement Cassel.

Les bénéfices secondaires, fondés ici avec le temps, étaient peu nombreux et de médiocre importance.

La chapellenie des Nayl, fondée par testament du 16 avril 1701 de Renée Nayl, épouse de François Blanche, sieur de la Passeraie et notaire à Saint-Servant, était chargée d'une messe à célébrer chaque mercredi au maître-antel de l'église paroissiale, et à la présentation des héritiers de la fondatrice. Sa dotation se composait d'un jardin situé sur la rue Rose, au bourg de Saint-Gobrien, et du pré de Lambert. Elle avait encore titulaire en 1790.

Celle de Pierre Nayl, dont le service se faisait encore dans l'église paroissiale à la fin du siècle dernier, avait pour temporel une terre, sous lande et labeur, située auprès du village de Lezernan.

Il y avait enfin les chapellenies réunies des Nico, des Galles et des Duval, également desservies d'un certain nombre de messes au maître-autel de l'église paroissiale, et cela jusqu'à 1790. Leur dotation comprenait le *champ de la Lande,* auprès du village de ce nom ; le *champ de la Chapellenie,* auprès de Trevelo ; le *champ Caro,* auprès du village appelé la Ville-Nimio ; enfin la lande sur le *Rohagère.*

J'ajouterai, en terminant, qu'un village de la paroisse porte encore le nom significatif d'*Hôpital-aux-Robins.*

Doyens de Porhoët et Recteurs de Saint-Servant.

...1179... Sylvestre. La charte, citée plus haut pour le prieuré de Saint-Martin de Josselin, le montre parmi les témoins, avec le titre de doyen de Porhoët. Mais il n'en résulte pas nécessairement qu'il fût aussi recteur de Saint-Servant. Le doyenné n'avait peut-être pas encore été uni au rectorat de cette paroisse.

1465. † Olivier de Peillac, différent de l'ecclésiastique de mêmes nom et prénom qui fut, vers la même éqoque, recteur de Saint-Avé et chanoine de la collégiale de Guérande.

1479. † Michel Audiec, simultanément recteur de Tréal.

1503. R. Claude de Rohan, sur lequel on ne possède aucun autre renseignement.

1533. R. Olivier Baud, chanoine et trésorier de Vannes, résigna peu de jours avant son décès, le 13 février 1533, en faveur du suivant.

1533-1551. † Olivier Brunel, chanoine de Rennes, fut inhumé dans la chapelle de Brillet, à la cathédrale de Rennes.

1579-1581. R. Pierre Thébault donna, le 7 mai 1581, procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1581..... Geoffroy Fenoux, prêtre du diocèse de Nantes, pourvu en Cour de Rome le 1er juillet 1581, prit possession le 1er octobre de la même année.

1592-1598. R. Sébastien Nicolazo, prêtre de Saint-Malo, pourvu par le Pape, le 14 octobre 1592, par dévolut sur un faux-clerc non nommé, résigna, en 1598, en faveur du suivant, pour permuter avec lui contre Elven, et devint ensuite chanoine de Vannes.

1598-1615. R. Jean Rihel, recteur d'Elven. Le 24 septembre 1615, il donna procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, mais avec réserve d'une pension de 180 livres.

1615-1625. R. François Nicol, originaire d'ici, pourvu en Cour de Rome, le 25 novembre 1615, prit possession le 31 janvier 1616. En 1625, il permuta avec le suivant contre Guégon.

1625-1627. Jean Picaud, ancien chanoine de Vannes et sieur de Locmaria-Kerdonays, en Landévant.

1638. Noël Gatechair, aussi chanoine de Vannes, dut résigner en faveur du suivant.

1638-1679. Gilles Gatechair, précédemment recteur de Lesbin-Pontscorff et Gestel. Peut-être avait-il résigné avant 1679, puisqu'on trouve un autre titulaire dès 1677.

1677. Christophe Guyard, rencontré une seule fois et à cette unique date avec le titre de recteur de Saint-Servant, fut ensuite recteur de Baud.

1703-1721. † Yves Anthron, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 27 avril 1703, prit possession le 29. Il fut enterré au cimetière le 2 juin 1721.

1721-1739. † François Le Franc, pourvu par l'évêque, le 8 juin 1721, prit possession le 10 du même mois et fut inhumé, le 20 mars 1739, dans le cimetière de cette paroisse.

1739-1755. R. Gilles Gautier, prêtre du diocèse de Dol, pourvu en Cour de Rome, le 3 septembre 1739, prit possession le 30 novembre. Il résigna, le 18 décembre 1755, entre les mains du Pape en faveur du suivant, et avec réserve d'une pension de 300 livres. Resté à Saint-Servant et mort le 8 juin 1756, il fut enterré, le 10, dans le cimetière.

1755-1793. Noël Gautier, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, n'avait que 27 ans, lorsque, le jour même de la résignation de son parent, le Souverain Pontife lui conféra ce bénéfice, dont il prit possession le 25 février de l'année suivante. Ayant prêté le serment prescrit par la Constitution civile du Clergé, il resta à la tête de sa paroisse au moins jusqu'en 1793. On ignore ce qu'il devint ensuite.

SAINT-TUGDUAL. (1)

Du doyenné de Guémené et à collation libre, cette paroisse passe pour n'avoir été, aux XIVe, XVe et XVIe siècles, qu'une trève de celle du

(1) Formes anciennes : *Saint-Tudale*, *par*. 1285 (abb. de Bon. Repos). — *Saint-Tuzual,* 1393 (princip. de Rohan. Guémené).— *Saint-Tutgual,* 1428 (ibid).— *Saint-Tudual*, 1432 (ibid.) — *Saint-Tudoal,* 1433 (ibid.) — *Saint-Tutgoal,* 1453 (ibid.) — *Saint-Tugoal,* 1460 (ibid.)

Croisty, plus ancienne et qui serait ensuite devenue elle-même trève de Saint-Tugdual. Les documents que j'ai rencontrés ne me permettent pas d'avoir une opinion sur ce fait ; car, si, d'un côté, le Croisty porte le titre de paroisse dans un acte de 1496, d'autre part, je n'ai trouvé aucun recteur du Croisty, tandis que mon catalogue des titulaires de Saint-Tugdual, déjà mentionné comme paroisse dès 1285, remonte à 1499. D'ailleurs, pas un de nos vieux pouillés, dont le plus ancien est de 1422, ne mentionne la paroisse du Croisty, alors que tous indiquent l'existence de celle de Saint-Tugdual. Dans cet état de choses, je n'oserais voir ici, comme en d'autres cas presque semblables, deux paroisses distinctes à l'origine et réunies plus tard, parce qu'elle ne me paraîtrait pas trop invraisemblable, l'hypothèse qui attribuerait à l'importance de l'établissement monastique du Croisty la dénomination de paroisse improprement donnée à ce territoire. Et, pour expliquer encore cette dénomination, il est bien permis de supposer que les recteurs de Saint-Tugdual ont souvent fixé leur résidence au Croisty et fait desservir par des curés le chef-lieu de la paroisse.

Quoiqu'il en soit, dans les temps modernes, la paroisse de Saint-Tugdual, dont l'église avait pour titulaire le Saint évêque qui a donné son nom à la localité, renfermait deux trèves : celle du Croisty et celle de Saint-Guen.

La trève du Croisty (1), desservie dans la chapelle de Saint-Jean qui dépendait de l'établissement des Hospitaliers, enclavait jadis une commanderie de l'Ordre du Temple, située sur le ruisseau du Pont-Rouge, et dont il reste encore des traces dans le *moulin* à eau *du Temple* et dans les terres voisines connues sous le nom de *Douar Temple*, terres du Temple. A la suppression des Templiers, au commencement du XIVe siècle, cet établissement fut annexé à celui du Croisty et passa à l'Ordre des Hospitaliers. Il resterait à savoir si, contrairement à ce qui vient d'être affirmé, la commanderie du Croisty appartenait elle-même primitivement à l'Ordre du Temple, comme on l'a dit, ou si, plutôt, elle ne fut pas toujours une propriété des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Malheureusement, nous n'avons, je crois, aucun document qui tranche la question. Nous savons seulement et certainement que ces deux commanderies réunies furent, à une époque moderne, annexées, avec celle de Beauvoir, en Priziac, à la commanderie de Saint-Jean du Faouët, membre de la grande commanderie du Palacret et de la Feuillée. Dans un aveu rendu le 8 mars 1540 (n. st.), par le frère Jean du Barro, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Quimper-Beauvoir (sic), on trouve cet article : « Item

(1) Formes anciennes : *Croasti*, XIIe siècle (abb. de Sainte-Croix de Quimperlé).— *Croesti*, 1387 (chap. de Vannes). — Ce nom est composé de deux mots celtiques et signifie *maison de la croix*.

la chapelle et pièces du Croisti, ô son moulin et dépendances, et un village et rentes des appartenances d'iceluy; le tout assis en l'évesché de Vennes. » Ajoutons que toutes ces commanderies relevaient du grand Prieuré d'Aquitaine, dont le titulaire les faisait parfois visiter par ses députés. Remarquons aussi qu'une des sablières de la chapelle de Saint-Jean, maintenant église paroissiale, porte la date de 1553.

La trève de Saint-Guen (1), était située entre le Croisty et Saint-Tugdual; son église, sans doute reconstruite à neuf, fut dédiée le 8 août 1540, comme l'indique l'inscription gravée sur une pierre encastrée dans un de ses murs. Elle se trouvait placée sous le vocable de Saint-Guenhaël, et, en 1614, on n'y disait la messe qu'à la fête de ce Saint et aux fêtes de la Sainte Vierge. La paroisse renfermait quelques autres chapelles.

Celle de Carmès, au village de ce nom et déjà mentionnée à la date de 1430.

La chapelle de Saint-Patern, dite aussi chapelle de Kermont, avait pour unique prééminencier le seigneur du manoir de Restergant (2).

Il y avait enfin la très petite chapelle de Saint-Guénolé, dans laquelle, au commencement du XVIIe siècle, on ne célébrait la messe qu'à la fête de son titulaire. Elle se trouve maintenant en la paroisse de Priziac sous le nom de *Saint-Guignolet*.

Le territoire de Saint-Tugdual était partagé entre les sept frairies du Bourg, des deux Gauvels, de Restergant, de Carmès, du Temple, de Guernandic et de Garjannet, nommées dans une déclaration du recteur en 1614.

Sur toute l'étendue de sa paroisse, le recteur de Saint-Tugdual percevait la dîme à la 33e gerbe. Il avait, de plus, la jouissance de son presbytère, au bourg paroissial, d'un parc et d'un pré auprès du village du Croisty. Après lui, le commandeur prenait deux gerbes et avait seul la dîme à la 6e sur le sarrazin, ainsi que les oblations faites à la chapelle du Croisty.

Cette paroisse renferme les localités à dénominations significatives : château de Kerminizy, hameau de Moustérien, village de Moustoir-Podo.

Recteur de Saint-Tugdual.

1479. † Yves Guégo, sur lequel on n'a aucun renseignement.

1488. Il y eut une vacance à cette date, puisque la ferme des annates fut prise, cette année, par Jean Trégouet, clerc de Vannes.

---

(1) Forme ancienne : *Senguen*, 1460 (Princip. de Rohan-Guémené).

(2) Aveu rendu au roi, le 25 janvier 1683, par Hyacinthe de Cosnoal, seigneur de Restergant.

1503. R. Yves Fraval, parent du seigneur du Coëtihuel, en Sarzeau, et recteur de Lignol, Lescoët et Silfiac, résigna tous ses bénéfices le 12 septembre 1503.

...1533... Philippe Quesnouard, chanoine de la cathédrale ainsi que de la collégiale de Notre-Dame de Nantes.

1536. † Jean Quesnouard, frère peut-être du précédent.

1548. † Guillaume Le Roy, chanoine de Vannes et inhumé dans la cathédrale.

1554. † Jean Harun. A sa mort, la ferme des annates fut prise par Guenhaël Le Floch, qui fut peut-être son successeur, comme cela arrivait assez souvent.

1578-1584. R. Yves Blevigloan résigna en faveur du suivant.

1584-1593. † Jean Gordiol, pourvu en Cour de Rome, mourut en octobre 1593.

1493-1595. R. Guillaume Quemener, du diocèse de Cornouailles et organiste de la cathédrale de Vannes, n'était encore que clerc, lorsque l'évêque lui conféra cette paroisse, le 11 octobre 1593. Il en prit possession le 7 novembre, et débouta Olivier Leaustic, prêtre et son compatriote, qui avait réussi à se faire délivrer des provisions le 21 octobre par le légat du Saint-Siège en France. Au mois de septembre 1595, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, et devint recteur de Saint-Caradec-Trégomel.

1595-1611. Pierre Pierres, originaire de Langonnet et prêtre du diocèse de Cornouailles, pourvu par le vicaire général Jean Juhel, le 19 septembre 1595.

1614-1617. R. Jean Quemener, probablement de la famille de Guillaume ci-dessus, résigna, en 1617, entre les mains du Pape, sans doute en faveur du suivant.

1617-1633. Raoul Rolland, prêtre aussi du diocèse de Cornouailles, pourvu en Cour de Rome, le 24 juillet 1617, prit possession le 29 octobre.

1643. R. Roland Riou résigna, en 1643, pour permuter avec le suivant contre le rectorat de Priziac.

1643-1647. † Jean Gouyon, recteur de Priziac, était depuis 1626 titulaire de la chapellenie de Saint-Fiacre, à la cathédrale de Vannes.

.... R. Jérôme Le Guennec résigna avant 1667, en se réservant une pension de 150 livres, et devint ensuite recteur de Camors.

...1667... R. Jean Le Lan résigne et meurt avant 1669.

1670-1689. † Gilles Hervé fut condamné par le Présidial, en 1670, à payer la pension de 150 livres au susdit Jérôme

Le Guennec. Decédé à l'âge de 47 ans, le 8 juillet 1689, il fut inhumé, le lendemain, dans son église paroissiale.

1689-1711. R. Pierre Hervé, neveu du précédent et pourvu en Cour de Rome, donna procuration, le 4 janvier 1711, pour résigner en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 400 livres.

1711-1731. R. René Le Borgne, prêtre de cette paroisse, fut successivement recteur de Plouray et de Saint-Julien, dans le diocèse de Cornouailles, avant d'être pourvu de Saint-Tugdual en Cour de Rome, le 31 janvier 1711. En juillet 1711, il résigna entre les mains de l'Ordinaire.

1731-1748. † Louis Le Féchant, prêtre du diocèse, pourvu par un vicaire général de Vannes, le 10 juillet 1731, prit possession le lendemain. Décédé à l'âge de 63 ans, le 5 février 1748, il fut inhumé, le 7, dans le cimetière.

1748-1754. † Jean Le Fouillé, originaire et curé de Séglien, pourvu par l'Ordinaire, le 19 février 1748, prit possession le 25. Mort aussi, à l'âge de 63 ans, le 14 avril 1754, il fut également enterré, le 16, dans le cimetière.

1754-1755. R. Olivier Ulvray, de Caudan et curé de Riantec, pourvu par l'Ordinaire, le 4 octobre 1754, prit possession le 14 du même mois et résigna entre les mains de l'évêque en mai 1755.

1755-1766. † Jérôme Guillo, de Cléguérec et recteur de Silfiac, pourvu par l'Ordinaire, le 2 juin 1755, prit possession le 9. Décédé à l'âge de 66 ans, le 31 août 1766, il fut inhumé dans le cimetière le 1er septembre.

1766-1789. † Guillaume Événo, de Locminé et curé d'ici, pourvu par l'évêque, le 9 septembre 1766, prit possession le 3 octobre. Agé de 68 ans, il mourut le 23 septembre 1789, et fut enterré le lendemain dans le cimetière.

1790-1793. François Le Goff, de Séglien et prêtre à Lesbin, gagna cette paroisse au concours du 10 décembre 1789, en fut pourvu par le Pape le 9 janvier 1790 et en prit possession le 2 mars. Il prêta, le 10 mars de l'année suivante, le serment prescrit par la Constitution civile du clergé. Le 16 août 1791, il fut élu recteur de Lanvaudan par l'assemblée électorale du district d'Hennebont; mais, par lettre du 30 septembre, Le Masle, évêque constitutionnel du Morbihan, lui notifia son refus de le transférer. Il en fut de même de son élection pour le rectorat de Guiscriff. Il resta donc à Saint-Tugdual, où il se trouvait encore en février 1793.

A LA MÉMOIRE

D'HENRI MARTIN.

MESSIEURS,

Le plus illustre des membres de la Société polymathique du Morbihan vient de mourir, *Henri Martin*.

Je remercie notre honorable Président d'avoir pensé qu'en ouvrant la séance, la Société avait un premier devoir à remplir : celui de rendre hommage, toute affaire cessante, au grand Mort qui est aujourd'hui couché dans la tombe.

Je le remercie, de tout cœur, de l'honneur qu'il veut bien me céder en cette circonstance. Il me permet d'accomplir, à mon tour, un devoir en quelque sorte filial, en me faisant ici l'interprète des regrets de tous.

Monsieur le Président, pour la troisième fois, je vous remercie.

Ce n'est ni le lieu ni le temps, je le sais, de prononcer le panégyrique d'Henri Martin, comme historien, comme homme politique et comme écrivain. A cet égard j'avouerais mon impuissance. Et pourquoi viendrais-je mêler ma faible voix aux grandes voix qui se sont fait entendre au jour des funérailles ?

Ma tâche, Messieurs, sera plus modeste. — Uni à Henri Martin par les liens d'une vive amitié ; ayant vécu, je puis le dire, de longues heures dans son intimité, rendue plus étroite encore par une volumineuse correspondance, que la mort seule a interrompue, je veux vous rappeler que Notre illustre et regretté Collègue fut un Maître en archéologie ; que personne plus que lui n'était au courant de cette science ; et que personne plus que lui ne s'intéressait aux travaux de notre Société polymathique et à ses succès.

Je voudrais pouvoir vous dire combien il aimait notre pays, la Bretagne, son histoire, ses monuments antiques, ses coutumes, ses traditions et ses légendes, — et sa langue, sœur de Celle que parlaient les anciens Bardes dont il avait interrogé les derniers représentants.

Je voudrais surtout pouvoir retracer devant vous tous les détails de ses excursions sur la terre celtique, qu'il connaissait à fond, et que chaque année il aimait à revoir. Bien des fois, j'ai été son compagnon, et pendant des journées entières. Maintenant qu'il n'est plus, je le vois

toujours devant mes yeux, et l'écho de sa voix résonne à mon oreille. Lorsque je jette un regard en arrière, mes souvenirs se pressent en foule. Je relis ses lettres, affectueuses, instructives, pleines d'aperçus lumineux et de pensées profondes, — et de réponses savantes aux mille questions que je prenais la liberté de lui poser, moi son humble disciple.

Laissez-moi, Messieurs, détacher de cette partie de sa vie, qu'il m'a si libéralement livrée, quelques traits, qui peignent l'homme et le montrent tel qu'il était réellement ; avec son immense savoir, son grand caractère, sa bonhomie exquise, et son cœur chaud, accessible aux plus nobles émotions.

C'était au mois d'août de l'année 1877. — Nous partions ensemble du port de Vannes, de bon matin, en bateau. — Vous connaissez tous le charme de cette tournée dans le golfe du Morbihan. Le temps était splendide ; la marée propice ; brise d'est ; horizon découvert.

Nous avions d'abord fait halte à l'île de Gavr'inis, et déjeuné, tous les deux, sur l'herbe, à l'ombre des figuiers. La visite du monument suivit. — Nous restâmes longtemps dans la grotte, inspectant minutieusement les indéchiffrables sculptures qui couvrent les parois de pierre.

Chacune des pages de cet étonnant album lapidaire fut interrogée ; à propos de chacune d'elles, Henri Martin, cédant à cet impérieux instinct de divination, qui était un des dons de sa riche nature, donnait libre cours aux développements de sa pensée :

« Dans les cercles indéfiniment agrandis, disait-il, dans ces séries progressives, serait-il invraisemblable de reconnaître l'emblême des cycles sans fin de l'existence et de la transmigration des âmes, cette doctrine fondamentale du Druidisme ? Ces spirales irrégulières et surtout les lignes brisées pourraient représenter les vies inférieures de la transmigration, les séries d'existences violemment interrompues par la mort, comme les cercles du serpent infini représenteraient le déroulement régulier de la vie dans l'immortalité. »

Et plus loin, en contemplant la figure en forme de hache emmanchée, gravée au-dessus d'un des menhirs de la paroi droite, Henri Martin croyait y voir le symbole de la délivrance de la mort, qui met fin à la transmigration et introduit l'âme dans le cercle immortel.

Mon illustre compagnon était enthousiasmé, ébloui. Debout dans la chambre, éclairée seulement par un faisceau de rayons de soleil qui traversaient l'étroite ouverture, Henri Martin, la tête nue, parla, et pendant une demi-heure, je fus l'humble auditeur d'une admirable improvisation sur les origines de la vieille Gaule, sur le symbolisme des monuments antiques de l'Armorique, sur la vie future et la doctrine philosophique et religieuse des Druides.

Avant de partir, Henri Martin prit la plume que je lui présentai, et écrivit sur la page du registre, de sa fine écriture, ces mots :

« 1er août — 1877 — j'ai vu Gavr'inis pour la première fois en 1840. J'ai vu bien des monuments mégalithiques, depuis l'Irlande jusqu'en Scandinavie. Rien n'est aussi admirable et aussi complet que ce mystérieux monument des Celtes primitifs. »

Henri Martin.

Puis nous visitâmes le cromlech d'Er-Lanic aux trois quarts submergé, et ensuite Locmariaquer, où nous nous promenâmes du *Mané-er-hoeck* au *Mané-Rutual,* du dolmen *des Marchands* au *grand Menhir* et de là au *Mané-Lud.* Chacun de ces monuments fut longuement examiné par Henri Martin, dont les questions et les explications ne tarissaient pas.

Nous revenions le soir, toujours dans le même bateau, le mien, et nous atterrissions à l'Ile-aux-Moines, à la pointe du Gregnon, au-dessous de Ꝃgonan.

« Maître, lui dis-je, je tiens à vous débarquer sur un point du rivage qui vous ménage une surprise. » Nous sautons à terre et nous voilà sur un énorme rocher, dont la surface est couverte de *coupes* creusées dans l'épaisseur du granit, et sur une étendue de plusieurs mètres carrés. — « Ceci, lui dis-je, n'a été signalé nulle part, que je sache, et vous allez être l'auteur de la découverte. » « Mais, s'exclame Henri Martin, ce sont des *cupules celtiques*, semblables à celles que nous venons de voir sous la table du dolmen de Ꝃverés, en Locmariaquer, et aussi au pied d'un des supports du *dolmen des Marchands.* — Oui, répliquai-je, mais ici, c'est un bloc naturel, adhérent au sol. — Pas de doute, reprit Henri Martin, ces coupes ont été fréquemment observées en Angleterre et en Irlande, en Suède et en Norwége, à la fois sur des roches naturelles et sur des monuments mégalithiques. Les hommes qui ont creusé ce rocher de l'Ile-aux-Moines sont les mêmes qui ont fait les cupules des *allées-couvertes.* » Je n'en étais pas aussi sûr ; mais il m'eût été difficile de donner une autre explication.

Lorsque nous eûmes gravi la colline de Ꝃgonan, il était tard. Le soleil, enflammé, comme un globe se cachait derrière Gavr'inis et Berder. L'horizon de ce côté était pourpre ; et la grande baie de Ꝃdelan n'était plus sillonnée que par quelques voiles rouges de pêcheurs attardés. Dans le lointain, vers le sud, le sommet du haut tumulus de Tumiac rompait seul la ligne bleu-sombre de la presqu'île de Rhuys. Tout le paysage était à l'unisson. Des rumeurs vagues et les senteurs de la brise marine remplissaient l'air. Nous étions arrivés au cromlech de Ꝃgonan. Les grands menhirs debout, rangés en cercle, aux trois quarts dans l'ombre, se montraient à nous semblables à des spectres, avec les

aspects les plus bizarres. Les étoiles commencaient à scintiller au-dessus de nos têtes. Henri Martin, monté sur le talus, adossé à un des menhirs, était transporté. « Quel tableau, disait-il ! est-ce encore le jour? est-ce déjà la nuit? Ces mégalithes, plantés en cercle, sont-ils les plus anciens monuments du monde? Sommes-nous dans un sanctuaire celtique? Quels mystères a-t-on pratiqués ici? Les hommes, quels qu'ils soient, qui ont prié dans cette enceinte sacrée, ont assisté, comme nous, à ces spectacles grandioses de la nature primitive, et, comme nous, ils ont rêvé au bruit de la mer armoricaine. Ce que nos yeux aperçoivent, ils l'ont vu. Les joies et les souffrances de la vie, ils les ont connues; comme nous, ils avaient une patrie, une famille; ils ont lutté, et, dans la défaite et dans la mort, ils n'ont pas perdu l'espérance, puisqu'ils ont gravé sur leurs tombeaux de granit, en caractères indélébiles, leur foi et leur croyance à l'immortalité. L'illustre vieillard avait la larme à l'œil et ne pouvait s'arracher à ses contemplations. Il eût voulu passer toute la nuit à rêver au milieu du cromlech, et voir, le lendemain matin, le lever du soleil.

C'est alors qu'il me dit, ce qu'il m'a bien souvent répété depuis : Que ne suis-je votre compatriote! que ne suis-je né en Bretagne! je sens qu'aucun pays ne me tient tant au cœur. »

Dans ces excursions à travers la contrée et le monde celtiques, excursions dont chacune durait une journée entière, jamais compagnon de route plus dispos et plus accommodant. Intrépide marcheur, se pliant à tout, malgré ses 70 ans et plus, Henri Martin donnait l'exemple, par son entrain, même à la jeunesse.

Rien ne l'arrêtait; ni le soleil, ni la pluie, ni le vent contraire, ni la mer houleuse, ni les ronces du sentier, ni les cailloux du rivage.... Il fallait aller, courir, observer, tout voir et bien voir. — Le carnet était inutile et ne servait qu'à perdre du temps; tout se fixait dans son étonnante mémoire, et nous suivions le maître; et nous l'admirions; et nous l'écoutions, sans nous lasser, si bien qu'à chaque pas nous aurions voulu prendre au vol chacun des enseignements qui tombaient de ses lèvres.

Heures précieuses! journées bien remplies et si vite écoulées! que nous recommencions chaque été, depuis six ans, et qui ne sont plus que des souvenirs qu'il me faut, comme des fleurs, effeuiller sur sa tombe encore fraîche!

Un autre jour, nous avions visité l'Ile-d'Arz, la patrie de l'abbé Mahé et de Rio, et déjeuné tête à tête dans une modeste chambre, qui nous fut prêtée par une famille de marins. Une belle jeune fille avait eu l'idée de s'habiller en grand costume de fête, et, au dessert, elle entra et vint saluer le grand historien, qui l'embrassa, tout joyeux et ému de cette attention.

Nous vîmes, ce jour-là, toutes les ruines celtiques de l'île-d'Arz. Quand nous fûmes arrivés à la pointe du Liousse (Pen-Liousse), à l'extrémité sud de l'île, sur le terrain, jonché aujourd'hui des débris du cromlech et des dolmens, que des anciens du pays se rappellent avoir vus intacts, et qu'on a saccagés, il y a moins de 60 ans, pour faire servir les matériaux à la construction de chaussées, Henri Martin ne put retenir cette exclamation : « les barbares ! »

C'est qu'en effet, cette destruction de nos monuments primitifs, continuée pendant des siècles, avec un acharnement implacable, le rendait malheureux. Il revient sur ce sujet dans toutes ses lettres. A tout prix il faut opérer le sauvetage de ces glorieux témoins d'une civilisation antique, la plus ancienne de la Gaule. — A partir du jour où Henri Martin fut nommé Président de la Commission des monuments mégalithiques, il n'eut ni trêve ni repos. Les archéologues du Danemark, sous la haute direction de M. Worsaë, avaient donné l'exemple et ouvert la voie. Le devoir était d'y entrer résolument, comme eux, avec le concours de l'État.

Il fallait acheter au plus vite, au nom de l'État, les principaux monuments celtiques de Locmariaquer et de Carnac, et pour cela obtenir un crédit des Chambres. Ce qu'il a dépensé, à cette œuvre, d'ardeur et de ténacité est incroyable, lorsqu'on songe aux occupations, écrasantes pour tout autre, dont il était l'esclave journalier. Démarches, correspondances, discussions et rapports au comité, voyages en Bretagne, rien n'est épargné pour atteindre le but. — Aussi, lorsqu'il apprend, par une lettre de moi, que j'ai enfin traité avec le propriétaire du grand menhir et de la *Table des Marchands* de Locmariaquer, je reçois par le courrier suivant une lettre dont les termes résonnent comme un chant de victoire sur le clairon. (Lettre du 2 février 1882.)

On allait enfin entrer en possession stable de ces superbes monuments mégalithiques, pour les conserver à la science, et aborder le problème de la restauration et du relèvement du grand menhir, du *Menhir bras*, comme il l'appelle, le rêve de ses rêves !!!

Messieurs, je pourrais évoquer ici bien d'autres souvenirs ; car j'ai pris soin de prendre des notes, mais je dois abréger.

Au mois d'avril dernier 1883, Henri Martin m'informait qu'il allait partir pour Athènes, et me recommandait de poursuivre mes négociations pour l'acquisition d'autres monuments mégalithiques, toujours dans la zône de Locmariaquer.

Dans une lettre d'adieu, je lui rappelais l'ode d'Horace à Virgile, qui, aussi lui, s'embarquait pour Athènes :

Navis, quæ tibi creditum
Debes Virgilium, finibus Atticis
Reddas incolumem, precor. (Ode III, ad Navem.)

« Que la déesse Hygie vous accompagne, ô mon maître, sa coupe d'or à la main, jusqu'au pied de l'acropole, lui écrivais-je, et vous ramène en bonne santé. Vous allez, sous le ciel de la Grèce, vous abreuver aux sources du beau, dans la patrie de Thucydide, le grand historien. Au milieu des splendeurs de l'Attique, ne craignez-vous pas d'oublier notre pauvre Bretagne et ses grossiers dolmens, qui ressemblent si peu aux marbres du Parthénon ciselés par Phidias. O mon cher Maître, quand vous serez au pays des lauriers-roses et des myrtes, ayez une pensée pour les bruyères et les asphodèles blanches de Gavr'inis. »

« Soyez tranquille, me répondait-il, je reviendrai *Celte incorrigible.* »

22 Mars 1883.

« Cher Monsieur et Ami,

Je trouve votre lettre en arrivant de Boulogne, où je suis allé voir petite-fille et arrière-petite-fille avant de faire un plus long voyage....... Ne craignez pas que j'oublie nos Druides pour *Zeus Olympien* ou pour *Pallas Athèné.* Je suis un *Celte incorrigible,* et voudrais seulement rapporter le soleil des Hellènes, comme nos aïeux rapportaient les vignes du Latium. Merci de votre recommandation pour Hygie, qui s'entendra, en ma faveur, avec *Asclepios.*

A vous de cœur,

H. Martin. »

Au retour, il m'écrivait :

17 Mai 1883.

« Cher Monsieur et Ami, me voici de retour d'Athènes, plus *Gaulois que jamais* ; tout en étant pénétré de la Grèce au point de ne pouvoir plus regarder les Dieux et les Déesses de l'époque romaine......

Tout à vous cordialement,

H. Martin.

Plus Gaulois que jamais ! c'est-à-dire, plus attaché que jamais à la patrie Gauloise ; plus amoureux que jamais de la vieille Armorique, et de nos vieux monuments ; — et tout prêt à reprendre pour eux, la campagne de conservation, qu'il avait inaugurée et qu'il espérait mener à bonne fin.

L'État était désormais acquéreur du *grand menhir*, du *dolmen des Marchands,* du *Mané-Lud,* en Locmariaquer, et des principaux

groupes des alignements de *Carnac*. Il fallait poursuivre, et sauver tout ce qui pouvait être sauvé. — Il écrivait lettre sur lettre. La dernière qu'il m'ait écrite, est du 2 décembre, moins de huit jours avant l'invasion de sa maladie de mort.

J'étais tombé d'accord avec le propriétaire d'une portion du magnifique dolmen du *Mané-Rutual*, en Locmariaquer, celui dont la table principale mesure 12 mètres de longueur. J'allais m'entendre avec l'autre propriétaire, et je consultais le Maître.

« Allez de l'avant, me répliquait-il, la commission ne vous désavouera pas, et la science vous devra des actions de grâces. »

Messieurs, comme cette dernière correspondance d'Henri Martin, est peut-être aussi la dernière qu'il ait écrite, sur un sujet qui l'a occupé jusqu'à sa mort, je veux vous en lire des passages. Ils vous donneront une idée de l'activité merveilleuse de son intelligence, et du soin qu'il prenait de se tenir au courant de toutes les découvertes et de tous les travaux exécutés dans le domaine de l'Archéologie.

30 novembre 1883.

CHER MONSIEUR ET AMI,

Merci de vos renseignements....... Nous rêvons du Mané-Rutual à la Commission, la plus belle table de dolmen probablement qu'il y ait au monde. Nous vous devrons des actions de grâces. Elles seront doubles si nous pouvons faire entrer ce superbe morceau dans notre compte de cette année.... A présent nous allons rêver des *pierres plates*.

Il y a des découvertes magnifiques dans la haute Italie, l'Autriche et la Bavière. On avait bien des vases, des ornements, des objets divers qu'on ne savait trop comment fixer, on a trouvé davantage, comparé, classé ; et il en résulte qu'on tient maintenant une civilisation Celtique ayant régné de la vallée du Pô à celle du Danube, avant la domination étrusque, subsistant sous cette domination, puis se confondant avec celle des Gaulois plus récents, venus plus tard du Pont-Euxin, ceux qui ont pris Rome. On peut qualifier cette ancienne branche celtique d'*ombrienne*. Elle se distingue surtout de notre Gaule et de notre Armorique par les représentations humaines et animales, scènes de combats, de chasses, de rites religieux sculptées sur les vases, sur les plastrons, etc., attestant des influences orientales et problablement pélasgiques...... »

Tout à vous cordialement,

Henri MARTIN.

Dernière lettre de quatre pages.

Paris, 2 décembre 1883.

Cher Monsieur et Ami,

....

Mon avis est d'aller de l'avant. S'il y a des difficultés quant aux mineurs de la part de l'Administration, ce ne sera pas notre faute, et je pourrai au besoin prouver à la Commission de la Chambre qu'il n'a pas dépendu de nous de bien employer tout notre argent. Le prix est un peu élevé; mais c'est un monument hors ligne, et je suis bien convaincu que la Commission mégalithique ne vous désavouera pas et vous remerciera. Alex. Bertrand rendra compte prochainement à l'Académie des Inscriptions de l'ensemble des découvertes dont je vous ai parlé et fera un ou plusieurs articles dans la Revue archéologique............ »

A vous de cœur,

Henri Martin.

En P.-S. — « Dans les sculptures que m'a montrées Bertrand on voit des cavaliers Gaulois casqués avec cuirasses à lamelles, lançant la *Cateïe avec l'omentum.* »

Autre P.-S. — « Plus je repense au Rutual, plus l'eau m'en vient à la bouche. »

Tels sont les derniers mots de la dernière lettre. Quatre jours après, la maladie l'arrêtait; quatre jours encore et tout était fini. Semblable au moissonneur, qui voit venir le soir et s'empresse de lier sa dernière gerbe, Henri Martin terminait sa vie, en poursuivant, avec une ardeur fiévreuse l'œuvre éminemment nationale de la conservation de nos plus antiques monuments de la Gaule armoricaine.

Messieurs, il me reste à vous demander pardon de vous avoir tenus si longtemps. — Les grandes douleurs sont muettes, a-t-on dit. Cependant, il est des occasions où c'est un devoir de se faire violence. J'ai pensé que je serais en communauté d'idées avec vous, en venant ici, rendre, en votre nom, hommage à la mémoire du grand historien, qui était notre collègue, dont l'amour pour la Bretagne a été si ardent et si sincère, et qui restera une des gloires les plus pures de la science archéologique.

G. de Closmadeuc,

Dr-M.-P.

LES PAROISSES (SUITE).

SAINT-VINCENT-SUR-OUST.

Du territoire de Rieux, cette paroisse avait pour collateur le Pape ou l'évêque, suivant les mois de la vacance. Le recteur, dont le presbytère se trouvait situé en dehors du bourg, n'était pas seul, aux derniers siècles, à percevoir les dîmes dans toute l'étendue de sa paroisse : après que, de 33 gerbes il en avait pris une, les Trinitaires de Rieux et quelques seigneurs en levaient deux autres, non partout, mais chacun sur son terrain. Pour estimer les revenus que cette source produisait au titulaire du bénéfice, nous avons, à la date de 1612, une ferme des dîmes rectoriales moyennant 43 mines, dont moitié en seigle et moitié en froment et avoine par égales quantités, le tout rendu gratuitement au presbytère.

A cette même date, le territoire de Saint-Vincent se partageait entre la trève de Saint-Perreux et les quatre frairies du Bourg, du Pont, de la Touche et du Ménéhy.

Suivant le dictionnaire d'Ogée, l'église paroissiale était un édifice gothique du XVe siècle, et renfermait un fragment d'os d'un bras de son saint titulaire, martyrisé à Valence (Espagne), en 305, et dont la fête se célébrait le 1er septembre. A en juger par une date qu'il porte, le transsept sud aurait été reconstruit en 1629. Cette église fut pavée à neuf, en 1705, aux frais du recteur Bonaventure Dubois, et, en 1712, son pignon occidental reçut d'importantes réparations.

La trève de *Saint-Perreuc*, ainsi nommée en 1398 dans les archives du château de Castellan, et parfois appelée trève de *Ressac*, était desservie, au moins dès le commencement du XVIIe siècle, par un prêtre délégué par le recteur et portant le titre de curé. Elle avait ses registres de baptêmes, mariages et sépultures, dont la collection remonte à l'année 1603. Le sacristain étant mort de la grande peste de 1605 et 1606, l'église de *Monsieur Saint-Perreux* fut alors fermée pendant six semaines et sans qu'on y célébrât aucune messe.

Le village de Bilaire, situé en dehors du territoire de la trève, renfermait une vieille chapelle. Elle fut déplacée et reconstruite en 1708. Placée sous le vocable de sainte Marguerite, vierge et martyre, elle fut bénite le 20 juillet de cette année, jour même de la fête de cette Sainte. Avec l'église paroissiale et celle de Saint-Perreux, elle est le seul édifice religieux de Saint-Vincent-sur-Oust venu à notre connaissance.

Outre le rectorat, il s'était fondé ici un bénéfice secondaire : la chapellenie des Blanchard ou du Clos Denis, ainsi appelée des noms de ses

fondateurs et du lieu où son temporel se trouvait situé. Desservie, pendant tout le siècle dernier, au maître-autel de l'église tréviale de Saint-Perreux, elle avait pour dotation une pièce de terre de 77 cordes dans le Clos Denis.

A une date qu'on ne saurait préciser, un *Minihy* ou lieu d'asile passa de Bains dans cette paroisse. Le cartulaire de Redon nous apprend que, « vers 834, Arthwin, noble et ancien de Bains, acquit, d'une femme nommée Cléroc, la moitié du Minihy de Wokamoë, en Bains, « *dimidium menehi Wokamoë sitam in pago Venedie, in condita plebe Bain,* » et s'engagea à lui payer 42 sols 8 deniers et à offrir à Saint-Sauveur de Redon, la veille de Noël, un cierge de 3 deniers chaque année. Plus tard, le même Arthwin acquit l'autre moitié du Minihy de Wokamoë et offrit la terre entière de ce nom aux moines de Redon, vers 845 (1). Nous avons cherché en vain dans Bains l'emplacement de ce Minihy qui ne figure pas parmi nos asiles bretons connus jusqu'à présent ; mais il existe presque vis-à-vis la chapelle de Saint-Méen, dans les marais où coule l'Oult, dont les eaux ont bien pu changer de direction depuis le IXe siècle, un village qui porte encore le nom de Ménéhy. Quoiqu'il soit présentement en Saint-Vincent, dans le diocèse de Vannes, il rappelle seul maintenant l'antique lieu d'asile dont nous venons de parler (2). »

Recteurs de Saint-Vincent-sur-Oust.

1456-1463. R. Pierre de Bodéan permute avec le suivant, en 1463.

1463-1498. † Guillaume Boësbic, recteur de Caden, qui mourut en 1498.

1543. † Jean de Launay, chanoine de Vannes et simultanément recteur de plusieurs autres paroisses.

1575-1583. † Claude de L'Hospital, déja prêtre en 1557, se trouve de 1575 à 1583, date de son décès, comme doyen de la Collégiale de Rochefort, recteur de Marzan et de Saint-Vincent.

Cette dernière paroisse semble avoir vaqué vers 1553. Or, à la mort de Jean de Launay, la ferme des annates fut prise par Guillaume du Quirisec, chanoine et trésorier de la cathédrale de Vannes. Ce fermier fut, peut-être, le successeur immédiat de Launay ?

1588. R. Jean Rival ? sur lequel les renseignements font défaut.

1591-1609. † Philippe Merel, de Brain, pourvu en cour de Rome, le 5 septembre 1591, prit possession le 1er mars de

(1) *Cartul. de Redon*, p. 140, 141, 160.

(2) *Statistique historique et monumentale du canton de Redon*, par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 48.

l'année suivante. Il résigna en 1595, mais administra sa paroisse jusqu'en novembre 1609, date de son décès.

1609-1632. Julien Sorel, de Ruffiac, pourvu aussi en Cour de Rome, le 23 octobre 1607, prit possession le 8 janvier suivant, par dévolut sur Merel et un certain Yves Guillotin, dont les provisions sont inconnues. Après la mort du premier et avoir débouté le second, il eut encore à se défendre contre Jean Guého et Paul de Bernardis. Toutes ces compétitions avaient pour motif l'irrégularité encourue par Sorel qui s'était fait conférer la prêtrise avant l'âge canonique, sans dispense, et avait exercé les fonctions de cet ordre. Cependant, dès le 19 octobre 1607, le Pape avait régularisé sa situation. Sorel ne prit l'administration de sa paroisse qu'en 1610.

1633-1664. † Gilles du Maz, de Rieux et d'extraction noble, avait résigné les rectorats de Saint-Avé et de Rieux, avant d'être pourvu de ce bénéfice. Décédé le 24 janvier 1664, il fut inhumé, le 25, dans le cimetière.

1664-1678. François Saindon, prêtre, pourvu en Cour de Rome.

1679-1689. † Julien Macé, mort en 1689, mais non dans sa paroisse.

1690-1695. † Louis Lamour, curé de la trève de Brandivy, en Grand-Champ, avant d'être recteur de Saint-Vincent.

1695-1699. R. François du Bot, prêtre du 10 avril 1694, pourvu par l'Ordinaire, le 10 avril 1695, prit possession le 20 du même mois. Le 18 mai 1699, il donna procuration pour résigner entre les mains du Pape et devenir recteur de Péaule.

1699-1705. R. Bonaventure Dubois, prêtre du diocèse et bachelier en théologie de la Sorbonne, pourvu par l'évêque, le 30 mai 1699, prit possession le 17 juin. Le 1er juillet 1705, il donna procuration pour résigner entre les mains de l'Ordinaire, et devint recteur de Bignan, puis chanoine de la cathédrale.

1705-1721. † Pierre Robert, prêtre du diocèse, pourvu par l'Ordinaire, mourut à l'âge de 50 ans, le 1er septembre 1721, et fut inhumé, le lendemain, dans le cimetière.

1721-1736. R. Jérôme-Joseph Huchet de la Villechauve, recteur de Plumelec, pourvu par l'évêque, le 9 septembre 1721, prit possession le 26. En décembre 1736, il résigna entre les mains de l'Ordinaire en faveur du suivant, et devint plus tard chanoine de Vannes.

1736-1743. † Joseph Doméon, de Carentoir, pourvu par l'Ordinaire,

le 4 décembre 1736, prit possession le 10. Décédé le 5 mai 1743, il fut inhumé le 6 dans le cimetière.

1743-1757. † Mathurin-Laurent Daguindeau, de Ruffiac et curé d'office de Saint-Vincent, gagna au concours cette paroisse, qui lui fut conférée par le Pape, le 4 septembre 1743, et dont il prit possession le 23 octobre suivant. Mort le 9 juillet 1757, il fut enterré le 10 dans le cimetière.

1757-1798. † Jean-François Briend, de Peillac, heureux au concours du 6 octobre 1757, reçut de Rome ses provisions datées du 7 novembre, et prit possession le 28 décembre. S'il s'éloigna de sa paroisse, ce ne fut que sur la fin de 1792 et pour peu de temps. En juin ou juillet 1798, il y fut tué d'un coup de fusil.

SAINTE-CROIX DE JOSSELIN. (1)

Bien que Josselin fût du diocèse de Saint-Malo, le faubourg renfermant la paroisse de Sainte-Croix faisait partie de l'évêché de Vannes et du doyenné de Porhoët.

Tout au commencement du XIe siècle, Guethenoc, vicomte de Porhoët, voulant abandonner sa résidence de Châteautro, conçut le projet de bâtir un nouveau manoir au lieu qui reçut plus tard le nom de Josselin. Heureux des conseils que lui donnèrent sur cette entreprise l'abbé et les moines de Redon consultés par lui, il prit la résolution de construire, auprès de ce château, si le local le lui permettait, un monastère, qu'il ne donnerait qu'à Saint-Sauveur de Redon (2). Après la mort de Guethenoc, son fils Josselin, qui a donné son nom à la localité, se hâta de concéder à l'abbaye de Saint-Sauveur ce monastère, déjà sans doute édifié par son père, placé sous le triple vocable de Sainte-Croix et des saints martyrs Corneille et Cyprien, avec le vieux faubourg jusqu'au milieu de l'Oust, ainsi que les *villa* de Crannam et de Tinsedio sur le terrain desquelles s'élevait l'église de Sainte-Croix (3). Il y ajouta

---

(1) Forme ancienne de ce nom : *Sancta Crux de Castello,* vers 1110 (Cart. de Redon, page 303).

(2) « Guethenocus, vicechomes de Castello Tro, cogitans ipsum castellum de suo loco mutare,... adiit rothonense Christi cenobium,.. consulens fratres... Vovit quoque ut, si aliquando castellum ita amplificaretur quod cella monachorum in eo posset construi, nulli alii æcclesie daretur nisi ecclesie Salvatoris. » (Cart. de Redon, col. 241). Cette charte y est donnée comme remontant à une date comprise entre 1008 et 1026.

(3) « Dedit sancte æcclesie rothonensi, justa castellum, cellam monachorum habitatione dignam, id est, monasterium Sancte Crucis et sanctorum martirum Cornelii et Cipriani, cum veteri suburbio usque ad medietatem Ulti fluminis... et has villas : Crannam et Tinsedio, in quibus æcclesia Sancte Crucis sedet. » (Cart. de Redon, col. 242). La charte y est datée 1046-1082.

plusieurs autres dons, pour former la dotation de ce monastère, qui devint dans la suite un prieuré, membre de Saint-Sauveur. L'abbaye de Redon y envoya des moines, et ceux-ci desservirent Sainte-Croix pendant plusieurs siècles. Plus tard, tout en se réservant le prieuré, ils se déchargèrent, sur un vicaire perpétuel à portion congrue et présenté par leur abbé, du service de la paroisse. A la fin du siècle dernier, Ogée dit, dans son dictionnaire, qu'une « colonie de bénédictins de Redon s'y transféra au XI[e] siècle ; mais depuis quatre cents ans il n'y a plus de religieux. L'abbaye de Redon y entretient un desservant séculier à portion congrue, très incongrue. »

Nous ignorons le sort et les conditions de ce *desservant séculier*, mais nous savons que le prieur de Sainte-Croix percevait la dîme à la 11[e] gerbe sur les terres qui relevaient de son bénéfice, que le prieur de Sainte-Croix et le chapitre de Saint-Sauveur se concertaient pour la présentation du vicaire perpétuel, et enfin que ce dernier jouissait lui-même, en 1617, d'une partie des dîmes de Sainte-Croix, sans doute en guise de portion congrue et par suite d'un concordat entre lui et les religieux. A cette date, en effet, nous trouvons ce titulaire de la paroisse affermant *sa* moitié de la dîme du Bourne pour quatre mines et demi de seigle, *sa* dîme de Sainte-Croix et de Canfrou pour huit mines dont cinq de seigle et trois de froment, *ses* deux tiers de la dîme du lin et du chanvre pour 18 livres, et on ajoute que les oblations de la chapelle de Saint-Laurent lui valaient de 10 à 12 livres par an. Il jouissait, de plus, du presbytère, avec jardin derrière, en la rue Basse de ce faubourg.

Bourne et Canfrou étaient sans doute des frairies de Sainte-Croix. Chacune de ces localités avait sa chapelle. Ces édifices religieux se trouvent maintenant enclavés dans le territoire de Guégon.

Primitivement en forme de croix latine, dont il ne reste plus qu'un bras, l'église de Sainte-Croix, simultanément paroissiale et prieurale, fut, comme celles de Saint-Nicolas et de Saint-Martin de la même ville, fermée officiellement le 2 août 1791. Des quatre églises paroissiales de Josselin, celle de Notre-Dame du Roncier ayant seule conservé son titre, on y transporta, ce même jour, les mobiliers des trois autres dont les portes furent fermées et scellées. En 1637, un dominicain du couvent de Vannes avait érigé la confrérie du Rosaire dans la paroisse de Sainte-Croix.

Outre le prieuré, il ne s'était fondé ici à notre connaissance qu'un seul bénéfice secondaire : la chapellenie de Croslart sur laquelle les renseignements font défaut.

Vicaires perpétuels de Sainte-Croix de Josselin.

1427. Eudon Chemin.

1500. R. Guillaume Le Roux devint plus tard vicaire perpétuel de Saint-Pierre de Vannes.

1500...... Jean Quélo ou Guého, prêtre, prit la ferme des annates sur la résignation de Le Roux et lui succéda.

1547. R. Jean Guyot. C'est peut-être le précédent ; les noms diffèrent si peu.

1547-1573. † Jean Bouyé mourut en novembre ou décembre 1573.

1578-1579. Louis Cadier.

1617-1620. † Pierre Hervo, originaire de cette paroisse et ordonné prêtre vers 1578.

1620-1628. Pierre Joubier, né à Bain, présenté par l'abbé de Redon, le 15 novembre 1620, et pourvu par l'Ordinaire, eut pour compétiteur, qu'il débouta, François Simon, prêtre de Saint-Malo, présenté par le Prieur de Sainte-Croix et le chapitre de Saint-Sauveur.

1690. † Jean Hervé.

1690-1714. † Geoffroy Chausson mourut en janvier 1714.

1714-1723. R. Pierre Hardy, prêtre du diocèse, présenté par l'abbé de Redon, pourvu par l'Ordinaire le 13 janvier 1714, prit possession le 14. Il donna procuration, le 27 janvier 1723, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, parce que le rectorat de Plumelec lui avait déjà été conféré en 1721.

1723-1728. R. Jérôme Hervoët, sieur de Ponvallon et originaire de Vannes, pourvu en Cour de Rome, le 15 février 1723, prit possession le 24 avril. Resté paisible possesseur, après avoir débouté Gabriel de Faures, son compétiteur, il donna procuration, le 31 décembre 1728, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant. Il devint ensuite successivement recteur de Pleucadeuc et de Ruffiac.

1729-1733. R. Joseph Mat, prêtre à Pontivy, pourvu en Cour de Rome, au commencement de 1729, donna, lui aussi, procuration, le 16 mai 1733, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, et passa d'ici à Crédin.

1733-1749. † Guillaume Morice, originaire de Berric et recteur de Quily, pourvu en Cour de Rome, le 9 juillet 1733, prit possession le 5 septembre de la même année. Le jour de son décès est ignoré.

1749...... Georges Ridaud, prêtre du diocèse du Mans, présenté par l'abbé de Redon, pourvu par l'évêque, le 18 juillet 1749, prit possession le lendemain.

1767. † Pierre-Charles Livoys, originaire de Guégon et depuis longtemps curé de Sainte-Croix, avant d'en être vicaire perpétuel.

1767-1768. † François Maubec, originaire et prêtre de Redon, présenté par l'abbé, pourvu par l'Ordinaire, le 5 novembre 1767, prit possession le 10. Il mourut au commencement de l'année suivante.

1768-1774. † Guy-Étienne Genouel, prêtre du diocèse de Rennes et recteur de Montautour, présenté par l'abbé, pourvu par l'évêque, le 3 février 1768, prit possession le lendemain. Il déclara, le 15 octobre suivant, opter pour la pension de 500 livres pour lui et de 200 livres pour son curé. A partir de cette époque, les vicaires perpétuels de Sainte-Croix cessèrent de percevoir les dîmes et les abandonnèrent au prieur.

1774-1786. † Joseph-François-Mathurin Le Bois des Rozais, prêtre du diocèse de Saint-Malo à Campénéac, pourvu en Cour de Rome, le 19 septembre 1774, prit possession le 24 décembre.

1786-1792. Mathurin Grumelec, d'Elven et curé d'Aguénéac, présenté par l'abbé de Redon, pourvu par l'évêque, le 27 décembre 1786, prit possession le 14 mars de l'année suivante. On ignore s'il abandonna sa paroisse pendant la Révolution et ce qu'il devint alors. Après le Concordat, il ne put retourner à Sainte-Croix supprimée comme paroisse. Le 22 octobre 1802, il prêta, entre les mains du préfet, serment comme recteur de Ruffiac.

SARZEAU. (1)

Baignée au nord et à l'ouest par le golfe du Morbihan et au midi par l'Océan, la presqu'île de Rhuys (2), évangélisée par saint Gildas et ses disciples, renfermait anciennement quatre paroisses placées aux extrémités d'une croix : Ilur au nord, Arzon au couchant, Saint-Goustan au midi, Saint-Démêtre au levant. Cette dernière, située dans le quartier

(1) Formes anciennes de ce nom : *Ecclesia Sarthau*, XI[e] s. (Vie de saint Gildas aux Bollandistes). — *Sarzau*, 1395 (Trinitaires de Sarzeau).

(2) *Reuvisii pagus*, *mons et castrum in monte*, VI[e] s. (D. Morice, I, 189). — *Rowis*, 836 (Cart. de Redon). — *Ruyense castrum*, 1008 (D. Morice, I, 150). — *Reuis* (*abbatia de*), 1161 (Ibid., 644). — *Ruys*, alias *Ruis*, 1295 (abb. de s. Gildas). — *Reuyis*, 1474 (Trin. de Sarzeau). — Au lieu de *Roué inis*, île du roi, l'étymologie de ce nom serait *Rôw is*, dons de blé.

actuel de Penvince singulièrement amoindri par les empiètements de la mer, est mentionnée comme existante du temps de saint Gildas, au VIe siècle, et appelée *Plebs Sancti Demetrii* par le moine anonyme de l'abbaye de Rhuys écrivant, vers le milieu du XIe siècle, la vie du fondateur de son monastère (1).

Lorsque, d'un côté, les flots eurent complètement détaché Ilur du continent rhuysien, et, de l'autre, envahi sans doute l'emplacement de l'église de Saint-Démètre, ce qu'il faudrait placer peu avant le XIe siècle, on réunit les débris de l'une et de l'autre restés sur la terre ferme, pour en former une nouvelle paroisse centrale et dont le siège fut fixé à Sarzeau. Outre la vraisemblance déduite de ces envahissements incontestables de la mer, la substitution de la paroisse de Sarzeau à celle de Saint-Démètre paraît d'ailleurs logiquement résulter de ce fait : la solennité de Saint-Saturnin, évêque de Toulouse et titulaire de l'église paroissiale de Sarzeau, et la fête de Saint-Démètre, martyr à Véroli dans la campagne de Rome, se célébraient le même jour, 29 novembre. Personne qui ne remarque combien cette coïncidence fournit un grave argument contre la coëxistence des deux paroisses ; car il n'est nullement naturel que deux populations contiguës choisissent le même jour pour célébrer leurs fêtes patronales respectives. Mais chacun sent la sagesse qui présida à l'élection de saint Saturnin comme patron de la nouvelle paroisse, afin de rendre moins pénible au peuple de Saint-Démètre la perte de sa parochialité et son passage au nouvel état de choses. D'autre part, la mention de Sarzeau et de son église apparaît, pour la première fois, au milieu de XIe siècle, après la grande restauration qui suivit les ravages des Normands, alors que, si cette paroisse avait existé du temps de saint Gildas, son nom n'eût pas manqué d'être cité plusieurs fois dans la vie du saint abbé. Enfin, j'ajouterai, car c'est encore une nouvelle présomption, que l'église de Sarzeau, qui a précédé l'édifice actuel, avait été construite au commencement du XIe siècle, comme on l'affirma, vers 1670, dans un procès relatif à sa reconstruction, et comme l'a confirmé récemment la découverte des fondations des absides semi-circulaires qui entouraient le chœur et rappelaient l'église abbatiale de Saint-Gildas de Rhuys.

Bien que renfermant le chef-lieu du *Pagus* de Rhuys et le célèbre château ducal de Sucinio, la paroisse de Sarzeau ne fut jamais ni un doyenné, ni le siège d'un territoire distinct ; elle dut toujours faire partie du territoire de Vannes, au moins à partir du IXe siècle ; car, avant cette époque, la presqu'île de Rhuys appartenait au Browerech proprement dit et au territoire occupé ou possédé, dès le VIe siècle, par les émigrés de la Grande-Bretagne, alors que la ville de Vannes était encore sous

---

(1) Cette vie de saint Gildas par le moine du XIe siècle se trouve dans les Bollandistes à la date du 29 janvier, et dans les Siècles bénédictins de dom Mabillon.

la domination des Francs et le siège d'un diocèse qui, exclusivement en dehors de la Bretagne, s'étendait depuis cette ville jusqu'à la Vilaine.

Quoiqu'elle fût à collation libre, cette paroisse n'avait cependant pas son recteur pour gros décimateur. Ce titre appartenait à l'évêque, aux abbés de Saint-Gildas et de Prières et aux Trinitaires de Sarzeau : à l'évêque comme héritier des droits conférés à une date inconnue aux Templiers de Saint-Jacques, aux autres à cause de leurs couvents et en vertu de concessions ducales. A en croire l'abbé Cillart, les Templiers auraient été recteurs primitifs et seuls gros décimateurs ecclésiastiques de la paroisse, et ici, comme ailleurs dans le diocèse, l'évêque leur aurait succédé pour les dîmes, mais non pour le droit de patronage du bénéfice qui serait alors retombé sous la collation libre. Mais, au lieu de fournir au recteur une pension annuelle ou portion congrue, l'évêque, pour en tenir lieu, lui aurait cédé les novales, peu considérables d'abord et devenues avec le temps d'une grande importance, par suite du déboisement de la forêt de Rhuys et des vastes défrichements auxquels ce déboisement donna lieu. Perçues à la 33e gerbe, ces novales du siècle dernier produisaient au recteur un revenu annuel d'environ 6000 livres. Précédemment, il jouissait, en outre, du droit de *past nuptial* et de *tierçage,* celui-ci converti plus tard en droit de *neûme,* c'est-à-dire réduit du tiers à la neuvième partie des meubles laissés par les défunts. S'il perdit de bonne heure ces deux sources de revenu, il conserva plus longtemps son droit de *prémices*, consistant en une gerbe de quatre brasses perçue sur chaque ménage qui labourait des terres et ensemençait du froment. Ce bénéficier avait, de plus, son casuel, ses oblations aux nombreuses chapelles de la paroisse, enfin la jouissance du presbytère, avec toutes les dépendances qui y sont encore attachées : vaste cour d'entrée, beau verger, grand jardin, pré de l'autre côté du chemin. Les bâtiments furent reconstruits, peu après le milieu du XVIIe siècle, par le recteur Vincent de Sérent. Mis à la disposition de la nation, ce presbytère et toutes ses dépendances, qui appartenaient à l'ancienne fabrique, furent vendus le 1er mars 1794 et acquis, pour 4260 livres, par le conventionnel Joseph-Marie Le Quinio, de Sarzeau. La nouvelle fabrique de la paroisse a racheté le tout en 1842.

Quant aux autres décimateurs déjà nommés, on doit, à l'exception de ce qui concerne l'évêque, regarder leurs dîmes moins comme ecclésiastiques que comme féodales. Celles de l'abbaye de Prières avaient été concédées à ce couvent par le duc Jean Le Roux, sous forme de réparation envers Dieu et l'église pour le prieuré de Saint-Pabu qu'il enclava dans son parc de Sucinio, au commencement du XIIIe siècle (1).

(1) « Quamdam abbatiam antiquam apud Suceniou existentem demolivit idem dux (Joannes 1us), et aliud monasterium, loco et in recompensatione ejusdem abbatiæ destructæ, apud Preces in honore Virginis Mariæ fundavit et dotavit, qui conventum monachorum juxta suum manerium habere nolebat. » (Chronique de Saint-Brieuc).

L'ancienne église paroissiale de Sarzeau, mentionnée dès le XIe siècle, plus vaste que la nouvelle, sur le même emplacement et de même orientation et entourée de son cimetière, était une croix latine et avait deux bas-côtés. Par le haut, elle se terminait en hémicycle parsemé de chapelles absidiales. Dépourvue de tour, elle n'avait qu'un clocher qui s'élevait sur le milieu de la nef, entre les deux transsepts. Le transsept du nord renfermait la chapelle, sucessivement appelée du Treste, de Rimaison, du Rosaire ou chapelle neuve, qui appartenait aux seigneurs du Treste, dans la frairie de Saint-Jacques. Dans celui du midi, il y avait la chapelle de Kerlin ou de Sainte-Anne, rebâtie avant la reconstruction de l'église elle-même, aux frais des seigneurs de Kerlin, manoir dont elle relevait. On y voit encore les armoiries de ses anciens propriétaires, consistant en pommes de pin droites. Jusque vers le milieu de notre siècle, son pavé se composait en partie de pierres tombales portant des ornementations et des épitaphes de quelques seigneurs de Kerlin. Chacune de ces chapelles avait deux grandes arcades ouvrant sur la nef et une troisième ouverte sur le bas-côté.

Une partie de la toiture de cette église tomba en 1648, et, dès 1666, la sénéchaussée royale de Rhuys condamnait à des amendes *applicables à la réédification du bâtiment*. Les choses traînèrent cependant ainsi jusqu'en 1670. En cours de visite à Sarzeau, le 20 juillet de cette année, Mgr Charles de Rosmadec détermina le général de la paroisse à en entreprendre la reconstruction. On ne perdit pas de temps. L'ancien chœur fut abattu, et, le 8 septembre suivant, le recteur Vincent de Sérent posa, au milieu du pignon oriental, la première pierre du nouvel édifice. La chapelle du Treste, les longères et les bas-côtés furent alors rasés. Comme on supprimait ces derniers, on donna plus de longueur à la nouvelle nef. Pendant la durée des travaux, le service curial se fit dans la chapelle de Saint-Vincent que nous verrons plus bas. Dès le 6 août 1683, le nouveau bâtiment, non encore achevé mais assez avancé, fut bénit par Daniel de Francheville, futur évêque de Périgueux et alors vicaire général de Mgr Casset de Vautorte.

A l'origine, on avait adossé le maître-autel au pignon oriental et fait une sacristie de chaque côté du chœur. Mais on remarqua bientôt que ce chœur était trop profond, et il fallut rapprocher l'autel de la nef. En donnant un rétable à cet autel, une sacristie naturelle se trouva derrière et les deux premières purent être supprimées. Le 21 mars 1700, Guillaume Gravay, architecte et sculpteur à Auray, qui avait déjà, le 21 septembre 1698, fait marché, pour 2,600 livres, d'achever la tour carrée sur le portail occidental et de terminer la couverture de l'église, se chargea de faire et poser en un an, pour 3,060 livres, le rétable du maître-autel, avec deux statues de saint Saturnin et de saint Jean-Baptiste, la table de communion, les planchers et balustres des trois jubés de la tour, de finir les escaliers de cette dernière et de la surmonter des quatre urnes

à flammes du haut, de fournir les deux portes entre le chœur et la sacristie, et enfin, pour l'intérieur de l'église, un crucifix de cinq pieds, en bois et couleur de chair.

Après son achèvement, cette tour fut munie de cloches neuves. Depuis plusieurs années, l'horloge de la communauté de ville avait été descendue du dôme surmontant la Halle qui s'élevait entre l'église et le palais de justice. Cette communauté songea à réparer le dôme et à l'y replacer, en 1721 ; mais les fonds lui manquèrent. De concert avec le général, la communauté fit installer son horloge réparée dans la tour de l'église, avec charge à elle de payer 30 livres de gages à l'homme chargé de conduire cette horloge et de battre le timbre pour ses assemblées.

Malgré l'étendue de son territoire, la paroisse de Sarzeau ne renfermait aucune trève, mais de nombreuses frairies. Il y avait, en effet, celles du bourg ou de Saint-Isidore, de Saint-Jacques, de Coëterscouphe ou de Saint-Maur, du Ruault, de Duer, de Prorozat ou de Saint-Armel, du Tour-du-Parc, de Landrezac et Penvins, ces deux dernières probablement distinctes à l'origine et réunies plus tard. Le contraire arriva pour celle de Duer ; elle fut démembrée et donna naissance à la frairie de Kerguet.

Chacune de ces subdivisions avait sa chapelle. Ainsi, on trouve la chapelle de Saint-Jacques au village de ce nom et en partie, prétend-on, construite avec des matériaux provenant de l'ancien établissement des Templiers ; celle de Saint-Maur au village de Brillac, dans la frairie de Coëterscouphe ; celle de Saint-Martin de Tours au village de Saint-Martin, dans la frairie du Ruault ; celle de Saint-Armel, rebâtie récemment et devenue église paroissiale, au village et dans la frairie de ce nom ; celle de Saint-Clair, tout à la fois frairienne et prieurale, au village du Tour-du-Parc maintenant siège d'une nouvelle paroisse ; celle de la Sainte-Vierge, sur le bord même de la mer et dans la frairie de Penvins. Avant son démembrement, la frairie de Duer renfermait les deux chapelles de Saint-Colomban et de Saint-Sébastien, aux villages de Saint-Colombier et de Kerguet.

Plusieurs autres chapelles étaient disséminées sur le territoire de Sarzeau. Les deux premières que nous allons citer relevaient de la paroisse.

Celle de Saint-Vincent-Ferrier, construite aux frais du recteur Vincent de Sérent et bénite par lui le 19 mars 1679, s'élevait à la sortie de la ville et sur le chemin de Sucinio, auprès du Paty-haut. Destinée à réunir les enfants du catéchisme, elle servit aussi aux offices et aux assemblées de la Congrégation des hommes sous le vocable de l'Assomption de Notre-Dame. Elle a été détruite aux premières années de notre siècle, et une partie de ses matériaux a été employée à la construction du fort du Beclan, sur le rivage de l'Océan. Une croix en pierre, dite de Saint-Vincent, en marque encore la place.

De l'autre côté de la ville, sur le chemin de Sarzeau à Saint-Gildas, entre le château de Kerthomas et le village du Clandy, plus tard appelé la Corderie, la chapelle de la Madeleine était affectée aux lépreux de ce village. Tombée en ruine et de vétusté vers le milieu du XVIIe siècle, elle ne fut pas reconstruite. Quand, il y a une trentaine d'années, on pratiqua des excavations dans cet endroit pour y planter des arbres, on découvrit les fondations de l'édifice, et, dans l'intérieur et autour de l'ancienne chapelle, une grande quantité d'ossements humains. C'était le cimetière des cacoux du Clandy.

Parce que j'aurai à en parler plus longuement dans un autre travail, je ne ferai que mentionner ici et comme en passant les chapelles des établissements monastiques : des Templiers de Saint-Jacques, dont la belle tour, dernier vestige de ce couvent, s'est écroulée au commencement de notre siècle ; des Cordeliers et ensuite des Récollets de Bernon, sur le rivage même du golfe du Morbihan, qui porte encore, sur les parois internes de quelques-uns de ses murs, des croix peintes en rouge et attestant la consécration qu'elle reçut ; des Trinitaires de Sarzeau qui était double, celle de la Trinité pour les moines et le public, celle de Saint-Yves, plus petite, contiguë à la première et destinée aux malades de l'hôpital annexé à ce monastère ; des Ursulines, établies au Petit-Kervilard en 1677 et qui ne restèrent qu'une dizaine d'années à Sarzeau — cette chapelle a été depuis convertie en cellier — ; des hôpitaux de Sarzeau, dont le premier fut fondé, en 1667, par le recteur Vincent de Sérent dans la grande maison qui forme l'angle entre l'église et la rue actuelle de Saint-Vincent, jadis rue Bécherelle, et dont le deuxième, qui existe encore, eut pour fondateur, en 1724, messire Pierre de Francheville, seigneur de la Motte-Rivault — la chapelle de ce dernier placée sous le vocable de Saint-Joseph — ; de Saint-Clair au prieuré de Lauglenec, membre de l'abbaye de Saint-Gildas, tout à la fois prieurale et frairienne. Avant la construction du château de Sucinio, il y avait encore celle du prieuré de Saint-Pabu ou de Saint-Tugdual, auprès de la fosse au Serpent, dans la frairie de Penvins, et dont on voit encore des traces. Détruit, quand ce château fut bâti et le parc ducal enclos de murs, ce petit couvent fut transporté, en dehors de la clôture, au village du Tour-du-Parc.

Les très nombreux manoirs que le château ducal avait groupés autour de lui sur la paroisse de Sarzeau, étaient, selon l'usage de ces temps-là, accompagnés de leurs chapelles domestiques. C'étaient, outre celle de Saint-Nicolas à Sucinio, les chapelles de Caden, dans la frairie du Tour-du-Parc ; de la Cour, dans la frairie de Penvins ; de la Noëdic, du Treste, de Kerstéphany, dans la frairie de Saint-Jacques ; de Coëtihuel et de Kerallier, celle-ci sous le vocable de Sainte-Marguerite, dans la frairie de Coëterscouphe ; de Kerlin, du Nerret et de Truscat, dans la frairie du Ruault ; de Kerbot et de Kerlevenant, dans la frairie de Duer, auxquelles

il faut ajouter celle de l'auditoire, dans la maison de ville, où la sénéchaussée royale tenait ses audiences et remplacée par la nouvelle mairie sur la grande place de Sarzeau. Si je passe sous silence le nom de plusieurs autres manoirs, c'est que je n'ai trouvé aucune mention de leurs chapelles qui n'existaient plus dans les derniers siècles.

Outre le rectorat et les bénéfices réguliers déjà indiqués, la paroisse renfermait quelques chapellenies séculières.

Il y avait d'abord la chapellenie de Saint-Nicolas, desservie de deux messes par semaine au château de Sucinio. Présentés successivement par les ducs de Bretagne, les rois de France, les gouverneurs du château et les engagistes du domaine royal de Rhuys, les titulaires étaient pourvus par l'Ordinaire et jouissaient d'une rente annuelle de 42 livres payées par le receveur du domaine. La dernière collation rencontrée par moi remonte au commencement du siècle dernier. Le chapelain de Saint-Nicolas était ordinairement choisi par la communauté de ville de Rhuys pour remplir, aux appointements de 200 livres, les fonctions de Régent de l'école des garçons de Sarzeau. Cette école était parfaitement gratuite ; car il était formellement défendu au Régent de rien recevoir ni de ses élèves ni de leurs parents.

La chapellenie de Saint-Yves ou de Kerlin, fondée à une date inconnue par le seigneur de Kerlin, qui se réserva à lui et à ses successeurs dans cette seigneurie la présentation et en attribua la collation à l'Ordinaire, se desservait d'une messe par semaine, le vendredi ou le samedi, dans la chapelle de Sainte-Anne ou de Kerlin, formant le transsept sud de l'église paroissiale. Comme dans cette chapelle il y avait un autel de Saint-Jean-Baptiste et que la chapellenie se desservait à cet autel au commencement du XVIIe siècle, le bénéfice prit alors le nom de chapellenie de Saint-Jean-Baptiste. Son temporel se composait d'une maison, avec jardin derrière, située à l'angle des rues du Four et Poulmenach, et d'une prairie auprès du village de Kerpisquaire et à la queue de l'étang de Calzac. Elle eut titulaire jusqu'en 1790.

Fondée le 7 octobre 1665, par Guillaume Le Blouch, originaire de Sarzeau et vicaire perpétuel de Locoal, la chapellenie de Blouch se desservait aussi dans l'église paroissiale d'une messe chaque samedi, célébrée à l'autel de Notre-Dame de Pitié dans la chapelle de la Vierge ou du Treste, formant le transsept nord de l'église. Présentée par les héritiers du fondateur et conférée par l'évêque, elle était dotée d'une maison, avec jardin derrière, située dans la rue Fontaine, et eut titulaire jusqu'en 1790.

Desservie au même autel, la chapellenie des Doriol, ainsi appelée du nom de son fondateur Thomas Le Doriol, à la présentation des héritiers de celui-ci et à la collation de l'Ordinaire, avait pour temporel une maison, un jardin, un pré, une parcelle de terre au nord et au couchant du village de Saint-Armel, et, de plus, une rente annuelle sur une autre maison de ce village. Elle eut aussi titulaire jusqu'en 1790.

La chapellenie de Notre-Dame ou de Tascon, fondée le 12 mai 1596 par le prêtre Guillaume Tascon, originaire du village de Lasné, dans la frairie de Saint-Armel, se desservait de deux messes par semaine, le lundi et le vendredi, à l'autel de la Vierge dans l'église paroissiale. Présentée par les héritiers du fondateur et conférée par l'évêque, elle ne dut avoir qu'une courte existence ; car on ne lui rencontre de titulaires qu'au commencement du XVIIe siècle. Dans la suite, il n'en est plus fait mention. Sa dotation demeure inconnue.

Recteurs de Sarzeau.

1490-1496. † Guillaume de Quistinic, chanoine de Vannes.

1496-1515. Guy du Quirisec, aussi chanoine de Vannes, originaire de Sarzeau, neveu du précédent et oncle maternel du suivant.

1515-1522. Guillaume Drouillard, né au château de Kerlin, également chanoine de Vannes, vivait encore en 1554. On ignore quand et comment son rectorat prit fin.

1564. † Jacques Hanrays, sur lequel tout renseignement fait défaut.

1564-1581. Guenhaël Le Floch, chanoine et trésorier de Vannes.

1581-1584. R. Philippe de Montigny, né à Sucinio dont son père était gouverneur, ne reçut jamais les ordres sacrés. Il épousa plus tard Françoise de Francheville et fut seigneur de Beauregard, en Saint-Avé.

1584-1600. Jean Canner, originaire de Sarzeau, dut être débouté vers 1600 par le suivant.

1601-1603. † Olivier Le Gallic, de Sarzeau aussi, mourut en novembre 1603, après avoir résigné en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 250 livres dont il n'eut pas le temps de jouir.

1603-1609. † Pierre Le Gallic, parent d'Olivier, et grand amateur de bénéfices, eut plusieurs compétiteurs.

1609-1631. † Thomas Hary, du Mans, pourvu par le Pape le 24 octobre 1609, eut à débouter de nombreux compétiteurs, fut en même temps chanoine de Vannes et résida peu dans sa paroisse.

1631-1632. R. Julien Guillard, de Rennes, pourvu par le Pape le 19 août 1631, résigna entre les mains du même le 23 janvier de l'année suivante.

1632-1648. † Jean Carré, né au château de Kerlevenan, pourvu le 15 mai 1632, par le Pape, mourut le 8 août 1648.

1649-1682. † Vincent de Sérent, du château de Kerfily, en Elven, et né à Vannes, fit reconstruire son église paroissiale et

mourut le 1er janvier 1682. Son portrait encore à la sacristie et en face de sa tombe, devrait être reproduit par la photographie.

1683-1703. † Jean Luette, de Châteaubriant et curé-archiprêtre de Saint-Louis-des-Français à Rome, reçut ses provisions des mains du Pape et ne parut à Sarzeau que vers le milieu de l'année 1683. Mort dans son presbytère, le 6 juin 1703, à l'âge de 72 ans, il fut inhumé le 7 dans son église.

1703-1709. R. Augustin de Langle, de la famille des seigneurs de Coëtuhan, en Noyal-Pontivy, pourvu par l'évêque, le 7 juin 1703, permuta en 1709 avec le suivant.

1709-1718. † Pierre de Châlons, de la paroisse de Saint-Dizier à Lyon, grand chantre et chanoine de Vannes, pourvu par l'évêque le 23 mars 1709, prit possession le 5 avril. Ce fut à Sarzeau qu'il composa le petit vocabulaire breton-français attribué par erreur à Nicolas Châlons par la Biographie bretonne de Levot. Décédé le 12 octobre 1718, à l'âge de 77 ans, il fut inhumé le 14 dans le cimetière.

1718-1727. R. Laurent Provost, ancien secrétaire de Mgr d'Argouges et indultaire, prit possession par procureur le 20 novembre 1718, résigna en janvier 1727, pour devenir recteur de Sainte-Croix à Nantes.

1727-1729. R. Jean-Joseph Coutelier de Lislier, de Paris et vicaire général de Mgr Fagon, prit possession le 12 janvier 1727 et résigna purement en 1729 entre les mains du Pape.

1729-1746. † Jean-Baptiste-Philippe Faron, du diocèse de Meaux, pourvu par le Pape le 14 janvier 1729, prit possession le 14 avril. Décédé à l'âge de 52 ans, le 3 mars 1746, il fut inhumé le lendemain dans le cimetière.

1746-1785. † Jean-Marie-Vincent Touzée de Grand'isle, de Saint-Pierre de Vannes, obtint l'avantage au concours du 1er juillet 1746 et fut pourvu par le Pape le 30 du même mois. A l'âge de 75 ans, il mourut le 28 avril 1765 et fut enterré le 29 dans le cimetière.

1785-1792. Pierre-Bertrand de Keroignant de Trezel, né à Guingamp, dans le diocèse de Tréguier, était chanoine et vicaire général de Vannes, lorsque l'emportant au concours tenu à Rennes sur 70 compétiteurs, il fut pourvu de Sarzeau le 3 mai 1785. Mgr Amelot présida lui-même à son installation. Parti pour l'exil en 1792, il revint à Sarzeau en 1802; mais n'ayant pas été replacé à la tête de sa paroisse, il dut se retirer à Tréguier où il mourut en 1813, à l'âge de 60 ans.

SAUZON.

Comme les autres paroisses de Belle-Ile-en-Mer, celle de Sauzon, dotée du nom de Port-Philippe par le gouvernement de 1830, fut, pendant des siècles, sous le patronage de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, et de la famille de Gondi jusqu'en 1666, date de l'annexion de l'île au diocèse de Vannes. Tombée alors sous le droit commun, elle fut à la collation de l'évêque seul et traversa encore plus d'un siècle dans cette condition.

Placée sous le vocable de Saint-Nicolas, évêque de Myre, son église paroissiale, que le Père Galen, en 1759, dit assez récente alors, conserve des restes de la construction primitive. Son portail occidendal porte une grosse tour carrée et massive. En forme de croix latine, l'édifice montre, au transsept sud, une fenêtre haute et étroite, très évasée à l'intérieur et en ceintre brisé, rappelant l'époque de transition du roman au gothique.

Parvenus à la possession de Belle-Ile, les moines de Quimperlé fondèrent un prieuré à Sauzon, bourgade la plus considérable après celle de Palais.

Pour les renseignements généraux, voir, plus haut, la notice historique sur *Bangor*.

Vicaires perpétuels et Recteurs de Sauzon.

1602-1614. Mathias Le Mineur. Les registres paroissiaux de Sauzon, dont la collection remonte à 1602, sont les seuls documents à nous révéler l'existence ici de ce vicaire perpétuel dès le commencement du XVII[e] siècle.

1614-1645. Henri ou Emmeri Féchant, probablement originaire de Belle-Ile.

1645-1668. André Ruaut. Comme source de renseignements sur son vicariat, on ne possède que les registres paroissiaux.

1668-1671. † Gildas Raoul, de Saint-Goustan de Rhuys et chargé pendant plusieurs années de desservir les îles de Houat et d'Hœdic, fut le premier recteur de Sauzon pourvu par l'Ordinaire. Déjà avancé en âge, lors de son arrivée, il ne tarda point à mourir ici.

1671-1692. R. Antoine Le Crom, pourvu par l'Ordinaire, le 12 août 1672, résigna entre les mains de l'évêque, le 22 août 1692, pour passer au rectorat du Palais. Pour Sauzon, il avait été présenté par Louis de Poulet, seigneur de Lorgeril, qui, à titre de commandant de la forteresse ou de gouverneur de l'île, voulut s'arroger ce droit.

1692-1707. Pierre Le Bourhis, pourvu par l'Ordinaire, le 18 septembre 1692, prit possession le 30 mai de l'année suivante.

1707-1725. † Guillaume l'Hermite, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 12 mars 1707, prit possession le 17. Il mourut ici sur la fin de 1724 ou tout au commencement de 1725.

1725-1736. † Pierre Melot, originaire et curé du Palais, eut, pour cette paroisse, un brevet royal du 12 janvier 1725. Pourvu par l'évêque, le 29 mars suivant, il en prit possession le 31 du même mois. En décembre 1736, il mourut subitement dans son presbytère.

1736-1739. R. Joseph Tanguy, prêtre du diocèse de Cornouaille et licencié en théologie de la faculté de Paris, pourvu par l'évêque, le 31 décembre 1736, prit possession le 2 janvier suivant. Au bout de deux ans, il résigna Sauzon pour devenir recteur de Plumergat.

1739-1743. R. François Viel, licencié en droit canonique de Paris, pourvu en 1739, résigna entre les mains du Pape en faveur du suivant et devint ensuite recteur de Pluneret.

1743-1755. † Sébastien-Julien Hervé, originaire de Saint-Avé et prêtre à Sauzon, mourut ici le 25 mars 1755.

1755-1768. † Sébastien Le Tonqueze, natif de Pluvigner et curé du Palais, pourvu par l'évêque, le 7 avril 1755, prit possession le 13. Décédé à l'âge de 54 ans, le 17 juin 1768, il fut inhumé, le 18, dans le cimetière.

1768-1795. Christophe Erdeven, de Saint-Gildas d'Auray et curé du Palais, pourvu par l'évêque, le 30 juin 1768, prit possession le 1er juillet. En 1773, il eut des velléités de quitter Sauzon pour Locmariaquer. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé et ne voulant pas se déporter, il abandonna Belle-Ile en septembre 1792, et se rendit ou fut conduit à Vannes, pour subir la détention, dans la maison des prêtres infirmes ou sexagénaires, d'où il sortit en mars 1795 pour retourner à Auray. Près d'un an auparavant, il avait été, malgré ses 69 ans, extrait de la Retraite des femmes, le 12 mai 1794, pour être conduit au château de Josselin, où il arriva le lendemain et d'où il fut renvoyé à Vannes le 15 septembre suivant. Libéré et de retour à Auray depuis le 1er avril 1795, il y vivait caché et déguisé, lorsque, en juillet 1795, il se présenta à la chapelle de la Congrégation des femmes, pour administrer les sacrements aux émigrés de l'affaire malheureuse de Quibéron. Recherché à Auray par le Juge de paix pour avoir omis de faire la déclaration

prescrite par l'article 10 de la loi du 28 octobre 1795, il fut trouvé malade et au lit chez le citoyen Barré, père, qui, en répondant de lui, obtint qu'il fût, à cause de sa maladie, laissé en état d'arrestation chez lui. On ignore ce qu'il devint plus tard.

SEGLIEN. (1)

Du doyenné de Guémené et à collation libre, cette paroisse avait son recteur pour unique gros décimateur à la 33e gerbe. Si, vers 1108, un certain Gautier fit don à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon de quelques revenus sur des terres situées ici, cette générosité ne put que donner lieu à des dîmes féodales. En 1705, époque à laquelle Seglien renfermait environ 1,400 âmes, les gros fruits du bénéfice valaient à peu près 900 livres, auxquelles, outre la jouissance du presbytère et de quelques parcelles de terre, s'ajoutait le produit des oblations et du casuel s'élevant ensemble aux environs de 400 livres. Ce n'était point à dédaigner pour une paroisse ruinée et tellement dépeuplée pendant les guerres de la Ligue, que ses terres en grande partie restèrent en friche près d'un demi-siècle.

Dédiée à la sainte Vierge sous le titre de Notre-Dame de Lorette ou de la Visitation, l'église paroissiale fut consacrée, vers 1432, par l'évêque Amaury de la Motte. Sur quelques-unes de ses sablières, elle portait les armes ou écussons de Coetanfao, seigneurie et manoir en Seglien.

En 1618, ce territoire se partageait entre les frairies suivantes : du Bourg, de Kerlann, de Kergohan, de Penbit, de Toulgouet, du Resto, de Couet-Rivallan, de Lescharlin ou de Saint-Germain. Ici, comme en plusieurs autres paroisses, une chapelle était loin de correspondre à chacune.

Mais une de ces divisions l'emportait sur les autres, c'était celle de Lescharlin, élevée certainement au rang de trève et passant même parfois pour avoir été jadis paroisse, titre qu'on lui rencontre, en effet, dans un document de l'année 1377, tandis qu'en 1411 et depuis cette époque jusqu'à la Révolution, elle n'est plus désignée que sous le nom plus modeste de trève. Son église était sous le vocable de Saint-Germain, d'où l'appellation de Leschernin d'abord, puis de Lescharlin. Dans son aveu au roi à la date de 1643, Anne de Kerouseré, veuve de François de Keroent et dame de Crénihuel, en Lignol, déclare être fondatrice de cet édifice et y avoir un écusson posé au sommet de la maîtresse vitre, au-dessus de l'autel principal, et enfin jouir du droit de lizière au dedans et au dehors d'icelle chapelle.

(1) Formes anciennes : *Seglean*, 1387 (Chap. de Vannes). *Seguelien*, 1418 (Princip. de Rohan-Guémené) — *Seguelian*, 1422 (Chap. de V.). — *Sequellian*, 1572 (Chartreuse d'Auray).

Au village de Locmaria, non loin du manoir noble de Coetanfao, la chapelle de la Vierge portait et conserve encore les armoiries des seigneurs de ce nom plusieurs fois répétées.

En un lieu isolé, s'élevait la chapelle de Saint-Jean, en forme de croix latine, et montrant jusqu'à nos jours des restes d'anciens vitraux, mais en trop mauvais état pour renseigner sur leur origine et sur les sujets qui y étaient représentés.

Enfin, le village de Saint-Zenon avait aussi un édifice religieux placé sous le vocable d'un saint fort inconnu et qui lui a néanmoins donné et laissé son nom.

S'il y avait d'autres chapelles domestiques que celle du château de Coetanfao, elles ont probablement disparu de bonne heure, sans laisser de traces rencontrées par nous.

A cette pénurie de chapelles sur un territoire assez étendu correspond très largement encore la pauvreté sous le rapport des bénéfices secondaires.

Il ne s'en était probablement établi qu'un seul dans cette paroisse, et encore ne s'y trouva-t-il qu'en vertu d'une translation. C'était une chapellenie, fondée le 17 avril 1581, par le seigneur de Coët-Codu, en Langoëlan, qui la chargea de trois messes à célébrer dans la chapelle domestique de son château, s'en réserva la présentation, et la dota d'une rente annuelle de 100 livres. Sans qu'on en sache le motif, une ordonnance épiscopale du 2 juin 1751, la transféra à la chapelle du manoir de Coetanfao et en réduisit le service à une messe les dimanches et les jours de fête. Le droit de patronage suivit le service et, à partir de cette époque, le bénéfice fut présenté par le seigneur de Coetanfao jusqu'à la veille de la Révolution.

Recteurs de Séglien.

1472. R. Alain Thomelin résigna à cette date purement et simplement.

1472-1493. R. Germain du Leslé, de la famille des seigneurs de ce nom et chanoine, résigna, lui aussi, mais en faveur du suivant.

1493-1500. † Henri du Leslé, qui était aussi recteur de Lesbin, mourut en 1500.

1539. R. Gilles Le Charpentier, résigne et meurt dans la même année.

1539......... Mathurin Prullart ne laisse aucune trace connu de son passage ici.

1574. Jean Le Charpentier, de la famille de Gilles qui précède, se rencontre une seule fois et à cette date.

1574-1582. R. Louis Le Fouillen, prêtre, donne procuration, le 22 avril 1581, pour résigner en faveur du suivant entre les mains du Souverain Pontife.

1582-1585. R. Alain Troascorff, prêtre du diocèse, pourvu, le 29 mars 1582, prit possession le 1er avril, et résigna lui-même en faveur de Maugaing.

1585-1588. R. Pierre Maugaing, prêtre et habitant le village de Kerbellec, en Noyal-Pontivy, imita ses prédécesseurs et se démit aussi de son bénéfice.

1588. R. Pierre Faverel ne fit qu'apparaître à Séglien qu'il se hâta de fuir, en donnant procuration le 7 juillet 1588, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant.

1588-1593. R. Yves Guerrec, pourvu en cour de Rome, le 17 septembre de la même année, ne put se rendre à Saint-Malo pour faire insinuer ses lettres, le chemin étant intercepté par les royalistes. Ce fait prouverait-il que les troubles religieux de ce temps seraient allés jusqu'à modifier les circonscriptions diocésaines? Toujours est-il que, pour défendre la possession de son bénéfice contre deux compétiteurs, Louis Le Floch et Louis Morgant, du parti opposé à la Ligue, il dut faire insinuer ses provisions au greffe de Vannes. La situation n'étant plus supportable dans ce pays, il résigna lui aussi, et son exemple fut imité par Louis Le Floch, qui n'était encore que sous-diacre.

1593-1619. Alain Guillemot, prêtre et originaire de Séglien, pourvu en Cour de Rome sur cette double démission, le 21 juin 1593, prit possession le 12 décembre. A une date inconnue, 1619 ou 1620, il abandonne lui-même la paroisse au suivant.

1620-1638. R. Henri Le Fur fit de même, après un rectorat de près de vingt ans.

1638-1681. † Guillaume Pourchasse, prêtre du diocèse, pourvu par le Pape, le 8 avril 1638, prit possession le 30 juillet. Il fut inhumé dans son église paroissiale, le 10 novembre 1681.

1682-1705. R. Thomas Picquet, prêtre du diocèse, était malade depuis quatre ans, lorsque, le 25 novembre 1705, il donna procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant, avec réserve d'une pension de 350 liv.

1706-1713 † Yves Thomelin, recteur de Guern, pourvu en Cour de Rome, le 7 février 1706, prit possession le 16 juillet. Malade aussi, il donne également procuration, le 3 octobre 1712, pour résigner en faveur de Corentin Le Cognic; mais il mourut trop tôt pour que ce dernier pût se faire conférer la paroisse par le Souverain Pontife.

1713-1735. † Antoine Gautier, prêtre du diocèse d'Avranches, pourvu par l'Ordinaire, le 13 février 1713, prit possession le 26. Décédé le 13 septembre 1735, il fut inhumé, le 14, dans le cimetière, vis-à-vis de la croix de l'église paroissiale.

1735-1744. † Vincent Guého, prêtre du diocèse, pourvu par le Pape le 15 novembre 1735, prit possession le 19 février de l'année suivante. Mort subitement d'une chute et à l'âge de 43 ans, il fut enterré dans le cimetière, le 12 septembre 1744.

1745-1759. † Vincent Le Breton, curé de Malguénac, pourvu en Cour de Rome le 18 janvier 1745, sur les résultats favorables du concours, prit possession le 27 février. Décédé le 21 novembre 1759, il fut inhumé, le 23, dans le cimetière.

1760-1768. † Jacques Rioux, prêtre du diocèse, heureux au concours du 31 janvier, fut pourvu en Cour de Rome, le 5 mars 1760, et prit possession le 30 avril. Il n'avait que 43 ans, lorsqu'il mourut le 26 avril 1768. Le surlendemain, il fut enterré dans le cimetière.

1768-1799. † Claude Rioux, natif de Cléguérec, obtint de l'Ordinaire des lettres de provision du 29 avril 1768 et prit possession le 3 mai. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du Clergé, il dut cesser l'exercice public de ses fonctions. Resté caché sur sa paroisse, au lieu de se déporter ou de se rendre à une maison de détention, comme son âge lui permettait d'en faire le choix, il fut découvert, arrêté et conduit à la maison d'arrêt du Petit-Couvent de Vannes, où il mourut, à 69 ans, le 9 août 1799.

SÉNÉ.

Du territoire de Vannes et probablement démembré, à une date inconnue, de la vaste paroisse de Saint-Patern, Séné fut, avec Béganne, Brech, Crach, Plaudren et Pluherlin, annexé au chapître de la cathédrale par une bulle du Pape Nicolas V du 23 septembre 1451, mise à exécution, le 22 janvier 1453 (n. st.), par l'évêque Yves de Pontsal, délégué à cet effet. L'annexion ne porta que sur les revenus de ces bénéfices, comme je l'ai dit ailleurs, et non sur le mode de collation. Les recteurs ne perdirent point leur titre, pour devenir des vicaires perpétuels, mais ils virent, à partir de cette date, les chanoines recueillir les deux tiers des gros fruits de leurs paroisses. Il fut établi que l'autre tiers leur serait laissé, ainsi que la jouissance des presbytères, pour leur tenir lieu de pension congrue. Outre ce tiers des dîmes levées à la

33e gerbe, le recteur de Séné percevait seul les novales à la 36e gerbe dans toute l'étendue de sa paroisse et même sur les sels. Ce dernier privilège contribua beaucoup à augmenter ses revenus. Aussi, vers le milieu du siècle dernier, avait-il abandonné son tiers aux dîmes ordinaires pour se contenter d'une pension annuelle de 300 livres. Sur le territoire de Séné, il n'y avait que peu de terres anciennement défrichées ; par suite, la grosse dîme n'avait-elle qu'une médiocre importance. Les novales la surpassaient de beaucoup. Mais les salines formaient, avec la pêche, une des principales sources de la fortune de la paroisse, surtout depuis que, pour fournir à l'entretien du bas-chœur de la cathédrale, le roi avait, en avril 1721, afféagé au chapître une étendue considérable de terre à Broël, sur les bords du golfe morbihannais. A partir de 1725, on y fit plus de 3,000 œillets de salines. Quand le tout fut en plein rapport, les revenus annuels du chapître s'en trouvèrent augmentés de 20,000 livres environ. Alors aussi, malgré quelques protestations du contraire, les recteurs de Séné devinrent d'assez riches bénéficiers.

Chose assez remarquable, l'église paroissiale de Séné se trouvait aussi placée sous le vocable de Saint-Patern. Pour expliquer ce fait, il faut supposer que ce territoire, avant son érection en paroisse, portait, au lieu chosi pour siège du nouvel établissement, une chapelle déjà sous le vocable de ce saint. Dans le cas contraire, il n'y a nulle apparence qu'on eût fait élection de saint Patern pour patron d'une localité si près de Vannes. Chacun sait comment cette vieille église de Séné vient d'être démolie et remplacée par une nouvelle qui n'est point encore complètement achevée.

Vers le milieu du siècle dernier, trois chapelles s'élevaient sur le territoire de la paroisse.

Celle de Saint-Laurent, sur le bord de la route de Nantes. Depuis la bulle de 1451, les oblations qui y tombaient appartenaient exclusivement au chapître, chargé, par suite, de son entretien et de toutes les réparations. Aux Rogations de mai, la procession du lundi se rendait à Saint-Laurent, et un chanoine y célébrait la messe. Cette chapelle sert toujours au culte

La chapelle de Saint-Sébastien, sur une hauteur auprès de la maison noble d'Auzon, a disparu vers le milieu de notre siècle et a été remplacée par une nouvelle, construite à la même époque, sur le chemin de Vannes au Passage de Saint-Armel, auprès du village de Montserrac. Celle-ci est placée sur le vocable de la sainte Vierge.

Le 3e édifice religieux n'est autre que la petite chapelle de Saint-Vital, située au milieu d'une pâture, dans l'île de Boëd. En ruine, elle ne sert plus au culte et ne tardera point à disparaître, si elle ne reçoit pas quelques réparations. Il est vrai qu'elle n'est utile qu'aux rares habitants de l'île, qui ne doivent guère la fréquenter.

Nous n'avons trouvé que deux bénéfices secondaires établis sur cette paroisse. La chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, fondée, le 30 novembre 1656, par Jean Bertin, curé du Mené, pour être desservie de deux messes par semaine à l'autel de Saint-Jean, sur la nef de l'église paroissiale. Elle eut des titulaires jusqu'en 1790.

Une autre chapellenie de Notre-Dame de la Conception, fondée à une date inconnue par le prêtre Olivier Boule, se desservait aussi de deux messes par semaine à l'autel de Notre-Dame sur la nef de l'église paroissiale. On lui connaît des chapelains à partir du XVIe siècle jusqu'à la Révolution.

Recteurs de Séné.

1431-1432. Bertrand d'Auray.

1461...... Pierre de Bodéan, de la famille et du manoir de ce nom en Saint-Jacut, fut présenté à ce rectorat par le duc de Bretagne, on ne sait à quel titre. Il dut résigner vers 1474, date d'une vacance de la paroisse de Séné ; mais il ne mourut qu'en 1498, ayant été recteur aussi de Caden, de Malestroit et Missiriac, qu'il avait résignées peu avant son décès.

1500. R. Jean Bodremont, dont on ne connaît que le nom et la date de sa résignation.

1500...... Jean Le Guénédal, simple clerc tonsuré du diocèse.

1507-1533. R. Jean du Magouéro, recteur de plusieurs autres paroisses, avait résigné en 1533, mais avec réserve des gros fruits jusqu'à son décès arrivé vers le 25 août de l'année suivante.

1533...... Jacques de Keralbault, simultanément recteur de Guéhenno et qui résigna lui-même à une date inconnue.

1553-1560. † Guillaume de Kaerjocze, mort en mai 1560.

1560-1565. † Jean de Kaerjosse, évidemment de la famille du précédent, mourut le 21 septembre 1565.

1565...... Guillaume de Bogar, chanoine de Vannes, résigna peu de temps après la date de ses provisions.

1568. R. Robert Gousserff, d'Arradon, donne procuration, le 11 février 1568, pour résigner entre les mains de l'évêque, et devient plus tard recteur de Berric. Il fit de longs efforts pour récupérer son rectorat de Séné.

1568. R. Jean Keralbault, clerc du diocèse, pourvu par l'Ordinaire, le 12 février 1568, prit possession le 14, et résigna le surlendemain, pour permuter avec le suivant contre son canonicat.

1568. R. Jacques de Keralbault, chanoine de Vannes, pourvu par l'évêque, le 16 février 1568, résigna le 29 du même

mois, purement et simplement, entre les mains de son collateur.

1568-1569. R. Christophe Le Scourchic, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 29 février 1568, prit possession le 1er mars. Moins d'un an après, il donna procuration, le 23 février 1569, pour résigner entre les mains de l'Ordinaire.

1569-1578. Guenhaël Le Calvé, diacre de Pluvigner, pourvu par l'évêque, le 3 décembre 1569, prit possession le 4. Il ne reçut la prêtrise que le 18 février de l'année suivante.

1578. † Regnault ou René Nouvel, chanoine de Vannes, mort en octobre 1578.

1578-1591. Olivier Ganault, ancien secrétaire de l'évêché et recteur de Baden, débouta ses compétiteurs Alain Guéhauff et Robert Gousserff qui s'obstinait toujours dans ses prétentions.

1591-1616. † Gilles Boschier, dit *Capitaine*, et prêtre du diocèse de Saint-Malo, mourut en janvier 1616.

1616-1661. † Nicolas Le Ray, de Saint-Nolff, pourvu par le Pape, le 18 mars 1616, prit possession le 15 mai. Il mourut au presbytère vers le 26 mai 1661.

1669-1694. † Yves Kergadic dut mourir en novembre 1694. C'était un prédicateur distingué, à en juger par les éloges donnés à une station de carême prêchée par lui à Sarzeau en 1685.

1695-1700. R. Denis Le Sabazec, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu par le Pape, le 26 février 1695, ne prit possession que le 26 juin. Malade, il résigna, en janvier 1700, entre les mains de l'Ordinaire, et mourut vers 1705.

1700-1705. † Grégoire Le Toullec, prêtre à Quibéron, pourvu par l'évêque, le 16 janvier 1700, prit possession le même jour. Il mourut sur la fin du mois de mars 1705.

1705-1720. † Étienne Foyneau, d'Angers, sous-chantre de la cathédrale de Vannes et recteur du Mené, pourvu par l'Ordinaire, le 9 juillet 1705, prit possession le 12. Malade, il donna procuration, le 30 juin 1720, pour résigner entre les mains de l'évêque, et mourut en septembre suivant.

1721-1749. † Pierre Le Nevé, né à Treffléan le 24 novembre 1673 et ordonné prêtre à Saint-Brieuc en septembre 1699, passa les premières années de son ministère dans sa paroisse natale. Il était curé de Saint-Patern, lorsque la paroisse de Séné lui fut conférée par l'évêque, le

12 mars 1721 ; il prit possession le 3 avril. Décédé dans son presbytère, à l'âge de 77 ans, le 23 novembre 1749, il fut inhumé le 25 dans le cimetière, où sa tombe se voyait encore naguère, avec une inscription édifiante (1). L'ancienne sacristie de Séné, qui possédait plusieurs de ses reliques, renfermait aussi son portrait dessiné par Lhermitais, notre peintre breton. Sa vie a été publiée et Tresvaux l'a reproduite dans son édition des *Vies des Saints de Bretagne.*

1750-1789. † Guillaume Jallay, de Saint-Patern, heureux au Concours du 10 février 1750, fut pourvu de Séné par le Pape le 23 mars, et en prit possession le 11 mai. Décédé au presbytère, à l'âge de 73 ans, le 14 décembre 1789, il fut inhumé, le 15, dans le cimetière, auprès de son prédécesseur. Jusqu'à la reconstruction de l'église, on y voyait encore sa tombe.

1789-1802. Pierre Coléno, de Billiers et curé de Plescop, pourvu par l'évêque, le 17 décembre 1789, prit possession le 18. Sans que nous sachions ce qu'il devint pendant les mauvais jours, il disparut en septembre 1792. Maintenu à la tête de sa paroisse après le Concordat, il prêta serment entre les mains du préfet, le 15 octobre 1802.

SÉRENT. (2)

Du doyenné de Porhoët et à collation libre, cette belle paroisse, qui passe, on ne sait avec quelle raison, pour avoir, en se démembrant, donné naissance aux paroisses de Bohal et de Saint-Marcel, possédait 6000 communiants, selon le dictionnaire d'Ogée, et seulement 3000, d'après l'abbé Cillart qui écrivait vers le milieu du siècle dernier. Sur toute son étendue, elle reconnaissait son recteur pour unique gros décimateur à la 33e gerbe.

En forme de croix latine, avec deux bas-côtés et, un peu en avant de l'intertranssept, une tour carrée surmontée d'une flèche en ardoises et accompagnée d'une tourelle polygonale renfermant l'escalier, l'église paroissiale, placée sous le vocable de l'apôtre saint Pierre, et paraissant

(1) « Ven. et Dis. DD. Petro Le Neue hujusce parochiœ Senensis rectori. Hic jacet Pastor bonus et fidelis, quem sibi fido grege dum regendo totus incumbit nimis effugitata facta tulere. Pauperes patrem, miseri patronum, pastor exemplum populusque lumen, charitas tœdam, pietas hæroem luget adeptum. Natus die 24 9bris. Obiit die 23 9bris 1749. »

(2) Forme ancienne de ce nom. *Serent, plebs,* 866 (cart. de Redon). Cette citation indique de la façon la plus formelle l'existence, dès le IXe siècle, de la paroisse de Sérent.

remonter au XVe siècle, possédait, au XVIIe siècle, outre le maître-autel, les autels secondaires de Saint-Germain, de Sainte-Julienne, de la Vierge et du Rosaire, ces deux derniers ne paraissant pas se confondre. La famille de Sérent, dont les écussons se trouvent plusieurs fois répétés sur l'édifice, jouissait, dans cette église et dans les trois chapelles tréviales de la paroisse, de tous les droits et privilèges réservés au seigneur supérieur et prééminencier, à cause de sa terre de Sérent, dite aussi la Chapelle-en-Sérent. Le propriétaire de la seigneurie de Tromeur, dans la paroisse, qui paraît avoir été, à l'origine, le chef-lieu des seigneurs de Sérent, possède « un banc dans le chanceau de la même église, et a son enfeu avec un tombeau de marbre blanc, élevé de trois pieds, sur lequel on voit un personnage armé, et des écussons à l'entour, qui sont trois quintes-feuilles; sur et autour de la table est écrit, en lettres gothiques, depuis plus de trois cents ans : *Il y a qu'en cette église, chœur et chanceau, sont enterrés les seigneurs de Tromeur; ainsi l'a bien voulu le monde*; *Dieu veuille pardonner aux âmes dont les corps sont ici enterrés* (1). » L'auteur, qui, sans doute, traduit plutôt cette épitaphe qu'il ne la copie, ajoute que ce tombeau existe dès 1300 et que les quintes-feuilles des écussons font présumer que c'est un membre de la famille de Sérent dont la représentation se voit sur ce tombeau.

Le même Ogée parle aussi tout au long de la curieuse *Drague de Sérent*, sorte de bannière, dit l'abbé Cillart, de 25 pieds de long, 10 de large et 15 de haut, composée de mauvaises tapisseries ornées d'écussons des seigneurs, portée par 20 hommes autour du cimetière, à la fête de saint Pierre, patron de la localité, et précédée d'un des vassaux à cheval. Pour plus de détails, voir tout l'article d'Ogée, p. 892, de la nouvelle édition du *Dictionnaire de Bretagne*.

Dans les siècles passés, Sérent renfermait trois trèves qui, depuis le commencement de notre siècle, sont devenues elles-mêmes des paroisses distinctes.

C'était d'abord *Lizio*. Sa chapelle tréviale, qui conserve encore des restes de gothique du XVIIe siècle, dans ses arcades, ses sablières et ses fenêtres, avait saint Lubin pour titulaire, au dire de l'abbé Cillart, et renfermait un autel de Sainte-Barbe, à la fin du XVIe siècle. Élevée au rang d'église paroissiale, elle se trouve maintenant placée sous le vocable de Notre-Dame-de-l'Isle.

C'était ensuite *Saint-André-du-Roc,* devenu le *Roc-Saint-André*. Bâtie au sommet d'un *roc* élevé, sur la rive droite de l'Oust, son église de Saint-André renfermait, en 1732, un autel de Notre-Dame, et reçut plus tard trois tableaux du peintre breton Lhermitais, qu'elle conserve encore.

---

(1) Ogée : *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, nouvelle édit., p. 892.

Il y avait enfin la trève de Saint-Guyomard (1), dite aussi de *Saint-Maurice*, du nom du titulaire ou du vocable de son église. En 1791, elle avait pour curé le prêtre Noël Briend, originaire de Saint-Vincent-sur-Oust, et qui, arrêté et condamné à mort comme réfractaire, eut l'honneur de périr sur l'échafaud, à l'âge de 51 ans, le 6 mars 1794. Lorsque Briend dut s'éloigner de Saint-Guyomard, en 1791, le coffre-fort de la trève renfermait 1,104 livres. Sur cette somme, on préleva 500 livres qui, cette année même, furent employées à réparer la toiture et une des longères de la chapelle de Saint-Maurice; il fut également question d'en restaurer le rétable.

Outre ceux que nous venons de citer, plusieurs autres édifices religieux s'élevaient sur le vaste territoire de cette paroisse. Pour plus d'ordre, nous les groupons sous l'église paroissiale et dans leurs trèves respectives.

Sur le quartier de Sérent proprement dit, il y avait : 1° la chapelle de Saint-Michel-du-Martray, mentionnée dès 1516, sur la *Place du Martray* et au haut du bourg paroissial; elle a été démolie en 1810; 2° la chapelle de la Madeleine, auprès du bourg, au lieu dit *la Corderie*, ancienne maladrerie attribuée au xve siècle, on ne sait sur quel fondement; 3° la chapelle de Saint-Barnabé, à la Ville-Quélo; 4° la chapelle de Saint-Sébastien des Haies (grande et petite Haie, seigneurie); 5° la chapelle de Saint-François, au village de Tréalet; 6° la chapelle de Saint-Joseph dans un lieu isolé; 7° la chapelle de Saint-Jacques, que nous ne savons où placer, à moins de la mettre au hameau des Trégouets, qui en possède une encore debout et dont nous ignorons le vocable, si elle ne se confond pas avec celle de Saint-Jacques; 8° de Sainte-Suzanne, sur la route de Sérent à Josselin, dans laquelle M. l'abbé Marot, recteur de la paroisse, a découvert des peintures à fresque.

Les suivantes s'élevaient sur la trève de Lizio : 1° de Sainte-Catherine, qui passe pour avoir appartenue à une maison hospitalière des Templiers, tradition accréditée dans le pays par l'existence, en cette chapelle, d'un tableau représentant un *moine rouge;* le nom de *Temple,* porté par un groupe de maisons entre Sérent et Lizio, montre assez, du reste, que la paroisse renferma jadis un établissement de cet Ordre ; 2° chapelle de Saint-Symphorien à Couetboux; 3° celle de la Trinité à Ville-Guéha.

Sur la trève du Roc-Saint-André, nous ne connaissons que la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, au château de Val-Néant.

La chapelle domestique du château de Brignac est la seule de Saint-Guyomard parvenue à notre connaissance.

Les autres nombreux manoirs, groupés sur la paroisse de Sérent, devaient avoir leurs chapelles domestiques, suivant l'usage ; mais aucun renseignement n'est venu nous en révéler positivement l'existence.

---

(1) Forme ancienne : *Saint-Dyomar,* 1542 (chât. de Kerfily).

A côté du rectorat et de l'établissement monastique des Templiers, plusieurs petits bénéfices séculiers s'étaient fondés ici avec les siècles.

Comme plus ancien, à notre connaissance, nous plaçons d'abord le prieuré-chapellenie de Saint-Michel-du-Martray, qu'un pouillé de 1516 appelle *capellania de Martray, per Dominos de Serent fundata.* A l'origine, la fondation fut probablement *régulière* et donna naissance à un *prieuré.* Après l'extinction de la conventualité, le bénéfice négligé sera tombé au rang de simple chapellenie. C'est là peut-être ce que révèle son double titre de prieuré-chapellenie. Présenté, aux derniers siècles, par les seigneurs de la Ville-Riex et du Ruscouart, et conféré par l'Ordinaire, il se desservait de deux messes par semaine, le dimanche et le vendredi, dans la chapelle du Martray. Sa dotation se composait de maisons au bourg, avec jardins, terres et prés.

Le 12 août 1658, Julienne Marot fonde la chapellenie du Martray, augmentée le 21 septembre 1666 et le 5 mai 1684, pour être desservie, dans l'église paroissiale, de deux messes par semaine, le mardi à l'autel de Notre-Dame-de-Toute-Aide, le jeudi au maître-autel. On ignore la dotation de ce bénéfice, présenté par les héritiers des fondateurs et conféré par l'évêque.

Fondée le 2 mai 1507 et érigée canoniquement le 17 février 1512, par le prêtre Dom Yves Gicquel, de Sérent, la chapellenie de Saint-Germain, à la présentation des héritiers du fondateur et à la collation de l'évêque, était chargée d'une messe chaque vendredi, à l'autel dont elle portait le vocable, dans l'église paroissiale, et dotée de maisons, prés et jardin, auprès de la fontaine Saint-Pierre, au bourg ; de deux prés, l'un auprès du Pont de Chaussix, l'autre auprès de la chapelle de la Madeleine ; enfin des pièces de terre dites l'*Épine ronde* et le *Clos Gicquel.*

La chapellenie de Sainte-Julienne, eut pour fondatrice, le 18 avril 1643, une demoiselle Accrochart, qui la chargea de trois messes par semaine, les mardi, jeudi et samedi, à l'autel de cette Sainte, dans l'église paroissiale, et la dota d'une métairie au village de Couetboux, de maisons, jardins, prés, terres et pâtures au bourg. A la présentation du seigneur de la Ville-Moizan, et à la collation de l'Ordinaire.

Sur la fin du XVIIe siècle, noble demoiselle Yvonne Trégarot fonda la chapellenie de son nom, pour être desservie, dans l'église paroissiale, de deux messes par semaine, le jeudi et le samedi, aux autels de Notre-Dame et du Rosaire. Dotée d'une métairie au village de Trégorentin, d'une maison avec son jardin, au bourg, elle était présentée par les héritiers de la fondatrice et conférée par l'évêque.

Celle d'Yvonne Fohanno, ainsi appelée du nom de sa fondatrice, le 20 mai 1687, était chargée de deux messes par semaine, le jeudi au maître-autel de l'église paroissiale, le samedi dans la chapelle de Saint-Barnabé à la Ville-Quélo. Présentée par les héritiers d'Yvonne Fohanno,

elle était dotée de plusieurs parcelles de terre, d'une maison avec jardin derrière.

La chapellenie de Castillez, du nom d'un château ruiné pendant les guerres de la Ligue, se desservait, dans la chapelle de Saint-Symphorien, au village de Couetboux, de quatre messes par semaine : les dimanche, mardi, jeudi et samedi.

Ayant son service dans la chapelle dont elle portait le vocable, la chapellenie de Sainte-Suzanne avait été fondée par Alain Dréan, à une date non moins inconnue que ses charges et sa dotation.

La chapellenie de Sainte-Barbe, desservie à l'autel de cette Sainte dans la chapelle tréviale de Lizio, d'une messe par semaine, avait été fondée au XVIe siècle par Julien Séné, qui en réserva la présentation à sa famille et la dota d'une maison et son jardin, des terres et des prés de la Garenne, au village de Pourbelen.

Le 10 avril 1660, le prêtre Jean Denoual établit une chapellenie de son nom pour être desservie d'une messe chaque vendredi, au maître-autel de la chapelle de Lizio.

La chapellenie d'Esmerault, fondée le 11 avril 1695 par François Esmerault, était chargée d'une messe chaque lundi, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, au château de Val-Néant, sur la trève du Roc-Saint-André, dont le seigneur présentait le titulaire, qui n'était autre que le chapelain ordinaire du manoir. Le temporel du bénéfice se composait de terres situées dans le voisinage de la chapelle.

Dans l'église tréviale du Roc-Saint-André, les chapellenies de la Haye et d'Olivier Caret avaient leurs services religieux. La dernière, ainsi appelée du nom de son fondateur, le 18 avril 1732, était chargée d'une messe chaque samedi à l'autel de Notre-Dame et présentée par la famille Caret. Sa dotation consistait en plusieurs parcelles de terre situées au village de la Haye.

Je termine, en ajoutant que Sérent, érigée en chef-lieu de canton en 1790, perdit ce titre à la nouvelle circonscription qui suivit le Concordat de l'an X ; elle ne devait pas être plus heureuse relativement à ses trois trèves.

Recteurs de Sérent.

...1379... Jean Le Taillandier, trésorier et chanoine de la cathédrale, qui vivait encore en 1393.

.....1406. R. Jean de Malestroit, chanoine de Vannes, qui fut plus tard évêque de Saint-Brieuc et chancelier de Bretagne.

.....1464. † Thébaut Philippes.

1464..... Pierre de la Chapelle, déjà recteur de Malestroit et Missiriac et pourvu de Sérent en Cour de Rome.

.....1528. † André Hamon. Le 13 décembre 1514, il avait été préconisé évêque de Vannes, dont il n'occupa jamais le

siège. A sa mort, il est dit *recteur commendataire* de Sérent.

1528-1555. R. François de la Couldraye, chanoine de Vannes, résigna en faveur du suivant, avec réserve des fruits du rectorat.

1555-1564. † François de la Couldraye, neveu et chanoine de Vannes, mourut le 3 octobre.

1570. R. Jean de Broël, probablement successeur immédiat de la Couldraye, résigna entre les mains de l'Ordinaire, en mai 1570.

1570-1573. Jean de la Couldraye, clerc du diocèse, pourvu par l'évêque, le 8 mai 1570.

1576-1600. R. Jean Le Guével, jeune, chanoine de Vannes, résigna en faveur du suivant.

1600-1612. † Jean Brenugat, aussi chanoine de Vannes, mourut en mai 1612.

1612-1619. R. Jean Le Coroller, de Saint-Gonnery et prêtre, pourvu par le Pape, le 13 juin 1612, prit possession le 14 et réussit à débouter Julien Hervieux, prêtre du diocèse et qui avait aussi reçu des provisions de Rome.

1619. R. Jean Gentil, chanoine de Vannes, résigna entre les mains du Pape, le 23 septembre 1619, en faveur du suivant et avec réserve d'une pension annuelle de 400 livres.

1619-1645. Alain Bouin, prêtre du diocèse de Saint-Malo, pourvu par le Pape, le 23 septembre 1619, prit possession le 25 janvier 1630.

1647-1664. Julien Aléno, pourvu en 1647, succéda sans doute immédiatement à Bouin.

1674-1680. R. Charles Maubec, sieur de Brohéas, docteur en théologie, aumônier, conseiller et prédicateur du roi, permute avec le suivant, on ignore contre quel bénéfice.

1680-1706. † René-Gilles de Sérent mourut en août 1706.

1706-1736. † Alexis-François du Bot de Talhouet, recteur d'Elven, pourvu par l'évêque, le 28 août 1706, prit possession le 8 septembre, et mourut en avril 1736.

1736-1744. † René-Sébastien de Sourdy, de la paroisse de Saint-Pierre de Vannes et recteur de Dorvault, au diocèse de Nantes, pourvu par l'Ordinaire, le 1er mai 1736, prit possession le 5, et décéda en février 1744.

1744-1747. † Pierre-Nicolas Rollando, recteur de Landévant, pourvu par l'Ordinaire, le 7 mars 1744, prit possession le 8. Il résigna, en 1747, entre les mains du Pape en faveur du suivant et devint recteur de Languidic.

1747-1755. † Jean-Louis de Keratry, recteur aussi de Landévant, pourvu en Cour de Rome, le 4 juin 1747, prit possession le 20 août; il mourut en novembre 1755.

1756-1772. † Charles-Joachim Le Douarin de Trevelec, originaire et curé de Sérent, l'emporte au concours du 5 décembre 1755, est pourvu en Cour de Rome, le 2 janvier 1756, et en prend possession le 26 février. Il meurt en novembre 1772.

1773. † Jacques-François Josso, né et prêtre à Péaule, heureux aussi au concours du 17 décembre 1772 et pourvu par le Pape, le 14 janvier 1773, prend possession le 19 mars et meurt dans la même année.

1773-1786. † Jean-Marie Torlay, curé de Ruffiac, gagne également, au concours du 19 août 1773, cette paroisse qui lui est conférée par le Pape le 20 septembre et dont il prend possession le 4 novembre. Il décéda en septembre 1786.

1787-1803. Guillaume-Joseph-Antoine Nouel de la Touche, originaire et prêtre de Redon, heureux au concours du 14 septembre 1786, reçoit de Rome ses provisions datées du 20 janvier 1787 et prend possession le 13 mars. En décembre 1791, le recteur constitutionnel qui l'a remplacé prie le directoire du district de Ploërmel de l'écarter de Sérent. Que devint-il pendant la tourmente? Je sais seulement que, maintenu à la tête de sa paroisse de Sérent après le Concordat, il se trouvait remplacé en octobre 1803.

SILFIAC. (1)

Du doyenné de Guémené et à collation libre, cette vieille paroisse, dont l'église, sous le vocable de Saint-Pierre, est mentionnée dès l'an 871, se trouvait sur les confins du diocèse de Vannes. Son recteur n'était que portionnaire. Les dîmes étaient perçues par l'abbaye de Notre-Dame de Bonrepos, généralement à la 33e gerbe, et en quelques quartiers à la 11e seulement. Il paraît que cette situation ne satisfaisait ni le recteur ni les religieux. Le 3 février 1769, le premier se hâta, en effet, de déclarer son option pour la pension de 500 livres. Moins de vingt ans plus tard, les seconds estiment que cette pension et les dépenses pour les réparations de l'église, incombant au seul gros décimateur, dépassent les revenus qu'ils tirent de Silfiac, et ils cèdent au recteur, le 19 mai 1783, la totalité de leurs droits sur les dîmes, à la condition

(1) Formes anciennes : *Selefiac*, *ecclesia*, 871 (cart. de Redon). — *Silifiac*, 1251 (D. Morice, I, 950). — *Silviac*, 1283 (Ibid, 1069). — *Sylviac*, 1324 (Ibid. 1342). — *Siliphiac*, 1387 (chap. de Vannes). — *Siliffiac*, 1411 (Princip. de Rohan-Guémené).

qu'il les tienne quitte de la pension susdite et se charge de toutes les réparations de son église, en tant que ces dépenses sont dues par les gros décimateurs.

Pendant les guerres de la Ligue, les paroissiens de Silfiac furent réduits à la dernière misère, à fuir leurs maisons et leurs terres. Quand ils purent rentrer dans leurs foyers, il fallut rebâtir leurs demeures. Pendant plusieurs années, les champs restèrent en friche. Nous nous abstiendrons de répéter ici ce que nous avons déjà consigné dans la notice de Mellionnec. La situation fut la même pour toutes ces paroisses; les mêmes calamités pesèrent sur elles. Pour contribuer à relever le culte à Silfiac, à réparer l'église et le presbytère, Jean Fraval, seigneur de Crénihuel, donna, le 22 novembre 1599, à la fabrique de la paroisse une petite tenue située auprès du presbytère, moyennant deux obits par semaine. Le recteur jouissait de cette tenue, affermée 180 livres en 1790, prélevait les honoraires des deux obits et consacrait le reste des revenus aux réparations de l'église et de son presbytère. Non aliénée pendant la Révolution, cette terre a été rendue à la fabrique en 1804.

Dans leurs aveux des XVIe et XVIIe siècles, les seigneurs successifs de Crénihuel s'attribuent « des prééminences de tombes, enfeus et chapelle en l'église paroissiale de Silfiac, et d'armoiries en ladite église, et, dans la chapelle de Saint-Laurent, banc et accoudoir, et, dans la chapelle de Saint-Felan, tous droits de prééminences et prérogatives comme seigneurs fondateurs. »

Silfiac renfermait une trève, celle de Perret (1), maintenant détachée et passée dans le diocèse de Saint-Brieuc. Son église était placée sous le vocable de Saint-Nicodème.

Les autres édifices religieux de la paroisse étaient peu nombreux. Il y avait la chapelle de Saint-Laurent, au village de ce nom. Près de l'autel du transsept nord, elle montre encore une fontaine de *Saint-Nodez*, aux eaux de laquelle on attribue la vertu de guérir les maux de pieds. Aussi les baigneurs n'y manquent-ils pas et les pèlerinages à cette fontaine sont-ils fréquents. Le village de Saint-Felan, sur la route de Pontivy à Rostrenen, possédait une autre chapelle fort ancienne (2). L'abbé Cillard en cite une de Saint-Jean; c'est probablement ainsi qu'il appelle celle de Saint-Felan, dont le vocable lui était inconnu. Nous manquons de renseignements sur la chapelle de *Guémané*, mentionnée par le même écrivain.

Les anciens paroissiens de Silfiac étaient probablement trop pauvres pour fonder des bénéfices secondaires. Toujours est-il qu'aucun n'est

(1) Forme ancienne : *Penret*, 871 (cart. de Redon).

(2) Formes anciennes : *Sainct-Felan*, 1251 (D. Morice, I, 950). — *Saint-Fezglan*, 1421 (Princip. de Rohan-Guémené). — *Saint-Fezlan*, 1454 (Ibid).



parvenu à notre connaissance. Ce territoire dut cependant porter autrefois un établissement monastique, dont l'existence nous est révélée par le nom significatif de *Moustoir* que porte encore un de ses villages. Cet antique monastère se trouve, du reste, formellement mentionné dans la charte que nous avons analysée et reproduite en partie dans la notice sur *Cléguérec*.

Recteurs de Silfiac.

.....1471. † Henri Garicle, prêtre.
1471..... René de Coëtmeur, probablement originaire de Noyal-Pontivy.
.....1475. † Jean Nobile, bachelier *in utroque jure,* recteur de Sulniac, originaire d'Arzon.
1475..... Guillaume Deffiot?
.....1503. R. Yves Fraval, de la famille des seigneurs de Crénihuel, simultanément recteur de Lescoët, Lignol et Saint-Tugdual, résigna le tout, le 12 septembre 1503.
...1579... Pierre Loyseau.
1598-1620. Guillaume Le Pourhiet.
1629-1637. Claude Cavarnon. La possession de ce bénéfice lui fut disputée par le suivant qui dut le supplanter.
1637-1642. Jean Le Moing, clerc du diocèse, pourvu en Cour de Rome, le 7 avril 1637, par dévolut sur Cavarnon, prit possession le 1er juillet.
1668-1707. R. François Le Moing, curé de Languidic jusqu'en 1665, résigna entre les mains de l'Ordinaire en 1707 et mourut dans le mois de mai de la même année.
1707-1721. † Marc Le Moing, diacre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 2 mai 1707, prit possession le même jour. Cette paroisse lui fut contestée par François-Hyacinthe Provost qui se l'était fait conférer à Rome sur la mort de François Le Moing. Resté paisible possesseur, Marc mourut en février 1721.
1721-1744. † Yves Henry, du diocése de Cornouaille, pourvu par l'Ordinaire, le 14 mars 1721, prit possession le 16. Il mourut en juin 1744.
1744-1755. R. Jérôme Guillo, de Cléguérec et curé de Remungol, pourvu par l'Ordinaire, le 6 juillet 1744, prit possession le 15 du même mois, résigna entre les mains de l'évêque en juin 1755 et devint recteur de Saint-Tugdual.
1755-1761. R. Nicolas Ruban, originaire et curé de Silfiac, pourvu par l'évêque le 6 juin 1755, prit possession le 11, et résigna aussi entre les mains du même, pour passer au rectorat de Plouray.

1761-1772. R. Guillaume Le Floch, de Plélauff et curé de sa paroisse natale, pourvu par l'Ordinaire, le 17 janvier 1761, prit possession le 19. En mars 1772, il résigna entre les mains de l'évêque et devint recteur de Plélauff.

1772-1785. † François Guillermic, de Guern et curé de Guénin, pourvu par l'Ordinaire, le 18 mars 1772, prit possession le 24. Il mourut en juillet 1785.

1785-1791. François Loréal, de Saint-Pierre de Vannes et curé de Saint-Gilles-Hennebont, gagna, au concours du 3 août 1765, cette paroisse que le Pape lui conféra le 23 du même mois et dont il prit possession le 13 octobre suivant. Il refusa de prêter le serment ; mais on ne sait ce qu'il devint pendant la Révolution. Le 21 décembre 1807, il était vicaire de Locmariaquer, lorsqu'il fut nommé recteur de Nostang, titre auquel il prêta serment, le même jour, entre les mains du préfet du Morbihan.

SIXT.

Une des plus anciennes du diocèse, cette paroisse faisait partie du doyenné de Carentoir. Parce qu'elle se trouve couverte et environnée d'un grand nombre de monuments funéraires antiques, tumulus, menhirs isolés, alignements et cromlechs, l'annotateur du *Dictionnaire* d'Ogée la suppose fondée là comme un moyen spécial de résistance au culte druidique. Que ce motif ait présidé au choix de ce lieu pour son érection, ce n'est qu'une hypothèse ; mais de nombreuses pièces du Cartulaire de Redon démontrent incontestablement que sa fondation remonte au commencement du IXe siècle et peut-être même au VIIIe. Pour les origines de cette paroisse, nous aurions pu utiliser ici les très précieux renseignements fournis par toutes ces chartes. Il est préférable de réserver cette source au savant historien du diocèse de Rennes, auquel appartient ce bénéfice depuis les nouvelles circonscriptions diocésaines (1).

L'église paroissiale, placée sous le vocable de saint Sixt, pape et martyr, dont la fête se célèbre le 6 août, renfermait, dès le milieu du IXe siècle, des reliques de saint Just, sur lesquelles, en 854, quatre bretons y firent serment (2). La vieille église de Sixt a été remplacée par une nouvelle, en 1836.

Le territoire de Sixt était partagé entre les six frairies suivantes : du Bourg, de Bray, de Noyal, de Rangervé, de Bothoa, de la Guerche, à quatre desquelles correspondaient les chapelles frairiennes de *Croixialan*,

(1) M. l'abbé Guillotin de Corson, qui, avec une admirable érudition, publie un savant *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, dont le 4e volume a déjà paru.

(2) *Cartulaire de Redon*, page 37.

dédiée à saint Jacques, annexe, en 1679, du prieuré de Saint-Barthélemy de Boussac, dans la paroisse de Maure, au diocèse de Rennes, et membre de l'abbaye de Paimpont; de *Belle-Perche,* sous le vocable de Saint-Denis; *de Noyal,* dédiée à sainte Anne; de *La Guerche,* sous le vocable de saint Joseph. Le baron de Renac avait droit de supériorité dans ces chapelles, comme dans l'église paroissiale.

Outre ces édifices religieux, il y avait, sur la paroisse, cinq chapelles domestiques aux manoirs de Trégaray, de Bray, de Pommery, du Bois-Orhant, de la Haie du Deron, et, de plus, près du village de Trégaray, une petite maison conventuelle qui dépendait de l'abbaye de Redon.

Le recteur de Sixt, dont le presbytère se trouvait à trois kilomètres environ du bourg, dîmait à différentes quotités : à la 33e gerbe, dans les quartiers où le baron de Renac prenait la 11e; à la 30e, là où un autre seigneur prélevait la 10e; à la 36e, dans les endroits où un autre encore percevait la 12e.

Plusieurs chapellenies s'étaient fondées sur cette paroisse.

La plus ancienne, parvenue à notre connaissance, était celle de Saint-Julien, desservie dans l'église paroissiale et mentionnée au Pouillé de 1516. A une date inconnue, on lui annexa une chapellenie de Sainte-Apolline. Le service du double bénéfice se faisait au maître-autel, à la fin du siècle dernier, et la dotation se composait d'une parcelle de pré, auprès de la Ville-Es-Baud, et de dîmes sur les frairies du Bourg et de Noyal.

La chapellenie des Hervé ou de Trégaray du Portal, fondée le 1er décembre 1591 par le prêtre Pierre Hervé et son frère Étienne, époux de Guillemette Fichet, était chargée de trois messes par semaine, lundi, mercredi et vendredi, à célébrer dans l'église paroissiale, service transféré plus tard dans la chapelle de Trégaray. Les deux fondateurs, qui en réservèrent le droit de patronage à l'aîné de leurs héritiers, la dotèrent d'une maison, avec mazière, jardin et terre, au village de Branseve, et d'une parcelle dans le pré de La Grée. Au siècle dernier, ce petit bénéfice était présenté par le seigneur de Trégaray.

A une date inconnue mais antérieure au XVIIe siècle, le prêtre Pierre Boret, aîné, fonda la chapellenie de Notre-Dame pour être desservie de douze messes par an, trois *de Beata,* trois *de Sancto Petro,* six *pro defunctis,* à l'autel de la Vierge, dans la chapelle de Croixialán. De sa dotation, nous ne connaissons qu'un pré situé auprès de Trohinac; nous ne lui avons rencontré de titulaires qu'au commencement du XVIIe siècle. Dans cette chapelle se desservait aussi, au milieu du même siècle, la chapellenie de La Chaulay, touchant laquelle les renseignements font défaut.

Enfin, vers la même époque, la chapellenie de Branchu ou de Branfeu se desservait d'une messe par semaine dans l'église paroissiale.

Recteurs de Sixt.

1533. † Guillaume Nouel, originaire de la presqu'île de Rhuys.
1533-1536. R. François de la Couldraye, oncle, chanoine de Vannes.
1536-1550. R. Gilles Gervays résigna entre les mains du Pape.
1559-1560. R. Mathurin Blandeau, sans doute successeur immédiat de Gervays, résigna aussi, le 10 janvier 1560, en faveur du suivant.
1560...... Michel Caillault, chanoine de Nantes. C'est probablement lui qui mourut titulaire en 1565.
1566...... Guillaume Le Berruyer, frère du seigneur de Bray et recteur de Pleugriffet, donna procuration, le 22 septembre 1565, pour prendre possession de Sixt.
...1575... Julien Tatart ou Tastart, comme on écrivait alors ce nom.
1577-1582. R. Guillaume Tatart, prêtre, résigna en faveur du suivant.
1582-1585. † Jacques de Muzillac, chanoine de Vannes et recteur de Bignan, mourut le 2 novembre 1585.
1602-1611. Julien Guériff. Rien ne montre qu'il ait immédiatement succédé au précédent.
1618-1636. R. Julien Regnault eut pour compétiteur malheureux Laurent Audran. Malade, il résigna en faveur du suivant entre les mains du Pape, en septembre 1636, et mourut avant la fin du même mois.
1636-1644. Julien Bouvier ou Bonnier, sous-diacre du diocèse de Dol, pourvu en Cour de Rome, le 21 septembre 1636, débouta Laurent Audran, qui maintenait toujours ses prétentions, et Claude Guillet, clerc de Tours, aussi pourvu à Rome sur la mort de Julien Regnault.
...1666... François Dumasle, sieur de Boisbrassu.
1668-1680. † Jean Gernigon, précédemment recteur de Saint-Congard.
1680. Gervais de Corcle qui ne fit que passer.
1680-1696. R. Julien Bordier. Malade, il donna procuration, le 25 mai 1696, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant.
1696-1708. R. Jean Guihot, de Carentoir et curé de Sixt, pourvu en Cour de Rome, le 8 juin 1696, résigna, malade lui-même, entre les mains de l'Ordinaire, en janvier 1708.
1708-1727. † François Guihot, parent du précédent, n'était encore que diacre, lorsque, le 2 janvier 1708, l'évêque lui conféra cette paroisse, dont il prit possession le lendemain. Il mourut en mars 1727.
1727-1737. † Sylvestre-Joseph Le Chesne, de Limerzel, pourvu en Cour de Rome, le 2 septembre 1727, prit possession le 18 décembre.

1737-1742. † Jacques-Mathurin Josselin, prêtre du diocèse, pourvu par le Pape, le 24 septembre 1737, prit possession le 16 janvier 1738.

1742-1755. R. Guillaume-Julien de La Haye, prêtre du diocèse de Saint-Malo et curé de Grand-Champ, pourvu par l'Ordinaire, le 8 juin 1742, prit possession le 18. Déjà recteur de Plouay, il résigna à Vannes, en mars 1755.

1755-1763. † Jean-Vincent Le Grip, prêtre d'Arzal, pourvu par l'Ordinaire, le 4 mars 1755, prit possession le 14.

1763-1783. † René Reminiac, de Carentoir, heureux au Concours du 28 avril 1763, reçut de Rome ses provisions datées du 21 mai et prit possession le 12 juillet de la même année.

1783-1786. † Pierre Mahyeux, de Malestroit, pourvu par l'évêque, le 14 avril 1783, prit possession le 28 du même mois, et mourut le 25 octobre 1786.

1787-1804. Jean-François-Louis Nicollet, originaire et curé de Redon, pourvu par l'Ordinaire, le 8 janvier 1787, prit possession le 23. Maintenu, après le Concordat, à la tête de sa paroisse, il ne fut remplacé qu'en 1804. On ignore ce qu'il devint pendant la Révolution, époque à laquelle cette paroisse fut détachée du diocèse de Vannes.

SULNIAC. (1)

Du territoire de Vannes et à collation libre, cette paroisse, qui passait pour une des plus mauvaises du diocèse au point de vue du temporel ou des fruits rectoriaux, possédait cependant un territoire assez étendu et une population de 1800 habitants, vers le milieu du siècle dernier. Cet état d'infériorité provenait probablement de ce que les gros fruits du bénéfice paroissial n'appartenaient point au recteur, mais à l'évêque et au commandeur de Carentoir, comme on le verra plus bas.

De l'église paroissiale, placée sous le vocable de Saint-Pierre-ès-Liens, nous n'avons rien à dire. Mais elle était loin d'être l'unique édifice religieux de Sulniac.

Cette paroisse renfermait deux trèves dans les chapelles desquelles s'accomplissaient toutes les fonctions curiales : le Gorvello et la Vraie-Croix, et chacune de ces localités possédait un établissement de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et relevant de Carentoir.

D'après l'*État de la commanderie de Carentoir,* dressé vers 1644,

(1) Formes anciennes : *Suluniac, hospitale*, 1160 (D. Morice, I, 638).— *Sulunyac*, 1387 (chap. de Vannes).— *Suillinizac*, 1387 (Duché de Rohan-Chabot).— *Sullunyac*, 1415 *(Ibid)*. — *Susniac*, 1423 *(Ibid)*. — *Suligna*, 1608 (Inscription sur une cloche du Gorvello).



dans la première il y a un temple appelé Saint-Jean-de-Gourvello (1), qui est une fort belle chapelle fondée de Monsieur Saint-Jan-Baptiste et l'Évangéliste, en laquelle il y a nombre de beaux ornements pour y célébrer le divin service, qui sont en la garde des frairiens ; ladite chapelle bien et deubment vittrée, y ayant deux cloches de moyenne grosseur, un tabernacle où repose le Saint-Sacrement, et fonds baptismaux ; et est une trève où il y a charge d'asmes. » A ces renseignements un aveu de 1624 ajoute : « Le Temple du Gorvello, chapelle de Saint-Jean-Baptiste dans laquelle se font toutes fonctions, baptesmes, grandes messes, enterrages, croix, bannière. Autour du Temple sont trois tenues qui doivent (au Commandeur) rentes féodales et droits seigneuriaux, dîme à la 11e. » Suivant un autre aveu de 1575, ce Commandeur jouissait du tiers des oblations et aumônes qui tombaient dans cette chapelle ; des deux autres tiers, l'un était perçu par le recteur de Sulniac et le dernier s'employait à l'entretien du bénéfice. Les fonctions ecclésiastiques y étaient remplies par un curé, nommé et rétribué par ce recteur.

Au village de la Vraie-Croix (2), dit l'*État* cité plus haut, « distant dudit Govello demye lieue, est un autre temple appelé la Vraye-Croix, fondé de Saint-Sauveur et de Saint-Jan-Baptiste, en bonne et deub réparation. Autour de ladite église sont plusieurs tenues sur lesquelles sont deub (au Commandeur) quelques rentes avec un petit droit de dixme (à la 11e) ; et n'y a aucun domaine ny habitation du propre de ladite commandrye. » Sur le même sujet, on lit dans l'aveu de 1624 : « Le Temple de la Vraie-Croix, où il y a croix, bannière et enterrage. Autour de ce temple est un grand village qui dépend presque en entier de la Commanderie, et les hommes sujets doivent rentes féodales et devoirs seigneuriaux, dixme à la onziesme. Les pleds généraux s'y tiennent le lendemain de la Sainte-Croix et l'on y fait venir les hommes et sujets du Temple du Gorvello et du Cour de Molac. » Les oblations et aumônes faites à cette chapelle se partageaient comme celles du Gorvello. Dans les temps reculés, il y avait là aussi un étang et un moulin qui dépendaient de Carentoir ; mais ils n'existaient plus au commencement du XVIIe siècle, époque à laquelle, « Monsieur de Vannes (l'évêque), s'estoit (déjà) saisy du droit de dixme. »

Deux chapelles s'élevaient dans le village de la Vraie-Croix. Il est facile de les confondre dans les documents qui les concernent. Celle dont il vient d'être question et qui relevait de Carentoir a porté plusieurs noms : église de Saint-Sauveur, chapelle du Temple. Reconstruite au XVe siècle et presque entièrement restaurée au XVIIe, elle affectait la forme d'une

(1) Forme ancienne : *Corvellou, eleemosina,* 1160 (D. Morice, I, 638).

(2) Autres noms de ce village : *Bourg de l'Hôpital de Sulniac,* 1522 (Chât. de Kerfily). — *L'Hôpital,* 1523 (Inscrip. d'une cloche, dans la 2e chapelle de ce lieu, maintenant église paroissiale).

croix à double croisillon, sur le modèle du reliquaire dont on va parler bientôt. C'est elle qui, placée maintenant sous le vocable de Saint-Isidore, est devenue église paroissiale. L'autre, qui est proprement la chapelle de la Vraie-Croix, édifice du XIIIe siècle, presque totalement rebâti au XVIIe, se trouve en partie au-dessus d'une voûte sous laquelle passe le chemin de Larré. C'est dans celle-ci qu'est le curieux reliquaire renfermant une parcelle de la Vraie-Croix, dont la légende est trop connue pour qu'il y ait lieu de la reproduire ici.

Sur le territoire de Sulniac même, c'est-à-dire en dehors des deux trêves, il s'élevait d'autres chapelles : celle de Sainte-Marguerite, au village de ce nom encore appelé *Lesnué* au XVIIIe siècle ; celle de Saint-Just, également au village de même nom; enfin une troisième, à vocable inconnu, au hameau de Kergoh, aujourd'hui Kergo.

Revenons maintenant aux revenus du bénéfice paroissial. Nous avons déjà vu le Commandeur de Carentoir en possession de la dîme à la 11e gerbe sur les terres du Gorvello et de la Vraie-Croix, comme aussi du tiers des oblations et aumônes faites aux deux chapelles de ces localités. Un de ces tiers seulement tournait au profit du recteur, qui, pour le reste, ne recevait qu'une portion congrue fournie par l'évêque, gros décimateur à la 33e gerbe sur toute l'étendue de la paroisse. Le recteur se plaignait de cet état de choses et demandait en vain que les novales lui fussent abandonnées et qu'on voulût bien fournir les pensions de ses deux curés.

Sur cette paroisse, il ne s'était probablement fondé qu'un seul bénéfice secondaire, en dehors des deux établissements déjà mentionnés. Nous ne connaissons, en effet, que la chapellenie de la Vraie-Croix, présentée par le seigneur des Ferrières et desservie de deux messes par semaine, le mercredi et le vendredi, dans la chapelle de la Vraie-Croix sur la voûte.

Recteurs de Sulniac.

...1456... Jean Nobile, d'Arzon et bachelier *in utroque jure*, était encore recteur de Silfiac en 1475, date de sa mort.

1501. R. Jean des Fontaines, aussi vicaire perpétuel de Saint-Gilles-Hennebont, résigna en Cour de Rome.

1516-1532. † Jean ou Yves Nobile.

1532-1545. R. Olivier Loillicart, recteur aussi de Croixanvec et chanoine de Vannes, résigna au commencement de l'année 1545, en faveur du suivant, et peu de temps avant de mourir.

1545-1552. † Pierre Le Mauff, neveu du précédent et vicaire perpétuel de Saint-Gilles-Hennebont, eut à se défendre contre Gabriel de Quifistre. Il mourut le 8 août 1552, et eut, peut-être, pour successeur le chanoine Guillaume du Quirizec, qui, à sa mort, prit la ferme des annates de Sulniac.

....-1579. Pierre Hervio.

1579-1597. Jean Hervio. Peut-être ne disparut-il pas avant 1610 et eut-il pour successeur immédiat Guillaume Hervio ?

1605-1611. R. Gilles Siné résigne entre les mains du Pape, le 13 juillet 1611, en faveur de Pierre Le Mouen, avec réserve d'une pension de 120 livres.

1610-1621. Guillaume Hervio, de Sulniac, tonsuré à Rennes le 5 juin 1610, se trouve dès la même année avec le titre de recteur de sa paroisse natale. Il eut de très nombreux compétiteurs. Accusé d'adultère, il fut condamné à mort, le 13 mai 1621, par le Présidial de Vannes, et résigna, le 6 juillet suivant, entre les mains du Pape. Fut-il réellement exécuté ? Peut-être en effigie ? Après sa condamnation, de nombreuses provisions furent délivrées par dévolut sur lui ; mais qui lui succéda ?

1626-1636. Gabriel de Quifistre porte pendant 10 ans le titre de recteur de Sulniac ; mais le fut-il véritablement ? Il devint ensuite recteur de Plouay.

...1639... Noël Jagu.

1643-1644. Jean Thibault, pourvu le 14 juillet 1643, disparaît en 1664 et ne dut pas mourir ici.

1664-1675. † Jean Jollivet, de Sulniac, décédé à Vannes, le 15 janvier 1675, fut inhumé, le 16, dans l'église de sa paroisse.

1675-1682. † Jean Hulbert, prêtre à Sulniac avant d'en être recteur, fut enterré dans son église, le 21 février 1682.

1682-1684. François Le Fresne.

1685-1699. † Pierre Massé, mort le 18 avril 1699, fut inhumé, le 19, dans le cimetière, auprès de la porte de Sainte-Anne.

1699-1707. † Olivier Baniel, curé de l'Ile-aux-Moines, pourvu par l'évêque le 9 mai 1699, prit possession le 15. C'était un des missionnaires du diocèse. Décédé subitement, à l'âge de 50 ans, le 7 décembre 1707, il fut enterré dans le cimetière, auprès du reliquaire.

1708-1722. R. Pierre Morice, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 26 janvier 1708, prit possession le 10 février. Déjà recteur de Saint-Nolff, il résigna entre les mains de l'évêque, en janvier 1722.

1722-1723. † Louis Le Boëdec, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu par l'Ordinaire le 11 janvier 1722, prit possession le 15. Il ne mourut pas à Sulniac.

1723-1738. R. Pierre Le Portz, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque le 15 mars 1723, prit possession le 18. Devenu recteur de Saint-Nolff, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, en janvier 1738.

1738-1746. † Jean Le Jeune, recteur de Saint-Allouestre et Buléon, pourvu par l'évêque, le 18 janvier 1738, prit possession le 28.

1746-1748. R. Yves Morgan, de Séglien, pourvu en cour de Rome, le 28 mars 1746, sur résultats favorables du concours du 17 février précédent, prit possession le 19 mai. Il donna procuration, le 24 avril 1748, pour résigner à Rome en faveur du suivant et devenir recteur de Plouray.

1748-1772. † Jean Le Pichon, originaire et sacriste de Saint-Patern, pourvu par le Pape, le 16 mai 1748, prit possession le 10 juillet. Décédé, à l'âge de 72 ans, le 31 décembre 1772, il fut inhumé dans le cimetière, le 1er janvier 1773.

1773-1782. R. Jean-Pierre Le Digabel, de Theix et curé de Sulniac, pourvu par l'évêque, le 18 février 1773, prit possession le 7 mars. Pour devenir recteur de Saint-Nolff, il résigna à Vannes en août 1782.

1782-1793. † Jean Le Bourhis, de Cléguérec et curé de Berric, pourvu par l'évêque, le 20 août 1782, prit possession le 3 septembre. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du Clergé, il dut se déporter. Avec son curé Marie-Louis Lauzer, il prit, en septembre 1792, à Sulniac, un passe-port pour l'Espagne, où il mourut l'année suivante.

SURZUR.

Du territoire de Vannes, comme la précédente, cette grande et populeuse paroisse se trouvait placée sous le fief des régaires de l'évêque, qui en était seigneur féodal et prééminencier dans son église. C'était sans doute à cause de cela qu'il jouissait seul du droit de percevoir les dîmes à la 33e gerbe. En vertu d'un concordat avec le recteur, il lui laissait la moitié de ces dîmes pour lui tenir lieu de pension ou de portion congrue.

Les prieurs de l'Hôpital Saint-Nicolas ou Hôtel-Dieu de Vannes prétendaient, aux siècles derniers, que primitivement cette paroisse avait été annexée à leur établissement, et que, par suite, leurs prédécesseurs y avaient joui du droit de présenter les vicaires perpétuels et de percevoir les dîmes. Nous n'avons jamais rencontré la moindre trace de leur patronage ; mais nous savons qu'ils jouissaient des oblations qui tombaient dans les chapelles de la Trinité et des saints Gervais et Protais, au village de la Trinité, et d'une partie des dîmes de la frairie de ce nom. On en pourrait tout au plus conclure l'annexion des revenus de cette frairie audit hôpital. Aussi haut que remontent nos rensei-

gnements, la paroisse est d'ailleurs soumise au droit commun ; c'est-à-dire à la collation libre.

Très ancienne et composée de parties remontant à différentes époques, l'église paroissiale, sous le vocable de saint Symphorien, renfermait une chapelle du Grégo, prohibitive aux seigneurs de cette terre. Le maître-autel de cette église reçut, en 1751, un nouveau rétable dont la première pierre fut posée le 9 février de la même année. Ici, comme dans les autres paroisses, le cimetière entourait l'église. Il en fut ainsi jusqu'en 1785. Par une ordonnance du 6 mai de cette année, l'évêque interdit l'ancien cimetière. Le 11 du même mois, un arrêt du Parlement prescrivit d'affecter pour servir de nouveau lieu de sépulture, jusqu'à concurrence d'un journal, une parcelle de terre, située au nord du bourg et sur le chemin d'Ambon, qui dépendait d'une fondation faite jadis à la communauté des prêtres de Surzur. Ces ordres furent exécutés, et, le 19 dudit mois, le recteur procéda à la bénédiction du nouveau cimetière.

Plusieurs autres édifices religieux s'élevaient sur le territoire de Surzur. Au bourg même, il y avait une chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance.

Le village de la Trinité, dont il a déjà été question et qui passait pour être le siège d'une ancienne trève ou d'un prieuré et n'avait été probablement que celui d'une frairie, en possédait trois, celles de la Trinité et des saints Gervais et Protais, contiguës à la fin du XVIe siècle, après avoir été probablement unies à l'origine, comme elles ne firent qu'une encore plus tard et maintenant ; celle de Notre-Dame, sur le bord même de la route et auprès d'une fontaine. Les deux premières, dont la réunion forme l'église paroissiale actuelle, étaient entretenues et desservies aux frais de l'Hôpital Saint-Nicolas, qui en percevait seul les oblations.

Au Hézo, il y avait la chapelle de Saint-Vincent, tout à la fois frairienne et prieurale. A tort, on a voulu voir là aussi une ancienne trève. Il n'en a jamais rien été. Cette chapelle était à l'origine celle du prieuré de Saint-Vincent, membre de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, qui permit, dans les derniers temps, de la desservir régulièrement pour la facilité des frairiens. En 1689, le prieuré du Hézo fut annexé au séminaire de Vannes, à la condition que cet établissement recevrait gratuitement de pauvres élèves ecclésiastiques.

Sur d'autres points de la paroisse, on trouvait les chapelles de Sainte-Anne, de Sainte-Hélène. Celle de Notre-Dame de Grazempont, que nous ne savons où placer, est mentionnée en 1455 dans un document de l'abbaye de Lanvaux.

Le 4 novembre 1777, fut bénite la chapelle du château de Penbulzo, que Nicolas-Charles Huchet, vicomte de la Bédoyère, venait de faire bâtir.

Outre le susdit prieuré de Saint-Vincent, il y avait un autre bénéfice secondaire en Surzur. C'était la chapellenie de Saint-Symphorien, fondée et dotée à une date inconnue par le prêtre Olivier Guezhenno? Elle se desservait encore à la fin du XVIe siècle, dans l'église paroissiale, d'une messe célébrée chaque dimanche, au maître-autel, avant la grand'messe.

Nous en aurons fini avec cette notice, quand nous aurons ajouté que le recteur avait la jouissance d'un grand presbytère et surtout d'un beau et vaste pourpris, situés un peu trop loin du bourg. Parmi les dépendances de ce presbytère, il y a lieu de remarquer un bois, des pièces d'eau et une fuie. Quoiqu'il ne fût que portionnaire, le recteur de Surzur se trouvait de la sorte assez bien partagé, d'autant plus que la moitié des dîmes à lui abandonnée par l'évêque en guise de pension n'était point à dédaigner. En 1615, cette moitié s'affermait 300 livres.

Le canton de Surzur, érigé en 1790, ne fut pas maintenu dans la nouvelle circonscription qui suivit le Concordat de 1801.

Recteurs de Surzur.

Guillaume Salioc mourut à une date inconnue sur la fin du XIVe siècle.

...1398... Yves Le Dreisen, encore clerc en 1398 et successeur immédiat de Salioc.

...1417... Josselin Le Floch fut aussi recteur de Baden et vivait encore en 1421.

1488. † Guillaume de Kernicol n'eut qu'un rectorat de deux ans, puisque cette paroisse se trouva encore vacante en 1486.

...1498... Jean Vitré, de Rhuys et archiprêtre de la cathédrale de Vannes.

1537. † Guy de Quifistre, chanoine de Vannes et simultanément recteur de plusieurs autres paroisses, avait le suivant pour coadjuteur de Surzur avec future succession.

1537...... Guillaume du Quirissec, aussi chanoine de Vannes, avait résigné avant sa mort en 1555, mais avec réserve des fruits.

.....1555. † Nicolas du Collédo, recteur aussi de Rieux, mourut la même année que son prédécesseur. Comme la ferme des annates, ouvertes à son décès, fut prise par le chanoine Jean de Quifistre, il est probable que ce Quifistre lui succéda ici.

1583. R. Pierre Briend, de Surzur, tonsuré du 24 mai 1578, fut emprisonné en 1582, parce qu'il refusait de payer la taxe imposée à son bénéfice. Il dut vendre de son

patrimoine pour se libérer. L'année suivante, il résigna entre les mains de l'Ordinaire en faveur du suivant.

1583-1594. R. Jean Hulcoc, originaire et prêtre de Surzur, résigna aussi entre les mains de l'Ordinaire, en décembre 1594.

1594-1595. R. Jean Pertuis, de Gétigné, au diocèse de Nantes, pourvu par l'évêque, le 7 décembre 1594, prit possession le 11. Le 8 août de l'année suivante, il donna procuration pour résigner à Vannes.

1595-1606. R. François Descombes, prêtre de Périgueux et archiprêtre de la cathédrale de Vannes, pourvu par l'évêque, le 9 août 1595, prit possession le 20. Ce bénéfice étant disputé entre lui et Julien Rondault, les deux compétiteurs firent un accord en vertu duquel Descombes se désista, mais avec réserve d'une pension de 100 livres.

1607-1630. R. Julien Rondault, de Saint-Pierre et maître de musique des enfants de chœur de la cathédrale, fut pourvu de Surzur vers 1607. Déjà chanoine de Vannes, il résigna ce rectorat, en 1630, pour le permuter avec le suivant contre celui de Plouhinec.

1630-1645. R. Maurice Léonce, du diocèse du Mans, pourvu par le Pape, le 1er août 1630, prit possession le 19 février 1631. Il résigna en faveur du suivant, resta à Surzur, y mourut le 18 mars 1647 et fut inhumé, le 20, dans l'église.

1645-1658. Thomas Léonce, parent du susdit Maurice, ne mourut pas à Surzur.

1659-1675. R. Jean Horréau, bachelier en théologie, résigna Surzur pour le rectorat de Pontivy.

...1678... Guillaume Pongérard, du diocèse de Saint-Malo et chapelain de l'évêque de Vannes, ancien vicaire perpétuel de Locoal, résigna en 1678 ou 1679 et mourut à Vannes en 1682.

1679-1680. † Pierre Penpénic, sous-curé de Saint-Pierre, mourut à Vannes et fut inhumé, le 22 novembre 1680, dans le cimetière du Mené.

1683-1687. Grégoire Pongérard, parent de Guillaume ci-dessus et, sans doute, successeur immédiat de Penpénic.

1688-1689. † Richard Pihan, recteur de Theix, résigna Surzur en faveur du suivant, peu avant de mourir là. Le 1er février 1689, il fut inhumé dans l'église, auprès des degrés du maître-autel.

1689-1701. † Étienne Le Gallois, prêtre à Saint-Pierre, licencié ès-lois et docteur en théologie, mourut à Vannes, à l'âge de 42 ans, le 25 avril 1701, fut transporté le 26 à Surzur

et, selon ses vœux, inhumé le 27 auprès de la croix du cimetière.

1701-1706. R. Antoine Lhermite, du diocèse de Rouen et secrétaire de l'évêque de Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 3 juin 1701, prit possession le 11. Il résigna à Vannes, pour devenir recteur de Limerzel.

1706-1720. † Guillaume Daniellet, originaire et curé d'office d'Auray, pourvu par l'évêque, le 17 novembre 1706, prit possession le 20. Décédé à Surzur, le 31 mars 1720, il fut enterré, le 2 avril, près et au levant de la croix du cimetière.

1720-1723. † Pierre Le Taneulx, de Rennes, pourvu par l'Ordinaire, le 17 mai 1720, prit possession le 21. Mort, à l'âge de 68 ans, le 8 novembre 1723, il fut enterré le 10 dans le cimetière.

1724-1740. † Yves Menguy, du diocèse de Cornouaille, pourvu en Cour de Rome, le 21 janvier 1724, prit possession le 28 mai. Décédé au presbytère, à l'âge de 43 ans, le 11 mai 1740, il fut inhumé, le 13, dans le cimetière.

1740-1753. † Olivier La Cornière, de Pontivy et recteur de Noyalo, pourvu par l'Ordinaire, le 5 juin 1740, prit possession ce jour. Mort aussi au presbytère, à 53 ans, le 29 mars 1753, il fut enterré, le 30, dans le cimetière.

1753-1783. † Yves Talour, de Vannes et heureux au concours du 14 juin 1753, pourvu par le Pape, le 30 du même mois, prit possession le 26 août suivant. Décédé subitement, à l'âge de 64 ans, le 5 septembre 1783, il fut inhumé, le 7, dans le cimetière.

1783-1787. R. Mathurin-Philibert Amet, prêtre du diocèse et supérieur du Petit-Séminaire de Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 31 décembre 1783, prit possession le 7 janvier suivant. En 1787, il résigna Surzur pour passer à Mendon.

1787-1828. † François Fardel, originaire de l'Ile-d'Arz et curé de Surzur plusieurs fois, pourvu par l'évêque, le 20 mai 1787, prit possession le 21. Pendant la Révolution, il se déporta en Espagne, où il occupa une chaire à l'Université de Salamanque. Après le Concordat, il revint à la tête de sa paroisse, qu'il administra encore jusqu'à son décès, en 1828. Il passait pour un savant et un saint.

TEMPLE (LE).

D'une origine relativement moderne, cette paroisse tire son nom d'un établissement de Templiers, fondé, au XIIe siècle, sur le territoire de Carentoir. On sait comment le roi Philippe-le-Bel fit arrêter, le 13 octobre 1307, tous les chevaliers de l'Ordre du Temple, qui se trouvaient en France, et comment aussi, en supprimant l'Ordre lui-même dans toute la catholicité, le concile de Vienne de 1312 en attribua tous les biens aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ceux-ci firent du Temple de Carentoir le chef-lieu d'une importante commanderie de leur Ordre.

Pendant que cet établissement fut habité par des chevaliers prêtres, les paroissiens de ce quartier s'habituèrent à trouver, dans la vaste église du Temple, la satisfaction de leurs besoins religieux. Mais, comme, dans la suite, il arriva souvent qu'aucun des chevaliers n'était prêtre, pas même le commandeur, on se vit dans l'obligation, à une date qui nous est inconnue, d'ériger ce quartier en paroisse, démembrée de Carentoir, et d'en fixer le siège au Temple même. Dans la transaction qui créa ce nouvel état de choses et mit l'église conventuelle à la disposition du clergé paroissial et des fidèles, le commandeur se réserva le droit de présenter le vicaire perpétuel, auquel il se chargea de fournir un presbytère et une portion congrue. Plusieurs aveux nous montrent cette réserve, naturelle d'ailleurs, comme autorisée et confirmée par les Souverains Pontifes et les ducs de Bretagne. En retour de cette concession, le vicaire perpétuel devait, chaque dimanche, au prône de la messe, prier à haute voix pour le Grand-Maître de l'Ordre et pour le Commandeur du Temple de Carentoir ; on ajoute même qu'il était tenu de porter l'habit de frère chapelain d'obédience de l'Ordre et de se faire *croiser* au premier chapitre qui suivait la date de ses provisions.

Dans toute l'étendue de la nouvelle paroisse, les dîmes, perçues à la 10e et à la 15e gerbe, appartenaient au Commandeur, ainsi que les oblations faites à l'église paroissiale et les prémices sur les bêtes à laine. Une partie de ces revenus était parfois abandonnée au vicaire perpétuel, pour lui tenir lieu de pension. Dans les derniers temps, ce vicaire était même assez souvent fermier de tous les revenus de la commanderie.

L'église du Temple, assez vaste pour contenir de 1,500 à 2,000 personnes, était placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Dans le sanctuaire et du côté de l'évangile, on voyait le banc du Commandeur, et, auprès de ce banc, le tombeau, encore existant aujourd'hui, d'un chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le chanceau de cette église, qui renferme un précieux reliquaire comparable à celui de la Vraie-Croix, en Sulniac, fut entièrement reconstruit, en 1744, aux frais du Commandeur de l'époque.

A différentes reprises, comme en 1641 et 1683, la visite canonique de cette paroisse par l'archidiacre et les délégués de l'évêque fut contestée par les Commandeurs, qui ne voulaient reconnaître ce droit qu'au Grand-Prieur d'Aquitaine et à l'évêque en personne.

Trois chapellenies, également présentées par le Commandeur, se desservaient dans l'église paroissiale. Elles avaient eu pour fondateurs, à des dates inconnues, missire Guillaume Launay, le prêtre Jean Hallet et le seigneur de la Poupinaye.

Le Temple jouissait du droit d'asile. Il y avait là, dans un lieu dont la tradition n'a pas encore perdu le souvenir, un arbre appelé le *chêne de la sauvegarde* et qui avait le privilège de mettre à l'abri contre l'arrestation par agents judiciaires tout accusé qui se réfugiait sous son ombrage et en embrassait le tronc.

Vicaires perpétuels du Temple.

1608-1623. † Jean Collet, originaire de Carentoir.

1623-1628. Guy Barré, de Carentoir aussi, présenté par le commandeur, le 7 décembre 1623, pourvu par l'évêque le 23 juin 1624, prit possession le 21 juillet.

...1641... Jean Corve, sur lequel nous n'avons aucun renseignement.

...1677... Guy Lengon.

1682-1723. † René Thorel. On ignore pourquoi il fut destitué, le 6 septembre 1695, par ordonnance capitulaire du Grand-Prieuré d'Aquitaine, confirmant ainsi un arrêt du Parlement de Bretagne du 16 mai précédent. Bien que le commandeur eut présenté un autre vicaire le 21 novembre 1695 et que l'évêque lui eût délivré des provisions le 8 décembre, Thorel conserva son bénéfice et en mourut titulaire. Il fut inhumé dans l'église, le 22 mai 1723.

1723-1755. † Jean Marot mourut, à l'âge de 72 ans, et fut aussi inhumé dans l'église, le 26 juin 1755.

1755-1771. † Joseph Joliff, prêtre du diocèse de Saint-Malo, pourvu par l'Ordinaire, le 25 septembre 1755, sur la présentation du commandeur, prit possession le 6 octobre. Décédé le 2 janvier 1771, il fut inhumé, le 4, dans le cimetière.

1771-1791. François Gorbeillé, originaire de Malestroit et curé de Tréal, présenté par le commandeur, et pourvu par l'évêque, le 29 avril 1771, prit possession au mois de mai suivant. On ignore ce qu'il devint pendant la Révolution.

THEIX. (1)

Comme celle de Surzur, la paroisse de Theix, à collation libre et du territoire de Vannes, faisait aussi partie du fief des régaires de l'évêque, seigneur féodal et préeminencier, en même temps que seul gros décimateur à différentes quotités suivant les cantons, à la 11e gerbe sur la majeure partie, en quelques quartiers à la 16e et en d'autres à la 33e. Tantôt le recteur recevait de l'évêque une pension déterminée en argent; mais le plus souvent, par suite d'un accord, une certaine portion des dîmes lui était abandonnée pour lui tenir lieu de portion congrue. Ainsi, en 1576, son temporel se composait de *dîmes*, oblations, neûmes, droits de noces, fossages, terres sous labeur, presbytère et ses dépendances, jardins et prairies, et il affermait le tout pour 67 livres monnaie et dix sols, mais avec charge au fermier de l'acquitter intégralement de ses devoirs *erga Deum et homines*. Ainsi encore, sous son épiscopat, Mgr Fagon lui abandonna toutes les dîmes de trois frairies, pour remplacer ses novales et sa pension.

L'ancienne église paroissiale de Theix, sous le vocable de sainte Cécile, vierge et martyre, renfermait deux chapelles de Saint-Isidore et du Rosaire, et était entourée de son cimetière. Vers le milieu de notre siècle, cet édifice a fait place à une nouvelle construction, et le cimetière a été transféré sur le chemin du bourg à Vannes.

Outre son église paroissiale, le bourg possède une belle chapelle de Notre-Dame-la-Blanche, ainsi nommée de la *Place Blanche*, sur laquelle elle s'est élevée. C'était jadis une chapelle seigneuriale, qui dépendait du manoir du Plessix.

Les autres édifices religieux, répandus sur la surface de la paroisse, étaient et sont très nombreux; nous ne pouvons que les énumérer: chapelle frairienne de Saint-Michel, à Brangolo; de Sainte-Barbe, au Moustoir-Lorho; de Notre-Dame de Clesse, au village du Clesse; de Calzac, au village de ce nom aussi; les chapelles domestiques des châteaux du Plessix, bénite le 6 novembre 1740, de Bonnervault, de Salarun, de Since, de Saint-André à Treduday, de Kerandrun, du Clérigo.

Il faudrait y ajouter la chapelle du prieuré de Saint-Léonard, sur le chemin de Vannes et auprès du pont de ce nom, prieuré à la présentation du seigneur de Salarun, à la collation de l'évêque, et dont le titulaire, outre sa maison et ses dépendances, dîme à la 11e gerbe sur le terrain qui relève de son bénéfice. Enfin, dans les temps reculés, il y eut aussi une chapelle de la Madeleine, pour le service des lépreux, à la Corderie, sur le chemin de Vannes et à une certaine distance du bourg.

---

(1) Formes anciennes : *Theis*, 1387 (chapitre de Vannes).— *Theys*, 1468 (Cordeliers de Vannes).

Outre ce prieuré de Saint-Léonard, deux chapellenies s'étaient fondées sur cette paroisse.

Celle de Notre-Dame, déjà mentionnée par le Pouillé de 1516, sous ce titre : *Capellania Beatæ Mariæ de Theix,* se desservait d'une messe chaque vendredi dans la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche, était présentée par le seigneur de Salarun et conférée par l'Ordinaire. Son temporel est inconnu et on ne lui a trouvé que des titulaires du commencement du XVIIe siècle.

La chapellenie des saints Jean et Marc, fondée le 3 juillet 1593 par Jean de Rosmadec, seigneur du Plessix, était chargée de trois messes par semaine, le dimanche, le mardi et le vendredi, au maître-autel de l'église paroissiale. Sa dotation se composait d'une maison et jardin derrière, au bourg et entre l'église et la chapelle de Notre-Dame, de deux journaux de terre au bout de la chaussée du moulin de Theix, de rentes sur différents immeubles. Présenté par les successeurs du fondateur dans la seigneurie du Plessix, ce bénéfice se desservait encore en 1790.

Recteurs de Theix.

1456-1463. R. Olivier Kerlimon permute avec le suivant contre le rectorat de Merlevenez.
1463...... Pierre Lanouan.
.....1483. † Olivier Callen ?
1493-1494. † Guillaume de Quistinic, chanoine de Vannes et recteur de Sarzeau.
...1496... Christophe Collin, dont on ne connaît que le nom.
...1505... Jean Le Sodellec, originaire de cette paroisse.
1540. R. Jean Daniélo, archidiacre de Vannes et recteur de plusieurs autres paroisses.
1540-1555. † Noël de Bocennic mourut au mois de février 1555.
1564-1571. R. Jean Le Guével donna procuration, le 27 juillet 1571, pour résigner à Rome en faveur du suivant.
1571-1580. R. Jean Vesto, de Plumelec et neveu du précédent, pourvu par le Pape, le 5 septembre 1571, prit possession le 10 février 1572. Il donna aussi procuration, le 10 août 1580, pour résigner à Vannes en faveur du suivant, et mourut en novembre, même année.
1580...... Pierre Gendrot, du diocèse de Saint-Malo, pourvu par l'évêque, le 20 août 1580, prit possession le 6 novembre. Ce bénéfice lui fut disputé par Laurent Le Gal, de Theix et pourvu par le Pape sur la mort de Vesto. Qui l'emporta ?
1589-1597. Guillaume Paissel.
1599-1622. Olivier Le Gruyer, prêtre à Theix avant d'en être recteur.

1623-1632. Jean Oillart.

1633. Guillaume Maheon.

1636-1637. R. Louis Le Corre avait résigné avant de mourir, au bourg de Theix; il fut inhumé dans l'église, le 5 novembre 1640.

1637-1644. R. Guillaume Jagu résigna pour permuter avec le suivant contre le rectorat de Quistinic.

1645-1653. † Michel Pierre, prêtre du diocèse, fut enterré, le 24 janvier 1653, dans le chœur de son église paroissiale, et, avec l'autorisation du seigneur de Rosmadec, dans le caveau prohibitif placé sous ce chœur.

1654-1680. † Guillaume Abelin, enterré aussi dans son église, le 28 février 1680.

1680-1687. R. Richard Pihan prit possession de ce bénéfice, le 19 mars 1680, et le résigna, le 30 novembre 1687, entre les mains de l'évêque, pour devenir recteur de Surzur.

1687-1707. † Mathias Josselin, curé de Saint-Avé, pourvu par l'évêque, le 11 décembre 1687, eut, en 1693, des velléités de passer à Arradon. Décédé à Theix, à l'âge de 48 ans, le 12 mars 1707, il fut inhumé dans le cimetière. Il avait légué sa bibliothèque au presbytère de sa paroisse.

1707-1708. † Yves Le Carour, de Plouhinec, pourvu en Cour de Rome, le 10 août 1707, prit possession le 5 janvier 1708. Décédé, à l'âge de 35 ans, il fut inhumé dans le cimetière le 27 juillet 1708.

1708-1711. R. Maurice Joncourt, prêtre du diocèse de Léon, pourvu par le Pape, le 19 décembre 1708, prit possession le 14 mars 1709. Pour devenir recteur de Caden, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, le 22 avril 1711.

1711-1727. R. Louis Perennès, de Plougoumelen, pourvu par l'évêque, le 24 avril 1711, prit possession le 27. Il résigna, lui aussi, à Vannes, pour passer à Erdeven.

1728-1762. † Jacques Arz, d'Ambon, pourvu par l'évêque, le 7 janvier 1728, prit possession le 10. Mort à l'âge de 76 ans, il fut inhumé dans le cimetière, le 16 mars 1762.

1762-1766. R. Georges Le Barz, curé de Riantec, gagne au concours cette paroisse que le Pape lui confère, le 23 juin 1762, et dont il prend possession le 29 juillet. Il la résigna entre les mains de l'Ordinaire, en décembre 1766, pour devenir recteur de Mendon.

1767-1779. † Julien-Luc Le Gac, de Surzur et depuis longtemps curé de Theix, pourvu par l'Ordinaire, le 24 décembre 1766, prit possession le 6 janvier de l'année suivante. Décédé, à l'âge de 66 ans, il fut enterré au cimetière, le 20 juillet 1779.

1779-1786. † Vincent-Ambroise-Marie Gautier, prêtre du diocèse, heureux au concours du 23 septembre 1779, pourvu par le Pape, le 13 novembre, prit possession le 19 décembre. Mort au château d'Arradon, à l'âge de 66 ans, le 3 octobre 1786, il fut inhumé, le 4, dans le cimetière de Theix.

1786-1802. Julien Le Derff, de Saint-Nolff et curé d'office de Theix, pourvu par l'évêque sur la fin de 1786, refusa de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé. En conséquence, il dut s'éloigner de son troupeau. Le 10 septembre 1792, à l'âge de 56 ans, il prit, à Theix, un passe-port pour l'Espagne. Revenu et maintenu à la tête de sa paroisse après le Concordat, il prêta, comme nouveau? recteur de Theix, serment entre les mains du préfet, le 26 octobre 1802.

TRÉAL.

Mentionnée au cartulaire de Redon, dès 858, sous la dénomination de *Plebs Tréal*, cette paroisse faisait partie du doyenné de Carentoir. Vers le milieu du siècle dernier, l'abbé Cillart lui attribue 800 communiants, et, quelques années plus tard, le Dictionnaire d'Ogée lui donne une population de 1,200 habitants. Nous ne nous chargeons pas d'expliquer cette augmentation si rapide.

L'église paroissiale, placée sous le vocable de sainte Zéphirine, vierge et martyre, reçut, en 1692, d'importantes et longues restaurations, qui obligèrent de transférer le service curial dans les diverses chapelles répandues sur le territoire de la paroisse. Pendant les années 1762, 1763 et 1764, cet édifice fut sous le coup d'un interdit fulminé, on ne sait pour quel motif, par l'Ordinaire en cours de visite épiscopale. Cet interdit fut enfin levé le 3 mai 1764. Durant ce long espace de temps, les services religieux se célébrèrent dans la chapelle isolée de Saint-Fiacre, située non loin du bourg et dans laquelle il y avait assemblée, le 1er septembre de chaque année.

Les autres chapelles de la paroisse étaient celles de l'Assomption, au village de Cleu, sur les confins du territoire de Tréal, avec assemblée le 15 août; de Sainte-Anne que je ne sais où placer; enfin de Notre-Dame de Bonne-Rencontre, isolée au sommet d'une lande et ayant son assemblée le dimanche après la fête de sainte Anne.

Soumise à l'alternative ou de collation libre, cette paroisse avait, dans toute son étendue, son recteur pour unique gros décimateur. Mais, perçue seulement à la 33e gerbe, cette redevance n'en faisait qu'un assez maigre bénéficier. Aussi, en 1603, la ferme de son presbytère, jointe à celle de ses dîmes, ne lui rapportait-elle qu'un pauvre revenu annuel de 126 livres, dont il fallait encore déduire certaines charges.

Sur cette paroisse, nous n'avons rencontré qu'un seul bénéfice secondaire, la chapellenie de Notre-Dame du Cleu, qui se desservait d'une messe chaque lundi dans la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Rencontre, dite aussi de Bonne-Encontre.

Cependant, à la date de 1676, nous avons trouvé un prêtre qualifié chapelain de Sainte-Anne, ce qui permettrait de présumer l'existence du bénéfice secondaire de ce nom.

Nous aurons épuisé le peu que nous savons de l'histoire religieuse de de cette petite paroisse, quand nous aurons ajouté que, dès 1606 au moins, elle possédait une confrérie de Notre-Dame et de Monsieur Saint-Sébastien, mentionnée, à cette date, dans une inscription en capitales romaines sur une vitre de la fenêtre du nord de l'église paroissiale.

Recteurs de Tréal.

Michel Audiec, simultanément recteur de Saint-Servan et décédé avant l'année 1479.

1553. † Jean Bouezo, mort en 1553.

1553-1566. François Aubin, chanoine de Vannes, ne mourut qu'en 1572. Peut-être fut-il recteur de Tréal jusqu'à son décès ?

1578-1579. R. Grégoire Juhel résigna, en 1579, pour devenir recteur de Caden.

1587. † Jean Esmeraud, sur lequel on ne possède aucun renseignement.

1595-1600. R. Étienne Anno, précédemment vicaire perpétuel de Saint-Pierre, à Vannes, résigna, vers 1595, entre les mains du Pape en faveur d'un prêtre qui mourut avant de prendre possession du bénéfice. Il résigna de nouveau, en 1598, en faveur du suivant, et vécut encore jusqu'en 1600.

1600-1630. Armel Perrier, pourvu en Cour de Rome, débouta Yves Poyat, prêtre du diocèse de Saint-Malo, pourvu aussi par le Pape sur la mort du 1er résignataire d'Anno.

1635-1656. † François Sébille, dont on ne connaît que le nom.

..1656... Jean le Princé.

1675-1677. Louis Pichard.

1680-1703. † René ou Renaud Guymar, mort en novembre 1703.

1704-1709. R. Charles-Claude de Champfleury Puichault, prêtre du diocèse de Nantes, pourvu en Cour de Rome, le 11 mars 1704, prit possession le 18 novembre, et résigna entre les mains du Pape en 1709.

1709-1710. R. François Puichault, prêtre du diocèse de Saint-Malo, sans doute parent et résignataire du suivant, pourvu en Cour de Rome, le 28 novembre 1709, prit possession le 28 janvier 1710, et résigna immédiatement après, entre les mains de l'Ordinaire.

1710-1730. † Laurent Morice, prêtre aussi du diocèse de Saint-Malo, pourvu par l'Ordinaire, le 24 avril 1710, prit possession le 3 mai et mourut en 1730.

1730-1751. R. Louis Cougan, prêtre du diocèse, habitant Rome, pourvu par le Pape, le 31 août 1730, prit possession le 11 octobre 1731. Il résigna entre les mains de l'Ordinaire, en 1751, pour devenir recteur de Pluvigner.

1751-1761. † Mathurin Danays, licencié en droit et recteur de Treffléan, pourvu par l'évêque, le 4 août 1751, prit possession le 10. Après dix ans de rectorat, il fut inhumé dans le cimetière, le 31 juillet 1761.

1761-1790. Yves Priellec, prêtre du diocèse et chapelain des Ursulines de Malestroit, gagna cette paroisse au concours du 22 octobre 1761, en fut pourvu par le Pape le 18 novembre et en prit possession le 28 décembre. Ayant refusé de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il eut beaucoup à souffrir, en 1790, de la part de Michel Robin, son ancien curé, qui l'avait prêté et était devenu maire de la commune. On ignore ce que Priellec devint pendant la Révolution. On ne le retrouve pas non plus après le Concordat de 1801.

TREFFLÉAN. (1)

Cette paroisse du territoire de Vannes et sous le patronage de saint Léon, d'où son nom, fut à collation libre jusqu'au 14 décembre 1459, date à laquelle une bulle pontificale l'unit à la Psallette de la cathédrale et déclara que le titulaire, présenté ou même nommé par le chapître, ne serait plus qu'un vicaire amovible *ad nutum capituli*. Cette situation explique l'absence de provisions aux Registres des Insinuations ecclésiastiques, jusqu'au jour où ce prêtre devint vicaire perpétuel, vers la fin du XVIIe siècle.

En conséquence de cet état de choses, le chapître était gros décimateur à la 33e gerbe, et payait au vicaire, novaliste, une portion congrue de 300 livres. Aussi, ce dernier se hâta-t-il, le 7 août 1769, de profiter d'une déclaration royale, pour opter en faveur de la pension

(1) Formes anciennes : *Trevleyan*, 1387 (chap. de Vannes). — *Treveleen*, 1397 (Ibid).

annuelle de 500 livres, et pour déclarer qu'il abandonnait ses novales au chapître.

Le vieux presbytère, situé près du bourg et accompagné d'un pré, fut longtemps en ruines avant d'être reconstruit. La première pierre du nouvel édifice ne fut posée que le 12 septembre 1719.

En 1744, le territoire de la paroisse était partagé entre les frairies du Bourg, de Kerno, de Montaigu, de Talhouet, de Craon et de Bizole.

Cette dernière avait même été érigée en trève à une date inconnue; mais, tout en permettant d'y remplir les fonctions curiales et même parfois de posséder des registres de baptêmes, mariages et sépultures, les recteurs la faisaient desservir par un simple prêtre dépourvu du titre de curé et la traitèrent toujours en frairie plutôt qu'en trêve, jusqu'au vicariat, sur la fin du XVII[e] siècle, de Julien Cougan, qui avait été lui-même, pendant plusieurs années, chapelain de Bizole et à même d'apprécier l'état de la situation.

Sur la paroisse, il y avait, sans excepter celle de Bizole placée sous le vocable de Notre-Dame, quatre chapelles, dont les autres étaient celles de sainte Appoline, de saint Mathieu et enfin de la sainte Vierge et de la Vraie-Croix de Craon.

Nous connaissons les trois bénéfices secondaires suivants :

La chapellenie de Saint-Sébastien, fondée le 18 mars 1638 par Sébastien Thomas, prêtre, demeurant au village de Kerno, pour être desservie de deux messes par semaine, le lundi et le vendredi, à l'autel de Saint-Sébastien et de Notre-Dame sur la neffe de l'église paroissiale, avec *De profundis*, chaque fois, sur la tombe du fondateur, à partir de son décès. Présenté par l'aîné de la famille Thomas et conféré par l'Ordinaire, ce bénéfice était doté d'une partie de tenue au bourg de Noyalo. Il eut titulaire jusqu'en 1790.

La chapellenie de François Corollas, s'appelait ainsi du nom de son fondateur, curé de Treffléan et grand prédicateur, qui la chargea d'une messe chaque lundi à l'église paroissiale, d'une autre chaque vendredi en la chapelle de Craon, et de l'obligation au titulaire de faire le catéchisme les dimanches et fêtes à l'église paroissiale et à la chapelle de Craon et d'entretenir la lampe devant le Saint-Sacrement dans le premier de ces édifices. Sa dotation se composait de 60 livres de rente annuelle sur la terre des Goualesdre, à Craon, d'où le nom de chapellenie de Craon qu'on lui trouve aussi. Présentée par les héritiers du fondateur, elle se desservait encore en 1790.

La chapellenie de Sébastienne Le Gludic, ainsi appelée aussi du nom de sa fondatrice, se desservait de messes au maître-autel de l'église paroissiale et était dotée de rentes sur la tenue de Kervoyant, au village de Kerno, sur la paroisse. Elle avait également titulaire en 1790.

Recteurs et Vicaires perpétuels de Treffléan.

...1414... Pierre Goeziat ou Greziat.

...1459... Jean Lenhent, ? recteur à l'époque de l'annexion, n'eut plus de successeurs. Si le chapître commença, après lui, à nommer des vicaires, on l'ignore. Il est probable qu'il trouva plus économique de faire desservir la paroisse par un curé, et que cet état de choses eut une longue durée.

De 1610 à 1619, on trouve cependant le prêtre Sébastien Thomas avec le titre de recteur de Treffléan, mais sans que le fait puisse s'expliquer.

Pour remédier à cette situation, l'évêque, par un *motu proprio* de 1680, conféra cette paroisse à un ecclésiastique qui y remplissait déjà les fonctions de curé. Le chapître comprit qu'il ne pouvait pas résister plus longtemps, et il présenta lui-même cet ecclésiastique.

1680-1710. † Julien Cougan, oncle, premier vicaire perpétuel de Treffléan, pourvu par le susdit *motu proprio*. Le 26 mars 1683, le chapître le présenta et demanda pour lui des provisions à l'évêque qui n'en fit rien, attendu qu'il le considérait comme validement investi. Malade, Cougan donna procuration, le 15 mars 1705, pour résigner entre les mains de l'Ordinaire en faveur d'autre Julien Cougan, son neveu ; mais le chapître fit opposition et le titulaire recouvra, du reste, la santé. Sur la fin de sa vie, il réitéra cet acte, sans plus de succès. Décédé, il fut inhumé, le 15 mai 1710, dans le cimetière et à l'entrée du grand portail de l'église.

1710-1721. R. Nicolas Le Clainche, prêtre du diocèse à Languidic, présenté par le chapître le 27 juin 1710, pourvu par l'Ordinaire le 28, prit possession le 4 juillet. Il eut à défendre son bénéfice contre Julien Cougan, neveu, le prêtre Wittemberg et Yves Le Viavant, qui le lui disputaient pour divers motifs. Resté paisible possesseur, il donna procuration, le 12 avril 1721, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant et devint vicaire perpétuel de Locmariaquer. Sous son vicariat, eut lieu la reconstruction du presbytère de Treffléan qui fut béni le 12 septembre 1719.

1721-1729. † Yves Le Viavant, originaire et curé de Treffléan et malheureux dans ses prétentions de 1712, pourvu en Cour de Rome, le 18 mai 1721, prit possession le 1er septembre. Décédé à l'âge de 52 ans, le 25 février 1729, il fut enterré le 26 dans le cimetière.

1729-1743. † Pierre Rozo, de Séné et prêtre à Treffléan, présenté par le chapître, pourvu par l'évêque le 4 mars 1729, prit possession le 6. Mort à l'âge de 40 ans, le 24 novembre 1743, il fut enterré, le 26, dans le cimetière.

1743-1751. R. Mathurin Danays, de Saint-Allouestre, sacriste de la cathédrale et licencié *in utroque jure*, pourvu par l'Ordinaire, résigne entre les mains du chapître le 5 août 1751 et devient recteur de Tréal.

1751-1769. R. Gilles Le Nevé, de Treffléan, neveu du saint recteur de Séné, était curé de sa paroisse natale, lorsque, présenté par le chapître, il fut pourvu par l'évêque le 20 août 1751 et prit possession le lendemain. En 1769, il opta pour la pension de 500 livres, mourut, à l'âge de 64 ans, le 12 octobre de la même année et fut inhumé le 13 dans le cimetière.

1769-1785. † Joseph Le Derff, originaire et curé de Saint-Nolff, présenté par le chapître, pourvu par l'évêque le 6 novembre 1769, prit possession le 9. Décédé à l'âge de 58 ans, le 5 avril 1785, il fut enterré le 6 dans le cimetière.

1785-1791. Louis Le Sant, de Saint-Patern et curé de Plœmeur, pourvu par l'évêque le 14 avril 1785, prit possession le 15. Ayant prêté le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il était éligible à toutes les paroisses du diocèse. Aussi, le 4 avril 1791, l'assemblée électorale d'Hennebont le choisit-elle pour recteur de Plœmeur. Il refusa, pour devenir, comme il l'avait promis, vicaire épiscopal de Le Masle. Nommé recteur de Baud le 9 novembre 1802, il prêta serment entre les mains du préfet le 21 octobre suivant.

TABLE.

Ancien personnel ecclésiastique de la cité épiscopale (1874). p. 41
Personnel des paroisses..... 60
Dignitaires du Chapitre et chanoines de Vannes..... 160
Administration des paroisses (1875). 110
Allaire.................... 123
Ambon.................... 128
Arradon.................... 135
Arz (Ile d').................... 157
Arzal.................... 162
Arzano et Guilligomarch.... 165
Arzon.................... 168
Baden.................... 173
Bains.................... 178
Bangor.................... 181
Baud.................... 190
Béganne.................... 194
Belz.................... 197
Berné.................... 200
Berric.................... 202
Bieuzy.................... 206
Bignan.................... 210
Billiers (1876). 73
Billio et Cruguel........... 76
Bohal et Saint-Marcel...... 79
Bourg-Paul-Muzillac........ 82
Brain.................... 85
Brandérion.................... 88
Brech.................... 90
Bubry.................... 94
Buléon et Saint-Allouestre.. 97
Caden (1877). 3
Camors.................... 7
Carentoir.................... 10
Carnac.................... 15
Caudan.................... 18
Cléguer.................... 22
Cléguérec.................... 26
Coët-Bugat.................... 31
Cournon et Glénac.......... 33
Crach.................... 37
Crédin.................... 39
Croixanvec.................... 43
Elven.................... 44
Erdeven.................... 51
Fougerêts (Les)............. 54
Grand-Champ.............. 56
Groix.................... 62
Guégon.................... 113
Guéhenno.................... 116
Guénin.................... 120
Guern.................... 122
Guidel.................... 124
Ilur.................... 129
Inguiniel.................... 130
Inzinzac.................... 132
Kervignac.................... 135
Landaul.................... 139
Landévant.................... 141
Langoëlan et Le Merzer.... 144
Langon.................... 145
Languidic (1878). 5
Lantillac.................... 10
Lanvaudan.................... 12
Larré.................... 15
Lauzach.................... 16
Lesbin-Pontscorff et Gestel. 19
Lescoët.................... 22
Lignol.................... 26
Limerzel.................... 28
Locmalo.................... 31
Locmaria.................... 35
Locmariaquer.............. 36
Locminé et Moustoir-Radenac 41
Locoal.................... 45
Lorient.................... 155
Malansac.................... 158
Malestroit et Missiriac...... 163
Malguénac et Stival........ 169
Marzan.................... 173
Mellionnec.................... 177

Melrand.................... 179
Mendon..................... 182
Mené (Le).................. 189
Merlevenez................. 194
Meslan..................... 203
Meucon..................... 205
Molac...................... 208
Moréac (1879). 47
Moustoir-Remungol........ 51
Naizin..................... 55
Nostang.................... 59
Noyal-Muzillac............. 64
Noyalo..................... 73
Noyal-Pontivy.............. 82
Palais (Le)................ 90
Péaule..................... 96
Peillac.................... 101
Persquen................... 105
Plaudren................... 107
Plescop.................... 119
Pleucadeuc................. 124
Pleugriffet................ 128
Plœmel..................... 131
Plœmeur.................... 136
Ploërdut................... 148
Plœren..................... 156
Plouay..................... 165
Plougoumelen............... 170
Plouharnel................. 176
Plouhinec.................. 181
Plouray.................... 189
Pluherlin.................. 194
Plumelec et S.-Aubin (1880). 25
Pluméliau.................. 31
Plumelin................... 36
Plumergat.................. 41
Pluneret................... 46
Pluvigner.................. 52
Pontivy.................... 62
Priziac.................... 69
Questembert................ 75
Quéven et Bihoué........... 85
Quibéron................... 88
Quily...................... 98
Quistinic.................. 102
Radenac.................... 107
Redené..................... 112
Redon...................... 116
Réguiny.................... 130
Renac...................... 138
Riantec.................... 146
Rieux (1882). 78
Rohan et Saint-Gouvry..... 84
Ruffiac.................... 88
Saint-Avé.................. 93
Saint-Caradec-Hennebont... 100
Saint-Caradec-Trégomel.... 105
Saint-Congard.............. 109
Saint-Gildas d'Auray....... 112
Saint-Gilles-Hennebont..... 120
Saint-Gonnery.............. 127
Saint-Goustan d'Auray...... 130
Saint-Goustan de Rhuys.... 135
Saint-Gravé................ 139
Saint-Jacut................ 142
Saint-Jean-Brévelay (1883). 88
Saint-Just................. 91
Saint-Laurent de Grée-Neuve 96
Saint-Martin-sur-Oust...... 99
Saint-Nolff................ 101
Saint-Patern............... 107
Saint-Pierre............... 132
Saint-Salomon.............. 141
Saint-Servant.............. 148
Saint-Tugdual.............. 151
Saint-Vincent-sur-Oust..... 165
Sainte-Croix de Josselin.... 168
Sarzeau.................... 171
Sauzon..................... 180
Seglien.................... 182
Séné....................... 185
Sérent..................... 189
Silfiac..................... 195
Sixt....................... 198
Sulniac.................... 201
Surzur..................... 205
Temple (Le)................ 210
Theix...................... 212
Tréal...................... 215
Treffléan.................. 217

FOUILLES

DU

4e DOLMEN DU MANÉ-REMOR

(PLOUHARNEL). (24 JUILLET 1883.)

(Par M. F. Gaillard).

Appelés par un propriétaire au Mané-Remor, afin de pratiquer des fouilles, où, affirmait-il, il y a une trentaine d'années, on découvrit des cavités en divers sens, nous nous y sommes transportés le 24 juillet. Les recherches au lieu indiqué et sur le versant nord-ouest, ne donnèrent aucun résultat; mais l'occasion se présentant, nous résolûmes de fouiller, au versant nord-est, un endroit où depuis longtemps nous avions cru reconnaître, émergeant au ras du sol, le sommet de deux supports. Ces pierres ne s'élevaient guère plus de 20 à 25 centimètres et on eût pu, à première vue, les confondre avec les nombreuses roches qui émergent sur toute la surface de cette grande hauteur.

Autorisés par le propriétaire, nous commençâmes immédiatement les travaux. Ils ont eu pour résultat la découverte d'un nouveau dolmen, le 4me du Mané-Remor.

Il se trouve situé, ainsi que je l'ai dit plus haut, sur le flanc nord-est du Mané, section G nº 256 du plan cadastral de Plouharnel, Lann-Remor. Il se compose de cinq supports, dont un au fond le garnissant à lui seul, et deux de chaque côté. Il n'y avait aucune table. Il est à présumer que comme il se fait une continuelle exploitation de pierres au Mané-Remor, la table, qui devait être apparente et sur la surface, aura été employée et brisée il y a déjà fort longtemps. Les supports eux-mêmes ont dû être diminués par des sections au sommet; ils en ont l'apparence.

Ce dolmen ouvre au sud-ouest; il fut sans galerie, nos recherches ne nous en ont fait découvrir aucune trace, malgré que nous les ayons poussées très avant dans le galgal qui l'environne. Nous n'avons constaté au fond aucun dallage; mais tout autour et contre les supports existe une garniture de pierres plates avançant en saillie à l'intérieur et en moyenne de 20 cent., ce qui constitue une sorte de banquette. Le milieu n'était que terre glaise, et cette garniture dut remplacer et faire le dallage. Nous avons vainement sondé jusqu'à la roche, nous n'avons rencontré aucune autre garniture, aucun caillou roulé. Il n'est peut-être

pas sans importance de rappeler ici que le 3me dolmen du Mané-Remor, qui ouvre au nord-ouest, est aussi sans dallage et que le fond de la chambre n'est que terre glaise. Au surplus, ces deux dolmens offrent une certaine similitude par leur profondeur. Celui du nord-ouest a des supports en moyenne de 65 centimètres de hauteur; à celui-ci ils ont également en moyenne 60 centimètres.

En admettant que les supports y aient été brisés par le haut, on peut conjecturer que la profondeur du monument dut être d'un mètre environ. La chambre mesure intérieurement : en longueur 2m,30 et en largeur 2m,20.

Au cours de ces fouilles, il a été recueilli :

Des débris de poterie avec et sans ornements, qui permettront, je l'espère, d'en opérer la reconstitution. Parmi les fragments ornementés, il s'en trouve avec dessins triangulaires au pointillé et d'une exécution remarquable. Ces dessins se rapprochent beaucoup, s'ils ne sont semblables, des plus beaux trouvés au Mané-Lud en Locmariaker. Il a déjà été possible, par la première reconstitution, d'avoir la forme et la dimension d'un premier vase. Il est apode, ovale peut-être par dépression, et mesure dans ses deux diamètres, d'un côté 10 cent. 1/2, et de l'autre 9 à peu près. Sur l'un des côtés de l'ovale existe une ouverture triangulaire et environnée régulièrement par les ornementations; de chaque côté de cette ouverture, un trou parfaitement fait. C'est une pièce rare et remarquable, car c'est une lampe funéraire à n'en pas douter, et l'ouverture triangulaire sur l'un des côtés servait à faire passer la mèche.

D'autres fragments, ornementés aussi soigneusement et d'un dessin à peu près pareil, ne permettent pas de juger de la forme; leur nombre est trop restreint; mais ils présentent, par la répétition du dessin extérieurement et intérieurement, un intérêt très grand. Ils présentent aussi une certaine similitude avec des vases recueillis par Miln au Mané-Roularde à la Trinité-sur-Mer.

Les débris d'un autre vase donnent un autre dessin en même temps que la forme diffère. Cette dernière pourra s'apprécier après ce qu'on aura pu opérer en reconstitution. L'ornementation au pointillé, par lignes et par bandes, se rapproche de celle de Kériaval.

D'autres encore, sans ornements, demandent à être reconstitués pour être bien appréciés. Ils sont apodes.

Divers éclats de silex caractérisés, et particulièrement du côté de l'ouverture, un grand couteau ou scie en silex, pièce très remarquable de 13 centimètres de longueur et 25 millimètres de largeur.

Enfin, presque contre le milieu du support du fond et à moitié profondeur, un morceau de fer très oxydé, de la forme duquel on ne peut juger et du poids de 16 grammes, introduit par pénétration assurément.

A l'intérieur, comme du côté de l'ouverture, même dans le galgal, nous avons constaté beaucoup de débris de charbon et de cendre.

Peut-être le Mané-Remor contient-il encore d'autres sépultures parmi toutes ses roches ; nous le saurons quelque jour, je le pense ; mais dès à présent le nombre de celles qu'on y connaît ne justifie-t-il pas l'explication du nom du lieu ? On a traduit, Mané de la mer ou près de la mer ; celle-ci en est fort éloignée ; elle le fut bien plus autrefois, si on en juge par ses envahissements successifs. Mané-Remor ne dit donc rien, ni pour la situation, ni pour ses dolmens ; mais si on admet que l'appellation primitive a subi de notables altérations, le Mané-Remor ne serait-il pas, plus vraisemblablement, le Mané-Runmeur, par pléonasme le Mané du grand run.

A ces fouilles était présent M. Wilson, consul des États-Unis à Nantes.

LES DEUX CISTS

DU

MANÉ GROH' ET DE BOVELANE

A ERDEVEN. (30 JUILLET 1883.)

(Par M. F. Gaillard).

L'inventaire des monuments mégalithiques de la commune d'Erdeven signale l'existence, sur la hauteur du Mané Groh', 19 mètres d'altitude à la carte d'état-major, de deux dolmens. L'un bouleversé et très grand, à galerie et trois cabinets latéraux, l'autre à 40 mètres nord environ du premier, sur le versant d'une carrière exploitée, et dont il ne reste que des ruines.

Cette hauteur rocheuse qui domine tout le pays aux environs et n'a de prédominante que celle du Mané-Bras, présente à sa surface de nombreuses roches au ras du terrain. Elle n'est elle-même et tout entière qu'une énorme exubérance rocheuse. Les deux dolmens décrits à l'inventaire ont été, à diverses reprises, fouillés par de nombreux chercheurs parmi lesquels ont été signalés en dernier lieu, MM. Lukis et Chaplain-Duparc ; mais aucun d'eux ne s'était assurément attaché à l'examen du terrain environnant.

Or, nous remarquâmes à la surface du sol, entre les deux dolmens, trois pierres émergeant et semblant indiquer une construction dont la couverture avait pu disparaître sous la pioche des carriers, et nous crûmes devoir y pratiquer une fouille.

Le résultat nous donna effectivement un grand cist ou dolmen fermé, sans issue, composé de quatre grandes pierres sur champ, calées dans les joints par quelques blocs de moellon. Le fond n'avait pas de dallage; la profondeur est d'environ 1m,40 à partir de la surface du sol; la largeur moyenne dans les deux sens de 1m,50 et 1m,20.

A l'intérieur nous avons recueilli : un broyeur circulaire de 0m,20 de diamètre et une meule dont le dessin, réduit, est joint à ce rapport, et quelques percuteurs.

Ce cist est situé au nord-nord-ouest du grand dolmen à galerie et à quatre mètres.

On peut se poser la question de l'emploi ou de l'usage de ces cists, que nous retrouvons souvent à côté ou à proximité des dolmens. Leur genre de construction ne diffère guère de celui de ces derniers. Servirent-ils de dépositoires ou de sépultures particulières? Le point est à éclaircir encore par de nouvelles recherches. Dans tous les cas, selon l'opinion de M. G. de Closmadeuc, ils sont bien assurément contemporains des autres monuments voisins.

Section F. N° 632 du cadastre d'Erdeven. — Lann er Groh'.

Le cist de Bovelane est décrit à l'inventaire d'Erdeven, et le plan y figure. Comme au Mané-Groh', il put être fermé, quoique actuellement il lui manque un côté qui a dû être détruit, car les trois autres parois sont très apparentes au-dessus du sol.

Il a été nombre de fois exploré et fouillé; néanmoins nous crûmes devoir le visiter encore, et bien nous en prit; car dans l'un des angles, une partie, qui ne nous parut pas bouleversée, était encore intacte, et nous y avons recueilli un plat aujourd'hui reconstitué et dont le dessin est joint à ce rapport.

Section F. N° 932 du cadastre d'Erdeven.— Lannec-Gouarch-Lenrion.

UNE EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE

A

L'ILE DE TÉVIEC.

(28 AOUT 1883).

(Par M. Félix Gaillard).

Monsieur le Maire de Saint-Pierre, propriétaire de l'île de Téviec, nous ayant gracieusement autorisés à y continuer nos recherches, nous nous y sommes transportés.

L'île de Téviec, située à 4 kilomètres au large, est environnée de tous côtés, tant du large que de terre, de nombreux, de terribles écueils. En face de la côte, elle fait : Portivy au sud-sud-est, le fort Penthièvre au sud-est et l'isthme de la presqu'île de Quibéron à l'est.

Constamment battus par d'horribles tempêtes ou par la grande houle de l'Océan, les bords de l'île sont découpés fantastiquement en divers endroits. Les puissants assauts de la mer l'ont presque séparée en deux parties ; l'une, la plus grande, au nord, l'autre au sud. Cette dernière, gigantesque agglomération de blocs énormes de roches, s'élève à une grande hauteur au-dessus de la mer et comme un rempart de Titan, à moitié démantelé.

La section de l'île en deux parties n'est cependant tout à fait effective qu'à la haute mer ou pendant un certain temps à chaque marée.

Les nombreux écueils qu'on aperçoit de tous côtés, la configuration des côtes du sud-ouest au nord-ouest, tout semble indiquer que dans les temps reculés dont nous cherchons à percer les ténèbres, l'île de Téviec dut faire partie du continent.

Au sud, la pointe de Beg-enn-Aud forme l'une des extrémités d'un arc de cercle environnant, qui aurait Penthièvre dans son développement et l'île de Rohellan et l'embouchure de la rivière d'Étel à l'autre extrémité, au nord-ouest.

Il était donc utile de s'assurer si l'île de Téviec ou ne contenait pas quelques sépultures identiques à celles de la côte, ou ne donnerait pas la preuve matérielle de la présence des constructeurs de ces sépultures.

Nos travaux, qu'il fallait restreindre ou hâter en raison de la difficulté de séjourner, nous ont fourni une partie de ce que nous cherchions. Les constructeurs des dolmens ou des autres sépultures de la terre ferme ont occupé et habité l'île de Téviec, et ils y ont laissé les traces de leur primitive industrie ; nous allons le démontrer par l'exposé de nos travaux.

L'examen de la carte hydrographique permet de constater qu'entre Téviec et l'isthme, les profondeurs ne sont au maximum que de 5^{m},20, au minimum 4^{m},60, moyenne 4^{m},90. Au delà de l'île, à l'ouest, jusqu'à la ligne des écueils, il n'y a encore qu'une moyenne de 5^{m},70 ; tandis que plus loin et immédiatement après commencent les profondeurs de l'Océan, 16 mètres, puis 20 et 28 mètres.

La nature du fond autour de Téviec, au sud et au nord, c'est-à-dire dans la direction de Portivy ou Beg-enn-Aud et de Rohellan où la rivière d'Étel n'est que roche en majeure partie ; tandis qu'entre Téviec et l'isthme, elle n'est absolument que sable. La conclusion qu'il semble qu'on puisse en tirer, c'est que le fond de roche, établissant une ligne d'une extrémité à l'autre, dut former la falaise rocheuse primitive de la côte ; tandis que le fond sablonneux entre l'île et l'isthme indique l'envahissement intérieur de la mer, quand l'île fut séparée du continent.

Cette conclusion peut paraître admissible, quand on étudie avec soin la carte hydrographique; tandis que le plateau des Birvideaux, bien plus au large, mais que la légende prétend avoir été relié à la terre ferme et que quelques auteurs ont affirmé avoir existé ainsi, puisqu'on y allait autrefois à pied sec, en est séparé par fond de roches et de grosses coquilles, mais à des profondeurs variables de 24 à 33 mètres; ce qui exclut toute vraisemblance de ce qu'en dit la légende du pays ou de ce qui en a été écrit. Les Birvideaux, au surplus, ne découvrent jamais. Ce put être une plature élevée, une sorte d'île ou d'îlot, mais non point une partie de la terre ferme.

A la partie sud, que nous explorâmes d'abord, il eut été impossible d'opérer quelque sondage que ce fût. A peine quelques centimètres de terre existent-ils en de rares endroits. Cette énorme hauteur n'est qu'un vaste rocher dénudé. Il faudrait cependant admettre qu'il dut, primitivement, être assez recouvert; car à la surface presque du rocher se trouvent des éclats de silex en quantité extraordinaire et surprenante. C'est presque par couches et par couches épaisses qu'on peut les récolter. Tous ces silex sont parfaitement éclatés de main d'homme, et, au surplus, ils sont en tout semblables à ceux des sépultures des dolmens et des menhirs.

La partie nord est beaucoup plus large, et surtout la couche de terre, ou du moins de sable noir, y est à une bonne profondeur. Les bords de l'île à l'ouest, où les gros temps ont entamé et tranché les terrains, nous ont présenté, au nord-ouest, une zône d'environ 15 mètres de longueur où des débris de cuisine étaient très apparents. Les fouilles de ce versant nous ont fait constater qu'avec les innombrables coquilles de ces débris, se trouvaient aussi des ossements d'animaux. Parmi ces derniers, nous avons recueilli un calcaneum de cerf. Puis, en même temps que des éclats de silex, quelques percuteurs et des fragments d'un os évidemment travaillé, si ce n'est ornementé, à l'aide du silex.

Mais ce qui attira le plus notre attention, ce fut une sorte de cerveau ou extrémité d'une jointure d'os d'une forme, d'une épaisseur et d'un aspect qui ne nous permettent pas de dénommer cet objet.

Il était en quatre morceaux se rajustant très bien, tout comme le font les fragments d'un crâne. L'épaisseur au fond est de 35 millimètres, à l'autre extrémité de 4 millimètres. Ce que j'appelle le fond semble représenter la partie occipitale d'un crâne; mais la partie opposée a une forme qui éloigne toute appréciation pareille. En effet, elle s'allonge en forme de trompe en s'inclinant à droite. Au surplus, aucun orbite ne paraît, mais sur le côté gauche et au-dessous de l'allongement en trompe, c'est-à-dire, du côté opposé à celui vers lequel elle incline, existent comme des rigoles de grand coquillage. Ce curieux objet, ou servit peut-être autrefois d'instrument ou d'amulette, ou n'est que le produit de la désagrégation d'ossement, tel qu'un crâne, sur une partie molle, la cervelle, qui a pu se transformer en calcaire.

Plus au nord, sur le point culminant de cette partie de l'île et à peu près dans le milieu de sa largeur, nous avons mis à découvert, sous la couche gazonnée, une accumulation de pierres offrant le même aspect que l'ensemble du galgal de l'île Thinic ; mais à la vérification, il n'y fut trouvé, et sur le côté nord-ouest, qu'une seule construction et d'un autre genre. Elle forme, sur une longueur de 4^m,50, une sorte de galerie ou couloir de 1^m,50 en largeur. Les côtés sont formés d'une maçonnerie sèche et grossière de grosses pierres plates, sur trois assises.

Elle n'a ni issue, ni aboutissant ; du moins nous n'en avons pas trouvé. Mais, tant dans l'intérieur que dans les pierres des côtés et du recouvrement, nous avons récolté une quantité d'éclats de silex que j'évalue à cinquante kilos, et de nombreux percuteurs. Ces derniers, quelquefois au milieu du silex ; et enfin des débris de poterie de l'époque des dolmens.

Nous en avons conjecturé que Téviec dut être autrefois un lieu de préparation ou de fabrication des objets en silex, et que nous venions d'y retrouver un atelier.

Quoiqu'on en conclue, il est certain et incontestable par ces résultats, que l'île de Téviec fut occupée et habitée par l'homme des dolmens. Eût-il pu y séjourner et y vivre si c'eût été une île comme aujourd'hui ? On peut, sans témérité, répondre par la négative ; car actuellement on aurait de la peine à y séjourner une partie de l'année.

Il y a donc eu séparation du continent et envahissement de la mer depuis cette époque préhistorique.

LES CISTS DES BOIS DU PUÇO.

ERDEVEN. (7 SEPTEMBRE 1883.)

(Par M. F. Gaillard).

Il m'a été très profitable souvent, en donnant libre cours à mes goûts cynégétiques et en parcourant le pays en chassant, de faire des observations sur les terrains ; les fouilles dont je vais rendre compte entrent dans cette catégorie de notes relevées ainsi.

Sur les sollicitations d'un archéologue distingué, M. Fornier, de Rennes, nous nous rendîmes le 7 septembre sur les lieux.

Ils sont situés au milieu des bois et sur les confins des communes de Carnac et d'Erdeven ; car le hameau du Puço est sur le territoire de la première de ces communes, et les bois désignés sous ce nom sont en partie dans les deux. Mais la parcelle dont il s'agit est cadastrée à Erdeven et relève de cette commune. J'avais observé la disposition

d'assez nombreuses pierres, émergeant au ras du sol, sur champ et présentant à l'œil sous bois, autant qu'on pouvait en saisir l'ensemble, un arrangement circulaire ou ovale. Les premiers sondages m'avaient fourni la certitude que plusieurs de ces pierres constituaient bien des parois.

Le cadastre, consulté, me donna la désignation de la parcelle : Section F. N° 1015. Lannec parqueu hir er neur. Il n'y a là rien de caractéristique et les noms des parcelles environnantes ne m'ont également rien fourni à ce sujet. D'un autre côté, autant que l'on peut apprécier le terrain sous bois, celui-ci ne semble pas constituer une élévation très prononcée ; il est cependant un peu plus haut à l'endroit même des pierres, mais sans qu'il y ait rien de bien saillant ou remarquable.

Nous commencâmes nos fouilles par les pierres marquées au plan ci-joint sous le N° 1, et nous obtînmes en peu de temps un cist fermé sur ses quatre côtés et composé de quatre pierres assemblées sur champ. Au fond gisait une pierre plate et de la dimension environ de la largeur du cist ; peut-être fut-elle le complément des parois de cette sépulture. Sous cette pierre que nous enlevâmes, fut recueillie une tête de flèche en silex, du genre de celles dites transversales, très tranchante et très affilée ; d'un seul éclat sur une face et taillée en plusieurs sur l'autre.

Sous une couche assez faible de terre compacte, nous arrivâmes au dallage. Il était complet, composé de pierres plates très bien ajustées et recouvrait le fond entièrement. Aucun autre objet ne fut recueilli.

A onze mètres par côté, nous dégageâmes trois pierres sur champ, assemblées et formant à n'en pas douter l'un des côtés d'un autre cist.

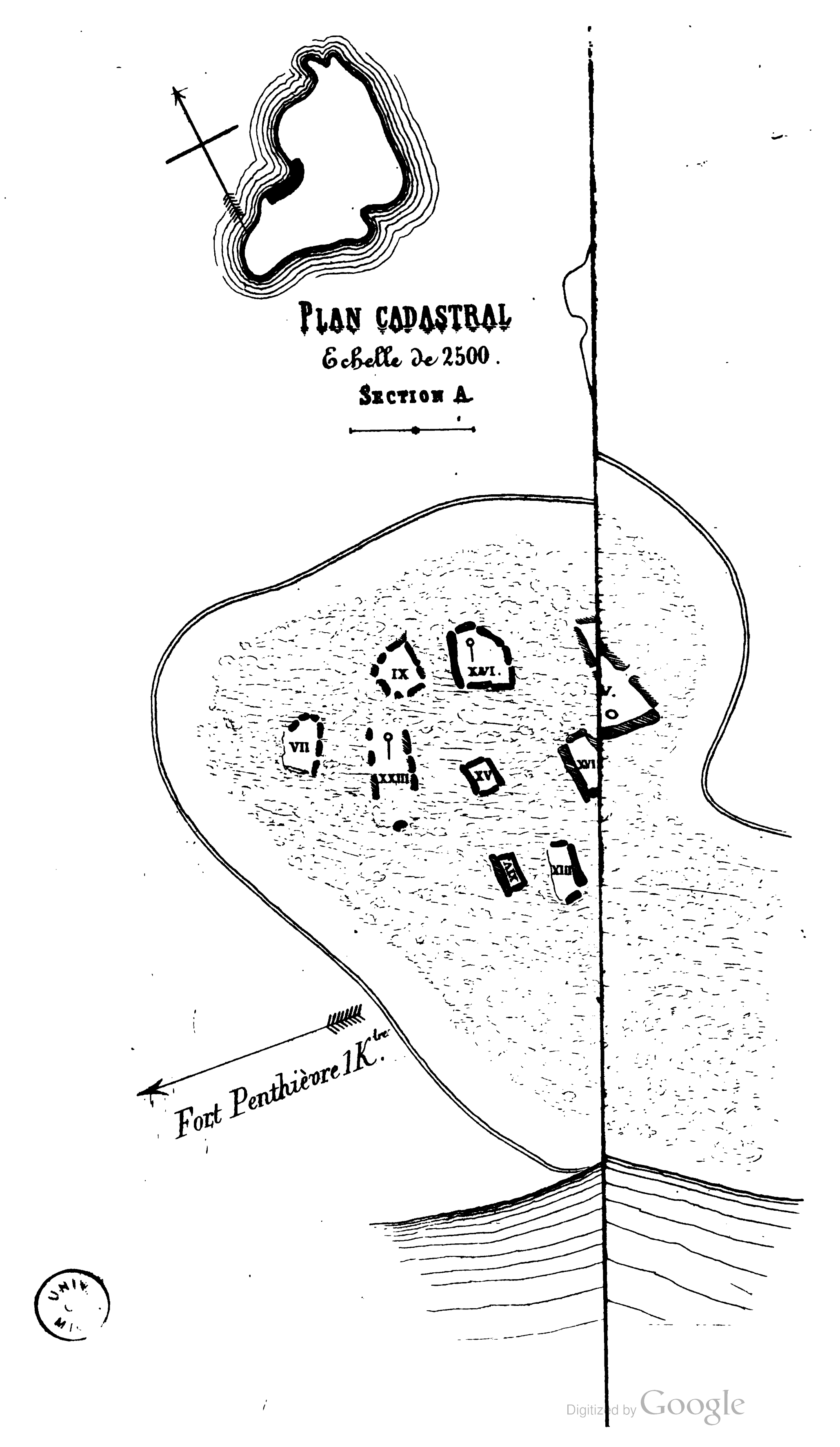
Neuf mètres plus loin, un autre assemblage de trois pierres sur champ nous donna la forme d'un troisième cist ; deux de ces pierres formant un des côtés dans la longueur, et la troisième occupant dans le sens de la largeur.

Tout à côté, un quatrième cist est encore indiqué par trois pierres sur champ, dans la même disposition que les précédentes, mais dans des dimensions plus grandes.

Dans ces trois cists, il ne fut rien recueilli. Il n'y a donc, dans ces fouilles, de résultat acquis, que l'existence de ces sépultures.

Il y a lieu de bien les observer sur plan. La disposition de l'ensemble, la direction des longueurs semblent indiquer que ces cists furent construits ou érigés, en affectant une forme circulaire ou ovale. Il ne pouvait donc y avoir d'orientation unique dans l'inhumation. Il n'existe cependant absolument rien dans ce ce qui aurait constitué le centre de l'ensemble ; mais ce qui ne laisse aucun doute sur l'origine de ces cists, ce sont les menhirs qui sont autour et tout auprès.

Nous en avons observé trois ; dont un debout et deux renversés. Celui qui est debout mesure 1^{m},40 de haut, et ceux renversés un mètre et 1^{m},20.



PLAN CADASTRAL
Echelle de 2500.
SECTION A.
IX
XXVI.
V.
VII
XXIII
XV
XVI
XIV
XIII
Fort Penthièvre 1Kre.

Il n'est pas douteux que depuis fort longtemps assurément et peut-être lors de la création de ces grands et vieux bois, plusieurs des pierres de ces cists ont été détruites ou enlevées. Il n'y avait pas, néanmoins, apparence qu'ils eussent été fouillés ; mais la qualité du terrain et l'humidité sous bois ne pouvaient permettre d'y retrouver aucune trace d'inhumation.

Il est nécessaire cependant de relever avec soin l'existence de ces nombreuses, de ces variées sépultures, dans lesquelles se trouvent souvent des objets identiques, et qui ne sont pas éloignées les unes des autres. Non loin de cet endroit du Puço et sur le territoire de Carnac, sur le versant d'un bois, un dolmen ou grand cist démoli, à environ 300 mètres dans l'est ; puis encore et presque dans cette direction, le dolmen en ruines et aussi démoli de Kerdrain. Il est bien à remarquer que jusqu'ici il n'a pas été retrouvé de cists, sans que dans les environs et plus ou moins près se trouvassent aussi ou dolmens ou menhirs.

La lumière est loin d'être faite ; des observations nouvelles, des recherches incessantes pourront nous éclairer ; et, en attendant, gardons soigneusement en note ce qui est obtenu chaque jour. Les cists du Puço offrent cette importance pour le moment.

RAPPORT

SUR LES FOUILLES DU CIMETIÈRE CELTIQUE

DE L'ILE THINIC. (15 AOUT 1883.)

(Par M. F. Gaillard).

Les fouilles du Port-Blanc, livrées à la plus complète publicité, n'ont donné jusqu'ici des discussions ou des appréciations scientifiques, qu'à la société d'Anthropologie ; néanmoins des doutes sur la contemporanéité des squelettes et des dolmens avaient été répandus, mais non publiés. Il nous a paru utile, indispensable, d'établir d'une façon toute matérielle la démonstration de l'affirmative. De là sont venues nos recherches, nos études des terrains, et j'ai la profonde satisfaction d'établir ici, par les résultats acquis, l'authenticité, déjà conjecturée au Port-Blanc, de la parfaite, de l'entière valeur de mes conclusions.

Comme au Port-Blanc, je livre ici à la plus libre, à la plus indépendante discussion scientifique, le rapport que j'ai l'honneur d'écrire, et j'estime, avec la plus grande déférence pour toutes les opinions, qu'il est de toute nécessité qu'elles se produisent. J'y fais un chaleureux

appel ; la controverse, on le voit, peut amener d'excellents résultats ; puisque les opinions divergentes, quoique non écrites, nous ont mis à même de déposer ce rapport que j'intitule :

LE CIMETIÈRE CELTIQUE DE L'ILE THINIC.

Situation.

L'île Thinic, selon le cadastre de la commune de Saint-Pierre, *Inistilleuc*, selon la désignation de tous les habitants, est un plateau quelque peu ovale, mais allongé aux extrémités, de 33 ares de superficie ; elle est reliée à la terre ferme par une sorte de chaussée de gros galets ou blocs roulés qu'y forma la mer, en même temps que par l'action des ouragans, elle dut l'en amoindrir par ses assauts et ses emprunts. Cette chaussée mesure 200 mètres de longueur et n'est submergée que pendant un certain temps à chaque marée. L'accès de l'île, à pied sec, existe donc chaque jour.

Elle n'est éloignée de Portivy, à l'ouest, que de 500 mètres environ, et du fort Penthièvre, à l'est de l'île, que d'un kilomètre à peu près.

Cette situation, cet isolement, qui font réellement de cette haute plature, le type du territoire primitif de ces côtes, attirèrent notre attention. L'examen des altitudes qu'on y remarque en entrant, à droite et à gauche, nous démontra bien vite qu'elles n'étaient formées, comme en beaucoup d'autres endroits dans les dunes, que par l'accumulation des sables transportés par la violence des vents. Notre véritable terrain d'exploration, le terrain primitif, devait donc être nécessairemeut du côté de l'Océan, par où viennent les tempêtes qui dépouillent toujours les abords des côtes. Cette manière d'apprécier les terrains a été justifiée par les faits ; on va le voir.

En effet, les points culminants de l'île, sondés à plus de deux mètres de profondeur, n'ont donné que du sable sans le plus petit caillou. La roche, elle-même, base de ces accumulations, est bien plus bas encore ; tandis que sur le bord de la côte et vers l'Océan, le sable pur n'existe pas. Le terrain y est plus consistant ; à une épaisseur de vingt centimètres, sable noir mélangé, garni de multiples petites coquilles, gazonné par-dessus. Au-dessous, parties de sable et de terre, également noirâtres, un peu compactes, et enfin plus bas, la terre même, liée, sèche et comme *au Fouseu*, en certains endroits résistante comme du ciment.

Ainsi, on voit facilement par ces quelques mots, combien le terrain primitif, où se trouve le monument, diffère essentiellement du terrain, de formation plus récente, créé par les gros temps ; car tous les hivers ils rendent ces parages à peu près inabordables.

Ce premier examen des terrains nous fit remarquer des agglomérations informes de pierres, jetées en désordre ; on les eût, à première vue,

confondues avec les débris de la roche ; quelques sondages nous fournirent des éclats de silex d'abord ; puis, en les espaçant et les multipliant, quelques débris de poterie des dolmens, et enfin un premier crâne, avec plusieurs côtes et les premières vertèbres. Convaincus, dès lors, de l'existence d'une sépulture, nous procédâmes au dégagement du terrain, en enlevant le gazon et le sable garni de coquilles ; mettant ainsi en évidence l'accumulation des pierres dans toute son étendue. Nous obtînmes, de cette façon, devant nous une superficie de vingt mètres en longueur et huit mètres en largeur moyenne. Là devait se trouver la sépulture que nous cherchions, et il n'y eut aucun doute quand nous eûmes recueilli, dans nos premiers dégagements du terrain, de nombreux percuteurs, considérablement d'éclats de silex, divers débris de poterie et surtout plusieurs pierres taillées ou usées en biseau, quelquefois d'un seul bout, d'autres fois des deux ; exactement pareilles à celles recueillies au Fouseu ; de même matière, en diorite schistoïde. Nous jugeâmes par ceci, que la sépulture comportait aussi des cists ou coffres de pierres ; nous commençâmes nos travaux, et voici ce que nous avons trouvé.

Relation des fouilles.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, une superficie de 160 mètres carrés, à peu près, se trouvait recouverte d'une accumulation de grosses pierres ; malgré qu'elles fussent en désordre, elles n'en présentaient pas moins une couverture parfaitement intacte, quoique irrégulière à la surface. Le dégagement opéré avec le plus grand soin nous donna successivement la solution entière. Ce furent d'abord deux petits coffres de pierres (Nos 1 et 2 du plan), qui nous apparurent. Tous les deux formés de quatre pierres plates, ajustées sur champ, recouvertes d'une cinquième grande pierre. C'était bien là la même construction, le même système d'érection déjà constatés *au Fouseu*. Ces petits cists ou coffres de pierres n'en différaient que par leur petite dimension. Et, en effet, le no 1, mesure intérieurement : longueur 44 centimètres, largeur 24 centim.; superficie à l'ouverture : 1,056 centim. carrés ; le no 2, longueur 36 centim., largeur 20 centim., superficie 720 centim. carrés. En les vidant avec soin, nous y trouvâmes dans chacun un squelette d'enfant, tous deux inhumés dans la même position ; au surplus identique à celles relevées dans les autres cists ; c'est-à-dire, le sujet couché sur le côté, les bras pliés et relevés vers le crâne et les jambes également pliées et ramenées vers le corps.

Successivement furent découverts vingt-cinq autres cists ou coffres de pierres, dont les dimensions sont variées, ainsi qu'il est indiqué sur le plan. Ces 27 sépultures sont réunies et agglomérées sous l'amas des grosses pierres dégagées en premier lieu. Elles constituent, sans aucun doute admissible, le cimetière accoutumé d'une population. L'examen

des terrains et des lieux ne permet pas de croire qu'il fut restreint à cette superficie. Il ne s'avança peut-être pas plus loin dans l'intérieur de l'île, mais évidemment il dut se prolonger vers la mer, et l'Océan en a englouti la majeure partie. Ce qui en existe, ce que nous en avons trouvé et ce que je décris ici n'en est que l'extrémité du côté de la terre.

Nos constatations et nos observations, ainsi qu'on peut les suivre sur le plan annexé, nous donnèrent ainsi la classification de ces sépultures :

Six par leur petite dimension, n'ont pu servir qu'à inhumer des enfants; ce sont les nos 1, 2, 4, 5, 14 et 15.

Six ont pu servir pour des sujets un peu plus grands; ce sont les nos 3, 6, 9, 12, 13 et 20.

Quinze ont dû recevoir les cadavres de sujets âgés; ce sont les nos 7, 8, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27.

Sur la totalité de ces cists, quelques-uns avaient leur couverture, d'autres en l'avaient pas, et ces derniers présentaient un effondrement intérieur plus ou moins prononcé. Ce commencement de destruction, causé par les premiers assauts de la mer probablement, avait amené l'anéantissement des ossements dans ceux qui avaient été les plus exposés; enfin sur ce nombre de 27 coffres ou cists, nous ne trouvâmes de squelettes ou crânes que dans quatorze d'entre eux; ce sont les nos 1, 2, 8, 10, 11, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 24, 25 et 26.

Ces quatorze cists contenaient : les uns un seul sujet, les autres deux et même quatre, généralement superposés et couchés en sens inverse, et repliés, c'est-à-dire les bras et les jambes ramenés vers le haut du corps. Ainsi les nos 1, 2, 16, 17, 18, 23, 25 et 26 ne contenaient qu'un seul sujet. Les nos 8, 10, 11, 20 et 22, deux sujets, et le no 24 quatre sujets.

Parmi ceux qui contenaient deux squelettes, ou du moins les débris très appréciables, il est encore nécessaire de signaler le no 10, où se trouvaient un sujet adulte et un enfant, de la dimension à peu près de ceux des nos 1 et 2.

La position des squelettes, dans ces coffres, a été observée et relevée aussi; il en résulte que les crânes étaient, en majeure partie, vers le côté sud ou sud-est. Ainsi étaient les nos 1, 2, 8, 11, 16, 17, 18, 22, 23 et 24.

Par exception à ceci : au no 10, le crâne du sujet adulte se trouvait du côté de l'est et les débris d'un enfant étaient à l'ouest.

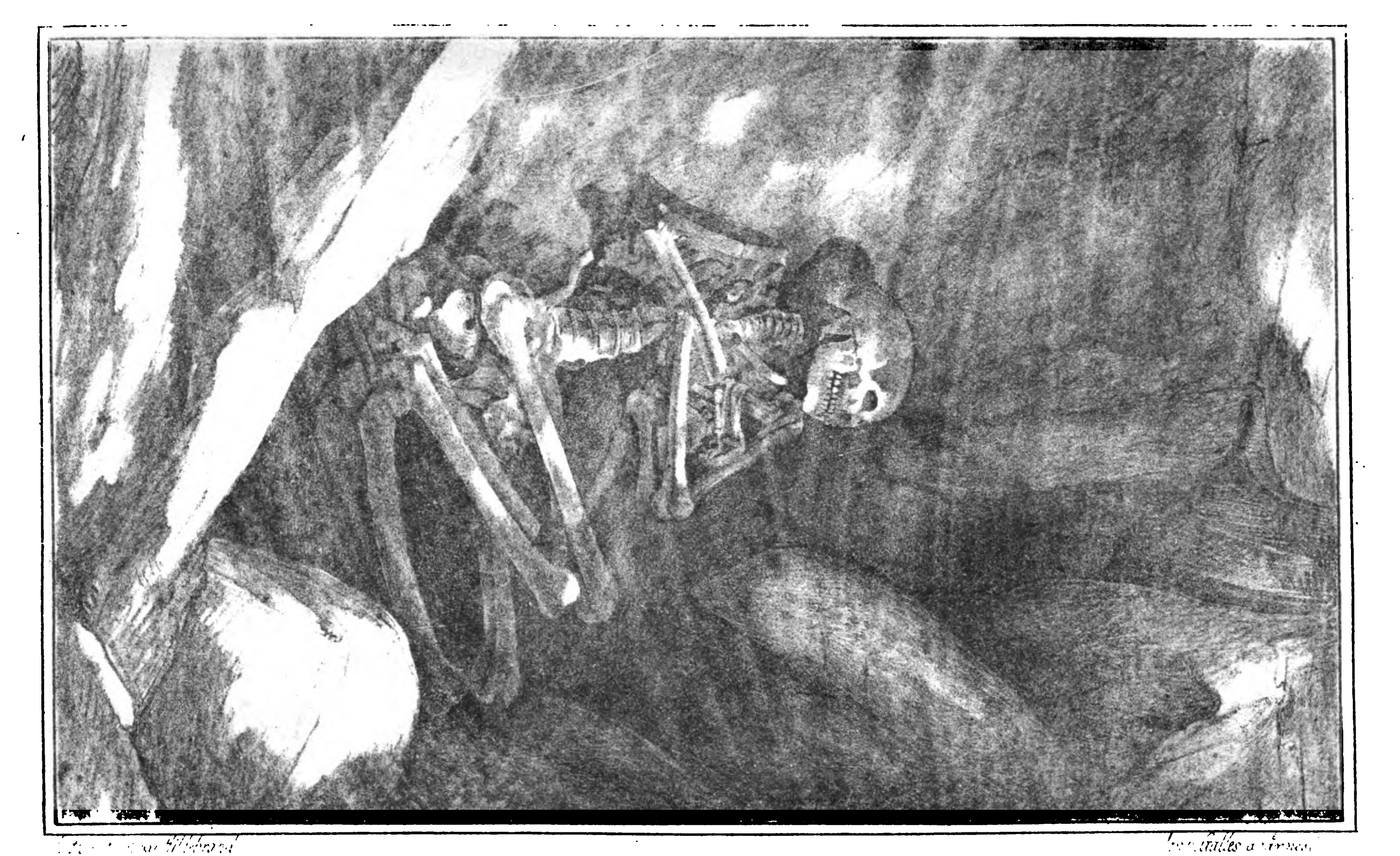
Au no 25, le crâne était au nord-ouest, néanmoins la position des autres ossements faisait sud-est.

Le squelette du no 26 faisait, du crâne aux jambes, est et ouest.

Ainsi que je l'ai déjà rapporté, les squelettes étaient superposés; néanmoins au no 24, où par exception il s'en trouvait quatre, les trois premiers supérieurs étaient situés latéralement les uns aux autres et le quatrième au-dessous. Il est bon d'ajouter aussi que, dans ce no 24 et

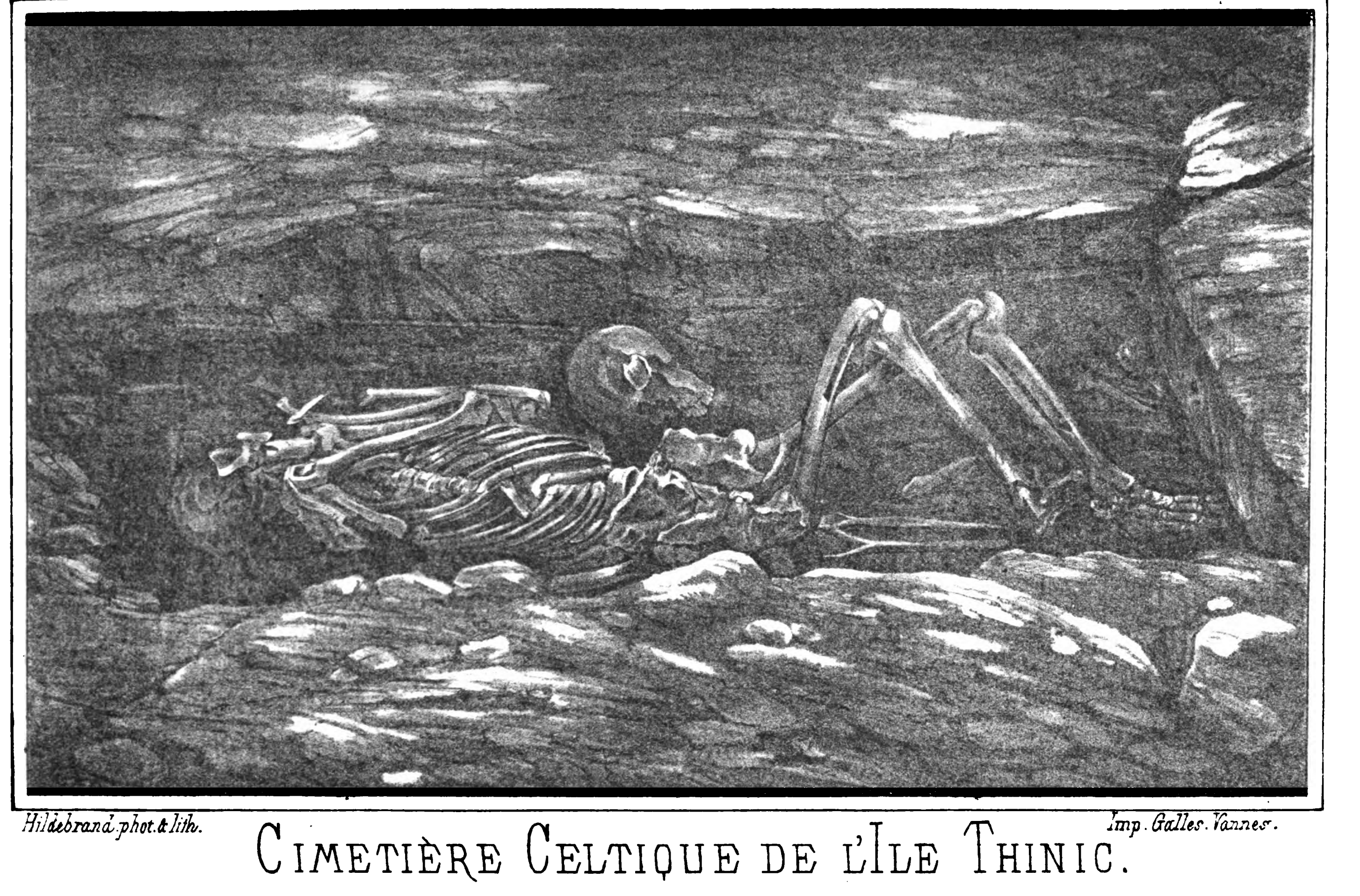


CIMETIÈRE CELTIQUE DE L'ILE THINIC



CIMETIÈRE CELTIQUE DE L'ILE THINIC

N° 8.



Hildebrand phot. & lith. Imp. Galles. Vannes.

CIMETIÈRE CELTIQUE DE L'ILE THINIC.

dans la partie supérieure, nous n'avons pas recueilli avec les trois premiers crânes une quantité suffisante d'ossements pour représenter l'ensemble de trois squelettes, et même pas la majeure partie d'un seul. Il est, peut-être, admissible que ce qui manquait avait été consommé.

La position exacte et entière de plusieurs squelettes a été complètement prise; il en a été levé des clichés photographiques qui serviront très utilement pour leur reconstruction. Nous les avons enlevés. Ce seront, assurément, des types rares et remarquables.

Ainsi le squelette supérieur du n° 8 était sur le côté gauche, les jambes repliées à moitié et les bras ramenés vers le crâne. On ne peut mieux définir cette position, qu'en employant l'expression vulgaire en Z. Ce sujet est d'une grande taille. Il mesure : longueur des tibias 45 cent., des fémurs 45 cent., longueur totale 1m,70; avec la compression des ossements et leur affaissement, on peut sans témérité lui attribuer dix centimètres en plus. Ce sujet eut donc 1m,80; or, il faut ici remarquer, qu'à en juger seulement par la dentition qui est complètement conservée, il était assez jeune. Ce squelette, par le bassin et les autres observations est celui d'un homme.

Le sujet inférieur du même n° 8 dut appartenir à une femme; il est d'une dimension bien moindre. La position de ce second squelette était en sens inverse de l'autre, mais ramené et replié de la même manière; il était donc sur le côté droit.

Au n° 11, le premier squelette supérieur, qui était brisé, ayant été enlevé, nous y vîmes, au fond, en parfaite évidence le squelette inférieur tout entier. Sa conservation était très remarquable. Aussi avons nous pu l'extraire, et sera-t-il facile à reconstituer. Il mesure : 40 cent. de tibia, 40 cent. de fémur et au total 1m,60. Par les mêmes raisons que pour le précédent, on peut conclure que ce sujet mesura 1m,70. Autant que l'examen du bassin le permet, il semble que ce soit là le squelette d'une femme. L'état de la dentition, remarquable de conservation, permet de considérer le sujet à l'âge adulte et peu avancé.

Sa position, au fond du coffre qu'il remplit, est celle-ci : la tête couchée sur le côté gauche, le torse à plat sur les reins, les côtes en l'air; la partie inférieure tournée sur le côté gauche. Les bras repliés de façon que l'avant-bras droit repose sur le haut des côtes à gauche, et l'avant-bras gauche sur l'abdomen. Les jambes également repliées et couchées sur le côté gauche; la jambe droite au-dessus de celle de gauche.

Le coffre mesure au fond 1m,20 en longueur, au milieu, largeur moyenne 70 cent., profondeur 60 cent.

Le n° 26 était couché sur le côté gauche, les bras repliés sous les côtes et les jambes aussi repliées. Ce squelette a été extrait en entier. Ce coffre a un dallage sur lequel reposait le squelette.

Comme particularité, je dois ici signaler ce que nous avons observé au n° 25. Nous y avons recueilli, parmi les ossements, un cubitus ayant, près de l'une de ses extrémités, une exubérance d'os en forme de crochet, ce qui devait constituer une infirmité du sujet ou une déformation naturelle de l'os. Au surplus, l'exameu de ce cubitus comparé à d'autres, permet de croire qu'il y eut là un cas de rachitisme.

Dans ce même n° 25, nous avons aussi recueilli une phalange de main, ayant dû être cassée ; enfin le côté d'une machoire d'animal, ayant appartenu à un bœuf probablement.

L'examen général des crânes et des ossements nous a permis de conjecturer, car en présence des études approfondies de mes éminents collègues de l'Anthropologie, je ne puis, ni ne dois avoir de téméraires affirmations, que les crânes sont tous dolichocéphales ; qu'ils sont remarquables, en majeure partie, par le développement de la partie occipitale. Les tibias présentent un caractère d'antiquité très tranché par leur aplatissement. Je n'ai pas à m'appesantir sur ces détails ; la haute et savante compétence de mes collègues suppléera très efficacement à mon inexpérience.

Objets recueillis.

De nombreux instruments ont été trouvés, tant dans l'agglomération des pierres on galgal à l'extérieur, que dans les sépultures mêmes.

Les éclats de silex étaient en quantité extraordinaire. Dans le nombre il faut signaler l'un d'eux de 48 millimètres de long, sur 28 de large à la base, usé en pointe à son extrémité, arrondi par l'usage ; ce fut un instrument pour perforer.

Les débris de poterie de l'époque des dolmens se trouvaient en quantité également, à l'extérienr et à l'intérieur des cits. Quelques fragments sont ornementés. L'un, recueilli à l'extérieur et dans les pierres, reproduit les dessins du Port-Blanc. D'autres ont les dessins au pointillé qu'on a retrouvés dans la plupart de tous les dolmens. Un autre fragment, recueilli dans le n° 16, donne une autre ornementation du Port-Blanc.

Les pierres, qui recouvraient le tout et formaient galgal, contenaient de nombreux outils ou instruments de pierre. Des percuteurs en quantité, de diverses formes et divers volumes, y ont été recueillis. Dans le n° 19, à proximité d'une paroi, il en a été retiré un.

Dans le n° 20 fut trouvée une tête de flèche émoussée ; également dans ce même cist, un objet en os en forme de patte-fiche, mais avec une sorte d'anse ou crochet d'un côté. Cet objet porte la trace d'un usage fréquent ; ce put être une plaque de ceinturon et servir à l'agrafer.

Presque au centre et parmi les pierres du galgal, il a été recueilli une pierre ou galet plat, taillé en demi-lame de chaque côté et ayant dû servir d'instrument de pêche.

Aussi dans le galgal, un autre pierre de forme plus arrondie, présentant par-dessous et de chaque côté la trace d'un emmanchement; en même temps que le milieu porte la marque apparente d'une ligature. Ce put être un instrument de défense ou de pêche.

Une autre pierre arrondie de contour, mais courbe en sa longueur, instrument de travail probablement.

Dans le galgal et dans un cist, deux dents d'animal, qui semblent provenir d'un chien. Des fragments assez grands de mâchoires et des dents de ruminant, de bœuf probablement.

Divers fragments d'andouiller de cerf; ces débris étaient dans le galgal.

Enfin et c'est ce qui est caractéristique ici, de nombreux instruments en pierres plates, allongées, de la côte, diorite schistoïde, usées tantôt d'un bout, quelquefois des deux en biseau; exactement conformes et pareilles à celles récoltées *au Fouseu.*

Ces derniers objets constituaient assurément des instruments d'usage fréquent et journalier; on doit en juger ainsi par leur nombre. Si cet usage n'est pas encore défini, il y a lieu néanmoins de signaler ce que j'ai eu l'heureuse occasion d'observer.

Je rappelle d'abord, dans le rapport que j'ai fourni déjà sur les restaurations des monuments mégalithiques acquis par l'État, ce passage que je reproduis ici :

Sur les objets trouvés dans la 1re section des alignements d'Erdeven :

« Une pierre plate usée en biseau à son extrémité, de même forme et » même matière que celles recueillies en mai dernier, aux fouilles de » Er Fouseu, à Portivy en Saint-Pierre-Quibéron, Cette observation » aura besoin d'être suivie et étudiée sur les nouvelles fouilles qui se » feront ailleurs et dont les premiers sondages ont fourni déjà des objets » pareils. Il y aura lieu d'y revenir plus tard. »

Quand ceci fut écrit, les fouilles de Thinic n'étaient qu'à l'étude; or voici la confirmation des premières prévisions. La pierre, trouvée dans les alignements d'Erdeven, cela n'est point discutable ni controversable, est bien de l'époque des alignements et des dolmens qui sont contemporains; celles que nous trouvons en nombre à l'île Thinic comme à Er Fouseu démontrent que ces sépultures sont bien, pour le moins, contemporaines aussi des autres monuments mégalithiques, si même elles ne sont antérieures.

Une autre preuve bien caractéristique existe au musée Miln; car il trouva, dans ses fouilles au dolmen de Grach'tri men et à celui de Run-Mori à Carnac et dans chacun d'eux, un instrument pareil. (Quelques

explorations archéologiques de feu James Miln, 6me livraison, pages 2 à 4. — Musée Miln, carte 3.)

Mais une autre observation, bien plus étrange, a été relevée à ce même sujet. Il n'y a, je crois, aucune indiscrétion de ma part, à dire que dans les travaux des fouilles de l'île Thinic, j'ai eu l'honneur de la présence du consul des États-Unis d'Amérique à Nantes, l'honorable M. Thomas Wilson. Correspondant du musée Smithsonian de Washington et observateur très perspicace, il fut amené à consulter des catalogues de cette institution, et nous y remarquâmes, page 35, le dessin et la description d'instruments pareils, trouvés en Amérique (Pensylvanie) et existant au musée national des États-Unis. (The archeological collection of the united states national museum in charge of the smithsonian institution.

La matière aux États-Unis en diffère, il est vrai, c'est de la lydite ou lydienne, tandis qu'à l'île Thinic, c'est de la diorite schistoïde; mais peut-on par cela seul en contester la parfaite concordance? Nous trouvons journellement des haches de pierre de matières diverses; elles sont en plus ou moins grand nombre de même sorte, selon l'existence de la matière elle-même assurément. Il fut fait usage en Amérique des mêmes instruments et on se servit de la matière du pays; mais il reste acquis par ce que je signale que l'usage fut le même et j'en tire la conclusion de l'antiquité de cet usage.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La question à résoudre est ici complexe. Il serait ridicule d'attribuer ces sépultures à nos guerres civiles de 1795; il serait difficile d'en démontrer l'origine romaine ou gallo-romaine. Tout comme au Port-Blanc, rien absolument de l'époque de l'occupation n'y a été trouvé, et cependant, encore comme au Port-Blanc, les établissements gallo-romains n'en étaient pas éloignés. A mi-distance de l'île Thinic au fort Penthièvre, la côte est parsemée de débris gallo-romains. Il y eut là un établissement des occupants du pays à cette époque; mais ils ignorèrent l'existence de ces sépultures et n'en connurent rien. Nous voici dont rejetés aux temps préhistoriques et à l'âge de pierre. La théorie de la conservation des ossements s'efface devant les faits constatés. Y eut-il, dans ces temps reculés, diverses classes de sépultures, et celles de Thinic furent-elles celles de la classe moyenne? Ne sont-elles pas antérieures à celles des dolmens et comment expliquer la similitude des objets dans les sépultures antiques de l'Amérique et celles de l'Europe?

Il y a des précédents cependant, et j'ajoute des précédents heureux; des appréciations d'une valeur d'autant plue grande, qu'elles sont dues à l'un de nos plus érudits et savants collègues de la Société polymathique, et qui peuvent nous servir de base. Avec une autorité et un rare talent de plume, que je ne puis atteindre, Monsieur G. de Closmadeuc nous a

déjà fourni des arguments précieux, en faveur de la haute antiquité de ces sortes de sépultures.

Dans le bulletin semestriel de l'année 1868, de la Société polymathique, pages 9 à 16, nous pouvons lire, dans le rapport qu'il écrivit sur la découverte de 7 tombeaux en pierre à Quibéron, les meilleures, les plus judicieuses appréciations. Il y avait similitude complète de l'érection de quatre de ces coffres avec ceux de l'île Thinic ; les parois étaient des pierres sur champ ; les trois autres en différaient, en ce que les parois étaient des pierres superposées. Si cela constitue une exception, elle ne serait pas, en tous cas, en faveur de la plus grande antiquité des coffres de Quibéron, mais au contraire.

Quoiqu'il en soit, notre savant et estimé collègue écrit dans son rapport, qui mérite à tous égards d'être lu avec attention, les passages suivants que j'en extrais :

Les dolmens de la côte armoricaine remontent certainement à une très haute antiquité. Mais ces sépultures de pierre, enfouies dans la falaise de Quibéron, sont également fort anciennes. Il pourra se trouver dans notre société plus d'un membre qui s'arrête à l'opinion : que les dolmens de Quibéron sont d'une époque antérieure au coffre de pierre de Mané-Beker-Noz et aux 7 tombes semblables qui viennent d'être découvertes. Mais, je vous le demande, est-ce que la démonstration en a jamais été faite ? Dans l'état de la science, la démonstration est-elle possible ? Et si les preuves directes font défaut, n'y a-t-il plus de place au doute ?

Puis :

Toutes ces distinctions, nous les connaissons ; il faut les noter avec soin. Le progrès de la science est à ce prix. Mais quand vous aurez, dans le cas présent, marqué d'un trait rouge tous ces caractères différentiels, en serez vous plus en droit, en l'absence de tout autre élément de certitude, de poser en fait : que l'un de ces tombeaux est plus ancien que l'autre, ou encore que l'un et l'autre ont eu pour constructeurs des peuples différents ? Permettez-moi de citer un exemple qui prouve que les variétés de construction n'impliquent pas nécessairement des origines diverses. Rappelez-vous les fouilles du Mané-Lud en Locmariaker. Rappelez-vous qu'au centre du tumulus les fouilles ont mis à découvert une cavité close, de petite dimension, contenant une sépulture, et reconnaissez avec moi que ce caveau funéraire, pour son mode de construction était aussi différent des dolmens que le sont les coffres de pierre de Quibéron. Il a fallu cependant se rendre à l'évidence et accorder à cette cavité fermée de toutes parts, et n'ayant aucun des caractères des dolmens, la même antiquité et la même origine qu'à ceux-ci. Puisque le même tumulus recouvrait à la fois un dolmen à galerie à l'ouest, une allée de menhirs à l'est, et, au centre, justement ce petit caveau fait en maçonnerie sèche, sans menhirs supports et sans table de recouvrement.

Et enfin :

En ce qui concerne les monuments primitifs du Morbihan, si bien explorés depuis quelques années et interrogés par nous dans leurs plus intimes détails, dolmens, menhirs, cromlechs, coffres de pierre, comment conclura-t-on avec certitude que tel de ces monuments est le plus ancien, ou qu'il appartient à une autre race ; ou encore que tel tombeau qui ne contient pas de métaux, correspond à un peuple qui en ignorait l'usage ? Parce que les grottes de Plouharnel et le dolmen de Kerlagat renfermaient des objets en or, en tirerez-vous cette conséquence qu'ils sont moins anciens que les 7 coffres de pierre de Quibéron, qui ne contenaient pas trace de métal ?

Je n'ai qu'à m'incliner modestement devant une si éloquente démonstration.

Dans un passage seulement, celui-ci :

Les sept tombes que nous venons de décrire présentent, comme on le voit, des variétés de grandeur très curieuses, puisque la plus grande a près de 2 mètres de long, tandis que la plus petite n'a que 45 centimètres, pas même la place pour étendre le corps d'un enfant nouveau-né, à terme.

Une erreur était peut-être commise; car à l'île Thinic, dans des coffres plus restreints, nous avons été assez favorisés pour y recueillir les squelettes des enfants inhumés.

Que doit-on conclure? Je ne saurais le dire et ne dois le faire. Sans immodestie, je crois pouvoir dire que je suis le pionnier dévoué, consciencieux; mais en présence des hautes lumières, de la savante expérience de tous mes collègues, je borne là mon rôle et mon action. Je n'hésite pas néanmoins à agrandir l'un et l'autre dans la meilleure des intentions. Quelles que soient les divergences des opinions, il est indispensable qu'elles se produisent; il leur faut la plus entière indépendance, la plus complète liberté. Il ne peut s'agir ici de questions de personnes. Le but commun, l'intérêt scientifique, domine la situation. Il est digne à la fois, de la Société d'anthropologie qui généralise à un degré si éminent ces questions spéciales, et de la Société polymathique du Morbihan que sa situation oblige, dans le département, de produire la lumière par une discussion approfondie. Je fais donc ici un chaleureux appel à tous mes érudits collègues; je leur rappelle l'importance de faits matériels, d'observations relevées avec soin, et que peut-être ne renouvellerons-nous pas facilement ou fréquemment. Le monde scientifique a le droit, je le reconnais et le proclame en terminant, d'en attendre ou la lumière ou les efforts qui la produisent. J'invite donc, avec la plus profonde sincérité, tous mes collègues à apprécier, discuter et juger. Ainsi sera rempli notre but commun, celui de tous nos travaux : la recherche de la vérité scientifique.

LE DOLMEN DE ROGARTE

PRÈS DE LA MADELEINE

ET LE

COFFRE DE PIERRES DU DOLMEN DE LA MADELEINE

EN CARNAC. (20 NOVEMBRE 1883.)

(Par M. F. Gaillard).

Les fouilles du dolmen de Rogarte sont dues à l'initiative du contre-maître des travaux de restauration de l'État, M. Louis Cappé, dont la compétence n'est plus à établir. Depuis longtemps il avait observé un tertre rocheux, environné de champs cultivés ; il avait remarqué sur ce terrain inculte et incultivable, sur le point culminant, un assemblage de pierres émergeant, en moyenne, d'environ 30 centimètres. L'ensemble dénotait, à n'en pas douter, la configuration de la chambre d'un vaste dolmen. Après visite et vérification des lieux, il fut décidé que les fouilles seraient exécutées aussi promptement que possible. L'autorisation du propriétaire ayant été obtenue, nous avons commencé nos opérations le 5 novembre ; elles ont été retardées à diverses reprises et contrariées par un temps pluvieux ; mais ces circonstances nous ont procuré, par une diversion faite au dolmen de la Madeleine, un autre avantage au point de vue scientifique, car nous y avons obtenu la découverte du cist ou coffre de pierres, dont il sera question à la suite du rapport des fouilles du dolmen de Rogarte.

Situation et description.

Le plateau rocheux, qui contient le dolmen de Rogarte, porte ce nom au cadastre de la commune de Carnac, où il figure dans la section G, sous le n° 300. (Voir le plan ci-annexé).

Il est situé à environ 500 mètres à l'est-nord-est de la chapelle de la Madeleine, à 700 mètres environ au sud-sud-ouest du village de Penhouet et à 700 mètres environ au nord-nord-ouest de celui de Ker-lagat. Dans un grand champ cultivé, près de ce dernier village, existe

un énorme menhir debout, de quatre mètres de haut. On peut, croyons-nous, le considérer comme le menhir de témoignage de ce dolmen qui, primitivement, dut être très remarquable, ainsi qu'on en jugera par ses dimensions, la richesse et la variété de son mobilier. Ce menhir, au surplus, n'a nullement la forme aplatie de ceux des alignements, et il se trouve isolé dans les environs.

Aucune table du dolmen, ni aucune trace, aucun reste de table ou fragment n'en existait : il était comme découronné, et, au dire du propriétaire comme des habitants voisins, il n'y avait nul souvenir de sa destruction. Elle doit donc remonter à une époque éloignée ; cependant l'une de ses parois, qui était inclinée, porte la marque des coins qui devaient la briser.

Quand nous avons achevé le déblai de l'intérieur à $1^{m},10$ de profondeur, la configuration exacte du dolmen s'est dessinée. Au lieu d'être circulaire, comme on pouvait le présumer auparavant par l'apparence, il nous est apparu dans la forme que représente exactement le plan ci-annexé. L'intérieur était encombré de cinq pierres tombées, qui n'étaient autres que les parois effrondrées en dedans, et dont la reconstitution en place doit se comprendre ainsi que le plan ci-joint l'indique par des pointillés. Le blocage de ces parois, que nous avons mis à jour, et qu'on peut vérifier, ne permet pas le plus petit doute.

Primitivement, le dolmen de Rogarte comportait donc : au sud-ouest 3 parois, à l'ouest 3, au nord et au fond 1, et à l'est-nord-est 3. L'entrée était formée par 4 parois. Il n'y avait pas de galerie ou du moins deux parois de chaque côté ne faisaient que dessiner l'entrée qui est latérale à droite et non dans l'axe central.

L'entrée est au sud-sud-est. Le dallage n'était pas apparent, ou du moins très imparfait. Avant les fouilles, six parois émergeaient en moyenne de trente centimètres.

Les fouilles nous ont permis de constater que deux des parois renversées à l'intérieur et une à l'entrée à gauche et debout avaient subi un chauffage encore apparent. En outre, à l'entrée et surtout vers la gauche, existait une épaisse couche de charbonnage. Vers le centre, une autre couche de cendre, d'environ soixante centimètres de large sur vingt centimètres d'épaisseur. Ces deux endroits sont indiqués au plan ci-joint.

Résultats des fouilles.

Les objets recueillis sont très variés et très remarquables. Sur le plan, est indiquée la place de chaque objet.

D'abord, vers l'entrée et contre la paroi gauche, une tête de flèche en silex, barbelée et à ailerons.

A peu près au même endroit, à demi-profondeur, une fusaïole carrée en terre de brique.

Un peu plus à l'intérieur et à toute la profondeur, un grain de collier en talc, cassé dans son épaisseur; diamètre 26 millimètres.

Egalement, un grain de collier, rond et aplati, en calaïs.

Au même endroit, à peu près, une pendeloque un peu celtiforme en talc; longueur 45 millimètres, largeur 30 millimètres.

A l'extrémité intérieure de la paroi gauche d'entrée, un vase apode, diamètre 135 millimètres, brisé mais qui sera entier à la reconstitution, lequel contenait une tête de flèche en silex, barbelée et à ailerons.

Dans le recoin, entre la paroi gauche d'entrée et la suivante, un vase apode entier et renversé; diamètre 10 centimètres.

Dans l'intérieur et dans l'axe du milieu, à environ 50 centimètres de l'entrée, un petit vase apode qui pourra être reconstitué; diamètre 5 centimètres.

Au même endroit, deux fragments celtiformes en schiste compacte.

Près de la deuxième paroi à droite, une tête de flèche en silex, barbelée et à ailerons.

Également, une sorte de petit récipient apode, en terre grossière; diamètre 35 millimètres, ayant contenu un résidu rouge qui y est encore très apparent.

A un mètre environ; au droit de la paroi gauche d'entrée, à l'intérieur et à toucher les deux grandes parois effondrées l'une sur l'autre, une pendeloque en quartz hyalin; longueur 45 millimètres, épaisseur au bas 26 millimètres.

Au même endroit, une tête de flèche en silex, barbelée et à ailerons.

Après la deuxième paroi de droite, à 50 centimètres environ vers l'intérieur et près des deux parois superposées, une tête de flèche en silex, transversale.

Sous la troisième paroi abattue à l'intérieur à gauche, deux grains de collier variés.

Vers le même endroit, fragment d'un couteau en silex, longueur 8 centimètres, largeur 25 millimètres; un grattoir en silex, allongé, avec retaille dans sa longueur sur un côté; un celtæ, longueur 6 centimètres, largeur du tranchant 45 millimètres, en talc; un petit vase apode, diamètre du goulot 35 millimètres, de la panse 72 millimètres.

A l'intérieur et vers le centre, sur une superficie d'environ 50 à 60 centimètres, dix grains de collier variés de matière, de volume et de forme; un grattoir en silex, allongé avec retaille sur un côté; un petit vase apode, reconstituable, diamètre 5 centimètres.

Dans le fond et vers le milieu, deuxième fragment d'un couteau en silex, longueur 5 centimètres, largeur 2 centimètres, se rajustant régulièrement au premier, ce qui lui constitue une longueur totale de 13 centimètres. Une pendeloque formée d'un petit celtæ en fibrolite, longueur 35 millimètres, largeur au tranchant 28 millimètres.

Sous les deux pierres renversées et superposées à l'intérieur, deux fragments, se rajustant très bien, d'une pendeloque dont le haut a disparu; quartz siliceux à reflets opalins; longueur 35 millimètres, largeur 12 millimètres.

Une pierre schistoïde dans le genre de celles du cimetière de l'île Thinic.

A l'entrée et dans la galerie, un percuteur ayant servi à plat sur ses deux faces, comme ceux des dolmens du Port-Blanc et du cimetière de l'île Thinic.

En outre, il a été recueilli, dispersés à l'intérieur, plusieurs percuteurs et toute une variété de fragments de poterie, unie et ornementée, qui donneront de nombreux vases à la reconstitution.

Le tamisage des déblais nous a fourni :

Trois têtes de flèche en silex, dont deux triangulaires, barbelées et à ailerons, et une en amande, également barbelée et à ailerons.

Puis neuf grains de collier variés, matière, forme et volume.

Un dixième grain en cristal de roche, cassé à son anneau, et enfin un petit perçoir en cristal de roche.

En somme, nous avons obtenu : 8 têtes de flèche en silex dont 7 barbelées et à ailerons, et une transversale. Le collier recueilli au dolmen de Rogarte se compose, pièces intactes, de vingt-deux grains et trois pendeloques. — Il résulte de l'examen fait que, pour les grains :

5 sont en talc, 1 talc avec grenat, 4 serpentine verdâtre, 5 quartz hyalin, 3 cristal de roche, 2 quartz siliceux a reflets opalins, 2 calaïs.

Et les pendeloques :

1 quartz hyalin, 1 fibrolite et 1 talc micacé.

Comme observation générale, je dois ici signaler la dispersion de tous les objets, principalement les fragments, sur toute la superficie de la chambre. Néanmoins, les têtes de flèche étaient vers l'entrée et les grains de collier vers le centre. Mais, d'un autre côté, les deux fragments du couteau en silex étaient éloignés l'un de l'autre; puis les débris de poterie, principalement ceux ornementés qui, en se rajustant tant par la cassure que par les dessins, permettent de bien observer, étaient dispersés en tous sens. Il semblerait en résulter que les objets avaient été semés à l'intérieur et beaucoup de poterie brisée et aussi dispersée intentionnellement et non accidentellement.

Le coffre de pierres de la Madeleine.

Après une journée pluvieuse, notre opération de tamisage au dolmen de Rogarte étant interrompue, nous nous sommes transportés à celui de la Madeleine, pour en fouiller la galerie qui nous paraissait inexplorée,

Il serait inutile ici de décrire ce monument, qui est fort connu; section G, n° 490 du cadastre de Carnac. Situé à 200 mètres environ de la chapelle de la Madeleine et au milieu de vastes champs cultivés, il a été fouillé dans sa chambre à diverses reprises. Sa galerie était encore enfouie; elle se compose de quatre parois, dont trois à gauche et une à droite. Nos fouilles ont atteint un mètre de profondeur pour arriver au dallage, qui est bien caractérisé. Quand nous sommes arrivés à la chambre, nous avons constaté ce qu'on n'avait pas encore remarqué dans ce dolmen; c'est qu'ainsi qu'au Mané-Lud en Locmariaker et à Kériaval en Carnac, le dallage est formé par une seule et grande pierre. Il est également intéressant de remarquer que dans ce dolmen, ainsi qu'il existe à Saint-Philibert au Mané Canaplaye et comme il existait au 2me dolmen du Mané-Kerioned à Kériaval, avant le remblai qui a été exécuté, le dallage de la galerie est à 30 centimètres environ plus bas que celui de la chambre.

Les fouilles nous ont donné divers spécimens de poterie, parmi lesquels un fragment ornementé et d'un dessin identiquement pareil à celui du dolmen de Rogarte.

Le point capital de notre exploration sur le petit tertre inculte du dolmen de la Madeleine, a été la découverte que nous y avons faite d'une sépulture absolument pareille, forme, dimension et érection, à celles du cimetière celtique de l'île Thinic, à Portivy en Saint-Pierre-Quibéron.

Le dolmen a son entrée à l'est sud-est; or, au nord nord-est de cette entrée et à 8m,50, nous observâmes de petites pierres, émergeant au ras du sol et symétriquement arrangées; à n'en pas douter, c'était un coffre ou cist. La fouille en fut immédiatement faite. Nous n'en retirâmes que 5 fragments de poterie, la nature des terrains ne permettait guère de compter sur autre chose; mais nous avions, provenant du dolmen et sous les yeux, la meilleure preuve de la similitude de ces poteries.

Le coffre de pierres de la Madeleine a la même orientation que le dolmen; dans sa longueur, il fait est sud-est. Sept pierres de champ le composent, dont 2 au fond à l'ouest, 3 au sud et 2 au nord. L'épaisseur moyenne de ses parois est de 10 centimètres. La longueur du coffre est de 1m,10, la largeur moyenne de 60 cent. et la profondeur de 47 cent. Il n'y a pas de dallage. C'est bien là le type complètement identique des sépultures de l'île Thinic. Le plan ci-annexé le démontre clairement. A cette distance du cimetière celtique, 18 kilomètres au moins, loin de la mer et au milieu des terres, ce coffre, par sa proximité du dolmen, sur le tertre duquel il existe, et par son contenu, est une démonstration matérielle de la contemporanéité des coffres et des dolmens. Et la conséquence logique en est que les squelettes de l'île Thinic sont bien ceux des constructeurs de toutes ces sépultures.

DÉCOUVERTE
DE
BANCS DE TOURBES SOUS-MARINES
SUR LE LITTORAL DU MORBIHAN.

LETTRE DE M. CH. BARROIS, ATTACHÉ A LA CARTE GÉOLOGIQUE DE FRANCE, A M. LE DOCTEUR DE CLOSMADEUC.

Trinité-sur-Mer, 26 août 1883.

MONSIEUR LE DOCTEUR,

Je dois à M. le Docteur Gressy de connaître l'intéressante découverte que vous avez faite de Cromlechs, en partie sous-marins, à Er Lanic. Le Docteur m'a également fait part des intéressantes conclusions que vous en avez déduites sur l'affaissement du Morbihan, depuis l'époque de la construction de ces monuments mégalithiques.

Peut-être apprendrez-vous avec intérêt une observation relative à ce sujet, que j'ai eu l'occasion de faire récemment, en poursuivant mes études sur le Morbihan, pour le service de la *Carte géologique de France.*

A marée basse, on trouve des tourbes sur la grève, en divers points du golfe. Elles sont notamment bien développées à l'entrée du Morbihan, près Locmariaquer. Au sud de la pointe de Kypenhir par exemple, il y a des bancs de tourbe où de nombreuses pholades creusent actuellement leurs trous. Si on regarde attentivement ces tourbes, on y reconnaît bientôt des fragments de bois de dicotylédones (bouleau?), des feuilles de saule, des joncs et autres végétaux, qui ne poussent de nos jours qu'assez loin de ces côtes. — On doit donc admettre qu'à une époque antérieure à la nôtre, une forêt marécageuse croissait sur la côte Morbihannaise, au niveau moyen des marées actuelles.

Un changement dans le niveau relatif de l'eau et du sol de cette côte, peut seul expliquer cette forêt sous-marine de Locmariaquer, qui vient ainsi confirmer *la théorie que vous avez récemment avancée* sur l'*affaissement du Morbihan.*

Il resterait surtout maintenant à fixer l'âge de cet affaissement. Il faudra des recherches plus prolongées que celles qu'il m'a été permis de faire, pour arriver à découvrir dans ces tourbes, des monnaies, poteries, ou autres restes qui rendront possible la fixation de leur âge. Rappelons-nous toutefois que des tourbes analogues ont fourni sur la côte des Flandres, des silex taillés, des poteries gallo-romaines, et qu'on doit par conséquent les considérer comme datant de l'époque de la pierre polie. A l'époque de la conquête romaine, cette région était encore occupée par des marais tourbeux, comme le prouvent les médailles romaines trouvées sur la tourbe (la plus récente est du règne de Posthume). C'est à cette époque, c'est-à-dire, vers la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne, qu'eut lieu l'affaissement du sol qui amena l'invasion par les eaux marines de tout le nord de la France. Le golfe ainsi formé s'ensabla rapidement, et se trouva totalement comblé au IXe siècle; c'est à ce moment que la côte acquit sa disposition actuelle, mais la tourbe gauloise était alors recouverte de 2m,50 de sables marins.

Raisonnant par analogie, il y a lieu de croire, jusqu'à preuve du contraire, que la tourbe du Morbihan est du même âge que celle de la côte des Flandres. Par suite, le Morbihan aurait été un marais tourbeux pendant les époques de la pierre polie et Gallo-romaine; ce n'est qu'au IIIe siècle, qu'une invasion marine aurait formé notre golfe marin du Morbihan.

Je forme le vœu que vous puissiez sous peu fixer cette question, qui serait si importante pour l'histoire de ce Morbihan sur lequel vous nous avez déjà appris tant de choses.

Je vous serais obligé, Monsieur le Docteur, de vouloir bien communiquer cette observation à la Société polymathique, si vous jugez qu'elle en vaille la peine. Je suis éloigné ici de toutes les ressources bibliographiques, et vous prie d'être indulgent pour ces lignes, écrites rapidement en course géologique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de ma considération très distinguée.

Dr Ch. Barrois.

RAPPORT DU CONSERVATEUR DES BIBLIOTHÈQUES.

Messieurs,

Je dois commencer ce rapport par la déclaration suivante :

Pour me conformer strictement aux indications fournies, au début de l'année dernière, par quelques-uns de nos collègues, je me suis abstenu de dépenser l'argent de la Société en achat de vieux catéchismes et d'ouvrages de dévotion, même publiés à Vannes pendant les siècles passés. Il en est résulté une économie sur le budget que vous avez bien voulu voter pour notre bibliothèque particulière.

Voici quelles ont été les dépenses :

1° Abonnements.

Société française pour l'avancement des sciences.	21f »		
Société des Bibliophiles bretons	20 »	=	71f 50
Revue de Bretagne et de Vendée	15 25		
Bulletin monumental	15 25		

2° Acquisitions votées par la Commission des achats divers.

Études d'archéologie celtique, par H. Martin...	7 50		
Observations critiques de l'archéologie dite préhistorique, spécialement en ce qui concerne la race celtique, par Robiou	4 »		
Carte de la Gaule de Peutinger, avec de nouvelles observations, par Alf. Maury	2 50		
Leçons d'archéologie nationale, par M. Alex. Bertrand	6 »		
L'âge de la Pierre et l'homme primitif, par M. l'abbé Hamard	4 »	=	59 60
Quatre morts à Vannes parmi les expulsés, par M. Poirier	0 60		
Les âges de la pierre, par John Evans, traduct. française	15 »		
L'âge du bronze, par le même, trad. française.	15 »		
Le préhistorique, par M. de Mortillet	5 »		

3° Acquisitions faites par le Conservateur.

Pouillé historique de l'archidiocèse de Rennes, par M. l'abbé Guillotin de Corson, tome IVe.		
Un paquet de vieux *Ordo* de Vannes pour augmenter notre collection.	=	9 35

4° Reliure de volumes	40 »
Total	190 45

Ces dépenses auraient dû s'élever plus haut. Elles se sont arrêtées là, parce que :

1° La librairie Galles a oublié de renouveler l'abonnement à la Revue d'archéologie,

2° Un malentendu a empêché de régler l'abonnement à l'Association bretonne,

3° La librairie Galles n'a pu se procurer encore l'*Année scientifique* de Figuier pour 1882, ni deux opuscules de M. de la Borderie, le tout voté par la commission des achats divers.

Un mot est nécessaire ici relativement au *Pouillé historique de l'archidiocèse de Rennes,* dont nous possédons les quatre premiers volumes. Cet ouvrage de notre savant collègue est en cours de publication et doit avoir en tout six volumes. Chaque volume, du prix de 7 fr. 50, plus les frais, se solde au fur et à mesure de sa réception.

Je ne parlerai point, cette fois, de l'insuffisance des locaux affectés à la bibliothèque publique et à notre bibliothèque particulière; elle éclate à tous les yeux, et il est toujours à regretter que nous ayons laissé échapper le moyen, unique peut-être, de remédier à ce mal, qui n'est pas seulement celui de nos bibliothèques.

Vannes, le 9 janvier 1884.

LUCO.

RAPPORT

DU CONSERVATEUR DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

MESSIEURS,

Les dons faits au Musée d'histoire naturelle, en 1883, consistent en deux *Cartes du bassin houiller de la Loire,* par Bruner, en deux échantillons de lave et un échantillon de plomb sulfuré déposés par M. Marchais, en plusieurs échantillons de *glaucophane* et en un échantillon de *tourbe* de la Somme déposés par M. de Limur, dont la générosité se manifestera de nouveau en faveur de votre Musée, le jour, trop attendu, où la Société pourra exposer ses collections dans des locaux plus spacieux que ceux qui, aujourd'hui, leur donnent un abri très insuffisant. C'est ainsi que votre herbier se trouve toujours déposé dans la petite pièce affectée au service du Secrétariat.

Je dois, en terminant, mentionner les soins minutieux et le zèle ardent apportés par notre savant collègue à la rédaction du CATALOGUE DES MINÉRAUX DU MORBIHAN, que la Société a été heureuse de publier sans retard.

Vannes, le 31 décembre 1883.

Le Conservateur,

MONTEIL.

RAPPORT

DU CONSERVATEUR DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

MESSIEURS,

L'exiguïté du local attribué au Musée archéologique ne permet guère d'augmenter ses collections. J'ai pu néanmoins, dans l'année qui vient de s'écouler, enregistrer de nouvelles richesses, sans demander de nouvelles places : je l'ai fait, en achetant des objets qui étaient simplement déposés dans nos vitrines. Vous connaissez, Messieurs, les objets en bronze et en fer, trouvés dans les environs du Rocher, en Plougoumelen, et déposés dans notre Musée par Mme veuve Bain de la Coquerie. Or, ces objets pouvaient être réclamés d'un jour à l'autre, être dispersés et peut-être perdus pour la science. J'ai donc cru bien faire et entrer dans vos idées, en les acquérant au nom de la Société, sans demander aucun crédit et en utilisant les modestes fonds mis à ma disposition.

Voici la liste de ces objets, tels qu'ils sont énumérés dans notre catalogue, page 47.

1. Fragments de bracelets en bois d'if.
2. Fragments de bracelets en fer.
3. Divers fragments de fer.
4. Nombreux bracelets à pommettes en bronze.
5. Bague et bracelets unis.
6. Fragments d'armilles en fil de cuivre.
7. Silex taillés et colonnette en grès.
8. Fragments d'un vase en bronze ou en cuivre avec un cercle de fer.
9. Os et fer trouvés dans cette urne.
10. Bassin en cuivre servant de couvercle à l'une.

Ces objets ont été trouvés, les trois premiers dans les environs du Rocher, les quatres suivants dans le septième tumulus du Rocher, fouillé, en 1872, par MM. Platel et L. Galles, les trois derniers dans le second tumulus de la même localité. Vous savez, Messieurs, combien les objets préhistoriques en fer sont rares et combien les objets en bronze sont estimés. Si l'urne cinéraire, qui est maintenant notre propriété, peut être restaurée, elle sera l'un des ornements du Musée archéologique.

Quant aux dons reçus pendant l'année, en voici l'énumération : M. John Évans nous a donné une hache en silex de saint Acheul, et six

médailles romaines de petit module, trouvées en Angleterre et portant les effigies de Constance II, de Julien l'Apostat, de Valentinien I, de Maxime et d'Alectus.

Madame Cadic, légataire de Mme Perrio, nous a donné un sac contenant quelques pièces romaines, bretonnes et françaises, et principalement des monnaies étrangères, en cuivre. Elle nous a donné, en outre, une hache polie, en diorite, trouvée en Arradon, un cercle argenté, qui passe pour avoir servi de couronne à la reine Pomaré en Taïti, des fleurs en plumes, des rubans en papier, des sandales, et un casse-tête en bois, le tout provenant de Taïti.

M. Prulhière, notre président, nous a donné trente-sept oboles trouvées à Béganne avec beaucoup d'autres pièces semblables. On y remarque 26 pièces de saint Martin de Tours, quatre de Philippe I, roi de France (1060-1108), une de Henri, roi d'Angleterre, et six indéterminées. M. le Brigand, notre collègue, en a offert une d'Étienne de Guingamp (1093-1138), de la même provenance.

M. Houdard nous a donné une petite pièce en argent de Louis XV.

Vannes, le 31 décembre 1883.

J^h. M. Le Mené.

ALLOCUTION DE M. PRULHIÈRE

EN QUITTANT LE FAUTEUIL DE LA PRÉSIDENCE.

Messieurs,

Avant de céder le fauteuil au savant Collègue que vos suffrages ont appelé à me succéder, j'ai pour premier devoir de vous remercier de la grande bienveillance que vous n'avez cessé de me témoigner pendant la durée de mes fonctions; je prie, particulièrement, MM. les membres du bureau d'agréer, avec mes remerciements, l'expression de ma profonde gratitude, pour le concours dévoué qu'ils m'ont toujours prêté dans l'accomplissement de mes devoirs rendus faciles et agréables, d'ailleurs, grâce à la collaboration de l'honorable collègue qui, après avoir plusieurs fois présidé à vos travaux, avait bien voulu dans l'intérêt de votre Société, malgré son grand âge, accepter les modestes et laborieuses fonctions de secrétaire, fonctions que la maladie l'a obligé à résigner prématurément.

Espérons, Messieurs, que notre vénéré collègue reprendra prochainement sa place au milieu de nous et apportera longtemps encore, à la Société, le concours de ses lumières et de son expérience, dans les questions d'histoire et d'archéologie, qui ont été l'objet constant de ses études.

Des travaux importants et intéressants, dus à nos travailleurs habituels, ont marqué l'année qui vient de s'écouler ; ils ont été insérés, en partie, dans votre bulletin du 1er semestre, et les autres auront, je n'en doute pas, les honneurs de la publication dans votre second bulletin.

En outre, notre infatigable collègue, M. le comte de Limur, a bien voulu, sur la demande de votre bureau, dresser un nouveau catalogue des minéraux du département ; ce travail qui vient d'être imprimé par les soins de la Société, constitue un excellent traité de minéralogie comparée, dont l'utilité sera appréciée par tous ceux qui s'occupent de cette partie de l'histoire naturelle.

Le nombre de nos Sociétaires ne s'est pas sensiblement modifié ; les admissions compensent à peu près les démissions qui se sont produites.

Quant à la situation financière, elle est très satisfaisante ; grâce à l'ordre et à la régularité apportés par notre Trésorier, l'honorable M. Fontès, dans sa gestion, le budget ordinaire de la Société se solde, cette année, par un excédant de ressources de plus de 600 fr., malgré les dépenses d'impression extraordinaires payées en 1883.

Il règne dans nos bibliothèques et dans nos musées un ordre parfait, autant que le comportent toutefois l'exiguité et l'insuffisance des locaux qui y sont affectés, et aucun soin n'a été épargné par nos Conservateurs pour la tenue et l'entretien de nos nombreuses et riches collections. Je ne puis donc qu'adresser mes sincères remerciements à nos laborieux collègues, trésorier et conservateurs, en regrettant la détermination prise par MM. Fontès, l'abbé Luco et Monteil de cesser, avant l'heure, des fonctions dont ils s'acquittaient depuis quatre années, avec tant de dévouement et de sollicitude pour les intérêts que vous leur aviez confiés.

En rentrant dans les rangs, comme simple pionnier j'emporterai, Messieurs, la satisfaction et l'honneur d'avoir été jugé digne de vos suffrages pour la plus haute fonction de votre Société, et d'avoir eu pour prédécesseur et successeur deux savants distingués qui, par leurs travaux et leurs écrits, ont contribué, dans une large mesure, à la prospérité et au renom de votre association.

Votre compagnie est en bonnes mains, Messieurs, et l'éminent archéologue que vous avez élu pour la 3e fois à la Présidence, saura imprimer à vos travaux une vive et féconde impulsion, et diriger vos séances avec l'autorité que lui donnent son savoir et une expérience incontestés.

PROCÈS-VERBAUX.

365e SÉANCE.

30 Janvier 1883.

PRÉSIDENCE DE M. R. GALLES ET ENSUITE DE M. PRULHIÈRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Galles, Prulhière, Lallemand, Le Roux, Fontès, de Limur, Le Noir, Huchet, de Lamarzelle, Rosenzweig, Taslé, Le Gal, l'abbé Le Mené, l'abbé Luco, de Closmadeuc, Perrin, de Wolbock, Gressy, Bassac, Mauricet, Le Gall de Kerlinou, du Gros de Boisséguin.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

M. René Galles, Président sortant, remercie chaleureusement ses collègues de la sympathie dont ils l'ont entouré pendant sa présidence.

Il exprime, avec un certain *humour,* ses regrets de ce que, par des motifs absolument étrangers au zèle du Secrétaire et à l'activité de l'éditeur, le dernier bulletin de 1882 ne paraisse que ce jour même, trouvant seulement l'exemplaire qui lui est destiné au bureau dont, à l'instant, il va descendre.

Il demande, instamment, à la Société de prendre des mesures pour que ce fait, excessivement fâcheux, ne se représente plus.

Dans l'impossibilité absolue où le met cette circonstance de passer la revue des travaux produits pendant sa présidence, il veut, du moins, citer trois mémoires de notre infatigable chercheur, M. de Closmadeuc.

Il n'ose pas exprimer son continuel chagrin du silence que garde M. Rosenzweig dans cette enceinte, tant est précieuse et féconde l'œuvre qu'accomplit ailleurs ce savant si connu dans le monde intellectuel, cet homme si estimé par ceux qui le voient de plus près.

Il recommande d'éviter les questions personnelles.

Protestant, énergiquement, de son inaltérable respect pour nos dignes collègues membres du clergé, il signale, parmi eux, une démission qu'on espère encore n'être pas définitive.

Enfin, il félicite la Société d'avoir choisi pour Président M. Prulhière dont les intelligents travaux, d'un ordre porté si haut dans l'estime de l'ancienne Rome, rendent de continuels services à une population départementale qui lui en garde une publique et légitime reconnaissance.

M. Prulhière, Vice-Président, Président de droit pour l'année 1883, déclare ensuite installé le nouveau bureau tel qu'il a été nommé et complété dans la séance du 9 janvier dernier.

Le Président, en prenant possession du fauteuil, remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en lui accordant cette distinction qu'il considère comme une marque d'estime et de sympathie à laquelle il attache le plus grand prix.

Il promet d'apporter tous ses soins à l'accomplissement de la tâche qui lui est imposée, de manière à ne pas laisser amoindrir, durant sa présidence, la dignité et le renom de la Société ; mais il espère que ses collègues lui prêteront le concours de leurs lumières et de leur expérience, et lui accorderont toute leur indulgence.

Il convie ses collègues à redoubler de zèle et à se livrer, dès à présent, à de nouvelles recherches, afin que l'année 1883 puisse avoir, comme ses devancières, son contingent d'études et de découvertes.

Il termine, en se faisant l'interprête des sentiments de tous, par adresser de sincères remerciements à l'éminent savant qui vient de quitter le fauteuil de la présidence, pour les soins qu'il a prodigués dans la gestion des affaires de la Société et pour l'impartialité et la distinction avec lesquelles il a présidé ses séances.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la bibliothèque :

Bulletin trimestriel de la Société d'horticulture de Limoges, N° 4, 5e année (1882).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VII, N° 113, 2e trimestre (1882).

Bulletins de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (Nos 7 et 9) en un volume.

Bulletin de la Société philomatique de Paris, 7e série, tome VI (1881-1882).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, N° 3, année 1882.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, tome V, 3e et 4e trimestres 1881.

Bulletin de la Société du Borda, de Dax, 7e année, 4e trimestre 1882.

Journal of the American Geographical Society, volume 13e (1882).

Recueil des Actes administratifs du Morbihan, Nos 25, 26, 27, 28, 29.

Société bretonne de Géographie de Lorient, N° 3 (1882).

Revue des Travaux scientifiques, tome II, N° 10 (1882).

Revue de l'histoire des Religions, 3e année, tome VI, Nos 4 et 5 (1882).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, tome XX, 28e de la collection, 4e fascicule (1881-82).

Annuaire du Morbihan pour 1883, par M. Lallemand.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentations et admissions. — M. Oudard, capitaine au 116e de ligne, et M. Serph, principal clerc de M. Daigre, sont présentés comme membres résidants.

Communications diverses. — M. le docteur Gressy annonce qu'il vient d'être fait à Port-Blanc, en Quibéron, dans les sables, au bord de la mer, la découverte d'un monument, en partie ruiné, mais renfermant un grand nombre d'ossements, qu'il a été appelé à examiner. M. Gaillard, chargé de la direction de ces fouilles, a promis d'en rendre compte à la Société polymathique.

M. du Gros de Boisséguin fait, au nom de la commission des finances nommée dans la séance du 26 décembre 1882, le rapport sur l'examen du compte des recettes et dépenses définitives pour l'année 1882, présenté par M. Fontès, trésorier, avec les pièces à l'appui.

La commission a constaté l'exactitude parfaite de toutes les recettes et dépenses, et propose, en conséquence, à la Société d'approuver ce compte et de voter des remerciements à M. Fontès, trésorier sortant, pour la grande régularité avec laquelle il a tenu toutes ses écritures.

Ces remerciements sont votés à l'unanimité.

La commission présente ensuite le projet de budget pour 1883. Après discussion, chacun des articles de ce budget est voté tel qu'il a été arrêté par la commission.

Le rapport sera inscrit au registre des procès-verbaux des commissions.

M. de Limur, absent lors de la lecture du procès-verbal de la séance du 28 novembre, dans lequel il est question des signes gravés sur les monuments mégalithiques, maintient ses dires consignés au procès-verbal de l'excursion, dans le golfe du Morbihan, par le congrès archéologique, en 1881, et consigné dans son bulletin, à la page 361 : à savoir que ces gravures ont été obtenues par la percussion d'instruments en pierre et non en métal. M. de Closmadeuc n'étant pas à la séance, cette question, tant de fois débattue, surtout au sujet des sculptures de Gavr'inis, est remise à une séance ultérieure pour la discussion.

Le Secrétaire,

Aed Lallemand.

366ᵉ SÉANCE.

27 Février.

PRÉSIDENCE DE M. PRULHIÈRE.

Étaient présents :

MM. de Closmadeuc, René Galles, Fontès, Rosenzweig, Le Gall de Kerlinou, l'abbé Le Mené, Monteil, Marchais, Le Roux, Le Brigand, Mauricet, Perrin et Lallemand.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE EST LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque de la Société :

Étymologie (First annual rapport, of the bureau, of the secretary, of the smithsonian, Institution 1879-80, by. J. W. — Powel director. — 1881.

Annales de la Société d'agriculture et d'histoire naturelle de l'Hérault, 2ᵉ série, tome XIV. Nᵒˢ 3 et 4, mai, juin, juillet et août 1882.

Revue historique et archéologique du Maine, tome XII, année 1882. — Second semestre 1882.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome XXX, 1ʳᵉ livraison (tome VIIIᵉ de la 2ᵉ série, 1882).

Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, par l'abbé Joseph Nadaud (tome Iᵉʳ, 1882).

Comité archéologique de Senlis (comptes-rendus et mémoires, 2ᵉ série, tome VIIᵉ, année 1881). — 1883.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord (comptes-rendus et mémoires, tome XX, 1882). — 1883.

Bulletin de la séance du 25 juin 1882 (de la même société).

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. (5ᵉ série, 6ᵉ vol. de 1881). — 1882.

Romania. — Par Paul Meyer et Gaston (*Paris*, tome XI, 5ᵉ de la série. — 6ᵉ vol. 1881). — 1882.

Bulletin of the american géographical Society, nᵒ 2. — 1882.

Extrait du 2ᵉ bulletin du tome V, des mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. — 1883.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France (tome XII, — 4e livraison, — publiée à Toulouse). — 1883.

Séances du 18 avril au 25 juillet 1882 inclus.

Journal des Savants. — Janvier 1883.

1 Lexicon cornu Britanicum a Dictionary of the ancient celtic language of cornowall (London 1865), by the Rev. Robert Williams — M. A.

Don de l'amiral Tremlett.

M. le Dr de Closmadeuc offre, au nom de M. l'amiral Tremlett, un exemplaire cartonné du Lexicon cornu Britanicum etc.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le Secrétaire adressera à M. l'amiral Tremlett une lettre de remerciement.

Communications. — M. le Dr de Closmadeuc rappelle à la Société qu'à propos d'un article anonyme publié dans le bulletin du congrès archéologique de Vannes, le nom de M. Cartaillac a été prononcé. — M. de Closmadeuc met sous les yeux de la Société deux lettres de M. Cartaillac, qui le prie de déclarer formellement *qu'il n'est pas l'auteur de cet article anonyme,* et *qu'il n'a pas écrit une ligne dans le volume en question.*

M. le Dr de Closmadeuc demande ensuite à présenter quelques observations en réponse à celles que M. de Limur, se méprenant sur un passage du procès-verbal, a cru devoir développer à la dernière séance. Dans sa critique de l'article anonyme, M. de Closmadeuc s'était attaché surtout à relever des erreurs matérielles, entre autres celle-ci : l'auteur anonyme prêtait à M. l'abbé Hamard l'opinion que les signes gravés de Gavr'inis ont été obtenus au moyen d'instruments en pierre. M. le Dr de Closmadeuc a lu une lettre de M. Hamard lui-même qui déclare qu'il partage l'opinion diamétralement opposée.

Quant à l'affirmation émise par M. de Limur : que les sculptures mégalithiques ont été certainement exécutées par des outils en pierre, et qu'il est facile de s'en assurer à la seule inspection des surfaces sculptées, comme il est facile de toujours distinguer celles qui ont été obtenues au moyen de la pierre de celles obtenues au moyen du métal, — M. de Closmadeuc expose les raisons qu'il a de croire que cette distinction n'est pas possible, et que l'affirmation en pareille matière n'est qu'une opinion discutable, qui attend encore sa preuve expérimentale directe.

La modification à l'art. 2, titre I, du règlement intérieur de la société, proposée par MM. Le Gall de Kerlinou, Huchet et Perrin, en ces termes :

« Les membres non résidants n'ayant pas voix délibérative, ne peuvent occuper aucune charge ou dignité.

» Tous les membres non résidants qui habitent le département

peuvent devenir membres résidants, séance tenante, sauf à la séance supplémentaire des élections de janvier. »

Après discussion et la lecture d'une lettre de M. Revelière, membre non résidant, à ce sujet, la Société rejette la proposition telle qu'elle a été formulée, et décide qu'une proposition plus générale sera rédigée et mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Secrétaire,

A^ed^ LALLEMAND.

367e SÉANCE.

20 MARS 1883.

PRÉSIDENCE DE M. PRULHIÈRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Prulhière, Fontès, l'abbé Le Mené, Rosenzweig, de Limur, Marchais, Le Roux, Monteil, Mauricet, de Lamarzelle, l'abbé Luco.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque de la Société :

Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques publiés par la Société des Bibliophiles bretons, tome II, 1883.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, t. XIV, 1880-81-82 (la fin avec la table des matières).

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. X, année 1882 (4e trimestre).

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, tome XXIe, 1882.

Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse, tome III, 1882, Nos 2, 3.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, 1882, Xe volume.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble, Viviers (1re année, 13e, 14e, 15e livraisons), 1882-1883.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (tome V, 2e bulletin 1883).

Journal des Savants (le N° de février 1883).

Recueil des Actes administratifs du Morbihan, 1, 2, 3, 4, 5.

M. Prulhière fait don de 37 oboles trouvées avec beaucoup d'autres à Béganne. On y remarque 26 pièces de saint Martin de Tours, 4 de Philippe Ier, roi de France, une de Henri II d'Angleterre, et 6 indéterminées.

M. Le Brigand en offre une d'Étienne de Guingamp provenant de la même trouvaille.

Présentation. — M. l'abbé Humphry est présenté en qualité de membre résidant.

Communications. — M. le Président lit une lettre de la Société des Bibliophiles bretons demandant aux membres de la Société polymathique tous les renseignements sur le duc Jean V de Bretagne (de 1400 à 1442) utiles pour constituer une publication portant le titre *d'Archives de Bretagne.* Les communications seraient adressées à M. René Blanchard, place Pirmil, 2, à Nantes.

M. l'abbé Luco continue la lecture de ses études sur les paroisses et passe en revue Saint-Jean-Brévelay.

La date de la séance ayant été avancée, ce qui ne lui a point permis de se faire inscrire à l'ordre du jour, M. de Limur a demandé la parole pour soumettre à la Société le résultat d'une excursion accomplie par lui, le 13 de ce mois, à l'île d'Er-Lanic, en compagnie de M. l'abbé Luco, de M. le docteur Mauricet et sur l'invitation de ce dernier.

« Quoique sur place, au moment de basse mer et par une marée favorable, réputée devoir être une des plus grandes du siècle, c'est-à-dire dans des conditions excellentes à l'examen qu'ils avaient en vue, nos trois collègues reconnaissent l'insuffisance de leurs observations pour se former une opinion sur l'état des pierres du second cromlech.

» Il est difficile, selon eux, de discerner les pierres qui, maintenant couchées dans tous les sens, constitueraient les parties nord, nord-est et nord-ouest de ce cercle, des menhirs qui, dans ces points, peuvent appartenir au premier cromlech, dont tous les éléments, sauf trois restés *debout,* dans l'île même, gisent aussi sur le sol. La présence de nombreux blocs, sans doute étrangers à tout monument, augmente encore la difficulté de ce discernement.

» A l'ouest cependant, huit pierres plus considérables, détachées du sol, couchées en divers sens et parfois à moins de 0m,20 les unes des autres, affectent une disposition circulaire.

» Au sud, un bloc recouvert de goëmons et désigné par M. le docteur de Closmadeuc sous le nom de *Careck-er-gô,* affleurait de 0m,15 à

$0^m,20$ au-dessus de la surface de l'eau. Entre lui et la dernière des huit pierres à l'ouest, les flots agitaient de rares touffes de goëmon; faute d'un petit bateau plat, on n'a pu constater si Careck-er-gô et les pierres dont les touffes révélaient la présence sont détachés du sol et continuent le cercle, ou si, au contraire, ils n'appartiennent pas à une plâture qui, partant de la balise des *Tisserands,* semble aboutir ou passer à Careck-er-gô.

» Dans les parties est et sud-est de ce cercle, entre Careck-er-gô et le premier cromlech, rien n'était visible, sauf quelques touffes de goëmon qui restaient submergées. Plus à l'abri que les autres, les éléments de ces parties auraient cependant dû se trouver mieux conservés, à moins qu'on ne les suppose ensevelis sous le sable.

» D'ailleurs, sept blocs exactement semblables aux menhirs des deux cercles, à plusieurs mètres à l'est du point de tangence de ces derniers, sont couchés sur le sable, comme des soldats tombés hors des rangs. Cette similitude et cette situation ne paraissent pas trop faciles à déterminer. »

En conséquence, nos trois collègues déclarent :

1° Qu'il leur a été impossible de se faire une opinion positive sur l'existence du second cromlech décrit par notre savant collègue le docteur de Closmadeuc, dans notre bulletin (1er semestre 1882).

2° Qu'ils ont cru devoir communiquer leurs observations à la Société, afin qu'elle puisse, par des recherches plus étendues et plus rigoureuses, prévenir le cas où, par suite d'explorations faites par des étrangers peut-être, il viendrait à être acquis, un jour ou l'autre, que les éléments de ce cercle seraient des affleurements rocheux faisant partie du sol.

Après avoir ajouté, pour son compte personnel, et au point de vue tout spécialement géologique, que les empiétements de la mer à Er-Lanic offrent un point particulièrement favorable aux études très importantes, depuis quelques temps mises sérieusement à l'ordre du jour des investigations de notre Société, *sur les causes — Erosion des côtes* ou *Affaissement du sol* — auxquelles le golfe du Morbihan doit sa formation, M. de Limur a proposé la nomination d'une commission ayant pour but d'étudier la question du second cromlech et celle des phénomènes géologiques qui auraient produit la submersion de ce monument.

Donnant plus d'étendue à cette proposition, la Société a jugé convenable de voter, à l'unanimité des membres présents :

1° Qu'une invitation serait immédiatement adressée à tous nos collègues (membres résidants et membres non résidants) pour une excursion à l'île d'Er-Lanic, le 9 du mois d'avril prochain, date à laquelle une marée de 114 sera encore très favorable à l'examen de ces deux questions;

2° Que des moyens de transport par mer seront assurés pour ce jour, aux frais de la Société et pour nos collègues, par les soins des commissaires désignés à cet effet, savoir : M. de Limur et M. l'abbé Luco;

3° Que nos collègues, désireux de faire partie de cette excursion, se feront inscrire chez M. de Limur jusqu'au 5 avril inclusivement;

4° Que le départ aura lieu du port de Vannes à sept heures très précises du matin, le lundi 9 avril, attendu que le moment de la basse-mer à Er-Lanic sera à dix heures.

RAPPORT DE M. L'ABBÉ LE MENÉ.

« Messieurs, dans la séance de la Société polymathique du 20 mars 1883, des doutes ayant été soulevés relativement à l'existence d'un second cromlech à Er-Lannig, il fut décidé qu'une excursion aurait lieu dans l'île, pour examiner le monument.

» Cette excursion a eu lieu le lundi 9 avril 1883, jour où la mer devait descendre à un niveau très bas. Douze membres de la Société ont pris part au voyage.

» A peine débarqué, je me suis préoccupé de dresser un croquis du monument. J'ai l'honneur de le mettre sous les yeux de la Société. En le comparant avec le plan, publié dans nos Bulletins par M. le Dr G. de Closmadeuc, vous verrez que l'ensemble est le même dans les deux cas, et qu'il n'y a de différence que pour quelques détails secondaires.

» L'existence du premier cercle A B D E est incontestable : la moitié est encore sur le sol de l'île et l'autre moitié sur la grève. La ligne D E indique la limite de la terre végétale et celle de la haute mer. Cinq menhirs sont encore debout au milieu des herbes, deux autres sur la grève sont inclinés vers le sol. Dans le plan, des hachures marquent les pierres restées debout, et un simple trait désigne celles qui sont tombées.

» L'existence du second cercle B C F G est également incontestable. La mer, au jour de notre visite, ayant baissé jusqu'à la ligne F G, nous avons pu suivre le premier quart de cercle au nord-ouest, laissé complètement à sec par les eaux; nous avons pu constater que les blocs qui le composent ne sont pas des pointes de rocher, mais des pierres transportées d'ailleurs et dont le grain est différent de celui de l'île.

» Le second quart de cercle au sud-ouest est resté en partie submergé; le sommet seul des pierres se montrait au-dessus des eaux : on a pu les suivre au moyen d'une plate, et se convaincre que tous ces blocs avaient été placés avec intention.

» Quant à la partie orientale de ce cercle, il a été impossible aux explorateurs d'en suivre la trace. J'avais d'abord pensé que les pierres de ce côté avaient pu être d'une dimension inférieure aux autres, et avaient pu disparaître dans le sable; mais depuis, j'ai su qu'un habitant de Larmor les avait enlevées, pour les utiliser dans une cons-

truction. Cette mutilation date de quelques années seulement. Par conséquent le second cercle, incomplet aujourd'hui, a été réellement complet dans le passé.

» L'axe des deux cromlechs est le même : il suit une ligne inclinée du nord vers le sud-est. En se plaçant derrière le grand menhir A resté debout, l'œil aperçoit au point B un énorme peulvan, tombé et brisé en deux et servant de point de jonction aux deux cercles. En prolongeant le rayon visuel, on voit le gros bloc C, appelé *Carreg er gô*, le rocher ou l'écueil du forgeron, et qui émerge de près d'un mètre au-dessus des plus basses marées.

» Tel est, Messieurs, le résumé, aussi exact que possible, de l'exploration faite au double cromlech d'*Er-Lannig*. »

A la séance du 24 avril, après la lecture du rapport de M. l'abbé Le Mené sur l'excursion d'Er-Lanic, M. Huchet ayant demandé l'impression immédiate de ce travail à titre de réparation à l'égard de M. de Closmadeuc, dont l'assertion relative à l'existence du 2e cromlech aurait été révoquée en doute par la Société, M. Mauricet a fait observer qu'il n'y avait lieu à aucune réparation, attendu que l'exercice du droit de vérification ne saurait être considéré comme une offense.

M. René Galles, ayant de son côté appuyé la même demande sur le motif de faire plaisir à M. de Closmadeuc, M. Mauricet se rallie chaleureusement à la proposition, et la Société a voté la publication immédiate du rapport en question. Elle a également voté, pour la seconde fois, qu'un dessin géométrique sera dressé, au plus tôt et aux frais de la Société, de la curieuse agglomération des blocs mégalithiques à Er-Lanic.

Le Secrétaire-Adjoint, Le Roux.

368e SÉANCE.

24 Avril 1883.

PRÉSIDENCE DE M. PRULHIÈRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Le Roux, Galles, Huchet, Le Gall de Kerlinou, Marchais, Fontès, Serph, Rosenzweig, de Limur, Le Brigand, Bassac, Monteil, Luco, de Lamarzelle, Gaillard, Mauricet, Le Mené, Lallemand.

Il est donné lecture du compte-rendu de la séance du 20 mars 1883 — et des excursions à l'île d'Er-Lanic, des 13 mars et 9 avril.

M. l'abbé Le Mené ayant lu le rapport sur cette dernière excursion, la Société en a voté l'impression et la distribution immédiate, ce qui a eu lieu.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque de la Société :

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée (3e série, volume 2e).

Bulletin de la Société d'histoire naturelle du Loir-et-Cher (1883.)

Revue des Travaux scientifiques (tome II, N° 11, 1882.)

Revue de l'histoire des religions (tome VI, N° 6, novembre-décembre 1882.)

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau (1881-1882, 2e série, tome XI).

Société Bretonne de géographie (2e année, N° 4, bulletin de janvier-février 1883).

La mine d'étain de la Ville-d'Er, par le comte de Limur (1883).

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault (2e série, tome XIV, 1882).

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (tome XI, 3e partie, 1882).

Bulletin de la Société de Borda (8e année, 1883, 1er trimestre).

Rapport au Ministre et arrêtés. Comité des travaux historiques et scientifiques (1883).

Journal des Savants (N° de mars 1883).

Revue archéologique ou recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique et à la philologie de l'antiquité et du moyen-âge, par M. Damour (1882).

Recueil des Actes administratifs du département du Morbihan.

M. l'abbé Luco dépose 20 volumes reliés : *Histoire du Consulat et de l'Empire,* par M. Thiers. — Don de M. Pavot..

M. Lorois, député du Morbihan, fait don à la Société polymathique d'un grand nombre de volumes et de publications relatifs aux annales du Sénat et de la Chambre des députés, — au compte-rendu analytique des séances de la Chambre des députés, — de l'Assemblée nationale, — Archives parlementaires de 1787 à 1860, etc., etc., en tout 64 volumes ou brochures dont les titres seront inscrits au catalogue de la Bibliothèque.

Des lettres de remerciements ont été adressées aux donataires, au nom de la Société, par le Secrétaire.

Présentations et admissions. — M. l'abbé Humphry, dûment présenté, est admis comme membre résidant.

Après le vote de l'impression immédiate du rapport de M. l'abbé Le Mené sur l'excursion à Er-Lanic, la Société réitère le vœu de voir

dresser au plus tôt un plan géométrique aussi exact que possible des deux cromlechs de cette île.

Sous le titre de « Une lettre à Flammarion », M. René Galles examine les diverses opinions émises sur la nature physique des appendices temporaires qui caractérisent le passage des comètes aux environs du perihélie.

Ce travail, d'après une décision spéciale du Comité de publications, paraîtra, *in extenso*, dans notre bulletin.

M. Gaillard lit également son rapport sur les fouilles du Port-Blanc, en Quibéron.

Des exemplaires imprimés de ce rapport, avec les planches y annexées, seront compris dans le prochain bulletin et distribués aux membres de la Société polymathique.

L'examen de la proposition de modification au règlement, déposée par plusieurs de nos collègues à la dernière séance, est renvoyé au Bureau, qui en donnera son avis à la prochaine réunion.

Le Secrétaire,

A[ed] LALLEMAND.

369e SÉANCE.

29 MAI 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LALLEMAND.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. l'abbé Le Mené, Gaillard, Perrin, René Galles, Huchet, Le Gall de Kerlinou, de Lamarzelle, Fontès, l'abbé Luco, Rosenzweig, Le Roux, Monteil, Mauricet, de Limur, l'abbé Humphry.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

En l'absence de M. le Président, empêché, et du Vice-Président, M. Lallemand, le plus ancien des Sociétaires présents, occupe le fauteuil.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal de la dernière séance et des observations auxquelles il donne lieu, sur la proposition du Président, la Société décide que l'extrait, imprimé à la suite des ordres du jour, ne contiendra désormais que le compte-rendu des travaux scien-

tifiques et littéraires lus à la séance, et que les observations et rectifications personnelles, dont on demandera l'insertion au procès-verbal, ne figureront qu'au registre manuscrit tenu spécialement à cet effet.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Bulletin of the American geographical society, n° 1 1882 et n°s 3 et 4 1882.

Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. 42e 1881.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 22 et 23e année 1881-1882.

Bulletin des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1882.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1881-1882.

Romania, t. XII.

Bulletin de la Société anthropologique de Paris, t. 6e, 3e série — 1er fascicule, janvier à mars 1883.

Association bretonne. — Agriculture, 25e session, tenue à Châteaubriant en 1882, 1883.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, t. XIIe et XIIIe.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, t. 21e, 1882.

Société bretonne de géographie de Lorient, 2e année, mars et avril 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. XXIe. — 1er fascicule de 1883.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Marne, t. VIIe — 1er partie 1883.

Revue des travaux scientifiques, t. IIIe, n° 1er 1883.

Journal des savants, avril 1883.

Association française pour l'avancement des sciences, n° 35.

Mélanges historiques. Choix de documents, t. V^{e}, 1882.

Bulletin monumental, 8 numéros, 1882.

Le Mythe de la Mère Lusine, par le docteur Leo Desaivre, 1883. — Don de l'auteur.

Fouilles des dolmens de Port-Blanc en Saint-Pierre-Quibéron, par M. Gaillard, 1883. — Don de l'auteur.

Exploration des trois tumulus de Kervern en Plozevet, par Paul du Chatellier, 1882. — Don de l'auteur.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Correspondance et communications diverses. — M. Gaillard annonce qu'il déposera pour la Société polymathique son rapport sur la restauration des monuments acquis par l'État. Il pense que la Société polymathique ne peut se désintéresser de ces opérations, et comme il est toujours sage de s'entourer des lumières et de l'expérience des hommes compétents, notre collègue est autorisé, au nom de la Sous-

Commission des Monuments historiques, présidée par M. Henri Martin, à exprimer le désir de voir la Société polymathique désigner quelques-uns de ses membres pour les visiter, donner leur avis et faire leurs observations, qui seront toujours accueillies avec déférence, sur les travaux de conservation et de restauration des monuments mégalithiques.

La Société remercie notre collègue des rapports qu'il a établis entre la Sous-Commission et la Société polymathique. Mais elle ne croit pas devoir désigner en particulier aucun de ses membres pour suivre ces travaux exécutés par l'État et sous sa direction. Elle engage chacun de ses membres, qui portent intérêt à ces travaux, et ils sont nombreux, à se rendre à l'aimable invitation qui leur est faite au nom de la Sous-Commission et à profiter du bon accueil qui leur est promis.

M. le Président reçoit un pli cacheté avec invitation d'en donner connaissance à la séance de ce jour, 29 mai.

C'est une lettre de M. Burgault, notre collègue, trois fois président de la Société polymathique. Il se plaint de la manière dont l'auteur de l'article sur le Président de Robien, sans toutefois nommer M. Burgault, traite, dans un passage d'un mémoire inséré au bulletin du 1er semestre de 1882, l'auteur de l'étymologie du nom de *Dariorigum*, donnée pourtant sous une forme dubitative dans une *Notice sur les peuples armoricains*, reproduite dans le bulletin de la Société du 1er semestre de 1875.

M. Burgault demande qu'il soit donné lecture de sa lettre en séance, et que dans son impartialité la Société, à laquelle la forme insolite du passage dont il se plaint a sans doute échappé, vote l'insertion intégrale de sa réponse rectificative dans le bulletin du 1er semestre de 1883.

Il est rappelé à ce sujet que, dans une note précédant la publication des mémoires insérés dans ses bulletins, la Société laisse entière la responsabilité aux signataires des articles, et n'entend nullement se rendre solidaire des opinions émises par eux. Mais on comprend que, dans l'intérêt de la science, ils doivent jouir d'une certaine liberté, limitée cependant par les devoirs réciproques de convenance à remplir à l'égard de ceux dont ils combattent les opinions.

La lettre de M. Burgault est renvoyée à la Commission de publications qui, à sa prochaine réunion, fixera les matières dont se composera le bulletin du 1er semestre de 1883.

Pour assurer l'exécution de l'article 9 du règlement intérieur de la Société, M. l'abbé Luco demande s'il ne serait pas bon de prendre la résolution suivante :

« Il ne sera fait mention, ni au procès-verbal ni à la Commission de publications, des lectures faites en séance et dont le texte n'aura pas été remis immédiatement entre les mains du Secrétaire. »

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. le Président fait part de l'avis du Bureau, réuni sur convocation, le 17 mai dernier, pour examiner la proposition de modification au règlement, tendant à donner aux membres non résidants les mêmes droits qu'aux membres résidants, sauf le prêt des livres et la possibilité d'exercer les fonctions de dignitaires.

Le Bureau, après avoir mûrement examiné les avantages et les inconvénients de la proposition, considérant que le règlement, dans sa teneur actuelle, n'a donné lieu à aucune réclamation sérieuse depuis sa mise à exécution et fixe d'une manière équitable les droits de chacun, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de modifier le règlement.

Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.

Un rapport succinct de M. Le Brigand sur un tumulus situé au village de Saint-Pierre, en la commune de Melrand, et dont les fouilles ont été commencées, est renvoyé à la Commission des fouilles pour savoir si elles doivent être continuées.

Sous ce titre : *Une étymologie entre mille*, M. Gaillard donne lecture d'une note sur les étymologies des noms donnés au monument de Roc'h-Guyon ou de Tal-Rondossec. — Il recherche, d'après les dictionnaires de la langue celtique aux différentes époques, la signification de ces noms et conclut par la traduction : Roc'h-Guyon, près de Rondossec.

M. de Limur lit un travail consciencieusement étudié, intitulé *Notes géologiques* sur l'action des courants aux environs d'Er-Lanic.

M. Galles donne lecture, avec son entrain habituel, d'une bluette, sous ce titre : *Une Marine*. — A l'occasion d'un souvenir d'enfance, à la vue d'un tableau donné par le Roi à la famille du Couédic, il retrace de la manière la plus animée le combat de *la Surveillante*, et fait part à la Société de vers inédits à lui remis par un des descendants de cette famille du Couédic. Ces vers, inspirés à un officier de marine par le passage des hirondelles au-dessus de son navire, excitent une triste émotion par suite de la perte en mer de cet officier et de son navire.

M. l'abbé Luco continue la lecture de ses études sur les paroisses du diocèse de Vannes et l'exploration de quelques dolmens par M. Miln.

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Roux.

370e SÉANCE.

26 Juin 1883.

PRÉSIDENCE DE M. PRULHIÈRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Lallemand, Gaillard, l'abbé Luco, Marchais, Le Roux, René Galles, Rosenzweig, de Limur, l'abbé Le Mené, Monteil, Serph, Huchet.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Catalogue du Musée Guimet, 1re partie : Inde, Chine et Japon, par E. de Mouillé, 1883.

Annales de la Société académique de Nantes, vol. 3e de la 2e série, 1882.

Société d'histoire naturelle de Toulouse, 1882.

Bulletin de la Société de médecine légale de France, t. VIIe, 1881-82.

Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, 2e série, t. XXe, 1882.

Bulletins de la Société de statistique, sciences, etc., du département des Deux-Sèvres, nos 10-12.

Association française pour l'avancement des sciences, no 35.

Bulletins de la Société archéologique de Touraine, t. Ve, 1er et 2e tr. de 1882.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1re année, 1866, 5 volumes.

Annales de l'Académie de Mâcon, t. IVe, 1883.

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, 2e série, t. XVe, no 1, janvier, février et mars 1883.

Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes, 1882, 10e année, janvier, février, mars, nos 1, 2, 3; 11e année, 1883.

Revue de l'histoire des religions, par Maurice Verne, 4e année, t. VIIe, 1883.

Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube, t. XLVIe, de la collection t. XXe, 3e série, 1882.

Revue des Travaux scientifiques, t. IIe et IIIe, 1883.

Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse, t. IIIe, 1882.

Société géographique commerciale de Nantes, 1883, 1er trimestre.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VIIe, no 115, 4e trimestre de 1883.

Bulletin de la Sociéte des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. (Tables analytiques 1867-1878.) — 1883.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles, année 1882, 36e vol.

Journal des savants, mai 1883.

Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme. — Marquis de Nadaillac, 1882. — Don de l'auteur.

M. Marchais, au nom de Mme veuve Cadic, légataire universelle de Mme Perrio, membre résidant de la Société polymathique, fait don à la Société des ouvrages et objets suivants :

1° 2 vol. Herbier de la France (plantes vénéneuses). — Bulliard.
2° 2 vol. — (champignons). — Bulliard.
3° 2 vol. — (les agarics). — Bulliard.

(Ces six volumes, dont le prix moyen était à l'origine d'environ 100 fr., sont enrichis de gravures coloriées par l'auteur même et constituent une très précieuse acquisition pour la Société.

4° 1 vol. Traité de botanique, de Sachs (traduction française).
5° 1 vol. Éléments de Botanique, de Duchatre.
6° 1 vol. Plantes d'Europe (gravures coloriées).
7° 1 vol. comprenant les différents catalogues d'histoire naturelle du Morbihan.
8° 2 vol. Géographie botanique, par de Candolle.
9° 1 vol. Éléments de botanique. (Martins, etc.)
10° 2 vol. Botanicum gallicum.
11° Livraisons de la Société impériale d'acclimation.
12° Livraisons de la Société botanique de France.
13° Quelques petites brochures.

Objets divers.

Une couronne qui passe pour avoir appartenu à la reine Pomaré.
Fleurs en plumes et rubans, chaussures (même provenance).
Un celtæ.
Deux fragments — scories volcaniques ? — dont l'un contient enchassée une pièce à déterminer.
Une arme, sorte de casse-tête, provenant de Taïti.
Un échantillon de plomb argentifère.

M. Marchais demande qu'en raison de l'importance de ces différents dons, une lettre spéciale de remerciements soit adressée à Mme Cadic, légataire universelle de Mme Perrio.

M. l'abbé Luco, au nom de M. Rivett-Carnac, Esquire, Bengal Civil Service, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Ghazipur (Inde anglaise), fait don à la Société polymathique du Morbihan de trois brochures archéologiques, en langue anglaise, et dues à la plume de ce savant étranger.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentations et admissions. — M. Paul de Kerdrel, président de la Commission départementale du Morbihan, dûment présenté, est admis comme membre résidant.

M. Rivett-Carnac, dûment présenté, est nommé membre honoraire de la Société polymathique du Morbihan.

Passant à l'ordre du jour, M. Gaillard donne lecture du compte-rendu des fouilles opérées, le 28 mai, au lieu nommé *Er Fouseu,* les fosses ou les tombeaux, et de celles faites à *Bekournos,* le 8 juin. Ces rapports doivent être insérés au 1er Bulletin de l'année 1883, par suite de la décision de la Commission de publication, dans sa séance du mois de juillet dernier. En ce moment à l'impression, il est inutile d'analyser ici ces deux mémoires.

Avant de continuer la lecture de ses notices historiques sur les paroisses de l'ancien diocèse de Vannes, M. l'abbé Luco donne communication des mémoires inédits de feu James Miln sur les trois curieux *monuments quadrilatères* de Mané-Pochat-en-Uieu, de Mané-Clud-er-Yer et de Mané-Tyec, ainsi que sur quelques autres explorations de moindre importance.

Tous les travaux de M. Miln sur les monuments celtiques ayant été communiqués à notre Société, M. Luco annonce son projet, avant de passer aux monuments gallo-romains, de jeter un coup d'œil d'ensemble sur cette première série d'explorations.

Le Secrétaire,

A. Lallemand.

371e SÉANCE.

31 Juillet 1883.

PRÉSIDENCE DE M. PRULHIÈRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Prulhière, Le Mené, Rosenzweig, Luco, Mauricet, Le Gall de Kerlinou, Monteil, Le Noir, Le Roux, de Lamarzelle, Lallemand.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la bibliothèque :

Recueil des actes administratifs. Les nos 14 et 16 (manque 15).

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e série, t. VIIe, 1882.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1883, no 1.

Mémoires de l'académie de Nîmes, 7e série, t. IV, année 1881.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. VIe, 3e série. — 2e fascicule, mars à mai 1883.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire savoisienne et d'archéologie, t. XXe, 1882, et XXIe, 1883.

Bulletin de la Société de Borda (Dax), 8e année, 1883, 2e trimestre.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, 1883. — Avril, nos 4 et 5.

Société bretonne de géographie, 2e année, no 6. — Mai-juin, 1883.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, nos 1 et 3.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France (séances du 28 novembre 1882 au 20 mars 1883 inclus).

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. XIIIe. — 1re livraison, 1883.

Revue des travaux scientifiques, t. IIIe, no 3, 1883.

Journal des savants, juin 1883.

La grande ligne des Mardelles gauloises de la Loire-Inférieure. — Par René Kerviler.

Revue du mouvement historique et littéraire en Bretagne, de 1880 à 1882. — Par René Kerviler. (1883).

Don de l'auteur.

La légende des Girondins. — Par Edmond Piré.

Pobéguin, maréchal-des-logis au 3e spahis : compte-rendu de l'inauguration du monument élevé à Cléguérec, en 1883.

Don de M. Le Brigand.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentations et admissions. — M. l'abbé Allanioux, vicaire à Colpo, est présenté comme membre titulaire non résidant.

Correspondance et communications diverses.— M. l'abbé Le Mené, conservateur du Musée archéologique, est autorisé, sur la demande de M. René Galles, à faire faire pour le musée de Douai des moulages des principales pièces de notre musée qui seront désignées par M. Galles ; mais les moules et les matrices resteront la propriété du musée de Vannes.

Au nom de M. Gaillard absent et inscrit à l'ordre du jour, il a été fait lecture des trois communications suivantes :

1° *Rapport sur les restaurations des monuments mégalithiques.* Ces restaurations ont surtout porté sur les alignements du Ménec, en Carnac, et sur ceux de Kerzerho, en Erdeven. Parmi ces derniers, un menhir, de 2m,72 de hauteur et couché sur le sol, a donné lieu à une découverte et à des observations fort intéressantes. En le relevant, on a constaté, non sans surprise, que la face sur laquelle il était couché porte 14 cupules de diverses grandeurs, et rangées dans un ordre que l'on pourrait supposer avoir été intentionnel. — Outre l'honneur qui lui est dû comme intermédiaire de l'État pour l'acquisition de ces alignements, notre collègue de Plouharnel mérite d'être félicité de ses actives, heureuses et économiques restaurations. Les archéologues de l'avenir lui seront reconnaissants de la conservation de nos monuments mégalithiques, due principalement à son initiative personnelle.

2° *Les fouilles de Port-Blanc à la Société d'anthropologie de Paris.* Sous ce titre, M. le Dr Mauricet lit les comptes-rendus des séances des 5 et 19 avril dernier, pendant lesquelles la savante Société parisienne s'est occupée des ossements de Port-Blanc, présentés par M. de Mortillet, et du mémoire de M. Gaillard, lu à la séance du 5.

Parmi les ossements produits, M. de Mortillet a cru devoir appeler l'attention sur un crâne qu'il attribue à l'époque robenhausienne et qui porte les traces d'une trépanation très nette, opérée en partie par section et en partie par raclage.— Comparant ce crâne à celui de Bray-sur-Seine, rapporté à l'époque de la pierre polie, M. Topinard, qui y reconnaît la trépanation par sciage ou section, récuse, pour la seconde partie, l'emploi du procédé par grattage.

Après la lecture du travail de M. Gaillard, M. Leguay loue le soin et la méthode apportés à l'exploration des dolmens de Port-Blanc, et rapproche cette fouille de quelques autres pratiquées dans les environs

de Paris. Il met surtout en relief : 1° les deux étages de squelettes superposés et séparés entre eux par un lit de pierre formant un second dallage moins soigné que celui du fond ; 2° l'ossuaire indiqué par une pierre spéciale, placé à l'extérieur et à l'est du premier dolmen, et destiné à recevoir le trop plein du monument. De ces faits, dont il cite des analogues, M. Leguay infère que les dolmens étaient souvent destinés à des sépultures collectives et successives, et que, une fois comblés, le trop plein en était versé dans un ossuaire voisin, pour faire place aux survenants.

A propos du procès-verbal de cette séance du 5 avril, M. Parrot a présenté, à celle du 19 du même mois, quelques observations sur le crâne trépané de Port-Blanc. Suivant lui, la trépanation, dont les traces sont incontestables, a été motivée par une maladie qui eut pour cause une blessure faite par un coup de hache en silex.

Les ossements de Port-Blanc et le mémoire de notre collègue de Plouharnel paraissaient jugés définitivement par la Société d'anthropologie de Paris, qui louait M. Gaillard des soins et de la méthode apportés par lui dans son exploration, constatait sur le crâne perforé des traces incontestables de la trépanation, et reconnaissait la contemporanéité des ossements et des dolmens qui les récelaient, lorsque la discussion, déjà close sur ces questions, a été réouverte inopinément, à la fin de la même séance, par M. Letourneau, en communiquant une lettre adressée par M. G. de Closmadeuc. Malgré l'opinion, qu'il cite, de MM. de Mortillet et Gaillard, pour lesquels les squelettes de Port-Blanc sont celtiques, notre savant collègue de Vannes déclare qu'il croit tout le contraire et espère le prouver, à la suite de l'étude qu'il fait d'un lot considérable de ces squelettes et qui déjà l'induit à croire que ces ossements n'ont qu'une relation accidentelle avec le monument celtique mais ruiné de Port-Blanc. Quand au *crâne* prétendu *trépané*, il exprime le vœu que cette pièce soit examinée avec le plus grand soin.

La conséquence naturelle de cette lettre est de suspendre, dans notre Société bretonne, le jugement définitif sur ces délicates questions, et de nous faire attendre, pour arrêter notre opinion, les résultats des discussions nouvelles que va certainement provoquer, au sein de la Société d'anthropologie, le travail annoncé par notre vice-président et dont nous espérons bien avoir la primeur.

Toute cette lecture a été accompagnée par M. Mauricet d'explications aussi intéressantes que nécessaires pour ses auditeurs peu au courant des questions anthropologiques et chirurgicales. On doit une mention spéciale à ses réflexions sur les connaissances médicales déjà possédées par nos ancêtres, à l'époque du sujet trépané de Port-Blanc. Il y a là effectivement, si cette trépanation sort victorieuse des discussions qui l'attendent encore, une nouvelle preuve à l'encontre de l'état de barbarie

dans lequel on s'est peut-être trop complu à faire vivre les hommes de ces temps reculés.

3° *Fouilles du quatrième dolmen de Mané-Remor.* Les trois autres dolmens du Mané-Remor, ou probablement mieux, du *Mané-Runmeur* (montagne du grand tertre), étaient déjà connus et avaient été explorés. Au mois de juillet de cette année (1883), l'attention de notre collègue fut attirée sur les ruines de celui-ci (Plouharnel, n° 256 de la section G). Les fouilles, pratiquées dans l'enceinte formée par cinq supports encore debout, lui ont procuré : 1° un joli couteau en silex, 2° une splendide lampe funéraire ornementée, 3° de nombreux fragments de poterie celtique, les uns ornementés, les autres unis.

Le Secrétaire,

A. Lallemand.

372° SÉANCE.

28 Aout 1883.

PRÉSIDENCE DE M. PRULHIÈRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Rosenzweig, Gaillard, de Limur, l'abbé Luco, Monteil, Le Roux, Lallemand.

PROCÈS-VERBAL LU LT ADOPTÉ.

Dépôts et donations.— M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Album de Caranda (suite). Les fouilles d'Armentières (2e année).

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, 2e série t. IIe, 26e de la collection (année 1882).

Revue des travaux scientifiques, t. IIIe, n° 4, 1883.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (avril-juin 1883).

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XIXe, 1883.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 3e série, t. VIIe, 1882.

Annales du musée Guimet, t. Ve. Fragments extraits du Kandjour, traduit par M. Léon Feer, 1883.

29 volumes : grandes et petites brochures sur les débats à la chambre des Députés et au Sénat en 1882-1883. — Archives parlementaires. — Différents rapports. — Différents bulletins. — Un manuel d'éducation civique et morale par le père Burnichon.

Don de M. Lorois, député du Morbihan.

M. Rosenzweig dépose, au nom de M. Buguel, un grand nombre de médailles provenant de la succession de Mme Perrio. Elles sont remises au Conservateur du musée archéologique pour les inventorier.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Présentations. — M. l'abbé Allanioux, vicaire à Colpo, dûment présenté, est proclamé membre non résidant de la Société polymathique.

Sous ce titre : *Le cimetière celtique de l'île Thinic*, M. Gaillard lit un mémoire d'une grande valeur archéologique.

Pour confirmer ses conclusions contestées sur la contemporanéité des ossements et des dolmens du Port-Blanc, notre actif collègue de Plouharnel s'est mis à la recherche de quelques autres monuments à explorer, et il a eu, on ne saurait le nier, l'excellente fortune d'en découvrir un qui a comblé tous ses vœux.

Dans la même commune de Saint-Pierre-Quibéron, à un kilomètre environ du Port-Blanc, entre le village de Portivy et le fort Penthièvre, la petite île Thinic, de 33 ares de superficie, à mer basse accessible à pied sec, lui a offert une agglomération de 27 cists ou coffres de pierres, de dimensions variées et dont les plus petits ne mesurent que 0m,44 de long sur 0m,24 de large, les uns fermés, les autres privés de leurs couvertures. Treize de ces tombes, les moins exposées à l'action des flots, renfermaient encore une vingtaine de squelettes, dont quelques-uns *entiers* et dans un étonnant état de conservation. Certains cists contenaient plusieurs squelettes; dans un, il y en avait jusqu'à quatre superposés. Là furent inhumés des sujets des deux sexes, des enfants, des adultes de tout âge et des vieillards; un d'entre eux mesurait 1m,80 de hauteur. Dolichocéphales, les crânes sont remarquables par le développement de la partie occipitale, et les tibias présentent, par leur aplatissement, un caractère distinctif d'une haute antiquité. Quant à leur position dans les cists, les cadavres avaient été généralement repliés, les mains relevées vers les épaules et les genoux sur l'estomac.

Dans les tombes et parmi les pierres du galgal qui les recouvrait, on a recueilli de nombreux percuteurs et une grande quantité d'éclats de silex, dont un perçoir et une tête de flèche; des objets en pierre ayant dû être des instruments de pêche ou de défense; des outils longs et plats en diorite schistoïde, usés en biseau, tantôt aux deux bouts, tantôt à une des extrémités seulement, et ayant, en lydite ou lydienne, leurs analogues trouvés dans la Pensylvanie et déposés au musée de la Société Smithsonienne, à Washington; des fragments de poterie de l'époque

des dolmens, les uns unis, d'autres ornementés et quelques-uns reproduisant les dessins trouvés au Port-Blanc; un objet en os ayant peut-être servi de plaque à un ceinturon; deux dents d'animal, peut-être d'un chien; enfin des parties considérables de mâchoires et des dents de ruminant, probablement d'un bœuf. Comme on le voit, parmi les objets caractéristiques, aucun ne trahit l'époque moderne, rien ne rappelle les temps de l'occupation romaine. Cependant, sur le continent, en face et à 200 mètres de l'île, on trouve de nombreux restes d'un établissement gallo-romain.

Après la description des fouilles et la liste des objets recueillis dans ce qui reste de ce cimetière, destiné sans doute à la classe moyenne, en guise de conclusion et pour appuyer son opinion sur l'antiquité des sépultures de l'île Thinic, M. Gaillard fait de longues citations, empruntées avec à propos à un mémoire publié dans notre bulletin de 1868, pages 9 à 16, et dans lequel M. G. de Closmadeuc, notre autre collègue, rend compte de la découverte, dans les dunes de la pointe de Quibéron, de sept coffres en pierres renfermant des squelettes, qu'il donne comme contemporains des dolmens de la région, si même il ne les croit pas d'une époque antérieure.

M. de Limur lit le préambule de son catalogue raisonné des minéraux en gisement dans le département, publié sous les auspices de la Société polymathique et dépose la 1re partie de ce catalogue manuscrit.

M. l'abbé Luco continue la lecture de son travail sur les paroisses du diocèse (Saint-Servant et Saint-Tugdual).

Le Secrétaire, A. LALLEMAND.

173e SÉANCE.

25 SEPTEMBRE 1883.

PRÉSIDENCE DE M. PRULHIÈRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Prulhière, Lallemand, Rosenzweig, de Limur, de Lamarzelle, Le Roux, Monteil, l'abbé Le Mené, Le Brigand, Fontès, l'abbé Luco, Mauricet, Serph et Bassac.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — Discours de M. Ferry à la Sorbonne, le 31 mars 1883.

Anniversary address of the Numismatic society of London. — By John Evans, 1881.

Roman Coins discovered in Lime street. — Par le même, 1882.

Unwritten history aud How to read it. — Par le même, 1882.

On portions of a Cranium and a Jaw in the slab containing the fossil remains of the archæopteryx. — Par le même, 1881. (Don de l'auteur.)

Des remercîments sont votés aux donateurs.

Correspondance et communications diverses. — M. le Président lit une lettre de M. Gaillard, de Plouharnel, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et se dit heureux d'offrir á la Société une certaine quantité d'ossements du cimetière celtique de l'île de Thinic, afin de fournir à ses collègues des sujets d'étude et le moyen sérieux de contrôler les assertions de son mémoire sur cette fouille. Il témoigne le regret de n'avoir pu, l'exploration ne s'étant pas faite à ses frais, agir de même à l'égard des ossements de Port-Blanc. S'il en avait été autrement, il aime à croire que les résultats de cette fouille n'eussent sans doute pas fourni occasion à tant d'opinions divergentes.

Il est ensuite donné lecture d'une autre lettre de M. Barrois, attaché à la carte géologique de France et professeur à la Faculté des sciences, à Lille, sur les côtes morbihannaises et en particulier sur celles de l'Océan, à la pointe de Kerpenhir, où ce savant dit avoir rencontré de la tourbe, ce qui, pour lui, est une nouvelle preuve à l'appui de son opinion touchant l'affaissement du sol dans notre région. A ce propos, M. de Limur, sans se prononcer toutefois sur la principale cause des envahissements de la mer, déclare avoir toujours été, pour le reste, du même avis que M. Barrois, sauf en ce qui concerne l'existence de la tourbe à Kerpenhir, sur laquelle il croit devoir faire des réserves.

Communiquant les résultats d'une visite qu'il vient de faire aux nombreux monuments groupés sur la lande du Rocher, en Plougoumelen, M. l'abbé Luco croit y avoir reconnu cinq *sépultures circulaires,* imparfaitement explorées en 1872, alors que l'attention de nos collègues chargés de cette opération n'avait point encore été attirée sur ce genre de monuments.

Parce que ces sépultures du Rocher diffèrent un peu de leurs analogues de Carnac, et qu'il serait regrettable de voir leur exploration complétée par des étrangers, M. Luco demande s'il ne serait pas bon que la Société les soumît à de nouvelles études.

M. Le Brigant, notre collègue de Pontivy, revient, lui aussi, sur la question déjà soulevée, à différentes reprises, de l'exploration du tumulus de Saint-Fiacre, en Melrand. Une excavation pratiquée au sommet de la butte a fait rencontrer une grosse pierre que l'on suppose appartenir à un dolmen recouvert.

Comme la précédente, cette communication est renvoyée à la commission des fouilles.

M. le docteur Mauricet rend compte en quelques mots de la visite qu'il a faite aux Musées de Berne et de Zurich, en Suisse, au Musée de Mayence, en Allemagne, et de Bruxelles, en Belgique, ne voulant s'occuper ici que de ces palais de la science où les collections les plus remarquables d'antiquités anthropologiques ou celtiques se présentent au public en pleine lumière et comme il convient à des pages du grand livre de l'histoire de l'homme aux premiers jours de ses manifestations intellectuelles.

« Notre Société, dit-il, possède de semblables trésors, bien à elle, car » ils sont les fruits de ses labeurs ; que manque-t-il à ces joyaux pour » faire mieux connaître notre ville et la poser à son rang véritable ? Un » écrin digne de leur valeur, aussi précieux que les dolmens et les » tumulus qui les contenaient. Nous les en avons arrachés, non pour » violer une sépulture, mais pour apporter notre feuillet à cette Bible » de l'apparition de l'homme dans nos contrées. Le public a fini par » s'émouvoir de cette question. La presse locale elle-même y consacre » un article, enfin !

» Voilà quinze ou vingt ans que la Société polymathique cherche par » tous les moyens cette pierre philosophale ! Mercure, Melpomène et » Thalie auront leur temple, je le crains bien, avant qu'on ne songe à » élever celui de Clio et d'Uranie. Mais qui sait ce que l'avenir nous » réserve ? Espérons donc une fois encore. »

Les paroles de M. Mauricet provoquent de tristes réflexions sur la déplorable situation actuelle de nos musées.

M. de Limur saisit cette occasion pour réitérer une promesse qu'il nous a déjà faite. Il est toujours disposé à gratifier notre Musée d'histoire naturelle d'une collection minéralogique du Morbihan, le jour où nous pourrons lui offrir un local convenable ; mais il n'a jamais eu et il ne saurait avoir l'intention de nous faire un don qu'il faudrait renfermer dans des caisses.

Présentations. — M. Le Toux, Maxime, est admis comme membre résidant, M. La Place, comme membre non résidant, et M. John Evans, comme membre d'honneur.

Lectures et mémoires.— Exploration archéologique à l'île de Téviec, par M. Gaillard.— A 4 kilomètres en mer et entourée de nombreux écueils, cette île est située au nord-nord-ouest du village de Portivy et paraît avoir jadis fait partie du continent, dont elle n'est encore séparée dans certaines directions que par des profondeurs d'eau ne dépassant pas une moyenne de $4^{m},90$. Malgré les légendes, il n'y aurait, semble-t-il, aucune vraisemblance à en dire autant des Birvideaux, plus au large, toujours submergés depuis bien longtemps et séparés de la terre ferme par des profondeurs variables de 25 à 33 mètres. C'est là que M. Gaillard a transporté ses recherches, après avoir achevé l'exploration du cimetière

celtique de l'île de Thinic, et qu'il a eu la chance de rencontrer encore les traces incontestables des constructeurs des dolmens et des autres sépultures antiques de la terre ferme. La partie sud de l'île, à peine recouverte de quelques centimètres de terre, lui a procuré une surprenante quantité de fragments de silex, certainement éclatés de main d'homme, semblables à ceux des monuments mégalithiques et de nature à faire soupçonner l'existence, en ce lieu, d'un atelier pour la fabrication des objets en silex.

Dans la partie nord, plus étendue et où la couche de terre est notablement plus épaisse, notre collègue a trouvé, sur le versant nord, un vaste amas de débris de cuisine, composé de coquilles et d'ossements d'animaux, parmi lesquels il a pu recueillir quelques percuteurs, des éclats de silex, un calcaneum de cerf, des fragments d'un os évidemment travaillé, si ce n'est ornementé, à l'aide d'un outil en silex; enfin les quatre morceaux d'une pièce ou sorte de cerveau, se rajustant ensemble comme les fragments d'un crâne; minutieusement décrit dans le mémoire, cet étrange objet demeure indéterminé et innommé.

Au point culminant de cette partie de l'île, un amas de pierres recouvrait une sorte de galerie ou de couloir de $4^{m},50$ de long sur $1^{m},50$ de large, en maçonnerie sèche et grossière, composée de trois assises de grosses pierres plates. Dans cette construction, ouverte aux deux bouts, on a trouvé 50 kilogrammes environ d'éclats de silex, de nombreux percuteurs et des fragments de poterie des dolmens.

A propos des Birvideaux, mentionnés encore dans ce mémoire, on fait observer qu'il serait possible, par l'étude et la comparaison des roches, de déterminer à laquelle des deux terres, Quibéron ou Belle-Ile, se rattachait autrefois cette île, réduite maintenant à l'état d'une plature toujours submergée.

Au nom de M. l'abbé Kersaho, recteur de Locoal, il est donné lecture d'un travail sur les *Arts avant le déluge.*— Aux rares éléments, puisés au Pentateuque, le plus ancien livre connu, l'auteur a ajouté de curieux renseignements fournis par les *Antiquités judaïques* de Flavius Josèphe. Le raisonnement et les inductions tirées de la condition de certaines peuplades sauvages ont fait le reste.

M. de Limur a terminé la lecture de son *catalogue de la Minéralogie du Morbihan*. Et, continuant son travail de longue haleine qui touche à sa fin, M. l'abbé Luco a passé en revue les paroisses de Saint-Vincent-sur-Oust et de Sainte-Croix de Josselin.

Le Secrétaire,

A. LALLEMAND.

374e SÉANCE.

30 OCTOBRE 1883.

PRÉSIDENCE DE M. PRULHIÈRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Prulhière, Fontès, l'abbé Le Mené, de Limur, Monteil, l'abbé Luco, Rosenzweig, Le Roux, Le Brigand, Bassac, de Closmadeuc, de Cussé.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Programme du congrès de la Sorbonne pour 1884.

Mémoire adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique sur le recueil original des dépêches des ambassadeurs vénitiens pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Par Armand Baschet.

Annonce d'une publication de la numismatique gauloise.

Commission historique et archéologique (procès-verbaux et documents), tome IIe 1880-81 (1883.)

Société bretonne de géographie (No 7), juillet-août 1883.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, etc., 3e et 4e année, 16e livraison (mars-avril 1883)— (mai-juin 1883) — 6e, 18e livraison (juillet-août 1883).

Revue des Sociétés savantes (sciences mathématiques, 3e série, t. IIe, 1879, 3e livraison, 1883).

Annales de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, 2e série, t. XVe, Nos 2, 3 et 4, 1883; en une seule brochure.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, 1883.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VIIIe (No 116, 1er trimestre de 1883).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. XXIe, 29e de la collection.

Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons, 1882-83.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 22e vol. de la collection 1882 (1883).

Journal des savants (juillet et août 1883).

Recueil des actes administratifs du département du Morbihan avec la table de 1882.

Correspondance et communications diverses. — M. de Limur demande la parole sur le procès-verbal relativement à la réserve sur l'existence de la tourbe rencontrée par M. Barrois en dehors de la pointe de Kerpenhir ; suivant lui, la présence de débris végétaux s'explique par les traces d'une ancienne forêt en ce point. Du reste, la mer dépose souvent de pareils débris sur ses rives. Après avoir cité à l'appui de ces observations un passage de M. Dufresnoy sur la tourbe, et le cas des fondrières de la commune d'Elven, dont les parties supérieures sont bien composées de débris végétaux, tandis que le fond n'est formé que de vase, notre collègue de Vannes indique un moyen très simple de trancher la question. Que l'on fasse sécher une certaine quantité de la matière réputée tourbeuse par M. Barrois, et qu'on la soumette ensuite à l'action du feu ; si elle brûle, c'est de la tourbe ; si elle est incombustible, ce n'est que de la vase. D'ailleurs, cette dernière épreuve n'est même pas nécessaire. La tourbe est élastique comme un matelas ; la surface d'une vasière se compose d'une petite couche de racines d'herbes, et, si on déchire cette couche, on enfonce dans la vasière.

M. de Limur fait don à la Société d'un échantillon de tourbe provenant de la Somme et pour servir de terme de comparaison. Pour n'avoir point à reprendre la parole, notre collègue ajoute un mot sur la *Glaucophane*, dont il a parlé à la dernière séance. A l'aide de son microscope, il fait remarquer la couleur bleue de cette substance sur deux préparations en plaques minces qu'il donne à la Société. M. Zirkel, professeur à l'université de Leipzig, a reconnu, dit-il, que cette Glaucophane du Morbihan est *trichoïte*, ce qui est un cas presque exceptionnel.

La Société accepte la proposition d'échanger ses publications contre celles 1° de l'Académie royale des Belles-lettres, d'histoire et d'antiquités de Suède ; 2° de la Société d'Anthropologie de Paris ; 3° de la Société académique Indo-chinoise....

M. Fontès, trésorier, annonce qu'il a reçu de M. Robert, receveur des hospices de Vannes, la somme de 1,000 fr. léguée à notre Société par le regretté M. le Roy, et il explique pourquoi, conformément aux auteurs et à la jurisprudence, il ne lui a point été tenu compte des intérêts de ce capital. Sur la proposition de M. le Trésorier, il est ensuite décidé que ces 1,000 fr. seront consacrés, à due concurrence, à l'achat de deux nouvelles obligations du crédit de France, et qu'à ce qui restera de cette somme il sera ajouté, des deniers de la caisse, ce qu'il faudra pour que la Société devienne seule propriétaire de l'obligation de même nature, dont la moitié lui appartient déjà. Après discussion, il est statué que ces trois obligations seront au porteur, et, sur la proposition de M. l'abbé Luco, la Société vote que l'aliénation de ces titres ne pourra jamais être décidée qu'après avoir été inscrite à l'ordre du jour.

M. Le Mené rend compte des fouilles commencées à Saint-Fiacre, en Melrand : Le tumulus à sonder mesure environ 40 mètres de diamètre sur cinq de hauteur. Un large puits, pratiqué au sommet, a fait découvrir, à deux mètres de profondeur, une grande dalle qu'on a prise d'abord pour la table d'un dolmen ; mais après l'avoir soulevée, on n'a trouvé ni supports, ni chambre sépulcrale. La tranchée a permis de constater que le tertre est composé d'un mélange de pierres et de terre, et que la calotte superficielle est formée uniquement de terre. Elle a permis également de constater les traces d'un puits ancien, qui a été comblé avec un tas de pierres sèches : il en résulterait la preuve que ce monument a été déjà fouillé ; mais il est toutefois possible que la grotte funéraire existe encore. C'est ce que pourra montrer une nouvelle fouille.

A propos de cette fouille, MM. de Cussé, Bassac et de Closmadeuc font remarquer les inconvénients du procédé d'exploration au moyen d'une excavation en forme d'entonnoir pratiquée au sommet du monument ; il est plus rationnel et plus sûr d'ouvrir une tranchée partant de la circonférence et dirigée vers le centre. En outre, on s'expose moins de la sorte à détruire le monument intérieur.

Passant ensuite à l'ordre du jour, on lit un travail de M. Gaillard sur les Cists des bois du Puço, en Erdeven. — Au milieu des bois du Puço, situés sur les confins des communes de Carnac et d'Erdeven, notre collègue de Plouharnel a rencontré un groupe de 4 cists érigés sur une ligne sensiblement circulaire. Ces tombes se trouvent dans la section F d'Erdeven sur la parcelle qui porte le n° 1,015, et le nom, sans relation avec elles, de *Lannec parqueu hir en neur*. Elles ont été explorées le 7 du mois de septembre dernier, à la sollicitation et en présence de M. Fornier, conseiller à la cour de Rennes et archéologue fort distingué.

Le premier cist, celui du nord, fermé sur ses quatre côtés et composé de quatre pierres assemblées sur champ, renfermait sa dalle de recouvrement tombée dans l'intérieur. Sous cette dalle on a trouvé une tête de flèche en silex, une faible couche de terre compacte, puis un dallage complet en pierres plates très bien ajustées. — Des trois autres cists, à l'est du premier, il ne restait plus que trois pierres de chacun, placées sur champ. On n'y recueillit aucun objet. Leur destruction pourrait remonter à l'époque où furent plantés les grands et vieux bois du Puço. La qualité du terrain et l'humidité inhérente à la situation sous bois ne pouvaient permettre de rencontrer, dans ces monuments, aucune trace d'inhumation.

Le centre de ce groupe, aussi exploré, ne renfermait rien. Mais tout autour de cette espèce d'enceinte, on remarque plusieurs menhirs, les uns debout, les autres couchés ; et ceci concorde avec cette observation

générale : les cists sont toujours dans le voisinage de dolmens ou de menhirs.

Relativement aux explorations du Rocher, M. l'abbé Luco déclare qu'en s'inscrivant à l'ordre du jour, il croyait pouvoir retourner sur les lieux et mettre fin aux opérations commencées, le 22 de ce mois, en présence de M. Prulhière, notre président, qui a bien voulu remplacer M. le Dr Mauricet empêché ; mais que les pluies quotidiennes s'étant opposées à ce retour, le rapport sur ces fouilles doit être ajourné à une autre séance. Il indique néanmoins en quelques mots les résultats déjà obtenus. Les petits tertres du Rocher recouvraient certainement des sépultures circulaires un peu différentes de celles de Carnac. Ici, la ruche de crémation de l'intérieur est remplacée par une fosse rectangulaire qui paraît être l'unique point destiné à l'inhumation. Contrairement aux cas de Carnac, on n'a trouvé au Rocher aucune urne cinéraire entre cette fosse et l'enceinte circulaire, aucune en dehors de cette enceinte extérieure, nulle part la moindre trace de l'incinération qui devait s'opérer ailleurs, peut-être à l'emplacement du jardin du Rocher, où des foyers ont jadis été rencontrés. Comme à Nignol et à Coët-à-Touse, les alentours des tertres du Rocher sont littéralement parsemés de fragments de schiste. M. Luco mentionne surtout la butte attaquée par M. Lukis qui se contenta d'en vider la fosse centrale, décrite par lui, ainsi que les trouvailles, dans notre bulletin de 1867. En pratiquant une large tranchée allant de la circonférence vers le centre de ce tertre, on a rencontré un mur circulaire dont le contour extérieur a été intégralement déblayé. C'est une construction de $7^m,60$ de diamètre, de $0^m,85$ de hauteur, bâtie en pierres sèches, sans parement intérieur et sans la moindre solution de continuité. Parfaitement conservé, ce mur se compose de deux parties : d'un soubassement de $0^m,50$, en saillie et décrivant une ligne courbe dans le sens de sa hauteur ; de la portion supérieure de $0^m,35$, en forme de cône tronqué, et percée d'une petite barbacanne. C'est une gracieuse construction qui l'emporte de beaucoup sur ses analogues de ce lieu et sur celles de Carnac.

M. de Closmadeuc prend la parole sur cette communication verbale et dit que, si ses souvenirs ne le trompent pas, au moins dès 1872, lors des fouilles opérées par MM. Louis Galles et Platel de Ganges, ce mur était connu et qu'il l'a vu lui-même.

Après avoir protesté qu'en rappelant l'attention de la Société sur ces monuments, il n'a eu nullement le dessein d'attaquer les explorateurs de 1867 et 1872, comme le montre assez le procès-verbal de la dernière séance, mais uniquement de mettre la Société en garde contre des compléments de fouilles pratiqués peut-être par des étrangers, M. Luco répond que les souvenirs de M. de Closmadeuc doivent sans doute lu

causer une confusion ; car, en dehors de l'excavation faite à son sommet par M. Lukis, le tertre en question n'avait subi, sur aucun de ses points, la moindre mutilation ayant laissé des traces. Du reste, M. Lukis ne mentionne pas ce mur, et les explorateurs de 1872 n'ont point touché à ce tertre.

M. de Closmadeuc ayant maintenu son assertion, M. le président a confirmé les renseignements fournis par M. Luco sur la fouille du 22, et ajouté que, suivant lui, depuis des siècles personne n'avait dû voir ce mur.

Suivant l'ordre du jour, M. Luco lit une notice historique sur l'intéressante et vaste paroisse de Sarzeau et sur celle de Sauzon.

Après cette lecture, M. de Closmadeuc, qui a consulté le travail de M. Platel de Ganges sur les monuments du Rocher, revient sur la question du mur extérieur et soutient que, comme il le pensait bien, ses souvenirs ne le trompent pas. A leur appui, il lit, page 135 du bulletin de 1872, le passage suivant de M. Platel : « On a le plus souvent dédaigné de visiter ces légères extumescences, ou bien, si on les a fouillées, on l'a fait par leur centre. C'est ainsi qu'il y a trois ans un archéologue anglais distingué, M. Lukis, fouillant le tumulus nord du Rocher, a procédé au moyen d'un puits central, dans la certitude où il était de ne pas rencontrer de dolmen. Il a découvert un vase en bronze rempli de cendres et d'ossements, au niveau du sol naturel, et a certainement été persuadé que la fouille était complète. Cependant les constatations les plus précieuses pour l'archéologie, l'enceinte murée extérieure et la tombe murée centrale ne sont pas même déblayées aujourd'hui. »

De cette citation, M. Luco tire la conclusion, opposée à celle de M. de Closmadeuc, que ce mur circulaire n'a été vu, ni par M. Lukis, ni par les explorateurs de 1872, et que c'est M. Platel lui-même qui le dit ; puisque, écrivant après les fouilles de ces derniers, il déclare que « l'enceinte murée extérieure et la tombe murée centrale » n'avaient pas encore été déblayées au moment où il rédigeait son travail. En conséquence, si M. Platel mentionne cette enceinte murée extérieure, ce n'est nullement pour l'avoir vue, mais uniquement parce que l'analogie entre cette butte et ses voisines lui en fait présumer l'existence.

Le Secrétaire-adjoint,

LE ROUX.

375e SÉANCE.

27 Novembre 1883.

PRÉSIDENCE DE M. PRULHIÈRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Prulhière, Fontès, Luco, Le Roux, Monteil, de Limur, Le Toux, Gaillard, Marchais, de Cussé, de Closmadeuc, Rosenzweig, de Lamarzelle, Mauricet, Huchet, Bassac.

PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Dépôts et donations. — M. le Président dépose pour la Bibliothèque :

Archives de Bretagne.— Recueil d'actes, de chroniques, publié par la Société des Bibliophiles bretons, 1883.

Annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure (1882-1883).

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, N° 9, septembre 1883.

Société bretonne de Géographie (Bulletin, n° 8, septembre-octobre 1883.)

Revue des travaux scientifiques (nos 5, 6, 7, 1883.)

Documents divers de l'Association française pour l'avancement des sciences, n° 37, 1883.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre et table des dix premiers volumes, 1883.

Bulletin of the american Geographical society (nos 2 et 5, 1883-1882).

Journal des Savants (octobre 1883).

Bulletin de la Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse, tome IV, 1883, n° 2.

Recueil des actes administratifs du département du Morbihan, Nos 23, 24, 25, 26, 1883.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord, (nouvelle série, 1882-1883, Copenhague.)

Nouvelles explorations dans les communes de Plozevet et de Plouhinec (Finistère). — Don de l'auteur, M. du Châtellier.

Notice sur le port de Saint-Nazaire, par René Pocard-Kerviler, 1883. Don de l'auteur.

L'art préhistorique en Amérique, par le marquis de Nadaillac, 1883. Don de l'auteur.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

**

Admissions. — M. Thomazi, juge au Tribunal civil de Vannes, est présenté comme membre titulaire résidant, et, sur sa demande, M. Le Brigant, membre non résidant, est déclaré membre résidant.

Communications diverses. — MM. Monteil et Le Roux font remarquer le mauvais état des ouvertures des locaux occupés par les Musées et les Bibliothèques. Ils sont priés de dresser un état des choses et de le présenter à la propriétaire.

M. le Trésorier fait connaître que, par ses soins, il a été acquis, au nom de la Société, 3 obligations nouvelles du Crédit foncier au porteur, portant les N[os] 96,417 — 97,502 — 629,632.

Fouilles du dolmen de Rogarte, près de la Madeleine, et le coffre de pierres du dolmen de la Madeleine.

Sous ce titre, M. Gaillard lit un mémoire auquel la richesse du mobilier recueilli dans le dolmen ruiné de Rogarte donne une grande valeur.

Situé à 500 mètres environ à l'est-nord-est de la chapelle de la Madeleine et sur le n° 300 de la section G de Carnac, ce dolmen se composait primitivement de trois supports au sud-ouest, trois au nord, un au fond, et trois à l'est-nord-est. L'entrée au sud-sud-est, non dans l'axe central mais sur le côté droit, était formée par quatre supports. Le monument, dépourvu de galerie, avait depuis des siècles perdu toutes ses tables de recouvrement et ne possédait qu'un dallage imparfait. Des supports, cinq étaient tombés dans l'intérieur de la crypte. On les a relevés et la chambre a été déblayée à la profondeur de $1^{m},10$. Cette dernière opération a permis de constater :

1° Sur trois supports, des traces d'un feu intense ;

2° A l'entrée, l'existence d'une épaisse couche de charbonnage ;

3° Vers le milieu, celle d'une couche de cendres de $0^{m},60$ de largeur sur $0^{m},20$ d'épaisseur.

Dans un champ voisin de celui de Rogarte, un énorme bloc, encore debout et haut de quatre mètres, semble avoir été érigé là pour jouer le rôle de *menhir de témoignage* à l'égard de ce monument.

Dans l'intérieur de ce dolmen, on a recueilli : plusieurs percuteurs, dont un porte des traces d'usage sur ses deux faces plates, comme ceux du Port-Blanc et de l'île Thinic, — un outil en pierre schistoïde, semblable à ceux de Thinic, — deux fragments celtiformes en schiste, — les deux fragments d'un couteau en silex, de $0^{m},13$ de longueur totale, — deux grattoirs en silex allongés, — un petit perçoir en cristal de roche, — huit splendides têtes de flèche en silex, dont une transversale, sept barbelées et à ailerons, une de ces dernières trouvée dans un vase apode, — un collier composé de 22 grains entiers et de trois pendeloques ; les grains sont en talc, en serpentine, en quartz hyalin, en quartz siliceux, en calaïs et en cristal de roche ; une des pendeloques est faite d'un petit celtæ en fibrolite, les deux autres sont en quartz

hyalin et en talc micacé, — quatre vases apodes entiers et des fragments de deux autres, — des fragments nombreux de poterie unie et ornementée qui permettent de reconstituer plusieurs vases, — une fusaïole carrée et en terre de brique. En dehors de nos grands tumulus, on n'avait point encore rencontré de pareilles richesses.

Avant de passer au cist annoncé plus haut, M. Gaillard décrit le dolmen, bien connu, de la Madeleine et situé sur le N° 490 de la même section. Le dallage de la chambre est formé par une seule et grande pierre et domine de 0^m,30 environ celui de la galerie. Dans ce monument, on a recueilli, entre autres choses, un fragment de poterie dont l'ornementation a son analogue sur une des pièces de Rogarte.

Sur le petit tertre de ce dolmen et à 8^m,50 de son entrée à l'est-sud-est, il a été découvert un cist pareil à ceux de Thinic et renfermant des fragments de poterie, semblables à ceux du dolmen et aux fragments de Thinic. Cette double similitude permet à notre collègue de conclure très logiquement : 1° que les cists et les dolmens sont contemporains, 2° que les squelettes de Thinic appartiennent bien au peuple constructeur de ces deux genres de sépulture.

Avant de lire ses notices sur les paroisses de Séglien, Séné, Sérent, Silfiac et Sulniac, M. l'abbé Luco fait une double communication verbale.

Le sujet de la première lui est fournie par une brochure, que notre savant collègue M. le Marquis de Nadaillac vient de publier sous ce titre : l'*Art préhistorique en Amérique*. En signalant ce travail comme rempli de renseignements très précieux et de fort intéressants points de comparaisons, M. Luco appelle surtout l'attention de la Société sur les nombreuses mentions concernant les *pointes de silex* comme outils employés par les anciens habitants du Nouveau-Monde, pour pratiquer, sur des blocs de pierre et sur des rochers, des sculptures et des signes gravés que le temps n'a point encore détruits.

La seconde, d'un intérêt supérieur pour nous, est relative aux *cromlechs* et aux *menhirs isolés* qui s'érigent de nos jours au pays des Khondes (Indes anglaises). Sur ce sujet, notre collègue lit le passage suivant des *Missions catholiques,* année 1883, p. 479 :

« Les Khondes sont un reste de ces races antiques ; leur vie retirée au milieu d'inaccessibles montagnes les a gardés jusqu'ici contre toute influence étrangère, et leur unique règle fut toujours de perpétuer parmi eux les coutumes de leurs aïeux. Si donc les petits monuments que nous avons rencontrés près de leurs villages sont de véritables cromlechs, on y pourrait trouver une clef de l'énigme qui pèse sur tant de monuments qui semblent avoir une commune origine, dans l'Inde et en Europe. Ceux que j'ai vus ne sont pas anciens, quelques-uns même ne sont pas encore *achevés*, et les Khondes en connaissent fort bien la signification.

. . . . .

» Ce sont des enceintes ovales ou circulaires formées avec des pierres plates fixées debout dans le sol, et de six ou sept pieds de haut, sur environ deux de largeur. Elles ne sont jamais taillées et ont dû être dressées sans avoir subi aucune préparation. Chacune de ces pierres en a une autre couchée à sa base ; le tout a ainsi l'apparence d'un siège dont une des pierres serait le dossier. Elles sont très rapprochées les unes des autres, mais en quelques endroits les cercles laissent un vide plus ou moins grand, et on les *complète peu à peu en y ajoutant une pierre, chaque fois qu'il meurt un homme de quelque célébrité dans le village ou aux environs*. On nous a dit que *les corps de ces hommes ne sont pas enterrés dans cet endroit, et que ces pierres ne servent qu'à rappeler leur souvenir*. Ces petits cromlechs sont généralement recouverts par les vastes embranchements de vieux banians (*ficus indica*), et c'est dans leur enceinte que se tiennent les assemblées du village.

» Des pierres semblables et disposées de la même manière se trouvent quelquefois isolées sur les bords du chemin, ou au milieu des champs. Celles-ci ont, de plus, un gros tas de cailloux entassés à leur pied. On nous a dit qu'on les élevait pour le même motif que celles que nous avions vues près des villages. C'était des tombes sans doute, mais n'étaient-ce pas celles des victimes humaines que l'on sacrifiait si fréquemment jadis, et que l'on sacrifie encore quelquefois, dit-on, dans les lieux les plus retirés ? » (Au pays des Khondes; voyage raconté par le R. P. Domenge, missionnaire à Vizianagram.)

Le Secrétaire-adjoint,

LE ROUX.

376e SÉANCE.

27 DÉCEMBRE 1883.

PRÉSIDENCE DE M. PRULHIÈRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Fontès, Luco, Monteil, Le Roux, de Cussé, de Closmadeuc, Rosenzweig, Le Toux, de Limur, de Lamarzelle, Gaillard, Guyot-Jomard, Chabert, Mauricet, le Gall de Kerlinou, Marchais, René Galles, Burgault.

PROCÉS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Admission et présentation. — M. Thomazi, juge à Vannes, est admis en qualité de membre titulaire résidant. M. Le Blanc, vérificateur de l'Enregistrement est présenté, comme membre titulaire résidant.

Communications diverses. — M. de Closmadeuc demande la parole et donne lecture d'un éloge funèbre de M. Henri Martin, que l'archéologie vient de perdre ; notre Société, plus que toute autre, doit le regretter et le regrette à cause de l'intérêt qu'il portait à nos recherches et à la conservation de nos monuments mégalithiques.

Pour que cet éloge puisse être envoyé à l'Institut, la Société en vote la publication immédiate, si l'imprimerie peut immobiliser les caractères jusqu'à l'impression du 2e semestre de notre Bulletin.

M. le Président lit une lettre de M. Lallemand qui, à cause de l'état de sa santé, se voit dans la nécessité de résigner ses fonctions de secrétaire. En reconnaissance du dévouement dont a fait preuve notre Collègue en acceptant ces fonctions malgré son âge, la Société lui vote des remerciements à l'unanimité. M. de Closmadeuc demande si le règlement ne nous permettrait pas de le nommer Président honoraire ; M. Mauricet répond que nous avions tous songé à cette distinction, mais qu'elle est contraire à nos règlements et à nos usages.

M. Fontès lit son rapport de trésorier sur l'exercice 1883, et finit en déclarant son intention de ne plus continuer ces fonctions et en priant ses collègues de vouloir bien, aux élections prochaines, lui donner un successeur.

MM. Monteil et Luco donnent leur démission comme conservateurs du Musée d'histoire naturelle et des Bibliothèques. Ces démissions seront indiquées à l'ordre du jour de la séance extraordinaire de janvier où sera portée l'élection de leurs successeurs, ainsi que celle d'un secrétaire en remplacement de M. Lallemand.

On procède ensuite à la nomination de la Commission des finances. MM. Rosenzweig, Mauricet et du Gros du Boisséguin sont élus pour la composer.

M. Gaillard, qui a consulté M. de Mortillet sur la nature de quelques-uns des grains composant le collier de Mané Rogarte dont il a été question à la dernière séance, lit la réponse qu'il en a reçue. Il en résulte que, suivant M. de Mortillet, il n'y a ni émail ni verre. A ce propos, M. de Limur maintient ses premières appréciations et propose de démontrer, à l'aide du chalumeau, que les grains en question sont réellement en verre. Si on veut détacher un petit fragment d'un des grains identiques de notre musée, il fera l'expérience à la prochaine séance sous les yeux de la Société. Si la substance est du verre elle fondra ; dans le cas contraire la fusion au chalumeau sera impossible. Rien de plus simple que la solution de cette difficulté. Suite n'est pas donnée à cette proposition.

M. l'abbé Luco achève la lecture de son long travail en passant en revue les paroisses du Temple, de Theix, de Tréal et de Treffléan.

*
**

Dans son rapport sur les *Explorations complémentaires du Rocher en Plougoumelen*, auxquelles ont successivement assisté M. Prulhière, le 22 octobre, et MM. Guyot-Jomard et Fontès, le 13 décembre 1883, M. l'abbé Luco, après avoir décrit l'enceinte extérieure de la tombelle du nord fouillée au centre par M. Lukis en 1867, constate, comme résultats de ces explorations, que les sépultures circulaires du Rocher diffèrent un peu de celles de Carnac, en ce qu'elles renferment une fosse rectangulaire centrale remplaçant la ruche de crémation découverte par feu J. Miln, et que cette fosse est le point unique destiné à la sépulture. C'est en vain que nos collègues ont cherché, dans les environs de cette nécropole, le lieu où s'opérait l'incinération, ils n'ont rencontré aucune ruche de crémation, aucun *monument quadrilatère,* et M. Luco suppose que la combustion des corps se pratiquait dans le jardin actuel du Rocher, où, avant son défrichement, des foyers existaient et ont été signalés par MM. Lukis et Platel des Ganges.

Il termine par l'histoire de la découverte d'une urne cinéraire dans l'enveloppe du tumulus à galerie coudée du Rocher. Cette urne, à laquelle un vase apode et renversé servait de couvercle, a été ouverte à la fin de la séance. On n'y a trouvé qu'un mélange de terre, de cendres et d'ossements humains imparfaitement incinérés.

Le Secrétaire-adjoint,

LE ROUX.

SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE.

10 JANVIER 1884.

PRÉSIDENCE DE M. PRULHIÈRE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. l'abbé Luco, Fontès, Le Noir, Guyot-Jomard, Poitrineau, Bassac, de Cussé, Taslé, de Lamarzelle, Pozzy, Léon Lallement, René Galles, l'abbé Humphry, l'abbé Alléosse, de la Gatinerie, de Wolbock, de Montlaur, Serph, l'abbé Le Mené, de Limur, Albert Caradec, Thomazi, Monteil, de Closmadeuc, Perrin, Le Gal, Le Brigant, Huchet, Le Toux, Martine, Maigné, Cardinal, Montfort, Chabert, de Boisséguin, Mauricet, Burgault, Devaux, Ambroise Caradec, Guillemain, Buguel et Le Blanc.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL LU ET ADOPTÉ.

Présentations et admission. — MM. Lunven, ancien juge de paix, demeurant à Vannes, et Barbançon, notaire à Grand-Champ, sont présentés comme membres titulaires résidants. M. Le Blanc, vérificateur de l'Enregistrement est admis comme membre résidant.

On procède au renouvellement du Bureau.

Le scrutin est ouvert à midi 40, pour la nomination d'un vice-président.

Il est dépouillé à 1 heure 10.

Les divers scrutins ont donné les résultats suivants :

Sont élus pour l'année 1884 :

Vice-Président : M. de Cussé.

Trésorier : M. Taslé.

Secrétaire : M. Huchet.

Conservateur du Musée d'histoire naturelle : M. Perrin.

Conservateur des bibliothèques : M. de Lamarzelle.

Secrétaire-adjoint : M. Léon Lallement.

Conservateurs-adjoints du Musée d'histoire naturelle : MM. Le Toux et de Lamarzelle.

Conservateur-adjoint des Bibliothèques : M. Léon Lallement.

Conservateurs-adjoints du Musée d'archéologie : MM. Le Brigant et Le Toux.

Il est ensuite procédé au renouvellement des commissions permanentes.

Sont élus :

MM. Rosenzweig. René Galles. Albert Caradec.	Membres de la commission des publications.
MM. René Galles. Bassac.	Membres de la commission des foüilles.
MM. Rosenzweig. Pozzy.	Membres de la commission des achats divers et réparations.

MM. les Conservateurs des Musées d'archéologie, d'histoire naturelle et des bibliothèques ont lu et déposé leurs rapports annuels sur les faits principaux concernant leur département pendant l'année 1883.

Le Secrétaire par intérim,

M. Le Toux.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE EST EN RELATION.

Aisne. — Société historique et archéologique, à Château-Thierry.
Alpes-Maritimes. — Société des sciences naturelles et historiques de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.
— Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Aube. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Troyes.
Aude. — Commission archéologique de Narbonne.
Aveyron. — Société des lettres, sciences et arts, à Rodez.
Basses-Pyrénées. — Société des lettres, sciences et arts de Pau.
Bouches-du-Rhône. — Société de statistique, à Marseille.
Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Charente-Inférieure. — Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle.
— Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Cher. — Société des antiquaires du centre, Bourges.
Côtes-du-Nord. — Société historique et archéologique des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.
— Société d'émulation à Saint-Brieuc.
Creuse. — Société des sciences naturelles et archéologiques, à Guéret.
Deux-Sèvres. — Société de statistique, sciences, lettres et arts, Niort.
Doubs. — Société d'émulation à Besançon.
Drôme. — Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, à Romans.
Eure-et-Loir. — Société dunoise, à Châteaudun.
Finistère. — Société académique de Brest.
Gard. — Académie du Gard, à Nîmes.
— Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, à Nîmes.
Gironde. — Société linnéenne de Bordeaux.
— Société archéologique de Bordeaux.
Haute-Garonne. — Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

Haute-Garonne. — Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
— Société hispano-portugaise de Toulouse.
Haute-Loire. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.
Haute-Vienne. — Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Hérault. — Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, à Montpellier.
— Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.
Ille-et-Vilaine. — Société archéologique, à Rennes.
Indre-et-Loire. — Société française d'archéologie, Tours.
— Société archéologique de Touraine, Tours.
Landes. — Société du Borda, Dax.
Loire. — Société d'agriculture et d'industrie, Saint-Étienne.
Loire-Inférieure. — Société archéologique, Nantes.
— Société académique, Nantes.
Loiret. — Société archéologique de l'Orléanais, Orléans.
Loir-et-Cher. — Société archéologique du Vendômois, Vendôme.
— Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher, Blois.
Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts, Angers.
— Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.
Manche. — Société académique de Cherbourg.
— Société nationale des sciences naturelles, Cherbourg.
— Société académique du Cotentin, à Coutances.
Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, Châlons-sur-Marne.
— Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
Mayenne. — Commission historique et archéologique, à Laval.
Meurthe. — Société académique de Stanislas, Nancy.
Morbihan. — Société bretonne de géographie, Lorient.
Moselle. — Académie de Metz, Metz.
Nord. — Société dunkerquoise, Dunkerque.
— Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, Lille.
Oise. — Société académique d'archéologie, sciences et arts, Beauvais.
— Comité archéologique de Senlis.
Rhône. — Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
— Musée Guimet, Lyon, boulevard du Nord.
Saône-et-Loire. — Société d'histoire et d'archéologie, Châlons-sur-Saône.
Sarthe. — Société d'agriculture, sciences et arts, Le Mans.
— Société historique et archéologique du Maine, au Mans.
— Société philotechnique du Maine, au Mans.
Savoie. — Société d'histoire et d'archéologie, Chambéry.
Seine. — Société médicale d'émulation de Paris.
— Société philotechnique, Paris.
— Société d'anthropologie, Paris.

Seine. — Société numismatique d'archéologie, Paris.
— Société nationale des antiquaires de France, Paris.
Seine-et-Marne. — Société d'agriculture, sciences et arts, Meaux.
Seine-et-Oise. — Société archéologique de Rambouillet.
Seine-Inférieure.— Commission départementale des antiquités, Rouen.
— Société nationle havraise d'études diverses (le Hâvre).
Somme. — Société des antiquaires de Picardie, Amiens.
Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Var. — Société académique, Toulon.
— Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
Vendée. — Société d'émulation de la Vendée, la Roche-sur-Yon.
Vienne. — Société des antiquaires de l'Ouest, Poitiers.
Yonne. — Société des sciences historiques et naturelles, Auxerre.
Algérie. — Société archéologique de la province de Constantine, à Constantine.
Alsace. — Société d'histoire naturelle de Colmar.
Angleterre. — Société cambrienne (the archæological association), Londres.
Danemarck. — Société royale des Antiquaires du Nord, Copenhague.
Écosse. — Société des antiquaires, Édimbourg.
État-Unis. — Smithsonian association, Washington.
— The American geographical Society of New-York.
Norwège. — Université royale de Norwège, à Christiania.
Suède. — Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités de Suède, Stockholm.

Bienfaiteurs de la Société polymathique.

MM. Thomas Ducordic.
Jean-Marie Galles.
Amand Taslé.
Jules Le Roy. — Abel Le Roy.

MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1884.

MM. Dr DE CLOSMADEUC, Président.
DE CUSSÉ, Vice-Président.
HUCHET, Secrétaire.
TASLÉ, Trésorier.
L'abbé LE MENÉ, Conservateur du Musée archéologique.
PERRIN, Conservateur du Musée d'histoire naturelle.
DE LAMARZELLE, Conservateur des bibliothèques.

ADJOINTS AUX MEMBRES DU BUREAU.

LALLEMENT, Secrétaire-adjoint.
LE BRIGANT, LE TOUX, Conservateurs-adjoints du Musée archéologique.
DE LAMARZELLE, LE TOUX, Conservateurs-adjoints du Musée d'histoire naturelle.
LALLEMENT, Conservateur-adjoint des Bibliothèques.
N. Bibliothécaire.

MEMBRE D'HONNEUR.

S. M. Dom PEDRO II, D'ALCANTARA, Empereur du Brésil.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

ALLÉOSE (l'abbé), Chanoine (1879).
BARBANÇON, Notaire à Grand-Champ (1884).
BASSAC, Architecte (1872).
BÉCEL (Mgr), Évêque de Vannes (1867).
Dr BLANCHE (1884).
DU BODAN, Député, Ile-aux-Mnes (1877).
DE BOISSEGUIN, Receveur d'enregistrement (1880).
BUGUEL, Notaire à Vannes (1869).
BURGAULT, Maire de Vannes (1847).
CARADEC (Ambroise), ancien Magistrat (1858).
CARADEC (Albert), Avocat, Conseiller général (1869).
CARDINAL, photographe (1882).
CHABERT, Trésorier-général (1883).
DE CLOSMADEUC, Docteur-méd. (1858).
DE CUSSÉ, Propriétaire (1863).
DEVAUX, Recev. des Domaines (1882).

DUMOULIN DE PAILLART, à Kerthomas, Sarzeau (1864).
FONTÈS, Directeur de l'Enregistrement et des Domaines (1871).
LE GAL, Propriétaire (1878).
LE GALL DE KERLINOU, Propr. (1875).
GALLES, Intendant général en retraite, Gramilla, en Arradon (1856).
DE LA GATINERIE, château du Nédo, Plaudren (1880).
GUILLEMAIN, Juge (1881).
GUYOT-JOMARD, Adjoint (1856).
D'HALEWYN, Propriétaire (1870).
D'HANTCOUR, Capitaine au 35e d'artillerie (1880).
HUCHET, Avocat (1875).
HUMPHRY (l'abbé) (1883).
LALLEMAND, Avocat (1840).
LALLEMENT (Léon), Avocat (1877).
DE LAMARZELLE, Architecte (1864).
DE LAMBILLY, Propriétaire (1883).
LE BLANC, Vérificateur d'Enregistrement (1884).
LE BRIGANT, Propriétaire, Pontivy (1875).
LE NOIR, Receveur d'Enregistrement à Grand-Champ (1882).
LE TOUX (1883).
DE LIMUR, Propriétaire (1838).
LUCO (l'abbé) (1873).
LUNVEN, ancien Magistrat (1884).
MAIGNÉ, Architecte (1878).
MARCHAIS, pharmacien (1872).
MAREC, médecin de marine en retraite (1881).
MARTIN (d'Auray), Député (1884).
MARTINE, Conseiller général (1882).
MAURICET, père, Docteur-médecin, Membre fondateur de la Sté (1826).
MAURICET, fils, Dr-médecin (1862),
LE MENÉ (l'abbé), Chanoine (1872).
MONTEIL, Professeur (1876).
MONTFORT, Juge honoraire (1861).
DE MONTLAUR, Propriétaire (1868).
OUDART, Capitaine au 116e régiment d'infanterie (1883).
PERRIN, Pharmacien (1866).
POITRINEAU, Insp. d'Acad. (1880).
POZZY, Expert (1869).
PRIOU, Principal du collège communal (1882).
PRULHIÈRE, Ag.-Voy. en chef (1870).
Supérieur de l'école libre Saint-François-Xavier.
SERPH, Clerc de notaire (1883).
TASLÉ, ancien Notaire (1862).
THOMAZI, Juge (1883).
WOLBOCK (Vte de) Carnac (1882).

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

ALLANIOUX (l'abbé), vicaire à Colpo.
AUDRAN, Juge de paix, Quimperlé.
BAUDOUIN, Receveur de l'Enregistrement, Malestroit.
LE BAYON (l'abbé), vicaire à Pontivy.
DE BELLEVUE, Jh, à Kangat, Plumelec.
BERTHO, Instituteur, Kerentrech-Lorient.
DU BOISDANIEL, Receveur d'Enregistremt à Parthenay (Deux-Sèvres).
DU BOUETIEZ DE KERORGUEN, Avocat, Lorient.
BOURDET, Docteur-médecin, Sarzeau.
BOURDONNAY, Président du tribunal, Dinan.
BOYER, Percepteur, Ploërmel.
DE BRISAY, Auray.
DU CHATELIER, à Kernus, Pont-l'Abbé-Lambour (Finistère).
DE CRAN, Percepteur, Carnac.
DAMOUR, Membre de l'Institut, rue Vignon, 10, Paris.
DE DANNE, Propriétaire à Talhouet, en Pluherlin, par Rochefort-en-Terre.
DILLON (Comte), Propriétaire, île de Berder en Baden.
EUZENOT (l'abbé), vicaire, Guidel, par Gestel.
EZANNO (Ernest), Propriétaire, Carnac.
LE FLOCH, Juge de paix, Plouay.
LE FLOCH, ancien Notaire, Carnac.
LE FRANC, Docteur-Médecin, Carnac.

DE FRANCHEVILLE (Amédée), Propriétaire, Kergeorgette, par Sarzeau.

FRÉNOY, Docteur-médecin, boulevard Latour-Maubourg, 49, Paris.

GAILLARD, Propriétaire, Plouharnel, Carnac.

GAREL, Instituteur, Lorient.

GAULTIER DU MOTTAY, Propriétaire, Plérin (Côtes-du-Nord).

LE GOUVELLO, Propriétaire, Sévérac (Loire-Inférieure).

DE GOUVELLO (marquis), Kerlévénan, Sarzeau.

GOUZERC'H, Instit^{r}, Guénin, par Baud.

GRESSY, Docteur-Médecin, Carnac.

GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé), château de la Noë, par Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

GUIEYSSE, rue des Écoles, 42, Paris.

HÉMERY, Vérificateur d'Enregistrement, Douai (Nord).

HÉMERY, Receveur-rédacteur à la Direction de l'Enregistrement, Laval (Mayenne).

JACOB, Instituteur, Merlevenez, Port-Louis.

JAN DE LA GILLARDAIE, Inspecteur des Contribut. dir., Amiens. (Somme).

JÉHANNO, Notaire, Auray.

DE KERDREL, Conseiller général, S.-Gravé.

DE KERIDEC, Propriétaire, Kerfrezec, en Nostang, par Landévant.

DE KERRET, Propriétaire, Bouliguéry, par Bénodet (Finistère).

KERSAHO (l'abbé), Locoal, par Landévant.

LE MAITRE, Capitaine au 116e Rég^{t} d'infanterie, Auray.

LAITY, ancien Percepteur, Josselin.

LANJUINAIS (comte), Député, Paris, rue Cambon, 31.

LOROIS, Député, Paris, rue Cambon, 5.

J. W. LUKIS, à Saint-Fiacre, Morlaix (Finistère).

MOIGNO, Receveur des fin^{ces}, Ploërmel.

DE MONCUIT, Propriétaire, rue Général-Foy, 1, Paris.

DE LA MONNERAYE, Sénateur, rue de l'Orangerie, 18, Versailles.

MONTRELAY, Notaire, Lorient.

LE MOUSSU, Géomètre, Saint-Brieuc.

DE NADAILLAC, château de Rougemont, par Cloyes (Eure-et-Loir).

PANCKOUCKE, Propriétaire, Roguédas en Arradon, par Vannes.

LE PÉVÉDIC, Instituteur communal, Lorient.

PIERCY, Capitaine au 131e de ligne, Paris.

PIRONNEAU, Substitut du procureur général, Nîmes (Gard).

LAPLACE, Juge de paix à Cléguérec.

POCARD-KERVILER, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

POMEROL, Avocat, 36, rue des Écoles, Paris.

QUINQUARLET, Naturaliste, Carnac.

RAOUL, Avocat, Lorient.

LE RAY, Port-Philippe (Belle-Ile-en-Mer).

RELLAY, Propriétaire, Hennebont.

REVELIÈRE, Receveur d'Enregistrement, Angers (Maine-et-Loire).

RIO, Notaire, Carnac.

LE ROHELLEC, Recteur, Landévant.

SALMON-LAUBOURGÈRE, ancien Magistrat, Dinan (Côtes-du-Nord).

DE SÉCILLON, Comm^{ant} d'artil^{rie} en retraite, Guérande (Loire-Inférieure).

Jules SIMON. Sénateur, 10, place de la Madeleine, Paris.

DE SOUSSAY (Arthur), Propriétaire Kavion près Erdeven, par Etel.

THOMAS-KERCADO, Propriétaire, chât. du Plessis, par la Roche-Bernard.

DE THAULT, anc. Sous-Préfet, Ploërmel.

WATRIN, Directeur de l'école municipale, Lorient.

MEMBRES HONORAIRES ET CORRESPONDANTS.

AIMÉ DE SOLAND, Président de la Société linnéenne d'Angers.

BEEDHAM, membre de plusieurs Sociétés savantes, Kimbolton (Angleterre).

DE BONSTETTEN, Chambellan honoraire de S. M. l'Empereur d'Autriche, à Thune (Suisse).

DE LA BORDERIE, ancien Député à l'Assemblée nationale.

DELPON DE VISSEC, ancien Préfet.

DELVAUX, attaché à l'école des mines, Paris.

FLEURY, Édouard, archéologue, Paris.

Dr GODRON, Doyen honoraire de la Faculté des sciences, Nancy.

GRÉGOIRE, Ingénieur, Paris.

LE GUAY, Architecte, Paris.

Mgr GUILLOUX, Archevêque d'Haïti.

L'abbé HAMARD, Prêtre de l'Oratoire, Rennes.

JAQUEMET, Inspecteur général des ponts et chaussées, Paris.

John EVANS.

JUGLARD (le Dr), Président de la Société de statistique, Paris.

JULIEN, Receveur de l'enregistrement, à Étables (Côtes-du-Nord).

DE KERANFLEC'H, Propriétaire à Mûr (Côtes-du-Nord).

DE LAURIÈRE, Secrétaire général de la Société française d'arch., Paris.

LAVISSE, Aide-com. de marine, Brest.

LE LIÈVRE, Empl. des postes, Nantes.

R. LUKIS, Membre de plusieurs Sociétés savantes.

MOIGNO (l'abbé), Directeur du journal *le Cosmos*, Paris.

MOREAU, Archéologue (Aisne).

MORIÈRE, Professeur à la Faculté des sciences, Caen.

PALUSTRE, Léon, Président de la Société française d'archéologie, Tours.

Pavot (Alb.), Sous-Intendant milit., Rennes.

POWER, Jeannette, Membre de plusieurs Sociétés savantes, Paris.

RIVETT-CARNAC, esquire, Bengal civil service, à Ghazipur (Inde-Anglaise).

RIGOUT, Préparateur de chimie à l'école des mines, Paris.

DE SAINT-PIERRE, ancien Préfet, Avranches.

RIVIÈRE, rue du Bac, 90, Paris.

STÉPHAN (l'abbé), à Groix.

VERRIER, Professeur de mathématiques, Saint-Brieuc.

COMMISSIONS POUR L'ANNÉE 1884.

	MM.
Membres de la Commission des fouilles :	Le Président. Le Vice-Président. Le Secrétaire. Les 3 Conservateurs. Galles. Bassac.
Membres de la Commission de publications :	Le Bureau. Galles. Rosenzweig. Alb. Caradec.
Membres de la Commission d'achats divers :	Le Président. Le Secrétaire. Les 3 Conservateurs. Rosenzweig. Pozzy.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIER SEMESTRE.

Allocution de M. René Galles en quittant le fauteuil de la présidence 1

Allocution de M. Prulhière en prenant le fauteuil de la présidence. 4

Rapport déposé à la sous-commission des monuments mégalithiques sur les fouilles des dolmens de Port-Blanc. — Par M. Gaillard. 6

Quelques explorations archéologiques de M. Miln. — Par M. l'abbé Luco :

III. — Dolmen du Mané-er-Roc'h-Feutet. 20

IV. — Exploration de Mané-Coh-Clour. 20

V. — Exploration du tertre Er Gradouresse. 23

VI. — Exploration de Mané-er-Ouah-Tihir. 24

VII. — Dolmen de Mané-Runmeur. 26

VIII. — Dolmen du Gadouéric, en Erdeven. 27

IX. — Dolmen de Lann-Poudèque, en Carnac. 29

X. — Dolmen de Mané-er-Layeu, en Carnac. 30

XI. — Constructions gallo-romaines dans le tumulus du Moustoir-Carnac. 31

XII. — Dolmen de Keriaval, en Carnac. 32

XIII. — Allée de Menhirs, à Mané-er-Luffang, en Crach. 33

XIV. — Roches moutonnées et à cupules. 34

Exploration de trois monuments quadrilatères. — Par feu James Miln (publié par M. l'abbé Luco) :

I. — Mané-Pochat-en-Ufeu. 36

II. — Mané-Clud-er-Yer. 39

III. — Mané-Tyec. 42

Une lettre à Flammarion. — Causerie sur la queue d'une comète. — Par M. R. Galles. 50

Marine. — Par M. R. Galles. 68

Une étymologie entre mille. — Par M. F. Gaillard. 72

Er Fouseu. — Les Fosses ou les Tombeaux (Mai 1883). — Par M. F. Gaillard. 76

Dolmen de Bekour-Noz, en Saint-Pierre-Quibéron (Juin 1883). — Par M. F. Gaillard. 78

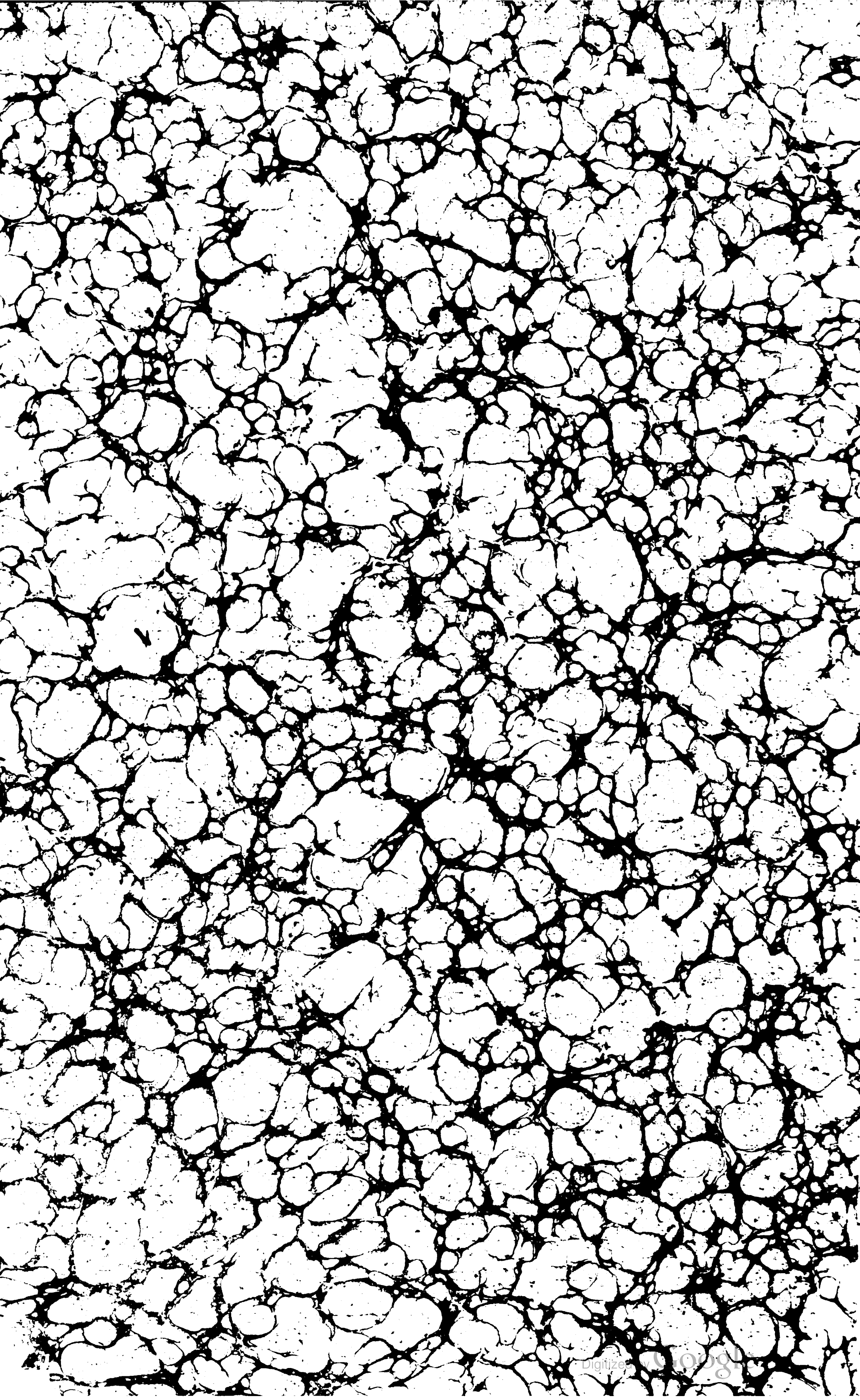
Notes géologiques sur l'action des courants aux environs de l'ilot d'Er-lannig. — Par M. de Limur. 81

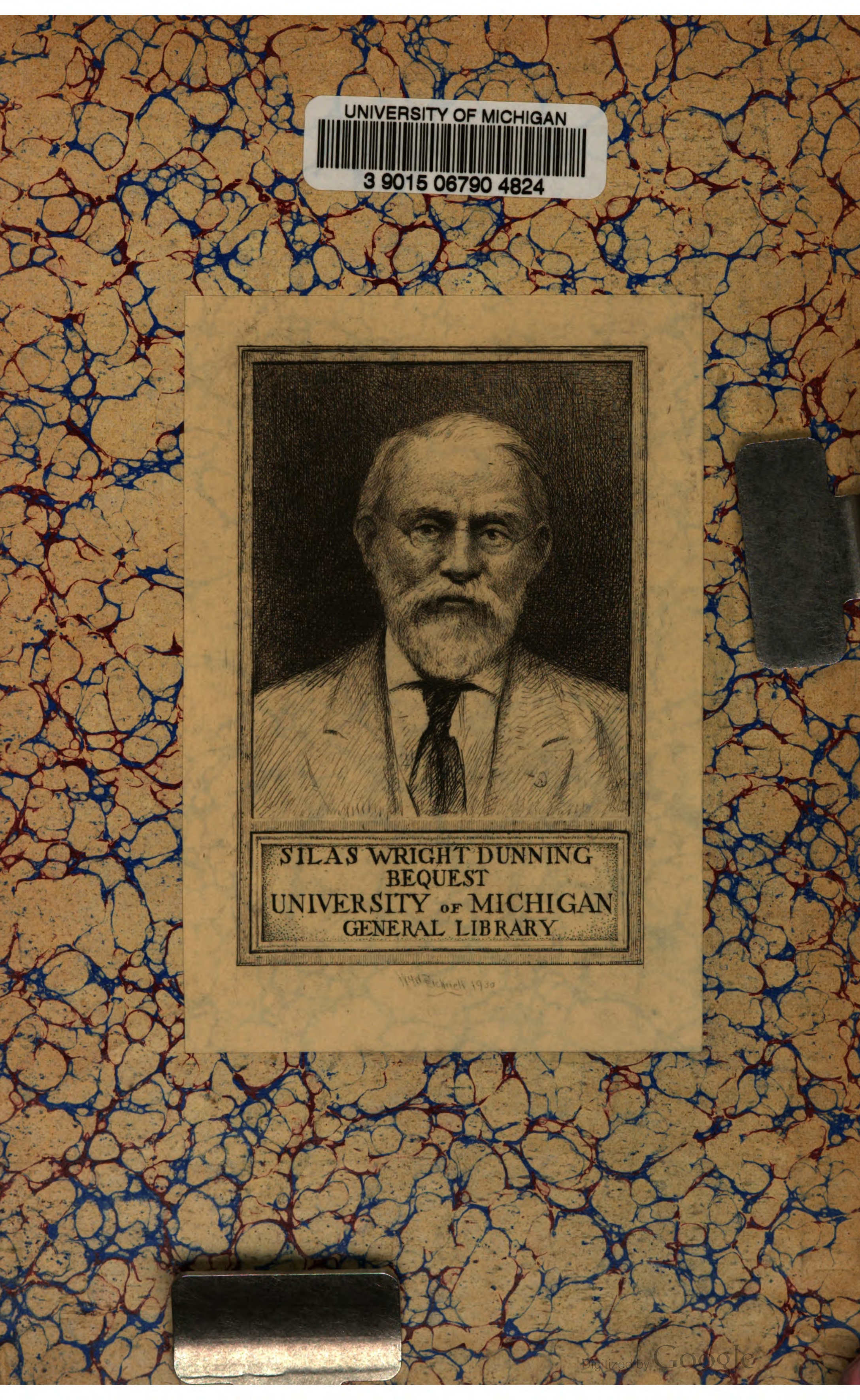
Lettre de M. Burgault en réponse à l'article du Dr de Closmadeuc, inséré au bulletin du 1er semestre de 1882, au sujet de l'étymologie du nom de *Dariorigum* donnée par M. Burgault dans l'article publié dans le bulletin du 1er semestre de 1875. 86

Les paroisses (suite). — Par M. l'abbé Luco. 88

DEUXIÈME SEMESTRE.

A la mémoire d'Henri Martin. — Par M. le Dr DE CLOSMADEUC... 157
Les paroisses (suite). — Par M. l'abbé LUCO.................... 165
Fouilles du 4e dolmen du Mané-Remor (Plouharnel). — Par M. F. GAILLARD.................... 223
Les deux cists du Mané Groh' et de Bolevane à Erdeven (Fouilles du 30 juillet 1883). — Par M. F. GAILLARD.................... 225
Une exploration archéologique à l'île de Téviec (28 août 1883). — Par M. F. GAILLARD.................... 226
Les cists des bois du Puço. Erdeven (7 septembre 1883). — Par M. F. GAILLARD.................... 229
Fouilles du cimetière celtique de l'île Thinic (15 août 1883). — Par M. F. GAILLARD.................... 231
Fouilles du dolmen de Rogarte près de la Madeleine et du coffre de pierres du dolmen de la Madeleine en Carnac (20 novembre 1883). — Par M. F. GAILLARD.................... 241
Découverte de bancs de tourbes sous-marines sur le littoral du Morbihan. — Lettre de M. le Dr Ch. BARROIS.................... 246
Procès-verbaux.................... 1
Rapport du Conservateur des Bibliothèques.................... 248
Rapport du Conservateur du Musée d'histoire naturelle.......... 249
Rapport du Conservateur du Musée archéologique.................... 250
Allocution de M. Prulhière en quittant le fauteuil de la présidence. 251
Liste des Sociétés savantes.................... 40
Membres de la Société.................... 43





UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06790 4824
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

